LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

VOL. LVII — NO 303

MONTRÉAL, VENDREDI, 30 DÉCEMBRE 1966

Dans ce numéro

RÉTROSPECTIVE 66

La préenquête du juge Lagarde sur l'affaire Sicotte est finie

Mandats d'arrestation contre 7 policiers provinciaux

Sommations contre 7 autres personnes, dont 4 agents

Le juge Irénée Lagarde, en terminant la préenquête sur les plaintes de tortures et de sévices portées par M. Louis Sicotte, a émis hier après-midi des mandats d'arrestation contre sept membres de la Sûreté provinciale, appartenant à l'escouade des incendies criminels, et un enquêteur du Fire Underwriters Investigation Bureau.

Sept autres individus ont également été appelés à comparaître par voie de sommation. Le groupe comprend quatre policiers provinciaux, deux de la police municipale de Québec et un enquêteur du FUIB.

Tous seront accusés en vertu de l'article 216, paragraphe "A" du code pénal, à savoir : blesser avec l'intention de mutiler. Ils comparaîtront aujourd'hui et samedi.

Les mandats d'arrestation ont été signifiés hier aux individus dont les noms suivent :

— le sergent Marcel Ste-Marie, chargé de l'enquête dans l'affaire Sicotte ;

— le sergent d'état-major Paul-Emile Picard ;

— le caporal Claude Baron ;

— le caporal Maurice Miousse ;

— l'agent Gilbert Rochon, président de l'Association des policiers provinciaux ;

— l'agent Jean Châlin ;

— l'agent Pierre Ricard ;

— et l'enquêteur du FUIB, Gilles Gasse.

Quant aux sommations, elles ont été émises contre :

— les agents Claude Aubé, Régent Bouthillier, Germain Vézina et Claude St-Onge, de la Sûreté provinciale ; les agents Vincent Ouellette et Charles Marcoux, de la police municipale de Québec, et Al Martin, un autre enquêteur du Fire Underwriters Investigation Bureau.

En terminant, la préenquête dans cette affaire, le juge Lagarde a déclaré hier matin que les faits exposés devant lui, dont quelques-uns, a-t-il précisé, sont bouleversants, le justifient de donner suite aux dénonciations de M. Louis Sicotte.

NOUVEL INCIDENT

D'autre part, le comité de la défense des droits de l'homme a réclamé une enquête royale sur la conduite de la police dans la province de Québec au cours des dernières années.

Dans une lettre au ministre de la justice, M. Jean-Jacques Bertrand, le président du comité, M. Gérard Rancourt, soutient que c'est à la suite de divers cas qui ont été portés à son attention que le comité a décidé de joindre sa voix à celle de multiples corps intermédiaires, dont le Barreau de la province de Québec, la Ligue des droits de l'homme, la Fédération des travailleurs du Québec et la Confédération des syndicats nationaux, pour réclamer une telle enquête.

M. Rancourt fait particulièrement état, dans sa lettre, d'un incident qui a causé la mort d'un prévenu en septembre dernier, et sur lequel il demande au ministre de faire enquête.

Arrêté pour avoir troublé la paix en criant, un homme de 37 ans, M. Bernard Carpentier, fut écroué au poste numéro 1 vers 4 h. 45 a.m., le 19 septembre. Au moment où on le reconduisait aux cellules, il y eut une échauffourée avec trois ou quatre policiers. Il subit alors une blessure grave dont il mourut environ une heure plus tard.

"Après examen du dossier, à la demande d'un frère du défunt," écrit M. Rancourt au ministre, "nous croyons que les circonstances de la mort de cette personne n'ont pas été suffisamment éclaircies par cette enquête." Il s'agit de l'enquête du coroner qui, le 30 septembre, avait rendu un verdict de mort violente accidentelle.

"Nous croyons, ajoute Rancourt, dans sa lettre au ministre, qu'il est impérieux que soit instituée l'enquête royale sur la conduite de la police et sur l'administration de la justice, non seulement pour faire la lumière sur les incidents qui inquiètent la population en ce moment, mais aussi afin que soient apportées, le plus tôt possible, les réformes appropriées qui préviendront de tels incidents et assureront une meilleure protection des droits de chacun."

Le Québec est embourbé dans une 2e tempête en moins d'une semaine

par Gilles LESAGE

Pour la deuxième fois en cinq jours, la région de Montréal et une grande partie de la province ont essuyé hier une tempête de neige, qui a ajouté plus de huit pouces aux quinze pouces de neige qui étaient tombés au cours de la fin de semaine de Noël.

Au total, depuis le début de décembre, il est tombé environ trente pouces de neige.

La tempête d'hier a duré une quinzaine d'heures à Montréal, mais la neige tombait mollement — contrairement aux rafales de Noël — de sorte que la circulation, quoique considérablement ralentie, n'a pas été complètement interrompue.

La police de Montréal a signalé plusieurs embouteillages, mais pas plus d'accidents graves qu'un autre jour. Il s'en est produit un, notamment, sur la rue Christophe-Colomb, sous le boulevard métropolitain.

La neige a commencé à tomber vers une heure du matin sur la région de Montréal. Des milliers de travailleurs et d'employés sont arrivés à l'usine ou au bureau avec des retards variant de quelques minutes à une heure, la neige embourbant les rues, surtout celles qui n'avaient pas encore été complètement débarrassées des précipitations de la fin de semaine.

En matinée, la circulation aérienne a dû être interrompue en direction de Québec et vers d'autres points situés au nord de la province, de même qu'en direction de New York, aux prises avec une autre tempête.

Les autobus de la Commission de transport de Montréal circulaient au ralenti, tandis que le métro était bondé à pleine capacité et l'heure de pointe, qui prend fin habituellement vers neuf heures s'est prolongée d'une bonne heure au moins. Il en fut de même en fin d'après-midi.

Les autobus des lignes de banlieue ou provinciales enregistraient des retards, minimes cependant pour la plupart des véhicules, en raison de la mauvaise visibilité sur les grandes routes.

Les autoroutes des Laurentides et des Cantons de l'Est sont demeurées ouvertes à la circulation, fort lente, comme partout ailleurs.

Hier soir, la voirie provinciale rapportait qu'excepté sur les autoroutes, l'état des routes était en général "assez mauvais", bien qu'il était possible de circuler lentement, à ses risques et périls. La route 9 était assez dégagée de Montréal à Drummondville, mais plus difficile après cette ville.

Quelques routes secondaires seulement, notamment les routes 24 et 53, étaient fermées à la circulation.

Dans la région de Montréal, l'embourbement des rues se prolongera jusqu'en fin de semaine, même s'il ne devait pas y avoir d'autre neige, une tempête comme celle d'hier ne pouvant être complètement "neutralisée" qu'en moins de trois à quatre jours.

Dès le début de la matinée, près de 1,000 hommes utilisant à peu près le même nombre de pièces d'équipement divers, souffleuses, camions, tracteurs, envahissaient les rues pour refaire le travail qu'ils venaient à peine de compléter : le déblaiement.

Le déblayage des grandes artères devait être complété au cours de la nuit et se poursuivre partout aujourd'hui et demain.

Voir page 2 : Tempête



(Photo Le Devoir, par Gérard Donati)

Deschamps nie les rumeurs de faillite de la Société de montage Renault-Peugeot

Au bureau du directeur général de la Société générale de financement, M. Jean Deschamps, on a nié en fin d'après-midi, hier, la rumeur de la faillite prochaine de la société de montage d'automobiles Peugeot-Renaud située à Saint-Bruno. Cette nouvelle venait d'être publiée dans des journaux de Québec et de Trois-Rivières.

On sait que la SGF, par l'intermédiaire de sa filiale SOMA, détient le contrôle complet de l'entreprise lancée l'année dernière.

M. Deschamps n'a pu être rejoint lui-même car il présidait à ce moment-là, a-t-on su, une réunion du conseil d'administration de la SGF. L'organisme publierait aujourd'hui un communiqué pour nier la rumeur de faillite.

La déclaration ne nierait pas cependant que la filiale de la SGF rencontre certains problèmes sérieux depuis quelques semaines, problèmes qui proviendraient de la difficulté de trouver les fonds nécessaires au financement de la continuation de ses opérations en attendant l'écoulement des premières automobiles que SOMA a mises sur le marché. La gravité de ce problème serait accrue par l'échec partiel de négociations que SOMA a eues dernièrement avec la direction parisienne des firmes Peugeot et Renault.

Quant au déficit actuel d'exploitation, il était prévu, souligne-t-on, en expliquant que la croissance de l'entreprise est planifiée sur une durée de cinq ans. On n'a pas dit cependant s'il était plus élevé que prévu.

Quoi qu'il en soit, c'est à ce sujet que se serait réuni hier le conseil d'administration de la SGF. Aux journalistes qui s'informaient du bien-fondé de la rumeur, au bureau de M. Deschamps, la secrétaire répondait que son patron ne pouvait être rejoint parce qu'il était en conférence, ajoutant du même souffle qu'il s'agissait d'une fausse rumeur. C'est probablement ce que M. Deschamps lui avait conseillé de répondre en attendant les explications officielles.

Ottawa acquerra les mines de la Dosco, dans le Cap-Breton

OTTAWA — Le premier ministre Pearson a annoncé hier qu'il proposerait au parlement la création d'une société de la couronne, dont la composition et l'autorité seraient définies par le gouvernement fédéral et celui de la Nouvelle-Ecosse, dans le but d'acquérir, de réorganiser et de diriger les exploitations houillère de la Dominion Steel and Coal Corporation dans l'île du Cap-Breton.

Au cours d'une conférence de presse, le chef du gouvernement canadien a précisé qu'Ottawa était disposé à verser $45,000,000 à cette fin et que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse verserait $10,000,000.

M. Pearson estime que cette société de la couronne pourrait aider à stimuler et à financer le développement industriel sur l'île du Cap-Breton dans le cadre d'un plan économique d'ensemble visant à revaloriser l'économie de cette île.

Au lieu du système actuel qui prévoit l'octroi de subventions à une compagnie privée en fonction de ses ventes de charbon, le gouvernement demandera au Parlement de verser à la société de la couronne des fonds qui lui permettront d'exploiter et de vendre son charbon le plus avantageusement possible.

Bien qu'on prévoie pour la première année un déficit d'exploitation de l'ordre de $25,000,000 cette perte annuelle sera progressivement réduite grace au nouveau programme d'exploitation minière. Le gouvernement fédéral pourra affecter les sommes ainsi économisées à l'accroissement des fonds de développement économique.

Le premier ministre a signalé que l'un des deux objectifs de la nouvelle société sera d'élargir les assises industrielles de l'île du Cap-Breton. Afin de poursuivre cet objectif, le gouvernement du Canada augmentera sa contribution initiale de $20,000,000 versés à la société de la couronne à l'aide des économies prévues dans les subventions fédérales.

Le gouvernement d'Ottawa versera en effet $45,000,000 à cette société de la couronne, soit $25,000,000 en vue de la réorganisation et de l'exploitation des mines et $20,000,000 en vue de la création de nouvelles industries.

Structures conjointes

Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse versera $10,000,000 au fonds initial de développement économique de la société.

En outre, le gouvernement fédéral a l'intention d'établir en collaboration avec la province des structures conjointes qui permettront de coordonner les initiatives fédérales et provinciales destinées à stimuler le développement économique.

Voir page 2 : Ottawa

MÉTÉOROLOGIE

Nuageux. Froid. Quelques chutes de neige.
Min. : la nuit dernière : 15
Maximum aujourd'hui : 20
Aperçu pour samedi : Partiellement nuageux. Plus froid.

Gracieuseté de

SHEARER LUMBER CO. LTD.
MONTRÉAL

FÊTE DU JOUR

STE-ANISIE

F. PILON
INC.
Fournitures de bureau

L'Alliance conteste les déclarations de M. Jarry sur la taxe scolaire...

par Jules LEBLANC

Le président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Aimé Nault, a contesté hier plusieurs des déclarations que le président de la Commission des écoles catholiques de Montréal, Me Marc Jarry, a faites mercredi. Il a soutenu, entre autres, que si la CECM accède aux demandes de ses quelque 9,000 enseignants, elle n'aurait pas à hausser la taxe scolaire des catholiques d'environ 50 p.c., comme l'a dit Me Jarry, mais d'environ 30 p.c.

"C'est la responsabilité entière des autorités scolaires de trouver, à partir des différentes sources accessibles, des revenus suffisants pour faire face à leurs obligations en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement. Il n'appartient pas aux professeurs d'en faire eux-mêmes les frais en tolérant, par exemple, des salaires inférieurs à ceux d'une bonne partie du personnel enseignant du Québec, comme l'a admis la CECM hier (mercredi).

"Les demandes salariales des enseignants sont justifiées et les enseignants y tiennent. Les offres actuelles de la CECM équivalent à une baisse réelle de traitement."

Pendant deux heures, le président de l'Alliance s'est attaché, au cours d'une conférence de presse, à mettre en charpie, avec la fermeté et la minutie qu'on lui connaît, les déclarations de Me Jarry.

Par ces déclarations, a-t-il dit, la CECM a cherché à jeter de la confusion dans le public sur le différend qui oppose la CECM à ses enseignants et qui doit aboutir à une grève le 13 janvier prochain, soit dans deux semaines exactement. Par ces déclarations, la CECM a "voulu semer la panique chez les contribuables et dans l'opinion publique", a-t-il ajouté.

A plusieurs reprises, les rectifications apportées par M. Nault équivalaient presque à des accusations de malhonnêteté intellectuelle ou de procédés déloyaux, mais M. Nault a refusé de porter de telles accusations. Il s'est contenté d'accuser souvent Me Jarry

Voir page 2 : L'Alliance



Le président de l'Alliance, M. Nault
(Photo Le Devoir, par Keystone)

Nault : 8% des maîtres ont une formation insuffisante

La Commission des écoles catholiques de Montréal n'a pas à son emploi 4,976 personnes qui n'ont pas la formation minimale requise mais seulement 800 environ, a soutenu hier le président de l'Alliance des professeurs de Montréal. Ce n'est donc pas 61 pour cent du personnel laïque qui n'a pas les qualifications requises, mais environ 7.7 pour cent, a dit M. Aimé Nault.

M. Nault a précisé que, sauf ces quelque 800 personnes, tous les professeurs de la CECM ont la formation qu'exigent les règlements de la CECM et ceux du ministère de l'éducation. Il a reconnu cependant que 4,976 professeurs, soit 61 p.c. du personnel laïque a 13 années ou moins de scolarité. Il a précisé que 3,619 de ces 4,976 professeurs sont des femmes.

M. Nault a établi une distinction nette entre la formation requise légalement et la formation requise idéalement. Il a apporté sa rectification en s'appuyant sur l'aspect légal. Il a cependant reconnu qu'il faut établir comme objectif un minimum de 15 années de scolarité pour être autorisé à enseigner.

Le président de la CECM, Me Marc Jarry, au cours de sa conférence de presse de mercredi, a signalé que 61 p.c. des professeurs laïques de la CECM ont 13 années ou moins de scolarité mais n'a pas dit qu'ils n'avaient pas la formation requise.

Voir page 2 : Nault

La tutelle sur les syndicats maritimes est maintenue une quatrième année

OTTAWA — Le ministre du travail, M. John R. Nicholson, a annoncé hier qu'il prolongeait d'un an le mandat de la Commission de tutelle chargée d'administrer les Syndicats maritimes au Canada.

A la suite d'une réunion du cabinet, hier matin, le ministre a déclaré qu'il avait été décidé de prolonger d'un an le mandat confié à la commission en octobre 1963 et qui devait expirer à minuit samedi.

Le mandat est ainsi prolongé jusqu'au 31 décembre 1967. Un des cinq syndicats placés sous la direction de la Commission de tutelle est celui des gens de mer du Canada que le rapport d'une commission d'enquête avait fortement critiqué en 1962 pour avoir fomenté des troubles sur les Grands lacs.

M. Nicholson a précisé que les trois membres de la commission n'avaient soumis aucune recommandation au gouvernement quant à la prolongation du mandat, mais avaient simplement fait part des faits.

Le printemps dernier, la Commission de tutelle soulignait dans un rapport que les buts pour lesquels la commission avait été établie étaient presque tous atteints et qu'elle pourrait être démembrée à la fin de son mandat actuel.

Tâches incomplétées

Le ministre estime toutefois que certaines tâches de la commission ne sont pas finies, comme la réalisation d'une étroite collaboration entre les cinq syndicats, une plus grande coopération entre les organisations d'employeurs, la stabilisation de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la navigation et les entretiens entre employeurs et syndicats au sujet des équipes.

M. Nicholson espère que les trois membres de la commission demeureront à leur poste. Ce sont le juge René Lippé de Montréal, président, M. Charles Millard, de Toronto et M. Joseph MacKenzie d'Ottawa.

En 1964, la commission de tutelle avait un personnel assez imposant à ses bureaux de Montréal et possédait un budget de quelque $300,000 par année. Cette année, la commission a réduit considérablement ses travaux et ne possède plus maintenant qu'un personnel restreint.

Cette décision du cabinet de prolonger le mandat de la commission doit maintenant être ratifiée par le Parlement si plus de 10 députés demandent la tenue d'un débat sur la question.

Le gouvernement devra déposer aux Communes l'arrêté en conseil définissant l'extension du mandat moins de 15 jours après la reprise des travaux parlementaires, le 9 janvier.

Si 10 députés signent une motion demandant que soit révoqué cet ordre, un débat devra avoir lieu sur la motion dans les quatre jours qui suivront.

Les syndicats placés sous le contrôle de la Commission de tutelle sont le Syndicat international des gens de mer du Canada, l'Union maritime du Canada, l'Association nationale des ingénieurs marins, la Guilde canadienne des marins et 13 sections de la Fraternité canadienne des employés des chemins de fer, du transport et des travailleurs en général.

L'Alliance

(Suite de la première page)

d'être mal conseillé et, surtout, d'être "très mal renseigné".

Non à l'arbitrage

Rejetant catégoriquement l'offre de la CECM de recourir à un arbitrage pour régler le différend, M. Nault a ni plus ni moins sommé la CECM de prendre ses responsabilités et de négocier sérieusement. Par des négociations directes et intensives, il est encore possible de régler tous les problèmes sans recourir à la grève, "pourvu qu'il y ait un changement radical d'attitude de la part de la commission scolaire."

Il a répété que s'il subsiste encore des clauses majeures, la grève aura lieu à compter du 13 janvier. "L'échéance est clairement établie. Elle va permettre de vraiment négocier. L'approche de l'arrêt de travail va contraindre les deux parties au dialogue et à l'entente... Le recours possible à la grève, ce n'est pas seulement légal, c'est sain: il met les deux parties en face de leurs responsabilités."

L'offre que la CECM a formulée mercredi de recourir à l'arbitrage "équivaut à un nouveau refus de négocier vraiment", a ajouté M. Nault. Elle montre que la CECM "refuse de prendre ses propres responsabilités et préfère s'en remettre à un tiers pour régler ses problèmes." Elle confirme une fois de plus que la CECM n'accorde pas à ses enseignants toute la considération qu'elle devrait leur accorder.

M. Nault a dit que les professeurs n'accepteront l'arbitrage que s'il reste seulement des clauses secondaires à régler le matin du 13 janvier. Il a signalé qu'une grève d'une ou deux semaines des 9,000 enseignants montréalais ne serait pas négligeable, mais "ce n'est pas la fin du monde" non plus. Plus de 217,000 étudiants seraient touchés par cet arrêt de travail.

Hausse de 30 p.c.

Me Jarry a déclaré que les demandes des enseignants au sujet des traitements et de l'engagement de personnel supplémentaire, occasionneraient des déboursés additionnels de $20,000,000 en deux ans et que cela obligerait la CECM à hausser de 30 p.c. les taxes scolaires qu'elle impose aux catholiques.

M. Nault a soutenu hier que ce n'est pas $10 millions mais entre $8 millions et $8.5 millions que les demandes des enseignants coûteraient la première année; elles coûteraient un peu plus la deuxième année, soit en 1967-68.

M. Nault a confirmé que les hausses de salaires réclamées coûteraient entre $7.5 et $8 millions cette année, mais l'engagement d'enseignants additionnels coûterait, non pas $3 millions par année comme l'a dit Me Jarry, mais entre $300,000 et $750,000.

A ce sujet, la demande des enseignants n'est pas applicable dès cette année, comme l'a dit M. Jarry, mais sur une période de quatre ans (entre 1965 et 1969). De plus, la CECM a fourni deux séries de statistiques différentes au cours des négociations. En vertu de la première série, cette demande obligerait d'augmenter de 4 p.c. le nombre des enseignants à l'élémentaire, ce qui coûterait $300,000 cette année. La deuxième série, qui est probablement la plus exacte, a noté M. Nault, prévoit une hausse de 10 p.c.; c'est uniquement de cette série qu'a parlé Me Jarry; elle coûterait $750,000.

"Dans un cas comme dans l'autre, ce n'est pas de la moitié mais du tiers qu'il faudrait augmenter la taxe scolaire, a dit M. Nault.

En affirmant que les taxes à Montréal ont été doublées depuis cinq ans, soit par l'augmentation du taux, soit par la plus value des rôles d'évaluation, Me Jarry fait "une affirmation tendancieuse en ce sens qu'elle donne l'impression que les payeurs de taxes payent actuellement le double de ce qu'ils payaient", a déclaré M. Nault. "C'est le produit de la taxation qui a doublé", a-t-il soutenu. En réponse à un journaliste, M. Nault a cependant admis qu'il n'était pas en mesure de dire si les Montréalais payent deux fois plus de taxes qu'il y a cinq ans; le taux de la taxe, en tous cas, n'a pas doublé, a-t-il dit.

M. Nault a également souligné deux points au sujet du financement de la CECM: 1) le ministère de l'éducation considère que le taux de la taxe scolaire à Montréal est loin d'être normalisé; donc, l'effort fiscal des Montréalais en éducation serait inférieur à celui du reste de la province; 2) la CECM se plaint de ne pas recevoir sa juste part des subventions gouvernementales: Québec finance en moyenne environ 63 p.c. des dépenses des commissions scolaires, alors qu'il finance seulement 27 p.c. environ des dépenses de la CECM. C'est alors que M. Nault a presque sommé la CECM de prendre ses responsabilités.

Mercredi, le président de la CECM avait accusé les négociateurs syndicaux de retarder les négociations en s'attardant indûment sur des questions mineures et en refusant systématiquement de discuter des salaires.

Les explications de Me Jarry ne refutent en rien nos accusations à l'endroit des négociateurs patronaux, a dit hier M. Nault. Qui plus est, "elles ne sont pas conformes aux faits."

Il a alors repris chacune des clauses considérées comme mineures par la CECM et que Me Jarry avait citées en exemple: sur les 150 heures de discussions, qui ont eu lieu jusqu'ici, quatre des cinq clauses en question n'ont pas été discutées pendant plus de 90 minutes au total. La seule exception concerne le congé de maternité et c'est parce qu'il s'agit d'un principe.

"La grande cause des retards, ce sont les reculs et les refus de la CECM" et "la résistance passive" qu'elle affiche en négociations, a poursuivi M. Nault. Sur plusiers clauses, ses offres représentent un net recul par rapport à la convention collective actuelle. Au début de la conciliation, 55 clauses rencontraient un refus systématique et total. Mardi, pour la première fois, la CECM a fait une contre-proposition relative à l'ancienneté.

Loin de nous attarder à des clauses mineures, a dit M. Nault, nous avons cherché à régler d'abord toutes les clauses majeures. C'est devant les refus systématiques de la CECM que nous avons cherché à régler des clauses secondaires.

Pour ce qui est des salaires, il y eu six ou sept heures de discussions sur le principe. Mais les syndiqués ont systématiquement refusé de négocier cette question en prenant comme base l'offre de la CECM. Cette offre ne peut constituer une base sérieuse de discussions parce qu'elle équivaut à une baisse réelle de salaires. Elle représente une hausse de cinq pour cent (3 p.c. cette année et 2 p.c. l'an prochain) alors que le coût de la vie a augmenté de six pour cent depuis deux ans et que la productivité a augmenté de 5 pour cent.

M. Nault s'étonne que Me Jarry soutienne que la CECM offre un peu plus de 6 p.c. comme hausse de traitements alors que les négociateurs patronaux ont eux-mêmes reconnu au début de novembre que c'était une hausse de cinq p.c.

Depuis que l'administration actuelle est en fonction, jamais nous n'avons senti une telle résistance, un tel refus de négocier de la part de la CECM, a continué M. Nault. Depuis 1961, également, jamais nous n'avons senti aussi clairement à quel point nos différences de conceptions sont profondes relativement à la démocratisation de l'enseignement, à l'intégration des professeurs, à leur statut et à la consultation.

A Me Jarry qui déclare que les mécanismes actuels de consultation des professeurs sont suffisants, M. Nault répond qu'ils sont "inadéquats et insuffisants". Il y en a une demi-douzaine présentement et les professeurs veulent en créer une dizaine d'autres. La CECM, qui est pourtant un petit ministère de l'éducation, refuse alors qu'il y a des centaines de comités consultatifs existants au ministère.

Envers ses professeurs, a-t-il ajouté, la CECM n'a "pas du tout la notion de partenaires et d'associés dans la chose pédagogique. Ces comités consultatifs conjoints permettraient non seulement de transmettre des opinions mais d'établir des échanges, un dialogue, un rapprochement des idées, tout en laissant toujours la décision à la CECM. Au lieu d'être des étrangers, les professeurs seraient ainsi "des engagés."

M. Nault s'en est également pris aux chiffres lancés par Me Jarry au sujet des hausses de traitement des professeurs montréalais depuis 1959. S'adressant à ceux qui ont préparé ces chiffres, il a dit: "Cela frise la malhonnêteté comme procédé" parce qu'on n'y compare pas des choses identiques ou significatives et que les négociateurs patronaux ont admis en négociation que cette façon de procéder n'est pas bonne. "Leurs statistiques (à ce sujet) sont tendancieuses et ne permettent pas de voir clair."

Tempête

(Suite de la première page)

Le chargement et le transport des amoncellements de neige prendra toutefois plus de temps, étant donné que le travail similaire causé par la tempête de Noël n'était fait qu'à 50 pour cent environ.

Ce n'est donc pas avant mercredi ou jeudi prochain que la ville de Montréal se sera entièrement débarrassée des résultats des recentes précipitations et rafales, à la condition bien sûr qu'il ne vienne pas s'en ajouter d'autres.

Voici quelques chiffres concernant l'opération-neige: la seule ville de Montréal compte environ 900 milles de rues, que l'on doit déblayer à deux reprises à l'issue d'une tempête. Et comme il y en a deux en cinq jours, c'est donc 3,600 milles qu'il faut déblayer, dans des conditions parfois difficiles. D'autre part, si l'on calcule que les deux alertes ont laissé quelque trente pouces de neige, c'est entre 500,000 et 600,000 voyages de neige que les camions de la ville et des entrepreneurs — ces derniers se partageant la moitié du déneigement — devront accomplir pour rendre les artères à leur... saleté hivernale!

En collaboration avec la police, le département de la voie publique avait mis sur pied, hier, un service de remorquage d'urgence des véhicules qui, empêtrés dans les amas de neige molle, bloquaient la circulation.

On a noté de multiples pannes et des accrochages plus ou moins sérieux, mais peu d'accidents graves, en raison des entraves que la tempête causait à la circulation; et de nombreux automobilistes, aux aguets dès le petit jour, avaient préféré utiliser les moyens de transport public, comme le recommandaient d'ailleurs les organismes de sécurité routière et les policiers.

Les dérapages et les embardées ont été nombreux, surtout aux intersections. Une petite auto a pris feu sur le pont Victoria vers 5 heures du matin, et la circulation a été bloquée pendant plus d'une heure.

Aux divers ponts de l'île de Montréal, la circulation n'a pas été interrompue, mais ralentie à une vitesse d'environ 10 à 15 milles-heure. Les trains, par contre, ont circulé partout avec seulement quelques retards légers.

Dans la plupart des régions du Québec, les précipitations d'hier varient entre six et douze pouces; mais la météo laissait prévoir plus d'un pied de neige dans le sud de la province.

Aujourd'hui, on prévoit un ciel variable, un temps plus froid avec quelques chutes de neige dans la plus grande partie de la province. Le temps s'éclaircira en soirée.

La météo ne prévoit pas d'autre tempête pour l'immédiat, bien qu'une perturbation en voie de formation au-dessus du golfe du Mexique pourrait atteindre le Québec en fin de semaine.

La province vivra-t-elle une seconde fin de semaine "blanche" de neige, et encore de la neige? Il est trop tôt pour y répondre avec certitude.

La neige a aussi déferlé dans tout l'est du Québec, y déposant également un manteau blanc de huit pouces. Plusieurs routes étaient "à déconseiller", hier, et certaines complètement fermées à la circulation.

Dans la ville de Québec et la banlieue, la situation était sensiblement la même qu'à Montréal: circulation au pas de tortue, comme un film se déroulant à l'extrême ralenti.

Tous les bureaux du gouvernement provincial ont été fermés vers trois heures afin de permettre aux fonctionnaires de rentrer au foyer avant l'heure de pointe alors que plusieurs emboutteillages se sont produits, tout comme à Montréal. On n'y rapportait également que peu d'accidents causés par la rafale.

La plupart des services de transports publics ont pu suivre leur horaire, mais avec certains retards. A la traversée de Lévis, les bateaux-passeurs qui font la navette entre les deux rives accusaient des retards de 15 à 20 minutes par traversée. A l'aéroport de l'Ancienne-Lorette, toutefois, tous les vols prévus pour la journée ont dû être annulés.

La tempête n'a pas heurté seulement le Québec. Une violente bourrasque de neige avait plus tôt rendu la circulation à peu près impossible et semé la confusion dans le midwest américain, avant de piquer rageusement une pointe vers l'est hier matin pour franchir les Grands Lacs et atteindre le centre de l'Ontario, puis finalement le Québec.

Il est tombé plus de trois pieds de neige à Marquette, Michigan. Dans le nord de cet Etat, de grands vents ont accumulé d'énormes bancs de neige, paralysant la circulation. Plus d'un pied de neige a déferlé sur certaines parties du Kansas, du Nebraska et du Minnesota.

La neige et la rafale ont paralysé plusieurs centres de la Pennsylvanie, de l'Etat de New York, de la Virginie et de la Nouvelle-Angleterre.

Au moins six personnes sont mortes en pelletant de la neige, apparemment terrassées par des crises cardiaques.

La neige et la pluie verglaçante ont aussi fait des ravages en Ontario. Le nord de cette province a été le plus durement atteint. Plus de cinq pouces de neige sont tombés à Sault-Sainte-Marie, une neige lourde et "mouillante". La chaussée était glissante sur plusieurs artères.

La ville de Toronto a récolté sa première tempête de la saison: pluie verglaçante et quatre pouces de neige.

Ottawa

(Suite de la première page)

mique de l'est de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Cap Breton selon un plan d'ensemble.

"Nous sommes convaincus," a dit le premier ministre, "d'avoir adopté la seule politique qui semble pouvoir prévenir l'affaissement rapide de l'industrie houillère et des collectivités qui en dépendent. Les mesures prévues, sans précédent au Canada, s'inspirent d'un concept réaliste et hardi à la fois".

M. Pearson ajoute qu'il reste toutefois encore à régler les modalités de la mise en oeuvre de ce programme, soit: les négociations en cours avec DOSCO en vue de l'acquisition de ses mines devront être menées à bonne fin; les deux gouvernements devront s'entendre sur la composition et les attributions de la société de la couronne que l'on veut former et sur les moyens à prendre pour coordonner et planifier le développement économique de la région; il faudra de plus adopter des mesures législatives permettant la mise en oeuvre du vaste programme énoncé.

"Les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Ecosse," conclut le premier ministre, "sont d'accord sur les principes de base et il y a lieu de croire qu'ils pourront s'entendre sur les moyens d'action pour le plus grand bien de tous les intéressés".

Cette nouvelle politique est basée sur les recommandations contenues dans le rapport de M. J.-R. Donald qui a fait enquête sur les problèmes des houillères du Cap-Breton et propose des solutions.

"Le gouvernement fédéral," a expliqué le premier ministre, "a soigneusement étudié le rapport Donald et a eu des entretiens avec les représentants des compagnies intéressées et ceux du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.

Le cabinet

Le premier ministre a dû affronter un barrage de questions sur le remaniement possible de son cabinet, mais s'en est tiré sans indiquer d'aucune façon s'il avait des projets en ce sens. Il a dit que le président du Conseil privé, Guy Favreau, se remettait bien de la maladie qui a forcé son hospitalisation, en septembre dernier, et qu'il reviendrait au parlement à la mi-janvier.

Nault

(Suite de la première page)

S'appuyant sur les chiffres cités par M. Jarry et sur l'opinion généralement admise par les spécialistes de l'enseignement, Le Devoir d'hier, dans un titre, disait que 61 p.c. des professeurs montréalais n'ont pas les qualifications requises. M. Nault ne conteste pas ce point sous l'angle théorique. Sous l'angle légal, cependant, il affirme que c'est "une affirmation globale, non conforme aux faits."

23 morts et 49 blessés dans une collision près de Mexico

MEXICO—Une collision d'autocars a fait 23 morts et 49 blessés sur la route panaméricaine, entre Celaya et Salamanca, à 200 milles à l'ouest de Mexico. L'un des deux véhicules, tentant de dépasse une voiture de tourisme, n'a pu se rabattre à temps et a heurté l'autre de front. Les deux autocars, qui roulaient à plus de 60 milles à l'heure, ont été totalement détruits et les corps des occupants, morts et blessés, semés sur quelques centaines de pieds.

Onze hommes, sept femmes et cinq enfants ont été tués sur le coup. Quarante-neuf blessés ont été transportés rapidement dans les hôpitaux des villes voisines, mais la plupart sont dans un état grave et les médecins désespèrent de les sauver.

CLANDESTIN: Un évêque tchécoslovaque, consacré secrètement en 1953 et jeté en prison l'année même de son sacre, a été libéré et vit à Prague, mais sans pouvoir exercer aucune fonction sacerdotale. Mgr Prochazka avait reçu la consécration des mains du seul évêque résidentiel qui pût vivre à la tête de son diocèse jusqu'à sa mort, en novembre 1956. Deux autres évêques consacrés clandestinement se trouvent encore en prison.

CARRIERES ET PROFESSIONS
CARRIERES ET PROFESSIONS
CARRIERES ET PROFESSIONS
CARRIERES ET PROFESSIONS
CARRIERES ET PROFESSIONS

INGENIEURS CIVILS

L'Hydro-Québec est à la recherche de plusieurs ingénieurs civils possédant de l'expérience dans le domaine de la construction lourde.

Les candidats doivent être membres de la Corporation des Ingénieurs du Québec et être intéressés à travailler dans nos chantiers de construction. Le salaire sera en fonction de la compétence, de l'expérience et du lieu de travail de chacun.

Les candidats intéressés pourront se présenter durant la période des fêtes à la direction de l'Embauchage et s'adresser à messieurs Jean-Pierre Vinet, Michel Rochon ou Guy Auger.

75 ouest, boulevard Dorchester, Montréal 1, Québec

Poste vacant à la commission scolaire régionale Youville

PROFESSEUR D'ANGLAIS

demandé pour enseigner à Châteauguay.

Faire parvenir curriculum vitae et références à:

M. Florent Grandbois,
Directeur général,
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE YOUVILLE,
200, boulevard Salaberry,
Châteauguay, P.Q.
691-9320

DIRECTEUR EXECUTIF

Nous cherchons un responsable de la direction générale des activités de notre association dont le but est de promouvoir le bien-être, l'éducation et l'aprentissage des arriérés semi-éducables. Le candidat doit avoir manifesté son habileté à planifier, coordonner et administrer des programmes relatifs aux problèmes humains. Une connaissance pratique des relations publiques est nécessaire. Les responsabilités impliquent le maintien de contacts significatifs avec les gouvernements, les agences communautaires, les groupes professionnels et les associations intéressées. Statut professionnel de préference. Bilingue.

Faire parvenir curriculum vitae, incluant salaire désiré, au:

Président,
L'Association de Montréal pour les enfants arriérés,
2465, Bois-Franc,
Saint-Laurent,
Montréal 9.

DEUX PROFESSEURS

pour l'enseignement aux enfants inadaptés

Qualifications:
licence en pédagogie (option enfance inadaptée), brevet d'enseignement Classe "A" (ou équivalent).

Salaire:
$4,900 et plus (selon dossier académique et expérience).

Un instructeur pour centre d'apprentissage

Qualifications:
11e année et 2 ans de formation professionnelle.

Salaire:
$4,000 et plus (selon dossier académique et expérience).

S'adresser: **Bureau du personnel**
HÔPITAL MONT-PROVIDENCE
7200 est, boul. Gouin
Montréal 39
Tél.: 665-4971

CHEF DE SECRETARIAT

Une association d'envergure provinciale ayant ses bureaux à Montréal recherche un chef de secrétariat.

Le poste: sous l'autorité du directeur général: organiser et diriger le service de secrétariat, systèmes, procédures, équipement; coordonner et diriger le travail du personnel clérical (10 personnes environ); diriger les opérations comptables et présenter des rapports financiers périodiques.

Le candidat: gradué d'un cours commercial ou classique, âgé d'au moins 30 ans, bilingue, possédant au moins 3 ans d'expérience dans la direction d'un secrétariat ou bureau d'affaires. Connaissances et expérience en comptabilité.

Conditions de travail intéressantes, bénéfices usuels.

Prière d'envoyer votre demande accompagnée de votre curriculum vitae à:

Case 500, Le Devoir, Mtl.

TRADUCTEURS – AGRONOMES

jusqu'à $10,800
OTTAWA

Le Bureau des traductions est à la recherche d'agronomes diplômés capables de traduire des textes de l'anglais au français et de reviser des traductions dans les sciences agricoles notamment la science des sols, la zoologie, l'élevage, la grande culture, l'horticulture, la culture de l'arbre, la biologie, le génie agricole.

Faites parvenir immédiatement votre demande à la Commission du service civil du Canada, Ottawa 4, en mentionnant le no 66-480-5.

Connaissez-vous les nouvelles techniques de premiers soins?

Appliqueriez-vous une pommade sur une brûlure? Poseriez-vous un garrot pour arrêter une hémorragie? Si vous répondez oui à ces questions, vous n'êtes plus à la page. Lisez Sélection du Reader's Digest de janvier pour vous renseigner sur neuf procédés qui ne sont plus de mise aujourd'hui, encore que très en usage, et les procédés nouveaux que chacun devrait utiliser. Un article à ne pas manquer!

MAINTENANT EN ONDES

SYNTONISEZ
CJRM-FM
93.5 mcs
AU CADRAN FM
LA RADIO PAR EXCELLENCE

BUREAUX ET STUDIOS
3500, Parc Lafontaine
Montréal - Tél.: 527-3651

COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967

CETTE ANNONCE CONCERNE LES PERSONNES AYANT FAIT PARTIE DES FORCES ARMEES CANADIENNES

Expo 67 offre des débouchés aux ex-officiers d'état-major des services techniques, officiers techniques des services d'entretien, sous-officiers des transmissions, techniciens-radio de 1ère classe ou possédant une expérience équivalente. Ils seront chargés de contrôler le bon fonctionnement des réseaux de communication ou autres réseaux électroniques.

Le traitement est proportionnel à l'importance du poste et les avantages complémentaires sont excellents. Veuillez adresser votre "curriculum vitae" en y indiquant vos exigences de salaire à l'adresse mentionnée ci-après.

Tous les renseignements donnés seront considérés en stricte confidence.

Service du Personnel
COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1967
1, Place Ville-Marie
Montréal, Québec

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE...

DU PERSONNEL

Inspecteurs en hygiène publique (viandes)
Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation
Traitement initial: de $4,000 à $5,400
Postes vacants dans plusieurs régions de la province. Diplôme de 11e année. Six ans d'expérience appropriée. Limite d'âge 55 ans. Attestations d'études requises. Concours permanent 1-11.50 A-C. Les personnes intéressées à participer à cette séance d'examen sont invitées à s'inscrire avant le 5 janvier 1967.

Rédacteur de décrets —
— Ministère du travail — Poste à Québec — Traitement jusqu'à $9,400.
— Rédaction de projets de règlements pris en application de la "Loi des décrets de convention collective".
— Diplôme en droit ou en relations industrielles avec quelques années d'expérience; maîtrise de la langue française — Concours 66-1171 — S'inscrire avant le 13 janvier 1967.

Economistes ou statisticiens —
— Traitement suivant l'expérience — Diplôme universitaire — Ministère de l'éducation — Des postes disponibles à la Direction de la planification et à la Direction du financement. — Ministère des finances — Poste disponible au Bureau des recherches fiscales. — Ministère de l'agriculture et de la colonisation. — Poste disponible dans le secteur de la recherche. Concours permanent 0-Y4.

Chargé de recherche en information scolaire et professionnelle —
— Ministère de l'éducation — Traitement jusqu'à $8,600 — Poste à Québec.
— Diplôme universitaire en orientation, psychologie, pédagogie, OU un brevet d'enseignement, complété par un diplôme en information scolaire et professionnelle. Quelques années d'expérience. Concours 66-1170 — S'inscrire avant le 13 janvier 1967.

Comptables-vérificateurs
— Traitement jusqu'à $11,500 suivant l'expérience.
— Postes à Québec et à Montréal dans divers ministères. Licence en sciences commerciales (option comptabilité) ou appartenance à une association reconnue de comptables professionnels — Concours permanent 0-Y1.10.

SEULES LES CANDIDATURES ACCOMPAGNEES D'UNE ATTESTATION OFFICIELLE D'ETUDES OU, LORSQUE REQUIS, D'APPARTENANCE A UNE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE, SERONT CONSIDEREES.

Les personnes qui désirent prendre part à l'un ou l'autre de ces concours **doivent s'inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec.** On peut se procurer un imprimé "Demande d'emploi" aux bureaux de la Commission, 710, Place d'Youville, suite 700, Québec, ou 1454, de la Montagne, Montréal et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

COMMIS ET AGENTS DE BUREAU
JUSQU'A $4,500
pour divers ministères à Montréal
Scolarité minimum: 10e année pour les commis et 11e année dans le cas des agents. Des examens écrits seront tenus à l'édifice du ministère du revenu au 107 Craig ouest les mercredis, 11 et 25 janvier 1967 à 7 heures P.M. Les candidats intéressés sont invités à s'y présenter sans autre formalité. **Pour être admis à l'examen, ils devront présenter une attestation officielle d'études.**

L'EXP en devenir

PAR YVES MARGRAFF



Au seuil de l'année de l'Exposition

On ne pourra bientôt plus l'appeler "en devenir" cette Expo si présente dans la vie des Montréalais sinon dans celle de tous les Canadiens. Dans quelques jours, au moment où l'on se fera la bise sous le gui en échangeant des bons voeux, nous vivrons déjà l'année de l'Expo. Dans quatre mois elle sera là et cela inquiète quelques responsables qui finissent par se demander, après nous l'avoir répété à l'envi, si elle sera prête.

Il est plus certain que jamais pourtant qu'elle sera physiquement prête. Un coup d'oeil aux chantiers que respecte un hiver particulièrement modeste, particulièrement peu disposé à s'identifier au pays de Vigneault, convainc les moins confiants. Les pavillons sont tous sous toit, plusieurs sont déjà fermés et ne rouvriront qu'une semaine ou deux avant l'inauguration. Les éléments d'exposition, mis en caisse à Prague, à Bruxelles, à Tananarive, à la Nouvelle-Delhi, à Athènes, à Londres ou à Paris, voguent déjà dans le ventre des cargos s'ils ne sont pas arrivés encore.

Le réseau routier qui serpente sur les îles naturelles et artificielles du Saint-Laurent est tracé, bâti, asphalté. Les luminaires attendent le printemps sous un voile de plastique protecteur. Des arbustes, des plantes se préparent à hiverner sous une couche de paille. Certes, en avril, le gazon sera encore un peu jaune mais n'en sera-t-il pas de même du gazon de la montagne et de tous nos parcs, serait-il semé depuis des années ?

Habitat ne sera pas Habitat 67

Du point de vue matériel, il n'y a vraiment qu'Habitat qui ne sera pas 67. Et cela est infiniment dommage. D'autant qu'on a voulu qu'il soit un élément essentiellement canadien de l'Exposition. A-t-on assez insisté là-dessus quand il s'agissait d'écarter quelques "designers" parmi les meilleurs du monde, des "designers" danois, autrichiens, belges et autres qui doivent certainement se réjouir à présent de ne pas être engagés dans cette galère.

C'est bien dommage d'avoir ainsi raté (n'ayons pas peur des mots) le merveilleux projet de Moshe Safdie qui apportait là, effectivement, à l'architecture et au génie canadiens une fleur pour leur blason. Mais on sait les mesquineries d'abord, le cafouillage ensuite, toutes les misères qu'a rencontrées le projet. Au départ, c'était beau. Les éléments parallélipipédiques devaient être parfaitement réussis, sortir de leur formes dans leur toilette définitive. Le "manufacturier" n'est parvenu qu'à livrer des boîtes mal démoulées, fissurées, cochonnées, qu'il a fallu couvrir d'un lait de ciment, d'un cache-misères. L'équipement intérieur, comme les cuisines, devaient être avant-gardiste. Le fournisseur a livré des cuisines plus conventionnelles que celles de la plupart des nouveaux immeubles de rapport de Montréal.

Ce sont ces "détails" et bien d'autres sans doute que l'on connaîtra plus tard, qui expliquent le "ratage" aussi sensationnel que scandaleux de l'intéressant projet d'habitation moderne conçu par Safdie. Qu'il ait ou non glané ailleurs certains éléments de cette conception, comme le lui ont reproché des concurrents plus jaloux que compétents, ne change rien au mérite de sa réalisation.

Il ne reste qu'à souhaiter une chose (n'est-ce pas le moment des souhaits ?) c'est qu'on ne fasse pas de l'auteur la tête de Turc, le lampiste, le baudet sur qui l'on crie "haro" si Habitat dont il voulait tellement faire la cité d'aujourd'hui n'est que celle de demain, voire d'après-demain au train où vont les choses.

Les grèves passées et à venir

Au cours de l'année qui s'achève, fort heureusement, les grèves extérieures à l'Expo (sur les terrains, un "gentlemen-agreement" les avaient bannies) n'ont guère affecté la marche des travaux. Même la grève des dockers, qui avait inquiété les responsables de la construction, s'est finalement soldée par quelques journées perdues seulement, quelques journées qui ont été rattrapées rapidement.

Mais cela donne à penser pour 1967, par contre. L'"entente cordiale" intervenue entre les syndicats de la construction et les dirigeants de l'Expo s'éteindra avec la fin des travaux. Et si une grève du transport devait survenir en 1967 ? Que les agents de la circulation aérienne, les conducteurs de locomotives ou les chauffeurs d'autocars se mettent en grève et les belles prévisions resteront lettre morte.

On se demande, en certains milieux, s'il n'y aurait pas lieu de mettre au point un nouveau "gentlemen-agreement" qui écarterait cette possibilité qu'on peut imaginer catastrophique.

Après avoir longtemps parlé de 30,000,000 de visiteurs, on en est venu, ces derniers temps, au chiffre de 35,000,000. Il s'agit évidemment d'entrées à l'Expo pas de visites à Montréal. Les statistiques d'autres expositions permettent en effet d'établir à trois le nombre d'entrées par personne. C'est donc de dix à douze millions de personnes qui visiteront l'Expo trois fois chacune en moyenne et la moitié peut-être qui ne l'atteindrait jamais advenant une grève du transport.

Québec, enfin, pense à l'Expo

Au Québec, 1966 a vu un changement de gouvernement, un changement de régime, précise les spécialistes de la chose politique. Pour l'Expo, ç'aura été un changement pour le mieux. Il est en effet remarquable de constater que le gouvernement Johnson a fait davantage pour l'Expo en six mois que le gouvernement Lesage dans les deux années précédentes.

Il est vrai que cela commençait à presser. Qu'importe, on se réjouit à l'Expo de ce que le gouvernement ait présenté un projet de loi visant à protéger nos visiteurs, mais aussi les Montréalais des abus de certains aigrefins du logement. Dans d'autres domaines aussi, précise-t-on, Québec, enfin, pense Expo.

C'est la moindre des choses, après tout, les citoyens du Québec paient quand même 37.5 p.c. de la facture, plus ce qu'ils paient à Ottawa, et les Montréalais à Montréal.

Qu'importe, ça vaut la peine et ça prouvera assurément qu'"on est capable."

LE DEVOIR

MONTRÉAL, VENDREDI, 30 DÉCEMBRE 1966 — TROIS

SUR LE CLOU

L'**hôtel de ville** et la **Cour municipale** seront fermés lundi, lendemain du Jour de l'An. Les bibliothèques seront ouvertes samedi, mais fermées dimanche et lundi, les 1er et 2 janvier. Les **bains publics** seront ouverts samedi jusqu'à 18 heures, fermés dimanche et lundi. Il en sera de même des centres récréatifs de la ville. D'autre part, le **jardin botanique** et le **jardin des merveilles** seront ouverts durant toute la fin de semaine du Jour de l'An, le premier aux heures habituelles, le second aux heures suivantes: samedi, de midi à 21 heures; dimanche et lundi, de midi à 23 heures. Le **planétarium Dow** sera fermé dimanche et lundi, mais samedi il y aura des représentations en français à 14.-15 heures et à 16.30 heures, et des représentations en anglais à 13 heures et à 15.30 heures. Pas de spectacles en soirée.

Les **balances publiques** seront fermées durant toute la fin de semaine, tandis que les marchés publics ne seront fermés que dimanche, comme à l'habitude. **L'enlèvement des vidanges** se fera lundi comme à l'habitude ce jour-là.

-O-

La grande **Semaine de l'agriculture,** qui aura lieu à Montréal, du 17 au 26 février, soulignera la nécessité de toute la population de s'intéresser aux problèmes agricoles. Le 15e Salon national de l'agriculture et de l'alimentation se tiendra à l'aréna Maurice-Richard, en même temps que le Salon national de la machine agricole au Palais du commerce et le Salon national des industries avicoles au Centre Paul-Sauvé... A Winnipeg, la police a vu à ce que les magasins cessent la vente de la **poupée dite "explosive", du nom de Raggedy Ann.** La poupée qui est faite de nitrocellulose, présente de sérieux dangers pour l'enfant, dès qu'elle est exposée à une grande chaleur. Les parents ont été priés de se débarrasser de ce jouet au plus tôt.

-O-

L'**Association canadienne pour la santé mentale,** en collaboration avec le chansonnier **Jacques Labrecque,** les **Laboratoires Franca** et la direction des hôpitaux, organise une tournée de chansons en faveur des patients des grands hôpitaux phychiatriques. Labrecque a déjà visité Saint-Michel-Archange et St-Charles de Joliette. Il est cette semaine à Montréal... Une autre façon de réduire le **taux d'accroissement de la population :** porter à 21 ans l'âge minimum légal des candidates au mariage. L'Institut indien du planning familial vient de le suggérer au gouvernement.

Collision: 3 morts, 4 blessés

OTTAWA — Trois personnes ont perdu la vie et quatre autres ont été blessées hier matin dans une collision entre deux voitures à Chelsea, à cinq milles environ au nord de la capitale. Les morts sont Mme Celina Stickler, 62 ans, de Chelsea, qui était au volant d'une des voitures; sa soeur, Mme Iris Bretzloff, 46 ans, de Niagara Falls, et Conrad Richer, 20 ans, d'Eastview, Ont., qui voyageait dans l'autre voiture.

Johnson et Dozois iront à la chasse aux capitaux

QUEBEC (DNC). — Le premier ministre Daniel Johnson et le ministre des finances, Paul Dozois, iront rencontrer, au cours de la deuxième semaine de janvier des financiers new-yorkais et torontois qui font affaire ou s'intéressent au Québec. Les deux dirigeants québécois seront de passage à Toronto le 9 et séjourneront dans la métropole américaine du 11 au 13. Ils seront accompagnés des principaux conseillers du gouvernement en matière économique et financière.

Ces démarches officieuses, a-t-on appris, font partie de la campagne entreprise par le gouvernement de l'Union nationale pour "redonner" confiance en l'avenir du Québec aux gens de la haute finance nord-américaine et stimuler ainsi les investissements.

On se rappelle que l'Union nationale au cours de la dernière campagne électorale a soutenu que la politique "socialisante" du gouvernement Lesage avait éloigné les capitaux étrangers, particulièrement ceux des Etats-Unis et du Canada anglais. Il y a trois semaines, le ministre de l'industrie et du commerce, M. Maurice Bellemare, a fait une profession de foi sans équivoque en faveur de l'entreprise privée, déclarant que l'époque des nationalisations à 50 pour cent qui avaient marqué le régime libéral était révolue.

Dans les cercles gouvernementaux, on estime que seul un vigoureux coup de barre permettra à la province de s'attirer les capitaux nécessaires pour rattraper son retard économique et industriel, particulièrement en comparaison avec l'Ontario.

Cette politique d'expansion économique, axée principalement sur les investissements étrangers, sera notamment accompagnée sur le plan interne d'une politique de réduction de dépenses publiques et d'une coupe significative dans le programme des emprunts.

Dorval : les pompistes favorisent la grève mais la date reste à déterminer

Les préposés au plein d'essence et au service des avions commerciaux à l'aéroport international de Montréal ont voté, hier matin, à l'unanimité en faveur d'une grève pour appuyer leurs revendications syndicales.

Un porte-parole du syndicat a déclaré qu'aucune date n'a encore été fixée pour le début de la grève. Les négociations ont été rompues et le syndicat est en position légale de déclencher la grève quand bon lui semblera.

Les 42 syndiqués impliqués dans le différend sont à l'emploi de la firme Consolidated Aviation Fuelling and Services Ltd. La compagnie en question, grâce à un contrat exclusif, fait le plein d'essence et le service de tous les avions commerciaux à l'aéroport international de Montréal, à Dorval. La compagnie a également la responsabilité du stockage du carburant.

"Il y a une grande différence entre ce que nous demandons et ce que l'on nous offre," a déclaré Mike Rygus, directeur canadien de l'Association internationale des machinistes, qui négocie au nom des pompistes de Dorval.

Le chef syndical a déclaré que le syndicat demande une augmentation de salaire de 79 cents l'heure pour les pompistes et de $1.25 l'heure pour les mécaniciens. Elle demande également un contrat de travail de deux ans.

La compagnie offre une augmentation de 48 cents l'heure pour les pompistes et de 58 cents pour les mécaniciens. Le porte-parole syndical a déclaré que la compagnie offre un contrat de travail d'une durée de 26 mois.

La présente échelle des salaires varie de $2.27 à $2.72 l'heure.

Mercredi, un porte-parole d'Air Canada a déclaré qu'advenant une grève des pompistes à Dorval, les avions de la compagnie pourront probablement faire leur plein d'essence aux autres aéroports, notamment à Ottawa et à Toronto.

DANS LE COMTÉ DE SAGUENAY

L'enquête sur les "techniques électorales" de Maltais continue

BAIE-COMEAU. — Lors des dernières élections provinciales du 5 juin, Me Pierre Maltais, candidat libéral dans le comté de Saguenay, aurait reçu dans sa maison M. Jean-Baptiste Caron, de Hauterive, lui aurait fait servir à deux reprises un verre de boisson alcoolique et, après lui avoir glissé dans la main un billet de $20, aurait demandé à un concitoyen, M. Auguste Miller, de le conduire en automobile à l'endroit où il devait voter.

Tel est en substance le témoignage rendu mercredi après-midi par M. Auguste Miller, de Hauterive, agent et organisateur de Me Maltais lors de la dernière campagne électorale, dans la cause en contestation d'élection du député de Saguenay qui se déroule, au Palais de justice de Baie-Comeau.

Cette cause, qui avait été ajournée sine die le 3 novembre dernier, a repris mardi devant les juges Richard Alleyn, Georges-Etienne Blanchard et Jean-Marie Houle, de la Cour provinciale du Québec.

Les pétitionnaires de la contestation, MM. Edmond Saint-Laurent de Baie-Comeau, et Claude Foster, de Forestville, demandent que l'élection du député soit annulée parce que Me Maltais, selon eux, aurait effectué des manoeuvres électorales frauduleuses et illégales de nature à influencer le vote de certains électeurs.

Interrogatoire

Interrogé par Me Denys Dionne qui, avec Mes Jean Sirois et Guy Dorion, tous de Québec, représente les pétitionnaires, M. Miller a également expliqué que M. Caron a demandé à Me Maltais, le jour du scrutin, s'il s'occuperait de la pension de sa femme.

Me Maltais a dit qu'il s'en occuperait après les élections, a dit le témoin.

Contre-interrogé par Me Roger Thibodeau, de Lévis, procureur du député, M. Miller a avoué qu'il avait été forcé d'emprunter, au cours des cinq dernières années, plusieurs montants d'argent totalisant une somme approximative de $5,000.

Il a révélé de plus que son commerce était actuellement l'objet d'une faillite pour dettes de $30,000.

L'audition de la cause se poursuit.

Drapeau : le problème numéro un, durant l'Expo, c'est le logement

QUEBEC — Le problème numéro un pour Montréal au cours des six mois de l'Exposition universelle sera le logement, a fait savoir mercredi le maire Jean Drapeau, alors qu'il s'adressait aux membres du club Richelieu de Québec.

Selon lui, alors que les rapports des experts prévoyaient 30,000,000 de visiteurs, c'est plutôt près de 60,000,000 de visiteurs que la métropole devra accueillir pour l'Expo '67.

En soulignant que l'Expo offre une campagne publicitaire qui rapportera des résultats éclatants tant pour Montréal que pour le Québec et le reste du Canada, le maire de la métropole s'est dit d'avis que les Québécois se devaient de bien recevoir tous ces visiteurs car, a-t-il précisé, l'Expo 67 prendra une place importante pour l'avenir du tourisme dans la province.

A cet effet, il a dit que la capitale belge, Bruxelles, avait connu depuis 1958, date de la dernière exposition universelle, une augmentation considérable du nombre de touristes.

Finalement, M. Jean Drapeau a fait remarquer que la tenue de l'Exposition universelle à Montréal favorisera également la venue de touristes dans les villes telles que Québec, Toronto, Ottawa et autres centres importants du pays.



Bonne et Heureuse Année

Santé, bonheur, prospérité à tous nos clients et amis

Jolicoeur — Depuis 1907 — LA. 1-2161 — Succursale au centre d'achats Rockland

100 camions bleu et blanc pour mieux vous servir



à tous nos clients et amis

Nos meilleurs souhaits à l'occasion du Nouvel An

— ★ —

F.-X. DROLET INC.

fabricants d'ascenseurs

245 rue Dupont, QUEBEC 524-5257

4853 Parthenais - Montréal 34 - LA. 4-1838

GRANDE VENTE ANNUELLE

A NOTRE SUCCURSALE, 766 OUEST, RUE SHERBROOKE SEULEMENT • DEUX DERNIERS JOURS LES 30 ET 31 DECEMBRE. HATEZ-VOUS

20 mille ouvrages disponibles

- LIVRES D'ART
- LITTÉRATURE GÉNÉRALE
- LIVRES DE RÉFÉRENCE
- LIVRES EN ESPAGNOL, ITALIEN, RUSSE, HONGROIS
- LIVRES DE POCHE
- LITTÉRATURE DE JEUNESSE
- PÉDAGOGIE

remise, jusqu'à 50%

Premier arrivé, premier servi

Ouvert de 9 heures a.m. à 5½ p.m., samedi compris

Centre Educatif et Culturel Inc.

766 ouest, rue Sherbrooke — A deux pas des grands magasins. Métro McGill — AUCUNE COMMANDE TÉLÉPHONIQUE

EDITORIAL

La politique canadienne en 1966

Au plan politique, six événements majeurs ont paru dominer la dernière année : l'ascension de MM. Sharp et Marchand à Ottawa; l'élection de M. Johnson à Québec; le raidissement d'Ottawa dans son attitude envers les provinces; la solidarité retrouvée des provinces en face d'Ottawa; l'éclipse de M. Diefenbaker; et enfin la montée continue du NPD.

●

Les libéraux furent assez habiles, au cours de 1966, pour ne pas étaler en public les réserves qu'ils nourrissent à l'endroit du leadership de M. Pearson. A leur congrès d'octobre, ils accordèrent à M. Pearson un accueil qui ne laissait subsister aucun doute quant à l'appui qu'ils sont disposés dans l'immédiat à accorder à celui-ci.

Cela n'a pas empêché, toutefois, deux membres de l'équipe Pearson de connaître en 1966 une ascension remarquable. Successeur de M. Walter Gordon aux finances, M. Sharp est immédiatement devenu l'homme fort du gouvernement : c'est vers lui que se tournent depuis le printemps de 1966 les yeux des citoyens désireux de connaître les intentions du gouvernement.

Un peu dans le sillage de M. Sharp, mais suivant sur bien des points une voie très personnelle, M. Jean Marchand s'est affirmé, de son côté, comme la figure dominante du Québec au sein du gouvernement fédéral. En l'espace de quelques mois, M. Marchand a acquis un ascendant considérable non seulement sur ses collègues du cabinet mais aussi sur les membres de la députation, y compris un grand nombre de députés des partis d'opposition. L'influence que M. Marchand conserve dans le Québec et la confiance que lui accordent volontiers ses collègues anglophones du cabinet ont fait renaître l'idéal d'une association plus réelle entre Canadiens français et Canadiens anglais au niveau du gouvernement fédéral. L'opinion publique québécoise avait tendu, ces dernières années, à se polariser presque entièrement en direction du gouvernement québécois; on verra, au cours des prochains mois, si le renforcement de l'équipe québécoise à Ottawa a changé quelque chose à cette tendance.

●

L'événement le plus spectaculaire de l'année 1966 fut sans doute le renversement du gouvernement Lesage par l'équipe Johnson à Québec. L'élection de M. Johnson laissait présager un durcissement de l'attitude du Québec à l'endroit d'Ottawa et du reste du pays. Cette crainte ne s'est pas réalisée jusqu'à maintenant. Si l'on excepte quelques déclarations vite atténuées par des explications qui les dépouillaient de tout sens explosif, M. Johnson a adopté, en général, une attitude prudente et pratique envers Ottawa. Il a exposé avec vigueur les grands objectifs du Québec. Il a clairement laissé entendre qu'il n'abandonnerait aucun de ces objectifs. Sur le plan pratique, il s'est toutefois montré disposé à négocier avec calme et sérénité. Vers la fin de l'année, un nouvel affrontement pointait à l'horizon au sujet des pensions de vieillesse : les déclarations très prudentes de M. Pearson à ce sujet laissent présager qu'on trouvera, par la négociation, une solution acceptable à ce problème. Certains technocrates d'Ottawa seraient les derniers à admettre la possibilité d'une solution négociée qui reconnaisse les droits du Québec : il est permis d'augurer qu'ils connaîtront bientôt une nouvelle déception.

●

En matière de relations fédérales-provinciales, l'ascension de M. Sharp a coïncidé avec un raidissement marqué de la position d'Ottawa. L'opinion canadienne attendait des résultats positifs du travail confié au Comité du régime fiscal. Avant même que les résultats de ce travail n'aient été communiqués au public et n'aient fait l'objet d'un débat viril, Ottawa décidait d'adopter une attitude faussement rigide qui coupait court à toute discussion véritable. Ce dogmatisme soudain d'Ottawa fut la grande déception, le grand recul de l'année 1966. Difficilement justifiable au plan des principes, il reste très discutable même au plan économique. Un seul motif le justifie apparemment : c'est la crainte, très répandue au Canada anglais, de voir Ottawa finir, à force de "concessions", par vendre son âme à Québec et aux autres provinces. Une autre source de désappointement à cet égard fut la faiblesse de l'attitude adoptée par les ministres et députés libéraux du Québec à Ottawa : aucun d'entre eux n'a pris sur cette question vitale de position claire. Les Marchand, les Turner, les Pépin, les Côté sont demeurés étonnamment discrets. On hésite pourtant à croire qu'ils approuvent sans réticence toutes les positions de M. Sharp.

La raideur a engendré, en retour, au moins un effet encourageant. Elle a permis aux principales provinces, notamment au Québec et à l'Ontario, de découvrir qu'elles étaient plus rapprochées entre elles qu'elles ne l'avaient cru. M. Robarts, premier ministre de l'Ontario, a joué à ce point de vue un puissant rôle de catalyseur. Après avoir, en d'autres circonstances, soutenu la nécessité de conserver à Ottawa un gouvernement central fort, M. Robarts n'a pas hésité à rejeter certaines attitudes récentes de M. Sharp. Il a trouvé, en M. Johnson, un allié naturel, un allié avec qui la collaboration sera souvent plus facile qu'avec M. Lesage. M. Johnson, de son côté, a accueilli très favorablement les ouvertures venues de Toronto et de Winnipeg en particulier. La partie fiscale entre Ottawa et les provinces est loin d'être finie : Québec peut compter, à la veille de la prochaine manche, qu'il ne sera pas condamné à faire cavalier seul.

●

Le fait que des hommes comme MM. Johnson, Robarts, Roblin et Stanfield soient tous, au fond, d'allégeance conservatrice évoque aussi la possibilité d'un rôle renouvelé du parti conservateur à Ottawa. La raideur nouvelle du gouvernement central crée, dans la politique fédérale, un "vacuum" qui devrait normalement être comblé par un parti opposé à celui qui est au pouvoir.

Un parti conservateur qui se présenterait carrément comme favorable à une reconnaissance plus explicite des droits fiscaux des provinces et à un réaménagement constitutionnel sérieux, aurait des chances considérables de succès non seulement au Québec mais aussi dans le reste du pays. Mais il faudrait, en plus, que ce parti se présentât avec un leadership renouvelé. On constate, à ce sujet, que M. Diefenbaker a subi, au cours de 1966, deux défaites retentissantes qui ont rapproché, pour lui, l'heure de la retraite. La première défaite survint avec l'affaire Munsinger : cette affaire fut très gauchement introduite par M. Cardin, elle fut assez gauchement conduite par le commissaire enquêteur; il n'en reste pas moins qu'elle a marqué l'échec et la fin lamentable de certaines méthodes de chantage parlementaire dont n'avait cessé d'abuser, depuis plus d'un an, le parti de M. Diefenbaker. Jamais le Parlement n'était descendu si bas : le nom de M. Diefenbaker, qui fut et demeure néanmoins un grand parlementaire, restera associé à cette dégradation. Le second échec de M. Diefenbaker survint lors du congrès conservateur. M. Diefenbaker a perdu, à l'occasion de ce congrès, la lutte sourde qu'avaient engagée contre lui M. Dalton Camp et les réformistes de son parti. M. Diefenbaker pourra s'accrocher à son poste pour quelque temps encore; il ne pourra plus vraiment remonter la côte. Le plus grand service que M. Diefenbaker pourrait rendre à son parti et à son pays serait de se retirer également de la scène au cours des prochains mois. Aussi longtemps qu'il se maintiendra en selle, il subsistera, en effet, un malaise insurmontable qui paralyse son parti et accroît artificiellement la force du parti libéral.

●

Même s'il n'y a pas eu d'élection générale en 1966, les tiers partis sont demeurés un facteur important de la politique fédérale au cours des derniers mois. Plusieurs s'obstinent à considérer les tiers partis comme une sorte de champignon éphémère promis à une disparition prochaine. Il semble, au contraire, qu'à moins d'un réalignement majeur des forces politiques, il faille compter avec les tiers partis pour une période indéfinie.

Le Crédit social, en 1966, a continué de décliner. Solide en Colombie-Britannique et en Alberta, il a connu, au Québec, de nouvelles scissions qui ont pratiquement achevé de ruiner ce qui lui restait d'influence véritable et coordonnée. En optant pour le séparatisme, M. Grégoire a enfin choisi de loger là où ses inclinations profondes le situaient de toute manière. Quant au groupe Caouette et au groupe Thompson, ils servent à leur corps défendant de caution au gouvernement Pearson. Ils n'ont pas de ligne de conduite propre. Ils n'ont pas gagné de terrain dans les Prairies, dans le centre et dans l'Est du pays.

Le NPD, en retour, a semblé poursuivre en 1966 l'ascension qu'il avait connue en 1965. Un homme connu pour son allégeance néo-démocrate a décroché le poste de maire de Toronto. Le groupe néo-démocrate ontarien, solidement dirigé par M. Donald MacDonald, a de bonnes chances de devenir, aux élections générales de cette province, le principal parti d'opposition. Au Manitoba, le NPD a fait des gains aux dépens du parti libéral et du parti de M. Roblin. Au plan fédéral, des sondages récents indiquent que le NPD devance légèrement le parti conservateur dans l'opinion publique. Dans les grands centres urbains situés à l'ouest de Montréal, le NPD, jouissant de solides appuis dans les milieux syndicaux et intellectuels, est devenu une force politique de premier plan. Si l'on songe à l'importance sans cesse croissante des problèmes urbains et aux tensions multipliées qui se manifestent dans tout le pays entre syndicats et employeurs, il ne serait pas étonnant que le NPD, dont les positions se situent assez proches des revendications des travailleurs, continue de faire des gains au cours des mois à venir. Avant de devenir une force d'envergure vraiment nationale, le NPD devra cependant réaliser des gains plus importants dans le Québec. Les résultats de l'élection de novembre 1965 pour la région de Montréal furent certes encourageants, mais rien n'indique que le parti ait vraiment su mettre ses gains à profit au cours de 1966.

●

L'année 1967 marquera le centenaire du régime fédéral. Elle ne sera point, comme plusieurs l'avaient espéré, l'année de la grande revision constitutionnelle. Elle ne sera pas, non plus, l'année de la rupture.

Il semble cependant que le pays s'achemine de manière inévitable vers la grande confrontation que souhaite depuis plusieurs années un large secteur de l'opinion québécoise. M. Johnson a inscrit la revision de l'AABN en tête de son programme d'action. De nombreux intellectuels et dirigeants politiques et sociaux du Canada anglais sont désormais ralliés à cet objectif. Un homme prudent comme M. Robarts a laissé entrevoir qu'il accepterait de participer à un travail d'ajustement constitutionnel. Dans le Québec, les grandes centrales de travailleurs ont présenté au gouvernement provincial un mémoire qui, tout en soutenant le principe fédéral, propose d'apporter au régime actuel des modifications si importantes qu'elles équivalent à toute fin pratique à une revision substantielle. Du côté d'Ottawa, des technocrates qui ne juraient hier que par le maintien du statu quo ont commencé discrètement des études devant préparer la voie à d'éventuelles négociations avec les provinces. M. Pearson lui-même vient de laisser entendre que, pourvu qu'on y mette le temps voulu, il faudra probablement se résigner à un travail de refonte de l'appareil constitutionnel canadien.

Ces faits convergents indiquent le ton que devront prendre les célébrations qui marqueront le centenaire de la Confédération. Il y aura des fêtes et des jeux, comme c'est normal. Il y aura l'Expo, à la réalisation de laquelle auront participé largement les citoyens de tout le pays. Mais l'atmosphère ne sera pas à la complaisance facile. Les Canadiens lucides ne se laisseront pas séduire par les visites d'apparat et les inaugurations de nouveaux édifices publics. Ils se rappelleront que ce peuple — uni depuis un siècle par des liens souvent fragiles — éprouve le besoin de repenser son destin à la lumière des réalités nouvelles de 1967. Ils chercheront, dans la méditation et la réflexion, à jeter les bases des futures conversations qui permettront de définir ce que sera le Canada de demain. Les hommes politiques qui auront été attentifs à cet effort de réflexion seront, demain, ceux à qui l'opinion publique confiera la tâche redoutable de trouver des solutions institutionnelles durables à ce mal que plusieurs Canadiens refusent encore de voir mais que la commission Laurendeau-Dunton a appelé avec raison "la crise canadienne".

Claude RYAN

Soldats du Christ ?

dans le monde

Lorsque l'Osservatore Romano écrit que "la nuit de Noël n'est pas spécialement propice pour célébrer la cause des armes', on peut y voir sans crainte de se tromper un blâme, certes prudent et délicat, adressé au cardinal Spellman pour ses propos étrangement belliqueux. Car il n'y eut, dans la nuit de Noël, pas d'autre personnalité à célébrer la cause des armes que l'archevêque de New York, dans son sermon désormais fameux de Tan-Son-Nhut (près de Saigon). Il semble assuré que le Vatican ne fera officiellement aucun commentaire sur des déclarations qui, à tort ou à raison, ont suscité selon le cas, étonnement, indignation et même scandale à travers le monde, particulièrement dans des milieux catholiques.

Ordinaire des armées, chef de l'aumônerie militaire catholique aux Etats-Unis, le cardinal Spellman peut estimer que son devoir l'oblige à passer chaque année la fête de Noël parmi des combattants américains, engagés ici ou là dans le monde. (C'était la troisième année consécutive qu'il se rendait au Vietnam). Rien, toutefois, ne l'y oblige. Rien, surtout, ne l'oblige à prendre la parole pour cautionner la politique officielle de Washington et pour donner l'impression qu'il n'envisage, personnellement, d'autre solution que la victoire militaire.

Alors que la politique vietnamienne des Etats-Unis suscite dans le monde l'opposition ou les réserves les plus expresses, que l'opinion américaine est de plus en plus partagée sur la validité des thèses officielles, après la publication de l'accablant document de William Pepper (non démenti) sur les victimes des bombardements américains, le moment n'était peut-être pas particulièrement bien choisi de la part d'un prince de l'Eglise pour parler de "défense de la civilisation" et pour affirmer qu'il n'est d'autre issue que la victoire militaire.

Le fait que le cardinal prenait alors la parole en qualité d'aumônier général des armées américaines et qu'il exprimait des "vues personnelles" donne-t-il une explication suffisante et suffira-t-il à atténuer l'étonnement? La masse des catholiques et surtout celle des non-catholiques fera-t-elle la distinction entre l'archevêque de New York, prince de l'Eglise et le chef de l'aumônerie militaire? Le télégramme adressé à Paul VI par un groupe d'intellectuels américains (Qui parle au nom de l'Eglise: votre Sainteté pour la paix ou le cardinal Spellman, pour la guerre?) indique le désarroi ou le scandale que les discours (car il y en eut plusieurs) du cardinal ont provoqué.

Le sénateur W. Morse, de l'Oregon, dont la verdeur de langage est bien connue, a qualifié "d'absurde" l'affirmation de l'archevêque de New York selon laquelle les Etats-Unis "défendent la cause de la civilisation au Vietnam". Plus courtoisement mais aussi énergiquement, le R. P. Wenger, rédacteur en chef de la CROIX (Paris) a écrit : "Les propos tenus par le cardinal Spellman ont provoqué un étonnement général et le scandale des hommes pacifiques. Ils sont donc apparus en contradiction avec la position que le pape a si souvent exprimée. En cette nuit de Noël, les paroles du cardinal ont particulièrement heurté la conscience des chrétiens et des hommes de bonne volonté.' LA CROIX ajoutait que "semblable discours risque d'aggraver le drame intérieur des soldats américains en ne préparant aucune issue à leur cas de conscience"...

Même ton dans LE MONDE, où, après avoir rappelé la vieille amitié du cardinal et du feu dictateur Ngo Dinh Diem, on oppose les paroles de l'aumônier général américain à celles de divers évêques vietnamiens et aux messages du pape. Comment ne pas rapprocher cette messe de minuit belliqueuse à la grande base aérienne américaine de celle de la cathédrale de Hanoï, où l'officiant, prêtre vietnamien, eut ces simples paroles: "Il ne convient pas de parler mais de prier. Dans la nuit glaciale, sans étoiles qui s'abattit sur l'humanité, survint le saint message . . ." Et ce fut la lecture de l'Evangile.

Selon le cardinal Spellman, non seulement les Etats-Unis défendent-ils la civilisation, ils sont encore "le Bon samaritain" de l'humanité, et pour couronner le tout, les GI's ne sont pas que des soldats des E.-U., mais d'abord "des soldats du Christ". Pour quiconque a lu les innombrables reportages parus dans la presse internationale, l'américaine et la française en particulier, qui a lu, plus récemment, les articles du rédacteur en chef adjoint du NEW YORK TIMES cette audacieuse assimilation des militaires américains et de modernes zouaves a quelque chose d'étonnant, pour ne pas dire plus.

On a envie d'opposer aux fracassantes déclarations du cardinal Spellman, un récent article du professeur Maurice Duverger dans l'Observateur : "Ce qui se joue présentement à Hanoï et dans les forêts et les rizières, ce n'est pas seulement l'avenir des Vietnamiens, c'est le nôtre. La victoire des Etats-Unis serait la victoire de la force sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, c'est-à-dire la négation de toute la philosophie de l'Occident!

Pour la cause de la paix, pour l'honneur de l'Eglise américaine et pour le prestige de l'Eglise tout court, il est regrettable que le cardinal Spellman ait choisi d'aller tenir au Vietnam, pendant la nuit de Noël, des propos si peu compatibles avec le message du Christ, avec l'effort incessant du Souverain pontife et avec la qualité de prince de l'Eglise.

J.-M. L.

P.S. Ce commentaire est fait à partir des dépêches d'agences, en l'absence du texte intégral des déclarations du cardinal Spellman. On notera toutefois que tous les résumés d'agences concordent et que l'archevêque de New York n'a point encore démenti les propos qui lui ont été attribués.

Lettre au "Devoir"

Maîtres chez nous

Maître chez nous ? N'espérons pas le devenir. Le Devoir même nous incite le plus innocemment du monde, un article intitulé "Shopping de Noël", à profiter du métro pour faire nos achats chez Eaton et Morgan.

Et pourtant, nous Canadiens français, si nous voulions vraiment dans cinq ans, dans dix ans, Dupuis Frères, St-Jean, Métro surpasseraient en affaires Eaton, Morgan, Birks et Steinberg.

Mais non, il nous manque la vraie fierté, celle d'encourager les nôtres et de nous réjouir de leur réussite.

Toute notre éducation est à refaire et au plus vite, car ça presse.

Denise Savard,
Frankford, Ont.

P.S. Même si la carrière de mon mari nous transplante en Ontario, je suis toujours Canadienne française.

LA CHINE ROUGE

Le troisième article de la série de Jean-Pierre Brûlé sur la Chine rouge a été reporté à demain.

MONTRÉAL, VENDREDI, 30 DÉCEMBRE 1966

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN, Directeur — André LAURENDEAU, rédacteur en chef

Rédacteur en chef adjoint : Paul SAURIOL

Directeur de l'information : Mario CARDINAL

Trésorier : Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS : édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues : 12 mois $25.00, 6 mois $13.00, 3 mois $7.00. Ailleurs au Canada : 12 mois $20.00, 6 mois $11.00, 3 mois $6.00, à l'étranger : 12 mois $35.00, 6 mois $18.00. Edition du samedi : 12 mois $6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE : 844-3361

retenir l'idée en ce qui concerne l'enseignement de l'anglais. Pour les autres matières, compte tenu du fait que Montréal aura sûrement avant longtemps ses écoles neutres qui auront besoin elles aussi d'enseignants, nous croyons, au contraire, que la suggestion serait à rejeter.

Le refus de la Commission scolaire ici veut se justifier par un appel aux règlements du ministère de l'Education. Pour l'enseignement de l'anglais, nous inclinons à croire que, devant une requête conjointe de l'Alliance et de la Commission scolaire, Québec consentirait à modifier ses règlements.

Dans un autre ordre d'idées, mais toujours à titre de professionnels, les enseignants de Montréal exigent, d'autre part, qu'aucune mauvaise note ne soit inscrite à leur dossier à moins qu'ils n'en aient été avertis et qu'ils n'aient eu l'occasion de se faire entendre. Leur demande est légitime. D'autre part, on comprend moins bien l'insistance qu'ils mettent à obtenir l'autorisation de consulter leur propre dossier. On le comprend mal parce que, en pratique, chaque mauvaise note qui peut y apparaître leur aura été communiquée antérieurement. Et, un dossier peut contenir certaines pièces confidentielles (telles les lettres de recommandation à l'embauchage) qu'un patron tient à bon droit à garder confidentielle.

La consultation

Comme nous l'avons dit plus haut, les professeurs veulent être considérés comme des collaborateurs qualifiés qu'on consulte le plus souvent possible avant de prendre des décisions. Ainsi, à la clause 8.04 de son projet de convention, l'Alliance demande à participer,"**à titre consultatif, au sein d'un comité "ad hoc," à l'élaboration et à l'application des politiques d'engagement de la Commission.**"

Il est bien évident qu'il faut favoriser cette consultation et qu'on verrait mal que la Commission puisse s'y opposer. Bien au contraire. La clause, pourtant, telle qu'elle est rédigée, est pour le moins équivoque. Il faudrait sûrement la préciser bien davantage. Ce n'est évidemment pas à l'Alliance à "appliquer" les politiques d'engagement. Il faudrait qu'il soit clairement établi que l'Alliance ne veut que donner son point de vue sur ce que devraient être ces politiques et sur les critères de leur application.

Au niveau de la direction de chaque école, l'Alliance réclame aussi l'institution d'un organisme consultatif. Des conseils d'école dont la tâche consiste à conseiller le principal dans l'accomplissement de toutes ses tâches s'imposent sûrement. Les clauses 24.00, 24.01, 24.02 et 24.03 qui explicitent cette requête méritent donc la plus haute considération de la part de la partie patronale. Celle-ci, d'ailleurs, n'y fait aucune objection que nous sachions.

Ici, encore, toutefois, il y a lieu de se demander si la rédaction de ces clauses ne dépasse pas la pensée de ses auteurs, si elle est bien assez précise. Quand on dit du conseil d'école, par exemple, qu'"**il doit être considéré comme un organe de collaboration et de coordination en vue de la mise en place d'une hiérarchie fonctionnelle dans l'enseignement**" on paraît bien dépasser, à première vue au moins, le stade de la consultation. Il faudrait qu'il soit mieux entendu que la décision reste à la partie patronale.

Autres types de consultation

Au-delà du niveau de l'école, l'Alliance tient encore à d'autres types de consultation.

Tout d'abord, elle veut être consultée au préalable lorsqu'il s'agit d'instaurer de nouvelles méthodes d'enseignement "**et chaque fois que l'opinion d'un professionnel de l'éducation est utile à la réalisation d'un projet concernant l'éducation.**" C'est une proposition qui nous va, sauf pour la partie que nous avons reproduite entre guillemets et qui nous apparaît beaucoup trop vague pour figurer dans une convention.

Nous trouvons également fort équitable la demande de l'Alliance en ce qui concerne le choix des manuels que le ministère de l'Education n'impose pas. En tant que praticiens de l'enseignement, les professeurs, par le truchement de leurs représentants syndicaux dûment mandatés, devraient avoir l'occasion d'exprimer leurs vues.

Nous souscrivons, pour les mêmes motifs, à la nécessité de consulter le syndicat en ce qui concerne la construction des écoles et l'équipement scolaire. Après tout, les enseignants qui auront à enseigner dans ces écoles ou à utiliser cet équipement scolaire, ont sûrement des idées fort valables à offrir. Et ce sont eux qui auront à en subir les inconvénients si les écoles ou l'outillage ne répondent pas aux besoins réels de l'enseignement.

Enfin, nous ne voyons pas pourquoi la Commission scolaire se refuserait à mettre sur pied des comités consultatifs pour chacun de ses services pédagogiques. Il existe déjà de tels comités, mais pas au sens où l'entend le syndicat. Ce que le syndicat désire, ce sont des comités où ses représentants siégeraient avec ceux de la direction. Il s'agirait qu'il soit bien entendu, encore une fois, que ces comités restent bien consultatifs et laissent entier à la Commission son droit de prendre les décisions finales.

Demain : LA QUESTION DES SALAIRES.

Devant le vote de grève des enseignants de Montréal — II

Les divergences de vues sur le statut professionnel

par Vincent PRINCE

La principale préoccupation des enseignants catholiques de Montréal dans leur différend avec la Commission scolaire, différend qui menace toujours de déboucher sur une grève, le 13 janvier prochain, se situe au niveau des revendications de caractère professionnel. Longtemps regardés et traités comme des amateurs, les enseignants veulent qu'on les aide dorénavant à consolider leur nouveau statut, qu'on accepte ce même statut avec toutes ses exigences et qu'on exploite au maximum leur compétence au service général de la cause de l'éducation.

Les professeurs, en d'autres termes, désirent se conduire et être conduits comme des professionnels. Ils sont prêts à s'imposer des sacrifices à cet effet, mais veulent qu'on en fasse autant du côté patronal. Ils attendent du patron que celui-ci les considère comme des partenaires à part entière et non comme de simples exécutants de type robot.

Il doit exister, disent-ils, une franche collaboration entre les autorités et les dispensateurs de l'enseignement. Collaboration qui devrait prendre la forme d'une politique de consultation et de participation.

L'accord, direz-vous, devrait être facile à réaliser sur d'aussi nobles et justes sentiments. Le problème, c'est qu'il faut, dans un projet de contrat, concrétiser ces aspirations et que, à côté des droits des enseignants, il y a aussi ceux des dirigeants qui peuvent, à l'occasion, entrer en conflit plus ou moins direct. Il n'y a pas, d'un côté, des "méchants" qui ne veulent rien comprendre et, de l'autre, des "bons" qui défendent une seule et unique justice, mais des humains, naturellement susceptibles, qui s'efforcent de tracer dans des textes une délimitation précise de leur compétence respective.

On peut prendre pour acquis que les enseignants ne veulent rien retrancher au pouvoir de décision de la Commission et que celle-ci, ainsi que vient de le déclarer ouvertement son président, ne désire point brimer toute initiative de ses employés. Mais les clauses qu'ils proposent, chacun de leur côté, ne trahissent-elles pas, à l'occasion, les intentions proclamées sur la place publique ? C'est ce qu'il faut se demander.

Passons donc en revue, rapidement, quelques-uns des articles du projet de convention qui touchent au coeur de ce problème. Tout d'abord, ceux qui ont trait aux qualifications académiques à acquérir ou à accroître.

Etudes des maîtres

Les professeurs n'ont pas attendu la déclaration de Me Marc Jarry pour reconnaître que plusieurs des leurs auraient tout intérêt à se perfectionner. A cet effet, une disposition de leur propre projet de convention propose justement, à titre de stimulant, que l'on réduise de moitié les augmentations statutaires de salaires des enseignants, du moins à un certain palier, si ces derniers ne réussissent pas à passer de la catégorie I (brevet "B") à la catégorie II (brevet supérieur) ou de la catégorie II à la catégorie III (brevet "A") d'ici 1970. C'est ce qu'on appelle de l'autocensure. On se force soi-même à retourner à l'école, à sortir de la médiocrité. Est-il besoin de dire que la partie patronale applaudit et approuve cette politique.

Le projet de convention prévoit aussi des congés pour affaires professionnelles ou pour affaires relatives à l'éducation. On s'entend, de part et d'autre, pour reconnaître qu'il est bon que les enseignants puissent participer à des congrès ou colloques d'éducateurs, voir ce qui se fait ailleurs. Evidemment, tout cela en tenant compte des exigences que pose l'exercice de la profession à l'intérieur des cadres de la C.E.C.M.

Depuis un certain nombre d'années, en particulier, la Commission scolaire, par une politique qui se précise et devient plus généreuse avec le temps, s'efforce, par divers moyens, d'amener ses professeurs à étendre leur formation. Elle a mis au point, à cet effet, un système de cours qu'elle dispense elle-même gratuitement, de bourses d'études ou de congés (sabbatiques) pour études qui peuvent s'échelonner sur une, deux ou trois années complètes et à temps complet. Sans presque rien débourser, les professeurs peuvent ainsi acquérir des crédits académiques supplémentaires qui leur permettent de passer dans des catégories de salaires supérieures ou d'aspirer à des promotions qui, autrement, ne leur seraient pas accessibles.

On se trouve ici devant un cas de collaboration à la fois originale et enrichissante pour les deux parties. Les professeurs fournissent leur temps, leurs talents et leur bonne volonté pendant que la Commission délie les cordons de sa bourse. Dans le présent projet de convention, les éducateurs réclament que ces cordons soient déliés davantage. On comprendra que le patron doive tenir compte des conséquences monétaires de pareille demande et que l'accord ne pourra se faire que sur une formule de compromis. Celui-ci serait d'ailleurs à la veille d'être trouvé.

Conditions de travail

D'autre part, à côté de ce désir de perfectionnement, on note encore dans les propositions syndicales un souci de l'efficacité au travail. A cet égard, les enseignants sont conscients, par exemple, qu'ils ne peuvent obtenir un rendement satisfaisant si leurs classes sont surchargées d'élèves. Ils réclament donc, à bon droit, qu'on réduise la proportion d'étudiants aux différents cours, tant au niveau élémentaire que secondaire.

C'est évidemment une question à la fois d'ordre pédagogique et financier. La Commission scolaire, au moins, peut difficilement dissocier les deux aspects du problème. Si nos renseignements sont exacts, la partie patronale a déjà bougé de ses positions originales. Ainsi, au début, pour l'élémentaire, elle ne voulait concéder qu'une moyenne de vingt-neuf élèves par professeur, alors qu'elle accepterait présentement le chiffre de 28. Il y a à ce sujet des normes provinciales qui aideront sûrement à trouver un terrain d'entente. C'est un chapitre, en tout cas, où la Commission doit se sentir l'obligation d'aller au maximum des "concessions".

Toujours en vue de pouvoir effectuer un travail de professionnel, les professeurs exigent encore de la partie patronale de plus grandes facilités de travail. Ils désirent, notamment, des salles particulières dans les écoles où ils pourront se rencontrer, discuter de leurs problèmes, ranger leurs dossiers, etc. La chose existe déjà à certains endroits. Mais il s'agirait de la généraliser et de mieux meubler (pupitres, dactylos, classeurs) ces salles. La demande, on le reconnaîtra, n'a rien que de très raisonnable. Ce serait bien davantage un placement qu'une dépense. On concevrait mal, encore ici, que la C.E.C.M. n'accepte pas d'aller à la limite de ses possibilités.

Dans l'intérêt également des élèves, le syndicat voudrait encore que la Commission scolaire ne refuse pas d'embaucher des professeurs non catholiques pour enseigner diverses spécialités autres que la religion. La requête s'appuie, certes, sur un excellent motif. Nous dirions que la partie patronale devrait

Après un "aggiornamento" partiel, la diplomatie canadienne retrouve une place revalorisée sur l'échiquier international

Par Jean TAINTURIER

Depuis longtemps le Canada n'avait montré une si grande vigueur dans sa politique étrangère, une indépendance aussi nette, un désir aussi évident d'abandonner des thèses sclérosées pour s'engager dans de nouvelles voies.

Certes, cet "aggiornamento" de la diplomatie canadienne ne s'est pas fait en un an : depuis quelque temps on pouvait en effet percevoir chez les dirigeants canadiens les signes d'un changement. Mais 1966 a sans doute permis dans une large mesure à Ottawa d'exposer plusieurs positions nouvelles et de prendre des attitudes qui ont redonné au Canada une place revalorisée sur l'échiquier international.

Avec un mélange d'idéalisme et de pragmatisme immédiat, le ministre des affaires extérieures (qu'il serait temps d'appeler, en toute logique, ministre des affaires étrangères) a su donner à la diplomatie canadienne une tournure plus personnelle, parfois discutable, souvent courageuse et intelligente. Du même coup l'influence du Canada qui allait s'étiolant (par suite d'un immobilisme dû à une carence d'imagination de hauts fonctionnaires du ministère et du cabinet Diefenbaker) a connu un redressement sensible. La méfiance que de nombreuses capitales, amies ou non, entretenaient à l'endroit de la politique canadienne considérée, non sans raison, comme le reflet trop fidèle de celle de Washington, disparaissait graduellement et les grandes capitales ont ces derniers temps donné l'impression de considérer le Canada comme un interlocuteur plus valable et à qui on parle plus volontiers avec franchise.

LA DETENTE PAR DES CONTACTS BILATERAUX

Le voyage de M. Martin en Pologne et en Union soviétique est certainement un des points saillants de l'année.

Persuadé que la seule manière réaliste de développer la détente Est-Ouest qui s'amorce lentement depuis trois ans, en particulier sous l'action de la France, était d'établir des rapports de pays à pays, le gouvernement canadien a en effet estimé que le moment était venu d'établir des relations avec les pays socialistes de l'est de l'Europe par des contacts bilatéraux. Plusieurs alliés du Canada estimaient il y a quelques mois encore que toute tentative de rapprochement devait se faire par le canal de l'Alliance atlantique et par des contacts de bloc à bloc avec les pays membres du pacte de Varsovie. L'irréalisme de cette position était évident et M. Martin préféra la méthode des discussions bilatérales que l'Alliance atlantique devait finalement endosser à sa dernière réunion ministérielle, à la mi-décembre à Paris.

Il ne s'agissait pas pour le ministre canadien des affaires extérieures de procéder à des discussions politiques poussées ni de conclure des ententes à caractère politique. Mais plusieurs problèmes concernant plus directement le Canada et l'un et l'autre des deux pays devaient être franchement abordés, des accords culturels, scientifiques et techniques ébauchés ou complétés. Enfin les grandes questions de l'heure (Vietnam et sécurité européenne) firent l'objet, surtout à Moscou, d'un franc et utile échange de vues.

De toute évidence, c'est d'abord sur le plan commercial, culturel et scientifique que le rapprochement entre les pays de l'Est et de l'Ouest devra s'effectuer. C'est pourquoi la mission de M. Martin, en novembre dernier a mis l'accent sur ces points. "Le reste, le politique, viendra ensuite", disent volontiers les Français. M. Martin l'espère lui aussi, encore que son optimisme ne soit pas toujours partagé à Ottawa.

(Il est remarquable à ce sujet de constater que plusieurs diplomates canadiens ont gardé d'étroites relations avec le département d'Etat américain. Et parfois les arguments évoqués rappellent davantage les thèses américaines que celles que défend le ministère canadien. Il y a là une situation gênante qui a cependant tendance à disparaître depuis quelques années !)

LE ROLE DE LA COMMISSION DE CONTROLE

L'examen de la situation au Vietnam a naturellement été évoquée à Varsovie comme à Moscou. Le Canada estime en effet que le jour venu, la Commission internationale de contrôle (dont il fait partie avec l'Inde et la Pologne) aura un rôle important à jouer durant la période de "décompression" de la guerre. Pour les dirigeants canadiens, le conflit dans cette région s'il devait prendre fin, cesserait peu à peu, par une sorte de cessez-le-feu non déclaré. Dès lors, la Commission aurait une action déterminante pour maintenir cette trêve (dont elle est d'ailleurs la garante depuis 1954 !).

Ce rôle accru de la Commission a été sérieusement envisagé dans les deux pays visités. Mais, officiellement, Moscou et Varsovie évitent de s'aventurer trop loin. "Attendons d'abord la fin des bombardements américains contre le Nord-Vietnam," ont dit à M. Martin les Polonais et les Soviétiques qui, dans le privé, sont d'accord avec les objectifs généraux canadiens au Vietnam.

De son voyage à l'Est, M. Martin a également recueilli d'utiles informations qui ont permis au Canada de se faire une idée plus précise de la position des Soviétiques sur la sécurité européenne (problème allemand), la non-dissémination nucléaire, et sur le problème chinois.

Enfin, cette visite prenait un relief particulier, si on rappelle que Washington était et reste hésitant devant ce principe de contacts bilatéraux.

SABOTAGE DE LA MISSION RONNING

Le Vietnam a été l'autre préoccupation du Canada en 1966. Ses démarches à l'Est l'ont montré. Les contacts répétés que des diplomates canadiens ont eu à Hanoï en sont une autre indication.

Les membres canadiens de la Commission internationale de contrôle restent un excellent canal entre Washington et Hanoï et à plusieurs reprises, dans le passé, leur concours a été sollicité. Il y a eu la mission à Hanoï du diplomate Chester Ronning — le printemps dernier — qui n'a pas donné les fruits escomptés ; à cause surtout d'une accentuation inattendue de la pression militaire américaine contre le Nord à un moment où deux envoyés spéciaux (Ronning et le Français Jean Sainteny) s'efforçaient de dégager les grandes lignes d'un règlement possible. Le durcissement inévitable de Hanoï devant les attaques américaines n'a pas permis à M. Ronning d'aller bien loin dans cette voie. Et le gouvernement canadien a vivement réagi auprès de Washington pour ce "sabotage" de la mission Ronning.

A plusieurs reprises cette année, le gouvernement canadien a par ailleurs demandé aux Etats-Unis de procéder à une suspension prolongée des raids au Nord-Vietnam afin d'indiquer clairement leur intention de négocier. Washington a toujours répondu négativement et parfois avec brusquerie à ces demandes que MM. Pearson et Martin ne continuent pas moins de formuler régulièrement.

ARMEMENT "CANADIEN" POUR LE VIETNAM

Répugnant par ailleurs à envoyer une aide militaire au Sud-Vietnam, le gouvernement canadien a cependant accepté d'y expédier des antennes médicales dotées d'hôpitaux de campagne. Cette aide humanitaire ne soulèverait aucune critique si une telle aide était également consentie au Nord-Vietnam. Or, il n'en est rien. Les divers témoignages indiquent cependant clairement que TOUS les hôpitaux du Sud-Vietnam sont occupés à près de 80% par des blessés militaires, les victimes civiles étant souvent négligées.

On remarque d'autre part que le gouvernement canadien n'a rien fait pour que les filiales canadiennes d'importantes sociétés américaines d'armement cessent de travailler directement à l'effort de guerre des Etats-Unis au Vietnam. C'est le cas de la Canadian Industries, de Pratt & Withney ou de Canadian Arsenal. Cette "tolérance" ne peut en définitive qu'affaiblir la position canadienne.

VERS LA RECONNAISSANCE DE PEKIN

Le problème de la reconnaissance de la République populaire chinoise a été une autre dominante de la politique canadienne. La suggestion faite le 23 novembre par M. Martin devant l'Assemblée générale des Nations unies (pour une représentation provisoire de Formose et de la Chine à l'ONU et la présence de Pékin au Conseil de sécurité comme membre permanent) doit être regardée davantage comme une étape importante vers l'établissement de relations diplomatiques normales entre Ottawa et Pékin. Une décision à ce sujet devrait être prise dans les prochains mois, à moins que la pression américaine devienne insoutenable pour l'économie canadienne.

Longtemps, hésitant, le gouvernement croit comprendre aujourd'hui que l'opinion canadienne est enfin prête pour une telle démarche. Il redoute cependant encore d'être placé dans une situation où le Canada serait dans l'obligation de rompre avec Formose pour obtenir la reconnaissance de Pékin.

La gravité du problème chinois et l'urgente nécessité où se trouvent les nations d'admettre parmi elles le pays potentiellement le plus puissant, devraient cependant vaincre les dernières hésitations d'un gouvernement qui a posé cette année des jalons significatifs et qui reconnait à toute fin pratique le régime de Pékin sur le plan commercial.

FORCE DE PAIX ET DISSEMINATION

Aux Nations unies, où l'action du Canada reste toujours très importante, la question de la création d'une force permanente du maintien de la paix a mobilisé l'énergie des diplomates canadiens. Le 16 décembre, le Canada déposait une résolution qui confiait à l'Assemblée générale la responsabilité de cette force si le Conseil de sécurité ne parvenait pas à se mettre d'accord. Cette résolution a fait l'effet d'un coup de tonnerre et a provoqué une réplique immédiate de l'Union soviétique et de la France qui affirment de tout temps que seul le Conseil de sécurité a la responsabilité des opérations du maintien de l'ordre. La crise de l'ONU de 1964 avait éclaté sur cette question. Aussi un groupe de pays afro-asiatiques s'empressa-t-il le 20 décembre d'écarter élégamment cette résolution.

Enfin, au Comité du désarmement, à Genève, la délégation canadienne a multiplié ses efforts en faveur d'un accord sur la non-dissémination des armements nucléaires. En s'opposant, au sein de l'Alliance atlantique à tout projet de MLF (Force nucléaire multilatérale) le Canada a facilité la création — le 14 décembre — d'un comité de planification nucléaire de l'OTAN qui calme les inquiétudes soviétiques. Moscou s'opposait en effet avec vigueur à ce projet qui aurait permis à l'Allemagne fédérale "d'avoir le doigt sur la gachette nucléaire", disait-on. M. Martin a tenu à rassurer les interlocuteurs soviétiques lors de son voyage en URSS et il n'est pas interdit d'espérer qu'un accord sur la non-dissémination soit signé d'ici quelques mois à Genève.

L'action du Canada, en 1966, a également été marquée par un intérêt accru pour la "francophonie" et tous les projets qui s'échafaudent depuis peu autour du thème de la francité dans le monde. Les crédits destinés aux pays africains de langue française ont été augmentés et les accords culturels et techniques signés ou développés ces derniers douze mois avec des Etats francophones. Il s'agit ici de "court-circuiter" l'action du Québec.

Ce qui n'altère en rien d'ailleurs l'action du Canada au sein du Commonwealth ni son rôle modérateur dans l'interminable affaire de l'indépendance de la Rhodésie.

Reste enfin les relations bilatérales avec les Etats-Unis. Elles n'ont dans l'ensemble donné lieu à aucune "querelle de famille" spectaculaire, à une exception près cependant: l'affaire de la Banque Mercantile.

Ici les nuages s'amoncellent peu à peu dans un ciel jusqu'ici serein et il faut s'attendre à quelques coups de tonnerre prochainement. En effet, le gouvernement canadien semble décidé, pour l'instant, à appliquer intégralement la loi sur les banques, actuellement à l'étude aux Communes, à la Banque Mercantile, nouvelle filiale de la First National City Bank de New York. Cette loi limite nettement l'actif des banques étrangères au Canada, actif qui ne devra pas dépasser 20 fois le capital autorisé.

A notre distinguée clientèle

nous offrons nos meilleurs voeux

à l'occasion de

L'ANNÉE NOUVELLE

J. Omer ROY LTÉE

1658 est, Mont-Royal, Montréal — LA. 7-2951

Le calendrier international de 1966 dans les domaines politique et diplomatique

1er janvier — Le colonel Bokassa prend le pouvoir en République centrafricaine.

3 janvier — ... et le lt-colonel Lamizana en Haute-Volta

10 janvier — Signature à Tachkent, en présence de M. Kossyguine de l'accord indo-pakistanais sur le Cachemire.

15 janvier — Coup d'Etat au Nigéria. Le premier ministre fédéral et deux premiers ministres régionaux sont assassinés.

Le général Ironsi est nommé chef de l'Etat.

17 janvier — La France siège à nouveau à la C.E.E. après six mois d'absence.

19 janvier — Mme Indira Ghandi devient premier ministre de l'Inde.

22 février — Ouganda : le premier ministre Milton Obote assume tous les pouvoirs.

24 février — L'armée Ghaneenne destitue Kwame Nkrumah, alors à Pékin, et désigne le général Ankrah comme chef de l'Etat.

7 mars — Le général de Gaulle annonce au président Johnson l'intention de la France de se dégager du système intégré de l'OTAN.

11 mars — Soukarno cède le pouvoir au général Suharto et interdit le parti communiste indonésien.

30 mars — Dénonciation française avec préavis d'un an du protocole sur le statut de l'OTAN en France.

10 avril — Le Conseil de sécurité autorise la Grande-Bretagne à imposer par la force l'embargo sur le pétrole destiné à la Rhodésie.

1er juin — Un accord entre l'Indonésie et la Malaisie met fin à trente-trois mois de guérilla.

8 juin — Accord au sein de l'OTAN pour le maintien des troupes françaises en Allemagne.

13 juin — Dix pays acceptent de soutenir la livre sterling. La France passe un accord particulier avec la Banque d'Angleterre.

Du 20 au 30 juin — Voyage du général de Gaulle en URSS.

1er juillet — La France quitte l'OTAN.

8 juillet — Le prince héritier Charles Ndizeye prend le pouvoir au Burundi sous le nom de Ntare V.

14 juillet — Kovha Popovitch est élu vice-président de la république de Yougoslavie en remplacement de Rankovitch.

16 juillet — Signature à Lagos de l'accord d'association CEE-Nigéria.

27 juillet — Accord final des Six sur l'Europe verte.

29 juillet — Réunification du parti socialiste italien après dix-neuf ans de scission.

10 août — M. George Brown devient secrétaire du Foreign Office.

12 août — Blocage des prix et des salaires en Grande-Bretagne.

18 août — Création d'une garde rouge chargée de mettre en oeuvre la Révolution culturelle décidée le 8 par le PC chinois.

25 août — Manifestation à Djibouti pour l'arrivée du général de Gaulle qui sera reçu chaleureusement à Addis-Abeba le 27 août et triomphalement à Pnom-Penh le 30.

6 septembre — Le premier ministre Verwoerd assassiné par un Blanc au parlement sud-africain.

Du 6 au 14 septembre — Conférence au sommet du Commonwealth consacrée essentiellement à la crise rhodésienne.

13 septembre — Balthazar Vorster est élu premier ministre sud-africain.

— Le SHAPE sera transféré en Belgique.

20 septembre — ONU : l'Indonésie réoccupe le siège qu'elavait quitté le 1-3-1965.

7 octobre — Après plusieurs incidents l'URSS expulse les étudiants chinois.

17 octobre — Le président Johnson part pour la conférence de Manille (24-25 octobre) et pour une tournée dans le Sud-Est asiatique.

26 octobre — Le Conseil de l'Atlantique nord décide de transférer son siège à Bruxelles.

27 octobre — L'ONU met fin au mandat de l'Afrique du sud sur le Sud-Ouest africain.

5 au 9 novembre — Conférence au sommet de l'Organisation de l'unité africaine.

8 novembre — Elections législatives aux Etats-Unis. Progrès du parti républicain.

— Ehrard mis en minorité au Bundestag.

22 novembre — Elections législatives au Danemark. Progression des socialistes.

24 novembre — Entrée en service du téléphone vert Kremlin-Elysée.

25 novembre — Emeutes suscitées en Jordanie par l'Organisation de libération de la Palestine (5 morts, plusieurs centaines d'arrestations).

27 novembre — Elections législatives en Uruguay, et référendum constitutionnel. Victoire de l'opposition et retour au régime présidentiel.

28 novembre — Burundi : le roi Ntare V est déposé par le capitaine Micombero qui devient président de la république.

— L'ONU refuse d'admettre la Chine communiste, à une majorité plus forte qu'en 1965.

29 novembre — Deux "Mig" Egyptiens sont abattus par des "Mirage" israéliens au-dessus du territoire d'Israël.

1er décembre — Elu au Bundestag par une coalition démo-chrétienne et socialiste, M. Kurt Kiesinger devient le troisième chancelier de l'Allemagne fédérale.

— M. Alexis Kossyguine, premier ministre soviétique arrive à Paris pour une visite officielle de neuf jours. Il se rend également à Toulouse, Lyon et Grenoble.

(Suite à la page 9)

CANADA 67: en plein progrès

Au Canada, les cloches du Centenaire sonnent d'un bout à l'autre du pays. En cette centième année, les Canadiens ont de bonnes raisons de se réjouir. Malgré des divergences de vues inévitables, dans un pays si grand et si divers, ils ont su faire d'une terre sauvage une nation prospère. Un article de Sélection du Reader's Digest de janvier leur rend hommage. Ne manquez pas de le lire!

1967 1967



Le personnel et la direction

de

L'Imprimerie Jacques-Cartier Inc.

IMPRIMEURS-LITHOGRAPHES

sont heureux de présenter à leur nombreuse clientèle leurs meilleurs souhaits

A L'OCCASION DU NOUVEL AN

Pierre Bégin, président

8477, 8e ave Ville St-Michel — 729-2891

MONTREAL

1967 1967



Nos voeux les plus sincères

Aux PARENTS, aux ELEVES, aux PROFESSEURS de même qu'à MESSIEURS les COMMISSAIRES

L'Alliance des Professeurs catholiques de Montréal

Aimé NAULT, président

Bonne Fortune pour 1973.



Heureuse et Prospère Année.

1967 sera une grande année mais 1973 naitra sous le signe de la prospérité grâce aux Certificats d'épargne BNE de six ans.

Il n'en tient qu'à vous.

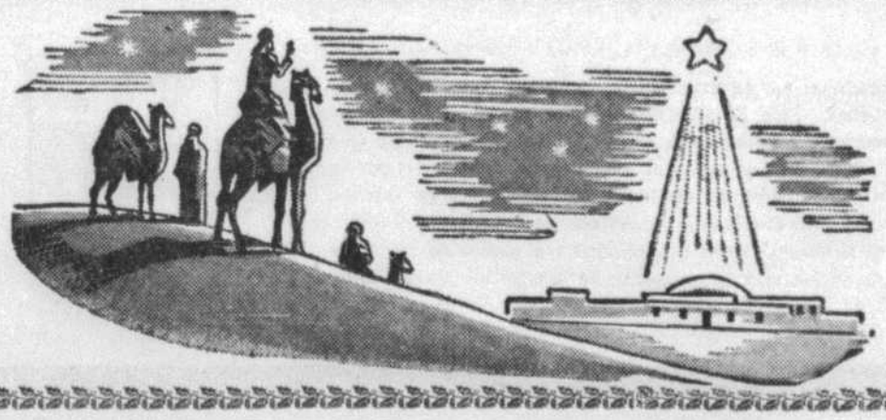
Il suffit d'acheter un Certificat d'épargne BNE chaque semaine. Commencez immédiatement et, dans six ans, votre revenu augmentera automatiquement. En effet, la valeur des Certificats d'épargne BNE augmente chaque année. A l'échéance, ils valent *un tiers de plus* qu'au moment de l'achat. Autrement dit, si vous déboursez $7.50 aujourd'hui, vous recevrez $10.

Et six ans après avoir acheté le premier, vous pourrez encaisser un certificat par semaine à sa valeur accrue.

Bonne Fortune pour 1973.

La Banque de Nouvelle-Écosse

Les Certificats d'épargne BNE — Un des 70 services offerts par la BNE.



NOUS SOMMES HEUREUX D'OFFRIR NOS MEILLEURS VOEUX À TOUS NOS CLIENTS ET AMIS

A L'OCCASION DU NOUVEL AN

LORD & CIE LTÉE

J. H. LORD, Ing., président

CHARPENTES METALLIQUES DE TOUS GENRES — MONTREAL — 4700 IBERVILLE — 527-3111

La sécurité sociale en 1966

Rien d'extraordinaire, mais un pas de plus en avant

Par Louis BEAUPRE
(collaboration spéciale au "Devoir")

A la fin de l'année, il est coutume chez nous de faire l'analyse de ce qui s'est passé au cours des douze derniers mois et de faire des pronostics pour l'année à venir.

Qu'avons-nous réalisé en 1966. Il y a eu des gains sensibles dans le secteur du bien-être et du service social. Rien d'extraordinaire mais un pas de plus en avant.

Dans le domaine de la sécurité sociale, nous avons vu une augmentation sensible des allocations aux mères nécessiteuses, ainsi que l'instauration de l'assistance médicale en faveur des assistés sociaux. Il est vrai qu'en outre nous avons vu, au plan national, l'adoption du Régime Canadien d'Assistance Publique ainsi que l'augmentation des Pensions de vieillesse de $30.00 pour 75% des personnes âgées; mais ces deux législations seront appliquées en 1967 seulement.

Quant à la "Guerre à la Pauvreté", qui est en partie liée aux deux législations ci-haut mentionnées, elle a fait couler beaucoup d'encre et a alimenté de nombreux discours mais, en pratique, elle n'a pas encore été engagée. En ce qui a trait à l'assurance-santé, nous accusons un net recul. Cette législation, adoptée depuis longtemps par des pays beaucoup moins riches que le nôtre, a été reportée plus loin, soit en 1968 plutôt qu'en 1967. Cette nouvelle, annoncée en 1966, indique un ralentissement dans l'évolution sociale.

Les services publics de Bien-Etre ont marqué le pas. Les bureaux régionaux se sont peu développés. Deux ou trois régions seulement ont obtenu des bureaux "payeurs" en 1966. Le "gros" du fardeau de l'assistance sociale, qui relève normalement des organismes publics, d'après le Rapport Boucher, continue de peser sur les services sociaux privés.

Quant aux services sociaux scolaires, il y a eu un arrêt complet dans leur développement. Les services de réhabilitation en faveur des détenus et ex-détenus adultes n'ont pas progressé, bien qu'il ait été question de fonder un Service provincial de probation (qui existe dans la province voisine depuis quelques années). Les Cours de Bien-Etre Social toutefois ont augmenté substantiellement en nombre en 1966.

Dans le secteur privé du bien-être le rythme a été plutôt lent. Aucune des campagnes de charité n'a vraiment progressé et quelques-unes d'entre elles ont reculé. Peu d'action dynamique d'envergure prise par les Conseils d'oeuvres, sauf par celui de Montréal, qui semble vraiment s'être engagé dans la lutte contre les taudis et la pauvreté dans certains districts de la Métropole. Le Conseil de bien-être de Québec, en qui nous avions mis notre confiance pour regrouper les forces vives du bien-être cherche toujours sa voie. Il veut innover alors qu'il y a tant à faire tout simplement pour améliorer ce qui existe. Par ailleurs nos agences sociales ont marqué quelques points, après avoir connu un développement impressionnant en 1965 à la suite de la mise en vigueur d'un plan provincial de subventions, destinées à la réhabilitation et aux projets pilotes. Le mode de financement des agences sociales s'est toutefois amélioré en 1966 en ce qui a trait aux services à l'enfance et à l'adoption; mais ces subventions plus généreuses ont augmenté les contrôles gouvernementaux de sorte que les agences sociales, financées globalement par le gouvernement, risquent de perdre en très grande partie ce qui leur reste de liberté, d'initiative, d'invention et de créativité. Les administrateurs de nos services sociaux sont maintenant autant préoccupés par les problèmes créés par ces nouveaux contrôles et l'adaptation à ce nouveau contexte, qu'à la mise sur pied de nouveaux services communautaires.

L'introduction du syndicalisme dans les agences sociales s'est produit en 1966. Ce phénomène nouveau a pris bien des gens par surprise et a changé le mode de relations entre les autorités de nos agences sociales et leur personnel. Mentionnons que le mode de relations entre les directeurs d'agences sociales et leur conseil d'administration a aussi été modifié en 1966, du fait que le centre de décisions a été transporté du plan local au plan provincial.

La situation de la main-d'oeuvre en bien-être et service social, pendant l'année 66, a marqué un net progrès. Enfin, il est maintenant acquis que dans ces domaines il y a place pour plusieurs niveaux de compétence. Le congrès national de décembre 66 sur le problème de la main-d'oeuvre aura été un point tournant. La fondation de deux nouvelles écoles d'aides sociales (à plein temps) et d'une nouvelle école de service social (Sherbrooke) nous apparaissent parmi les événements les plus réconfortants de l'année 1966. Avec l'arrivée éventuelle de plus de recrues mieux formées, le Bien-Etre devrait inévitablement progresser. Il n'y a aucun doute que l'établissement d'un système de bourses en faveur des étudiants en Service social, par le gouvernement provincial, aura aussi été une des réalisations importantes de l'année 1966.

Projections sur 1967

Il nous semble que l'année 1967 sera une année difficile et cruciale pour le Bien-Etre et les Services sociaux.

Nous croyons que toutes les provinces adhéreront au régime canadien d'assistance publique, qui amènera une nette amélioration des conditions des assistés sociaux et des organismes de bien-être. La loi-cadre, annoncée dans le discours du trône, devrait être le "grand" moyen d'obtenir les fonds en vertu du RCAP, d'intégrer plusieurs législations sociales existantes et de fournir aux organismes de bien-être, inclus les agences sociales privées, les munitions pour faire la "guerre à la pauvreté". Toujours en vertu de cette loi-cadre, nous croyons que l'Etat mettra à la disposition des assistés sociaux malades, les médicaments, dont la moitié du coût sera payé par le gouvernement central.

Quant à l'augmentation des pensions pour les personnes âgées, elle devrait améliorer sensiblement la condition de ces dernières et permettre à un plus grand nombre d'entre elles de demeurer dans leur milieu familial et social.

Nous ne prévoyons pas d'augmentation des allocations familiales et scolaires, bien que nous le désirons au plus haut point.

Dans la querelle constitutionnelle pour la récupération provinciale des pensions de vieillesse, nous croyons qu'une entente sera conclue en cette année de centenaire de la Confédération. Quelle que soit l'entente, que le chèque vienne d'Ottawa ou de Québec, la condition des citoyens aînés sera inchangée.

La "Guerre à la Pauvreté" progressera en 1967 parce que le gouvernement aura plus de fonds, en vertu du R.C.A.P., et parce que les agences sociales et le conseil d'oeuvres se lanceront vraiment dans la mêlée, de concert avec les syndicats ouvriers. Toutes les conférences, études et recherches sur la pauvreté, à partir des travaux du B.A.E.Q. jusqu'à la recherche du sociologue Gosselin, devraient en 1967 déclencher des initiatives contre la pauvreté un peu partout dans la province.

Dans les relations entre le gouvernement et les services sociaux privés, nous prévoyons une amélioration sensible en 1967. Les dirigeants des agences sociales convaincront, sans nul doute, les autorités gouvernementales qu'il leur faut un minimum d'autonomie et de liberté pour être efficaces et "productifs". Si par malheur la décentralisation du centre de certaines décisions ne retourne pas aux agences sociales régionales, l'année 1967 sera marquée par des tensions accrues entre les administrateurs de nos agences et le gouvernement, ce qui aurait pour effet de paralyser l'évolution et le progrès du bien-être. L'investissement de fonds plus considérables dans les services sociaux ne pourra pas produire les effets bénéfiques désirés, si la participation sociale locale est paralysée par des contrôles excessifs venant de haut et de loin. Bref, le problème no 1 de nos agences sociales privées consistera en 1967 à trouver le moyen de concilier le dynamisme, l'engagement et la créativité de nos agences privées avec le financement massif venant de l'Etat, qui a le devoir et le droit d'exercer des contrôles.

Nous devrions avoir assez d'imagination, de bonne volonté et de confiance réciproque, pour trouver des réponses satisfaisantes à ce dilemme, qui en fait ne devrait pas en être un, parce que nous travaillons tous, secteur public et secteur privé, pour le bien commun social. L'accent que place le gouvernement actuel sur le rôle des corps intermédiaires devrait nous aider à trouver des solutions à ce problème complexe mais non insoluble. En outre la reconnaissance officielle des organismes privés par la normalisation des relations par voie de contrats et l'amélioration des salaires dans le secteur privé augurent bien pour l'avenir.

Le syndicalisme sera certes à l'ordre du jour en 1967. Il créera inévitablement des problèmes, mais nous croyons que les administrateurs de nos services sociaux s'adapteront à ce phénomène universel parce qu'à long terme il assurera des meilleures conditions de travail et la sécurité propices au bon fonctionnement des salariés de nos agences sociales. L'intervention grandissante de l'Etat dans le financement des agences et les contrôles qui s'ensuivent rendent nécessaire et inévitable cette association de salariés, qui ne pourront plus compter seulement sur la compréhension et la bonne volonté des administrateurs des agences sociales pour améliorer leurs conditions d'existence. La période qui vient sera féconde si les "leaders" de nos services sociaux sont toutefois prudents et veillent à ce que cette syndicalisation se fasse dans l'ordre et respecte les valeurs fondamentales que nous défendons en service social.

Somme toute nous croyons que l'année 67 devrait être féconde à plusieurs points de vue. Sans doute que le gouvernement actuel ne paraît pas empressé et capable d'investir des sommes considérables de son budget dans le champ de la sécurité sociale et des services sociaux mais il reste que l'adhésion au Régime Canadien d'Assistance Publique devrait procurer, par le truchement du gouvernement provincial, des montants susceptibles de faire progresser très sensiblement le bien-être chez nous en cette année de l'Expo et du Centenaire. Espérons maintenant que nous ne serons pas déçus !

Les fermiers s'en sont bien tirés...

OTTAWA. — L'année 1966 a été une bonne année pour la ferme, grâce à l'autorité du nouveau ministre de l'agriculture, J. J. Greene, âgé de 46 ans, élu à ce poste en 1965.

M. Joe Greene, qui exerce également la profession d'avocat, plongea au coeur de la question, apprit rapidement les bases de ce domaine nouveau pour lui, et fit preuve de diplomatie, à l'occasion. Son effort pour satisfaire les fermiers fut secondé cette année par une récolte record de 844,000,000 de boisseaux de blé.

Marché fort

Malgré une très forte concurrence en Europe occidentale, le Canada compte vendre au moins 530,000,000 de boisseaux de blé et autant de farine à l'étranger au cours de l'année récolte qui se terminera le 31 juillet. Ces chiffres, quoique incomplets, sont exceptionnels.

L'excellente position du blé a été encore améliorée par un réajustement des prix. Et il est question que le gouvernement réclame une augmentation des limites internationales, ce qui aurait pour effet d'améliorer les revenus de plusieurs fermiers.

Avec le blé comme facteur prédominant, les revenus bruts agricoles devraient atteindre $4,000,000,000 pour la première fois. Les revenus nets devraient atteindre la moitié de cette somme, mais on ne prévoit aucun changement pour 1967.

Enquête demandée

M. Greene, membre du Parlement représentant Renfrew sud, a semé un certain mécontentement en ordonnant une enquête fédérale sur les prix de la machinerie agricole.

Les producteurs de lait ont bénéficié d'une augmentation dans le prix du lait utilisé dans la fabrication du beurre, du fromage, etc. Les prix, qui sont passés cette année de $3.50 à $4.08 le cent livres, doivent monter encore de 25 cents l'année prochaine.



A l'occasion du Nouvel An

Il nous fait plaisir d'offrir à nos clients et amis nos meilleurs voeux de succès, santé et prospérité.

François ADAM
directeur général

La Société d'Assurance des Caisses Populaires

La Direction et le Personnel

profitent de l'occasion pour remercier sincèrement tous leurs nombreux clients et amis de leur bonne volonté et leur collaboration au cours de l'année qui se termine

A tous ils souhaitent

Une Bonne et Heureuse Année



W. J. Reilly, prés.

Machines à additionner et Dactylos
Duplicateurs et marchandise à l'encre et à l'alcool
Location de Dactylos

DUPLI-COPY LIMITÉE LIMITED
7694, rue EDOUARD LASALLE, P.Q.

A tous mes clients et amis ainsi qu'à tous les lecteurs du "DEVOIR" mes voeux les meilleurs pour une

BONNE et HEUREUSE ANNEE



Louis Gaston Leblanc L.S.C.
Courtier d'assurance agréé
Associé de MURPHY, VIENS, LEBLANC, ROLLAND INC.
TOUS GENRES D'ASSURANCES
3600 rue Van Horne, Montréal — 739-1771
SUITE 206

PRÉAVIS
CE SOIR ET SAMEDI
DE NOTRE
Grande VENTE d'ENTREPÔT
SEMI-ANNUELLE

Epargnez de 15 à 50%... vous verrez des centaines d'articles en demande à prix d'aubaine dans nos nouvelles Galeries du nord de la ville.

Ouvertes vendredi soir jusqu'à 10 h.
Samedi, le 31 décembre jusqu'à 5 h. et
lundi, le 2 janvier de 9 h. 30 à 6 h. p.m.

Venez sans tarder; vous aurez ainsi un meilleur choix. Meubles de haute qualité... couvre-lits et tentures... peintures... reproductions... tapis... antiquités... importations espagnoles.

Des fabricants renommés tels que Héritage — Henredon — Drexel — North Hickory — Gibbard — Schoonbeck — Cambridge — Mueller — Simmons, Sprague & Carleton — Canadian Heritage — Roxton — Stiffel — Abbey — Westwood.

- Vaste stationnement gratuit
- Termes budgétaires
- Compte régulier de 30 jours
- Service de décoration intérieurs

Fraser Bros.
Stationnement devant l'une ou l'autre entrée.
4950, de la Savane 5025, rue Paré
Tél. : 342-0050

DOMINION COMMANDITERA LA FERME DES ENFANTS DE L'expo67

La présentation d'une Ferme pour Enfants à Expo 67 est l'un des projets organisés par Dominion Stores Ltd. pour commémorer le Centenaire du Canada. Couvrant une superficie de 14,000 pieds carrés et divisée en six sections, cette Ferme illustrera le sous-thème "l'Homme et l'Alimentation". Chacune des sections comprendra un groupe d'animaux différents. En plus d'offrir un endroit de détente parfait pour les jeunes et les moins jeunes, la Ferme servira à démontrer la possibilité de dresser des animaux sur une ferme ordinaire. Comme attraction, on y verra des "animaux savants" tels un lapin pianiste et une poule danseuse.
La Ferme sera unique en son genre parce qu'on n'y verra ni clôtures, ni barrières, ni cages pour séparer les animaux des enfants qui la visiteront. Chacune des six sections sera séparée par des barrières naturelles et seuls les enfants pourront pénétrer à l'intérieur de la Ferme alors que les parents pourront surveiller en empruntant un sentier surélevé.

DOMINION INVITERA 400 ÉTUDIANTS À L'expo67

Quatre cents étudiants d'un bout à l'autre du Canada se mériteront un voyage gratuit à Expo 67 en participant au Concours de Composition des Etudiants co-commandité par Dominion et Expo 67. Tous les gagnants recevront un voyage d'une semaine à Expo 67, toutes dépenses payées par Dominion, du billet d'avion jusqu'à l'argent de poche. Les gagnants de la Province de Québec recevront un surplus en argent pour compenser le prix du billet d'avion.
Les 400 gagnants se joindront aux millions de visiteurs qui se rendront à Expo. Ils seront les invités d'honneur du Pavillon de la Jeunesse et pourront y rencontrer des étudiants du monde entier. Durant leur séjour à Montréal, les gagnants visiteront ses principaux centres d'attraction et feront connaissance avec la plus grande ville du Canada. Sans aucun doute, cette visite sera pour eux un événement inoubliable.

DOMINION VEND LES PRODUITS DU QUÉBEC DANS TOUT LE CANADA

Dominion est un exportateur important pour la Province de Québec. Plus de $100,000,000 par année est employé par Dominion à l'achat de fruits et légumes des fermes du Québec et de produits ménagers manufacturés. Et, une partie seulement de ces produits est vendue dans la Province de Québec, le reste étant distribué à travers tout le Canada. Voici donc une des multiples façons que Dominion a choisie de contribuer à l'expansion et à la prospérité de la Province de Québec.

Les faits saillants de la vie parlementaire fédérale en 1966 :

- l'adoption de l'assurance-maladie
- l'établissement d'un nouveau régime de péréquation
- la hausse des pensions de vieillesse

par Jean-V. DUFRESNE

OTTAWA — L'établissement d'un nouveau régime de péréquation, l'adoption de l'assurance-maladie et des versements supplémentaires aux personnes âgées ont été les points marquants de l'activité parlementaire depuis la reprise des travaux de la Chambre en septembre dernier.

Les préoccupations économiques ont également dominé les débats des Communes, cependant que, sur le plan politique, les deux congrès nationaux du parti libéral et du parti conservateur ont marqué un tournant décisif.

Le nouveau régime de péréquation s'appuie désormais sur un indice général de prospérité qui traduit plus fidèlement la position économique relative des provinces. Le Québec y a trouvé profit, mais ce régime marque également une transformation radicale de l'attitude du gouvernement fédéral vis-à-vis les provinces. Désormais, Ottawa entend les traiter sur le même pied, dans l'espoir de faire échec à l'avènement d'un statut particulier au Québec.

Le régime de l'assurance-maladie a été adopté, mais la date d'entrée en vigueur du programme de financement est reportée d'une année. La décision provoqua un remous à l'intérieur du parti, et l'on vit l'ancien ministre des finances, M. Walter Gordon, refuter les arguments économiques — la crainte de l'inflation — mis de l'avant par son successeur M. Sharp pour justifier le délai.

Le régime, sous les pressions de l'opposition, s'est cependant assoupli. Un article y a été ajouté qui permettra aux provinces de financer à même 50 p.c. des contributions fédérales des services paramédicaux qui étaient exclus du bill initial.

L'adoption de la loi sur les versements supplémentaires mensuels de $30 aux personnes âgées touchant la sécurité de la vieillesse a également donné lieu à un vif débat. Parce que le régime implique la notion d'un revenu minimum garanti, il suppose l'examen des revenus des prestataires et l'opposition y voit la menace de la preuve d'indigence.

La passation de la loi soulève également un nouveau problème sur le plan des relations fédérales-provinciales, et pose l'interprétation de l'article 94A de la constitution qui accorde à Ottawa et aux provinces, notamment le Québec, une juridiction concurrente dans le champ de la sécurité sociale.

Dans son discours du trône, M. Johnson entend réclamer l'exclusivité de cette compétence, et l'on ignore toujours quelle position Ottawa entend adopter ici. Si l'on rappelle que le gouvernement fédéral entend traiter toutes les provinces sur le même pied, il ne saurait être question pour lui, en conséquence, de reconnaître un droit au Québec à moins de l'accorder à toutes les provinces. Inversement, il est assuré que M. Johnson, en prenant à sa charge la sécurité de la vieillesse, exigera l'équivalence fiscale. Sur ce point, les débats aux Communes n'ont jeté aucune lumière sur les intentions fédérales. Pour l'instant, Ottawa va de l'avant dans un champ qu'il occupe déjà depuis 1951, et considère le discours du trône de M. Johnson comme une "lettre d'intention" tout au plus.

C'est pour assurer le financement de cette nouvelle mesure que M. Sharp a, la semaine dernière, augmenté les impôts. Le tout récent budget traduit l'intention du gouvernement, dans la conjoncture actuelle, de maintenir un équilibre délicat entre les tendances inflationnistes et la menace toujours présente d'un ralentissement de l'économie.

D'autres mesures avaient pour but de relancer l'économie dans certains secteurs: l'augmentation, à 7.5 p.c., du taux d'intérêt hypothécaire en est une. Par ailleurs, si la Chambre n'a pas trouvé le temps d'adopter les amendements à la loi des banques, il est assuré d'autre part que le taux d'intérêt sur les prêts ne sera plus plafonné à 6 p.c.

La création d'un comité conjoint du Sénat et des Communes sur les prix au consommateur a attiré l'attention publique. Le comité a proposé la création d'un ministère de la consommation.

Dans l'ensemble, les mesures coercitives proposés d'une part par le comité — une Régie des prix — et d'autre part par le Conseil économique du Canada — une politique de fixation des revenus et des prix — n'ont suscité que bien peu d'attrait. Les deux organismes estiment ces mesures illusoires.

Parmi d'autres mesures importantes, mentionnons l'examen d'un bill pour l'établissement d'une politique nationale des transports, qui a déjà franchi l'étape de l'étude en comité. Ce projet de loi est intimement lié au régime de concurrence auquel font face aujourd'hui les chemins de fer. Il fait suite, faut-il rappeler, à l'adoption d'une loi d'urgence pour éviter la grève du rail. Les négociations qui suivirent, sous la conduite de Me Carl Goldenberg, médiateur nommé par le gouvernement, ont valu une hausse substantielle aux employés, mais ce n'est que lorsque le bill sur le transport sera adopté, et avec lui l'institution d'une nouvelle super-commission des transports, que les chemins de fer seront en mesure d'équilibrer leur budget sans recours aux subventions automatiques de l'Etat.

A cet égard, la poussée des salaires a été particulièrement forte durant l'année, chez les employés de la voie maritime, chez les dockers, chez les postiers, chez les contrôleurs de la navigation aérienne, et les relations patronales-ouvrières ont été tendues. Pour normaliser ses rapports avec la fonction publique, le gouvernement entend adopter, dès la prochaine session, le bill C-170 qui reconnaîtra aux fonctionnaires le droit à la négociation collective.

(Suite à la page 11)

Démaquillée, la révolution tranquille prend une nouvelle direction avec l'UN

Par Paul CLICHE

QUEBEC — L'année 1966 a brisé le coeur de la petite bourgeoisie québécoise d'esprit libéral qui, après avoir assisté impuissante depuis 1964 au freinage progressif de "sa" révolution tranquille par l'aile droite du gouvernement Lesage, s'est vu contrainte à sa grande stupéfaction, au soir du 5 juin, de confier le sort de l'orpheline à un tuteur au passé peu rassurant. Elle en mourra la pauvre, a-t-on soupiré à la ronde dans les cercles réformistes.

Mais ce n'était pas là le comble de l'infamie. Quelques semaines plus tard, avec le dévoilement tardif de l'échec de Sidbec, avec l'accord Brinco qui a démontré l'impuissance de notre principale entreprise — l'Hydro — le gouvernement de l'Union nationale a présidé bien involontairement à la liquidation du principal mythe de la révolution tranquille : le rêve d'émancipation économique, du "maître chez nous" des heures enivrantes de la nationalisation de l'électricité. C'est la saison du réalisme amer, a écrit André Langevin.

Désormais, la révolution tranquille ne porte plus que sur une jambe : le rêve de la réforme de l'enseignement dont Paul Gérin-Lajoie avait à peine amorcé la réalisation et que son successeur se montre disposé à poursuivre.

En vérité, que de différences avec les années précédentes :

- 1959 et 1960 : les années de l'espoir (les cent jours de Sauvé et la mise en place de l'équipe libérale).
- 1961 : l'année des grandes réformes administratives (création de quatre nouveaux ministères), l'année de la grande charte de l'éducation, du lancement de la commission d'enquête sur l'enseignement, de l'assurance-hospitalisation, de l'enquête Salvas.
- 1962 : l'année de la création des instruments qui devaient assurer notre émancipation économique (Société générale de financement, mise en marche du Conseil d'orientation économique, premières études sur le projet de sidérurgie) et surtout, nationalisation de l'électricité.
- 1963: l'élaboration d'une nouvelle loi électorale, la déposition du premier volume du rapport Parent suivi du bill 60 et de la première tournée de M. Gérin-Lajoie.
- 1964: la création du ministère de l'éducation, l'opération 55, la déposition des deuxième et troisième volumes du rapport Parent, l'adoption du nouveau code du travail, la syndicalisation des fonctionnaires et, sur le plan des relations fédérales-provinciales, le retrait du Québec de 28 programmes conjoints.
- 1965: la création du régime de rentes, de la caisse de dépôt et de placement, de la société publique d'exploitation minière, l'instauration d'un régime de négociations collectives pour les travailleurs du secteur public.

Puis soudainement en 1966, presque plus rien sauf dans le domaine de l'éducation. Le rapport Bélanger est déposé mais une seule de ses recommandations a été appliquée jusqu'ici: la réduction de l'impôt sur les successions. Le régime d'assurance-maladie est reporté à 1968 et il sera réalisé par étapes. Toutefois avant de perdre le pouvoir les libéraux ont mis en application le nouveau régime d'assistance médicale pour les indigents. Ils ont aussi créé un nouveau système de régions administratives qui jusqu'ici est resté lettre morte.

Les premiers indices des désillusions actuelles remontent aussi loin qu'en novembre 1962 alors qu'un large secteur de la population — favorable en bonne partie aux libéraux en 1960 — avait refusé obstinément de s'associer à l'allégresse générale. Les gens des régions économiquement sous-développées après avoir nourri la rebellion "caouettiste" avaient en effet fourni à l'opposition unioniste la plupart de ses 33 sièges.

En 1963, 1964 et 1965, ce furent au tour des cultivateurs et des étudiants à faire sentir le poids de leur colère au gouvernement. Mais 1966 remporta la palme dans ce domaine : de janvier à août on assista à une succession ininterrompue de conflits tous aussi graves les uns que les autres. Dans la plupart des cas il s'agissait de salariés du secteur public qui faisaient usage pour la première fois du droit de grève qui leur avait été octroyé quelques mois plus tôt. Les salariés cols blancs voulaient participer aux bénéfices de la révolution tranquille.

Du côté gouvernemental, les négociations avec les fonctionnaires, les employés des régies d'Etat, les employés d'hôpitaux aussi bien que les enseignants fournissent l'occasion d'établir une politique salariale. Près de la moitié du budget provincial, en effet, est consacré aux traitements de ce vaste personnel public. Il faut donc mettre de l'ordre et rationaliser les dépenses dans ce secteur.

Ainsi, les commissions scolaires subiront progressivement la tutelle du gouvernement, à l'instar des hôpitaux — les directives du 14 octobre ne sont qu'un premier pas dans cette direction. On arrivera inévitablement à la négociation à l'échelle québécoise.

L'affaire de la petite bourgeoisie

Dès 1963, le gouvernement libéral avait perçu les premiers signes avertisseurs du mécontentement populaire. Mais l'interprétation qu'il lui donna fut erronée. "Trop loin, trop vite", dirent les modérés qui, depuis 1960, avaient été débordés par l'impétuosité des réformistes portés par la vague d'une opinion publique de pointe dont la voix était amplifiée par les journaux.

La contre-attaque se dessina. La grève de La Presse survint à point pour faire taire l'aiguillon de l'opinion publique. C'est ainsi que les années 1964 et 1965 ne furent consacrées qu'à la réalisation des projets conçus au cours des années précédentes. Il ne bouillait presque plus rien de nouveau dans la marmite libérale. L'année 1964 marqua l'entrée au cabinet de Wagner et 1965 le transfert des priorités gouvernementales du secteur économique à celui de la sécurité sociale (permutation de Kierans et Lévesque).

Selon l'expression de Gérard Filion, Québec avait choisi le beurre plutôt que les canons.

On peut interpréter la victoire libérale du 22 juin 1960 comme le transfert du pouvoir d'une tranche de la petite bourgeoisie québécoise à une autre: des conservateurs traditionnels aux libéraux qui par la révolution tranquille ont effectué le passage au néo-capitalisme. Jusqu'en 1960, les définisseurs officiels de situation représentaient le Québec comme une société traditionnaliste bien qu'il se fût mué en société industrielle depuis plusieurs décennies déjà. Les nouveaux définisseurs de situation s'efforcèrent de donner à la province une image d'elle-même qui correspondait plus à la réalité.

Les libéraux négligèrent presque complètement d'assurer la participation du peuple aux transformations qui s'amorçaient. A un changement de structures doit correspondre nécessairement un changement de mentalité, condition de l'efficacité de toute réforme. Au cours des derniers mois du régime libéral, on parla beaucoup d'animation sociale mais il n'y eut qu'une tentative à peine esquissée dans le domaine de l'éducation (les COREPS). Encore un autre concept prometteur qui, faute de substance, fut vite relégué au grenier des mythes...

Surestimant leur force les libéraux négligèrent aussi une autre réforme qu'ils avaient promise : la refonte de la carte électorale. Handicapés par la présence du Conseil législatif, ils durent se contenter d'une demi-mesure qui augmenta le nombre de comtés dans la région montréalaise qui est leur principal château fort. Pourquoi risquer en effet de mécontenter inutilement le Québec rural et déchainer l'Union nationale ? Pourtant le 5 juin cette omission fit toute la différence entre la victoire et la défaite. Si la carte avait été modifiée selon les normes démocratiques communément admises ailleurs — même si les 17 comtés protégés n'avaient pu être touchés — les libéraux auraient retenu le pouvoir avec une majorité de cinq ou six sièges. Voilà un exemple où le courage politique aurait été payant. Dans certaines situations ce n'est pas une prudence pusillanime qui sauve mais une audace calculée !

Le néo-conservatisme à la Robarts

Le 16 juin, l'Union nationale assumait le fardeau de la continuation de la révolution tranquille. En gardant à son service les technocrates et les principaux conseillers politiques embauchés par les libéraux le nouveau gouvernement indiqua vite qu'il n'entendait pas revenir au duplessisme.

D'ailleurs, le parti avait subi une première cure de "déduplessisation" durant les 100 jours de Sauvé en 1959. Le purgatoire de l'enquête Salvas suivi d'un début de rajeunissement en 1963, 1964 et 1965 (les voyages de M. Johnson en Europe et le congrès de Montréal) suffit à lui gagner une certaine clientèle nouvelle vague à l'élection de 1966.

Mais il ne faut pas se méprendre; les réformistes sont encore beaucoup moins nombreux au sein de l'Union nationale que chez les libéraux. On les compte sur les doigts de la main dans le gouvernement et même là on est généreux. (Bertrand, Vincent, Loubier, Allard, Masse). De plus, le parti n'a pas de structure démocratique (comme la FLQ) où ils pourraient exercer leur influence.

Le plus qu'on puisse espérer à court et à moyen terme du gouvernement Johnson c'est un régime conservateur du type de celui du gouvernement Robarts en Ontario où l'accent est placé sur la réduction des dépenses et une sourdine est mise aux grands programmes économiques et sociaux.

L'Union nationale a donc vu la plupart des petits bourgeois conservateurs qui la dominent convertis aux vertus de la révolution tranquille. Mais paradoxalement depuis toujours c'est dans les couches les plus défavorisées des travailleurs que ce parti recrute sa clientèle populaire. Duplessis s'était attaché ces derniers avec son autonomisme et ses tours de passe mystificateurs.

Le gouvernement Johnson sera sans doute tenté de retourner aux vieilles recettes éprouvées. Les corps intermédiaires pourraient bien servir à apprêter la sauce cette fois-ci. Mais si l'agitation sociale de 1966 a un sens il se pourrait bien que les mouvements populaires déjouent la tentative.

Quoi qu'il en soit, si l'arrivée de l'Union nationale au pouvoir, a coïncidé avec une période de désillusions, la révolution tranquille n'est pas encore morte.

Certains espoirs de réformes administratives et de planification régionale donnent même à penser que les chances sont plus grandes que jamais peut-être depuis 1964 qu'elle quitte un jour le secteur privilégié de la petite bourgeoisie pour descendre parmi le peuple.

1967 1967



BONNE ANNÉE

à tous nos clients et amis

I. NANTEL Inc.

BOIS DE CONSTRUCTION

Angle Papineau et DeMontigny

LA. 2-1300



A tous nos clients et amis

nous offrons nos voeux les meilleurs

A L'OCCASION DU NOUVEL AN

Convoyeurs et machines

VICTORY

INC.

Fondée en 1914

Dollard Mathieu, Raymond Mathieu, Robert Mathieu

MACHINERIE GENERALE

Manufacturiers de convoyeurs et monte-charges

236-250, ROSE-DE-LIMA - 933-1138

MONTREAL



BONNE ANNÉE

A notre estimable clientèle et à tous nos amis

1966 nous a favorisés d'une part généreuse de votre confiance que nous avons hautement appréciée

Nos sincères remerciements

Quincaillerie J.-R. Grégoire Enrg.

3605 EST, RUE ONTARIO

524-1167



PARE & QUART LTEE

5665 RUE PARE

Montréal

TEL. : 731-3431

CONSTRUCTEURS GENERAUX

Travaux à l'Expo 67 :

- USINE D'EPURATION Ile Notre-Dame
- STATION DE POMPAGE Ile Notre-Dame
- AMEUBLEMENT DES PARCS
- FONDATION DU CENTRE DE COMMERCE INTERNATIONAL

Souhaite une

Bonne et Heureuse Année

A tous ses clients et amis

Monsieur Emile Girardin, C.S.S.,

président de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires, président de l'Union régionale de Montréal, au nom de tous ses collègues, prie les dirigeants et les sociétaires des Caisses affiliées d'agréer des voeux pour une

Bonne et Heureuse Année



théâtre • musique • cinéma • variétés

Bilan des arts 1966: terne au Québec — brillant à l'étranger

Quand le rideau rouge de l'année 1966 se fermera sur ce que fut le grand théâtre des Arts et des Lettres, il faudra bien le dire, l'année qui vient de s'écouler n'aura pas été la meilleure que nous ayons connue. Une sorte de fatigue s'est emparée des animateurs et des artistes. Quelques-unes parmi les plus sinistres prévisions se seront réalisée. L'an 1966 aura été, au mieux, un temp de transition. Mais est-ce suffisant pour que chacun ait pu faire un petit examen de conscience ?

Officiel

Le gouvernement a changé. Jean-Noël Tremblay remplace Pierre Laporte. Nous avons eu droit a quelques déclarations fracassantes que personne n'a vraiment prises au sérieux. Plus positivement, le ministère des affaires culturelles a raffermi son équipe, ce qui était indispensable et a réaffirmé son intention de "diffuser la culture", ce qui est une excellente idée. Il a créé également l'embryon d'une troupe nationale avec le TPQ (Le théâtre populaire du Québec), dont le directeur est le directeur du Conservatoire d'art dramatique de la province. Mais, il est encore trop tôt pour savoir quelle sera la vraie politique du ministère. La fondation d'une Académie est un voeu pieux. Plus important sera le problème de la répartition du budget consacré aux arts et aux lettres. On sait que Québec aimerait rapatrier l'argent qui provient d'Ottawa. Les artistes (et Ottawa) paraissent méfiants. Pratiquement, l'atcion du ministère ne paraît pas enocre fructueuse. C'est pour lui aussi une période de transition et d'adaptation. Pour l'heure, il semble bien qu'on travaille à Québec sur de "grands ensembles". On veut établir des structures que l'on aimerait permanentes. La province entière en profiterait.

On doute, à Montréal, qu'il y ait assez d'argent et de ressources humaines pour animer les nombreux Centres culturels qui vont s'ouvrir, ici et là, durant l'année 1967. Le principe reste bon. On attend le ministère aux applications.

Théâtre

Est-ce dans l'imprécision des mesures prises par le ministère des affaires culturelles, qu'il faut chercher la raison du net ralentissement de la production à Montréal? Il est évident que, faute d'argent semble-t-il, Québec n'a pas soutenu, comme il eût été souhaitable, les activités de la métropole. Les subventions gouvernementales étant dans tous les domaines une urgence nécessaire, ce sont les subventions qui semblent avoir le plus manqué. Les directeurs de troupes s'en sont plaints, les éditeurs aussi. Ce serait trop simple cependant d'affirmer que seul le manque d'argent a risqué de tuer le TNM, l'Egrégore, le théâtre de Quat'Sous; que seul le manque d'argent a fait de la saison litteraire 1966 une des saisons les plus basses depuis trois ans.

L'année 1966 aura été pour le théâtre une série de catastrophes. Le TNM a manqué de fermer ses portes, ou a menacé de le faire après le départ de Jean Gascon. On lui avait promis une salle, donc une permanence; il ne l'a pas eue sur pression, dit-on, de la municipalité qui préférait la troupe du Rideau vert. Il semble bien, au vrai, que personne ne voulait, cette année, installer une troupe de théâtre dans ses meubles, ni la province, ni la municipalité. Là encore, 1966 aura été une année d'attente. Jean-Louis Roux a pris la relève de Jean Gascon, après Albert Millaire qui a tenu les rennes en interim; il en a profité pour monter "Le temps sauvage" d'Anne tradition théâtrale à Montréal Hébert. Pratiquement, le TNM n'aura pas été présent à Montréal cette année et, plus particulièrement cette fin d'année. De même, l'Egrégore qui n'arrive pas, depuis le départ de sa fondatrice, Françoise Bert, à trouver un second souffle. L'année 1966, pour des raisons diverses qui ne sont pas seulement financières, aura vu l'agonie de ce théâtre; on ne sait pas encore, à l'heure actuelle, s'il continuera ou non. Le Rideau-vert est le seul à continuer imperturbablement de monter des spectacles qui vont du boulevard au grand classique, selon une formule qui a fait sa réputation, mais qui semble aujourd'hui moins nécessaire.

Il aura néanmoins été le seul théâtre à perpétuer la avec une efficacité indéniable. L'année 1966 aura vu aussi l'ouverture du nouveau théâtre des Apprentis-Sorciers dont le directeur, Jean-Guy Sabourin, est devenu directeur du théâtre au ministère des affaires culturelles; les Saltimbanques ont continué leur action. Parallèlement, sont apparues des troupes de théâtre amateur ou semi-amateur en bon nombre. Parmi celle-ci, la troupe du Patriote sous les ordres du jeune Brassard. Aucune d'elles ne s'est imposée. Ce phénomène de l'omni-présence du théâtre amateur permet sans doute aux spectateurs de voir des pièces. Mais il est peu stable, donc un peu malsain. Parmi les créations canadiennes, on se souviendra de "Au retour des oies blanches" de Dubé.

Musique

La musique aura vu un grand départ et un grand scandale. Mehta quitte l'OSM et personne ne sait encore qui le remplacera. On a présenté une série d'opéras italiens dont un fabuleux "Otello" avec Tébaldi, Del Monaco et Gobbi. La foule était là mais la caisse de l'impresario était vide. Le maire Drapeau, toujours présent quand il s'agit d'opéra italien, a fait ce qu'il a pu pour sauver les meubles. Mais tout était perdu.

Film

Malgré la présence d'un film de Jacques Godbout que tout le monde attendait, le Festival du film canadien a été terne souvent malgré de brillantes exceptions dans le court métrage. Il n'y eut pas de premier prix de long métrage et chacun est retourné chez soi mécontent. Mécontent surtout des gouvernements qui n'ont pas encore pris de décision concernant une loi d'aide à la cinématographie. Mécontent des transformations de l'ONF qui a perdu quelques-unes de ses têtes les plus brillantes.

Ottawa

Année de transition aussi au gouvernement fédéral. On y installe actuellement une direction des arts et des lettres sous l'inspiration de René de Chantal. Le Conseil des arts du Canada, imperturbable devant les attaques du ministère des affaires culturelles du Québec, continue de dispenser sa manne au mieux de ses possibilités... Ottawa, cependant, aura permis de grandes tournées dont celle de l'OSM en Europe et celle de l'Egrégore dans certains pays francophones, toutes deux, non sans succès.

Ailleurs

Internationale, voilà surtout ce qu'aura été 1966. Jamais le Québec n'aura été aussi présent outre-frontière. La musique et le théâtre, on l'a vu. Le cinéma avec Geneviève Bujold. Mais aussi la variété. Les Feux follets ont été à l'Olympia et ont permis aux Jérolas de faire un triomphe avec Monique Leyrac. De leur côté, Pauline Julien et Gilles Vigneault retenaient l'auditoire de Bobino. Les littérateurs presque absents du marché québécois, se permettaient de lancer une mode canadienne en France avec, à leur tête la jeune Marie-Claire Blais qui obtenait dernièrement le Prix Médicis. Aquin, Ducharme et Basile obtenaient du succès. La mode québécoise dans le Paris des Lettres se résume dans cette formule que vient de publier un grand hebdomadaire français **"Faut-il être femme ou québécois pour écrire des romans?"**. Le prix du Cercle est allé à André Berthiaume. La province n'a pas décerné de Prix David. Quant aux éditeurs, après des démêlés tragi-comiques avec Québec, afin d'obtenir une subvention pour assister à la foire de Francfort, ils se plaignent avec constance du manque d'aide et du manque de manuscrits.

La découverte du Québec artistique par les Français n'aura pas été le fait du hasard. Y ont travaillé les ministères, la municipalité, des individus. Cette découverte n'a pas été complaisante. Pourtant des ambiguïtés restent à éclaircir dans les rapports entre la France et le Québec. La délégation du Québec s'y emploie à Paris. Non moins Pierre Trottier, l'attaché culturel du gouvernement canadien à l'ambassade.

Le bilan reste là, assez étonnant et nettement positif; il reste cependant à accentuer cette marche en avant; c'est ce qui ne paraît pas facile.

Le Centenaire

La commission du Centenaire a financé de nombreuses manifestations artistiques, Théâtre, littérature, musique,

(Suite à la page 16)

Quelques dates qui ont fait l'année 1966

LITTÉRATURE

- Rentrée littéraire en France: Jean Basile, Hubert Aquin Marie-Claire Blais (qui a le Prix Médicis) et Réjean Ducharme (qui n'a pas le Goncourt).
- Roland Giguère: Prix de la ville de Montréal, prix des concours littéraires de la province et prix France-Canada.
- André Berthiaume: prix du cercle du livre de France.

* * *

THÉÂTRE

- Fondation du Théâtre populaire de Québec.
- Le T.N.M.: Jean-Louis Roux est nommé directeur à la suite du départ de Jean Gascon.
- "Le temps sauvage" d'Anne Hébert.
- "Au retour des oies blanches" de Marcel Dubé.
- "Les bonnes" de Jean Genêt: Le mouvement contemporain et 1er prix au concours d'art dramatique.

* * *

MUSIQUE

- Orchestre symphonique de Montréal: Festival Brahms au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles. Maureen Forester, l'OSM et Mehta qui le quitte (octobre).
- Vladimir Lancman: gagnant du premier prix du concours international de violon de Montréal (juin).
- Le quatuor de Dave Brubeck: à l'aréna Paul-Sauvé (septembre).

VARIÉTÉS

- Monique Leyrac: En tête-d'affiche à la Comédie-Canadienne pendant deux semaines avec succès (février).
- Jean-Pierre Ferland: Un grand récital à la Place des Arts (avril).
- Renée Claude et Gilles Vigneault: Participation au festival international de la chanson à Sopot (août).
- Claude Gauthier, Monique Leyrac, les Feux-Follets et les Jérolas: Spectacle canadien à l'Olympia, Paris (septembre).
- Pauline Julien et Gilles Vigneault à Bobino (sept.).
- Stéphane Venne: gagne le concours de la chanson-thème de l'Expo 67.

* * *

CINÉMA

- Claude Jutras et Gilles Groulx: Le premier a remporté la palme pour la catégorie des films éducatifs et culturels au festival du film documentaire de Venise. ("Comment savoir"). Gilles Groulx partage avec 2 autres cinéastes le grand prix des courts métrages de Tours ("Un jeu si simple").
- Le festival du film suédois au Vendôme.
- Festival du film de Montréal: aucun premier prix long-métrage.
- L'O.N.F.: 4 prix à Venise pour la catégorie des courts métrages: "Mémorandum" de Brittain et Spotton; "Comment savoir" de Jutras; "A trip down memory lane" de Arthur Lipsett et "The animal movie" de Munroe et Tunis.
- "High steel" de Don Owen, primé au rang du meilleur documentaire au festival de Berlin-Ouest.

horaires des spectacles

THÉÂTRE

LE THEATRE DE QUAT-SOUS — "Love" Sem. 8.30 — Sam.: 7.30 - 10.30 — Dim.: 7.30 — Rel. lundi
LE PATRIOTE — "Désespoir à Go-go" — 8.30 — "Cinq" — 23.00 h.
RIDEAU-VERT — Revue des fêtes: "En rire... et en couleur" — 8.30
PLACE DES ARTS — Relâche
LES APRENTIS-SORCIERS — "Zoo Story" et "Une simple mécanique" — Jeudi, vend. et samedi, 8h.30 — Dim.: 7.30.

CINÉMA

CINEMATHEQUE — Au "Physical Science Centre Auditorium", McGill University — Relâche pour la période des fêtes.
ALOUETTE — "Hawaii" 8.15 — Dim.: 7.30 — Matinées: sam., dim., mercredi: 2.00
ASTOR — "Blindfold" Sem.: 9.15 — Dim.: 2.10 - 5.35 - 9.15 — "Rare Breed" Sem.: 7.35 — Dim.: 12.55 - 3.55 - 7.35
BIJOU — "Ne dites jamais adieu" 1.45 - 5.10 - 8.32 — "Cherchez l'idole" 12.20 - 3.42 - 6.44 - 10.06
CANADIEN — "Ciel sur la tête" 12.00 - 3.20 - 6.30 - 10.00 — "Espionnage à Bangkok" 1.30 - 4.50 - 8.10
CAPITOL — "Tiens bon la rampe Jerry" 10.15 - 12.30 - 2.45 - 4.55 - 7.10 - 9.25
CHAMPLAIN — "Mary Loppins" 12.15 - 3.17 - 6.17 - 9.17.
CHATEAU — "Boeing, Boeing" 2.35 - 6.05 - 9.40 — "Quand parle la poudre" 12.30 - 4.20 - 7.55
CINEMA FESTIVAL — "Onibaba": sem. 7.3 - 9.30; dim.: 1.30 - 2.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
CINERAMA THEATRE IMPERIAL — "Russian Adventure". Tous les soirs 8.30 — Mer. et sam. 2.00 — Dim.: 1.00 - 4.45 - 8.30
CREMAZIE — "Aventures en Floride" 1.37 - 5.15 - 8.33 — "Dominique" 12.20 - 3.31 - 6.49 - 10.07.
DAUPHIN — "L'Evangile selon Saint Mathieu" Sem. 7.30 - 9.45 — Sam. et dim.: 12.10 - 2.30 - 5.10 - 7.30 - 9.45
ELYSEE — Salles Resnais: "Un homme et une femme" Sem.: 7.30 - 9.45 — Sam., 3.30 - 5.30 - 7.30 - 10.00 — Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.45 — Salle Eisenstein: "Une fille et des fusils" Sem. 7.30 - 9.45 — Sam.: 3.30 - 5.30 - 7.30 - 10.00 — Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
EMPIRE — "Les parapluies de Cherbourg" Sem.: 6.30 - 9.50 — Dim.: 12.40 - 3.35 - 6.30 - 9.50 — "Les vacances de M. Hulot" Sem.: 8.15 — Dim.: 2.10 - 5.00 - 8.15
ELECTRA — "La colline des hommes perdus" 12.37 - 4.23 - 8.00 — "A.B.C. contre Hercule Poirot 2.48 - 6.29 - 10.18.
FIGARO — "Copacabana Palace" 2.21 - 6.02 - 9.43 — "La Panthère de Ratana" 12.45 - 9.26 - 8.07
FRANCAIS — "Boeing, Boeing" 2.15 - 5.50 - 9.25 — "Quand parle la poudre" 12.30 - 4.05 - 7.40
GRANADA — "Moulin des supplices" 2.55 - 6.20 - 9.45 — "Le vengeur" 1.10 - 4.35 - 8.00
JEAN-TALON — "Ciel sur la tête" 12.00 - 3.20 - 6.30 - 10.00 — "Espionnage à Bangkok" 1.30 - 4.50 - 8.10
KENT — "Doctor Zhivago" Sem.: 8.15 — Dim.: 7.30 — Mat. sam., dim., mer.: 2.00
LAVAL — "La crypte du vampire" 12.10 - 4.55 - 9.45 — "Rome entre Rome" 1.40 - 6.30 — "La grande parade du rire" 3.20 - 8.10.
LOEUW'S — "Penelope" 10.40 - 12.50 - 3.00 - 5.10 - 7.25 - 9.40
LA SCALA — "La Belle de Tabarin" 4.40 - 6.28 — "En avant la musique" 3.10 - 8.00 — "L'Inassouvie" 4.40 - 9.45
MONTCALM — "Aventure en Floride" 1.42 - 5.05 - 8.27 — "Dominique" 12.00 - 3.23 - 6.45 - 10.08.
OUTREMONT — "Alvarez Kelly" 2.25 - 6.05 - 9.45 — "Repulsion" 12.45 - 4.15 - 7.55
PALACE — "Arivederci, baby" 10.30 - 12.40 - 2.40 - 4.50 - 7.10 - 9.25
PLACE VILLE-MARIE — Grande salle — "Shoot loud, louder..." 1.00 - 3.05 - 5.15 - 7.20 - 9.25 — Petite salle: "La bamboie" 1.05 - 3.05 - 5.10 - 7.15 - 9.20
PAPINEAU — "Dis-moi qui tuer" 1.10 - 4.35 - 7.55 — "La grande parade du rire" 2.50 - 6.10 - 9.35
PLAZA — "Ciel sur la tête" Sem.: 6.30 - 10.00 — Dim.: 12.00 - 3.20 - 6.30 - 10.00 — "Espionnage à Bangkok" Sem.: 8.10 — Dim.: 1.30 - 4.50 - 8.10
RIVOLI — "Paris brûle-t-il" 2.15 - 8.15
SAVOY — "Arabesque" 2.20 - 5.45 - 9.25 — "The Appaloosa" 12.45 - 4.05 - 7.40
SAINT-DENIS — "Ne dites jamais adieu" 12.15 - 3.37 - 6.39 - 10.01 — "Cherchez l'idole" 1.49 - 5.11 - 8.33
SEVILLE — "Sound of Music" 8.15 — Mat.: sam., dim., mer.: 2.15
SNOWDON — "Follow me boy" 10.00 - 12.25 - 2.45 - 5.25 - 8.10 — Kong vs Godbzilla" 10.05 - 1.35 - 5.10 - 8.30
STRAND — "Way... way out" 10.20 - 12.35 - 2.50 - 5.00 - 7.15 - 9.30
VAN HORNE — "Georgy Girl" 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.30
VERDI — "Will succes spoil Rock Hunter" 3.15 - 6.45 - 10.00 — "The Girl can't help it" 1.30 - 5.00 - 8.25
VENDOME — "La jument verte" 12.45 - 2.50 - 5.00 - 7.30 - 9.30
YORK — "Is Paris Burning?" 8.15 — Mat.: sam., dim., mer.: 2.15
WESTMOUNT — "After the fox" 1.10 - 3.15 - 5.20 - 7.25 - 9.30

RADIO-SELECTION

VENDREDI — 30 DECEMBRE
CBF-AM

• 3h.30 : **Place aux femmes.** Enquête : Que sera 1967 ? Invitée : Ginette Reno.

• 3h.30 : **L'Assiette à musique.** Harvey Paradis vient présenter sa collection de disques. Animatrice : Janine Paquet.

• 9h. du soir : **Documents.** "Hommage à Alfred Pellan". Texte : Jacques Folch Ribas. Invités : Paul Gladu, Robert LaPalme, André Jasmin, Claude Beaulieu et Guy Viau. Interviews: Pierre Jeancard, François Hertel, Jacques Lassaigne, Charles Delloye, Bernard Dorival. Narratrice : Françoise Faucher.

• 11h. du soir : **Jazz en liberté.** Ensemble, dir. Emile Normand, vibraphoniste, comprenant trois contrebasses, une guitare et une batterie.

CBF-FM

• 3 heures : Elle et lui. Chansonniers canadiens. Animatrice : Colette Devlin.

• 4h. : Concert international. Ouverture (Johann Josef Fux) ; Menuet et Allegro (Johann Helrich Roman) ; Sérénade (Heinrich Ignaz Biber) et Concert royal pour clavecin (Rameau) ; — "If Ye Love Me" (Tallis) ; "O Clap Your Hands" (Orlando Gibbons) ; "Gloria" (Weelkes) ; Fugue en do pour orgue (John Bull) ; "Hail Gladdening Light" (C. Wood), et "Jubilate" en do (Britten). Concert du Kings College Choir de Cambridge, dir. David Willcocks.

• 7h.30 du soir : **Intégrales.** Symphonie no 2 en do (1901) (Scriabine) ; Orch. de Radio-Moscou, dir. Nicolai Glavsnov.

HORAIRES DE LA TÉLÉVISION

VENDREDI
30 décembre

Le sigle (C) marque une émission en couleur.

CBFT 2

9.30 Musique
10.30 La souris verte
10.45 Contes d'enfants
11.00 La grande aventure
11.30 Film "Fantaisie musicaline"
1.05 Téléjournal
1.15 Cinéfeuilleton
1.30 Long métrage "La rose de Bagdad" dessins animés
3.00 Femmes d'aujourd'hui
4.00 Bobino (C)
4.30 La boîte à surprise
5.00 Rocquet, belles oreilles
5.30 Rue de l'Anse
6.00 Jeunesse oblige
6.25 Nouvelles du sport
6.30 Téléjournal
6.45 Aujourd'hui
7.30 Ahems et galaxies (C)
8.00 Les compagnons de Jâhu
8.30 Cinéma international "Mon ami Joselito" drame - espagnol
10.15 Votre choix
10.45 A communiquer
11.00 Téléjournal
11.20 Supplément régional
11.30 Nouvelles du sport
11.35 Hockey international Equipe nationale tchèque vs Canadiens junior

CFTM 10

7.30 Mire - musique
8.00 Bonne journée et première édition
8.45 36-24-36
9.00 Toast et café
10.00 La minute d'argent
10.30 A votre service Madame
11.05 Super Bingo
11.15 L'école du bonheur
11.30 Dessins animés
11.45 Le grand manitou (C)
12.00 Deuxième édition
12.15 Ciné-roman
12.30 Ciné-midi "La patrouille perdue" - américain
2.00 Eternel amour
3.30 Ciné-vendredi "Le fils de oZrro" - western - américain
4.15 Dessins animés
4.30 Zoo du capitaine bonhomme
5.30 Super car
6.00 Télé-mètre (C)
6.50 Sports images
7.00 Dernière heure
7.15 Télé-mètre (C)
7.30 En première (C)
9.15 L'école du bonheur
9.30 Monsieur Banco
10.00 La famille Stone
10.30 Toute la ville en parle
10.45 Dernière heure et météo
11.00 La ronde des sports
11.10 Cinéma (C) "La garçonne" roman à thèse - français
12.30 Dernière édition
12.45 Fermeture

CBMT 6

8.30 Test Pattern and Music
9.24 Today on CBMT
9.30 Music, news and views
10.00 Casey Jones
10.30 Friendly giant
10.45 Chez Hélène
11.00 Butternut Square
11.25 Emergency Ward 10
11.55 CBC TV News
12.00 Serial Six
12.30 Search for tomorrow
1.00 Calendar
1.30 As the World Turns
2.00 Password (C)
2.30 Cornation Street
3.00 Take Thirty
3.30 Edge of Night
4.01 Communicate
4.31 Cartoon Playhouse
5.00 Flipper (C)
5.30 Let's sing out
6.00 The Green Hornet(C)
6.31 Evening Report
7.01 Sexen on Six
7.24 Sports
7.30 Fire and Dandy
8.00 Get smart
8.30 Tommy Hunter (C)
9.00 Friday night movie "The castilian"
11.00 CBC TV News
11.19 Viewpoint
11.25 Night Report
11.35 Sports Final
11.45 Time Tunnel
12.47 Late Friday Movie "Majority of one"
2.00 Final report

CFCF 12

6.30 Time Sounds
6.45 Early Bird (C)
7.00 University of the Air
7.30 Bright and Early (C)
8.30 Romper Room (C)
9.00 TV Bingo
9.30 I Love Lucy
10.00 Ed Allen Time
10.30 Magistrate's Court
11.00 Fractured Phrases
11.30 Magic Tom (C)
12.00 Cliff Hanger Theatre
12.30 Channel 12 Theatre "Union pacific"
2.00 Mr and Mrs (C)
2.30 People in conflict
3.00 Words and music
3.30 It's Your move
4.00 Johnny Jellybean and friends
4.30 Family Theatre "Lucky me" - comédie - musicale
6.00 The Pierre Berton Show
6.30 Pulse (C)
7.00 Family Affair (C)
7.30 Iron Horse (C)
8.30 Its your Move
9.00 Mission impossible (C)
10.00 T.B.A.
11.00 National News (C)
11.18 Pulse (C)
11.40 Pajama Playhouse "Bell, book and candle"

LES APPRENTIS - SORCIERS
1297, rue Papineau
Relâche samedi et dimanche
ZOO STORY EDWARD ALBEE
et UNE SIMPLE MÉCANIQUE YERRI KEMPF
JEU. - VEN. - SAM. - 8 h. 30 — DIM. 7 h. 30
METRO : STATION PAPINEAU RESERVATIONS : 523-2454

théâtre du rideau vert
LUNDI AU SAMEDI : 20h.30
DIMANCHE : 14.30 et 19.30
en rire et en couleurs!
Revue de Jacques Lorain
Direction : Yvette Brind'Amour
avec : Germaine Giroux, Marthe Choquette, Diane Pinard, Arlette Sanders, Jean-Pierre Masson, Jacques Lorain, André Montmorency, Benoit Marleau
au piano : Maurice Darnell
ETUDIANTS SAUF SAMEDI
AU STELLA 844-1793
METRO LAURIER

James A. Michener's HAWAII
THE MIRISCH CORPORATION PRESENTS
JULIE ANDREWS · MAX VON SYDOW · RICHARD HARRIS
in THE GEORGE ROY HILL-WALTER MIRISCH PRODUCTION of "HAWAII" PANAVISION COLOR by DeLuxe
Released thru UNITED ARTISTS
GUICHET MAINTENANT OUVERT Tous les jours de 10 a.m. à 9 p.m. Dimanche de midi à 9 p.m.
Matinées à 2 p.m. Aujourd'hui jusqu'au 7 janvier $2.00
Dimanche à 2 p.m. et 7.30 p.m. Jour de l'An, mat. et soir $2.50
2 janvier — Soir à 8.15 — $3.00
Soirs à 8.15 — Mardi à jeudi $2.50 Vendredi, samedi $3.00.
ALOUETTE CE SOIR À 8 H. 15
Ste-Catherine & Bleury — 861-2807

2e SEMAINE! À NE PAS MANQUER! —
DERNIÈRE REPRÉSENTATION À MONTRÉAL!
MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE! 5 PREMIERS PRIX!
Les Parapluies de Cherbourg
EN COULEURS
CATHERINE DENEUVE
UN FILM DE JACQUES DEMY
6.30 - 9.50
AUSSI : LES VACANCES DE M. HULOT de JACQUES TATI 8.15
274-4521, 451 OGILVY
CINEMA Empire
SEM. : 6.30 - 8.15 - 9.50, DIM. et LUNDI : 12.40 - 2.10 - 3.35 - 5.10 - 6.30 - 8.15 - 9.50

2 FILMS SPECTACULAIRES EN PRIMEUR ET EN COULEURS!
La grande aventure de demain qui peut arriver aujourd'hui!
MEDAILLE D'OR AU FESTIVAL DE MOSCOU ★★★★
LE CIEL SUR LA TÊTE
Un film de YVES CIAMPI
SCOPE COULEURS
Un HOMME contre un TIGRE et une "TIGRESSE"
espionnage À BANGKOK
SCOPE COULEURS
CANADIEN PLAZA JEAN-TALON
1204 est, Ste-Catherine • 6505 St-Hubert • Jean-Talon, à l'est de Pie-IX

VENDOME
LES BONS VIVANTS
NOUVELLE EMBALLAGE
BIENTÔT VOUS RIREZ BIENTÔT

POSITIVEMENT
7e et DERNIÈRE SEMAINE
"L'EVANGILE SELON St MATTHIEU"
UN FILM DE PIER PAOLO PASOLINI
CE SOIR : 7.30 - 9.45
PRIX SPECIAUX POUR GROUPES
5 GRANDS PRIX AU FESTIVAL DE VENISE
Le Dauphin
TEL. 721-0860 BEAUBIEN PRES IBERVILLE

RESNAIS
22e LE GRAND SUCCÈS DE L'ANNÉE
PALME D'OR Festival Cannes 1966
un film de claude lelouch
avec anouk aimée, jean-louis trintignant, pierre barouh
EASTMANCOLOR
un homme et une femme
elysée 35 MILTON / 842-6053
EISENSTEIN
PARIS... VU PAR
EN COULEUR
ROUCH DOUCHET
GODARD CHABROL ROHMER POLLET

1er FESTIVAL des GRANDS REALISATEURS FILMS INTERNATIONAUX
FRANK TASHLIN PRÉSENTE :
AUJOURD'HUI ET DEMAIN
Du cinéma FOU - Du cinéma PUR
JAYNE MANSFIELD dans : "WILL SUCCESS SPOIL ROCK HUNTER ?" (couleurs) à 3.35 - 6.45 - 10.00
"THE GIRL CAN'T HELP IT !" (coul.) à 1.30 - 5.00 - 8.25 seulement
LESTER • HAWKS • TRUFFAUT
Le nouveau rendez-vous DES CONNAISSEURS
VERDI CINEMA DE REPERTOIRE
5380 St-Laurent - 277-4800

POUR LES JEUNES
elysée 35 MILTON / 842-6053
COMMENTAIRES FRANÇAIS
1.30 heures p.m. $0.75
SALLE RESNAIS SALLE EISENSTEIN

26 DEC. AU 3 JANV. ET 6, 7, JANV.
LE MAURE BLANC (Roumanie, coul.)
LA PANTOUFFLE DOREE (POLOGNE COUL.)

LE CHANSONNIER CLASSIQUE
profite de l'occasion des FETES pour remercier tous ceux et celles qui l'ont encouragé au cours de la SAISON 1966 et souhaite à tous une ANNEE des plus heureuses. Au plaisir de vous revoir bientôt !
Marguerite Gagnier, directrice

DU 7 JANVIER AU 5 FÉVRIER
SPECTACLE TOUS LES SOIRS À 7 H. 30 SAUF LE LUNDI
tnm
CLAUDEL
LE SOULIER DE SATIN
THÉÂTRE DU GESÙ
(À L'OCCASION DU CENTENAIRE)
RÉSERVATIONS : 866-3611 OU 866-1200

OPÉRA GUILD présente :
"LES NOCES DE FIGARO"
de W.A. MOZART
sous la direction de Mario BERNARDI, de la Sadler Wells Opera Co., avec des artistes du Metropolitan, Covent Garden, New York City et San Francisco Opera Co.
MARIA DI GARLANDO ★ GWENLYNN LITTLE ★ HELEN VANNI
CORNELIUS OPTHOF ★ ROBERT SAVOIE
Mise en scène d'Irving GUTTMAN
PLACE DES ARTS SALLE WILFRID-PELLETIER MONTRÉAL 18 (QUÉBEC) TÉL. : 842-2112
Vendredi, dimanche et lundi 13-15 et 16 janvier p.m.
Soirs: 8h. précises
BILLETS EN VENTE À LA PLACE DES ARTS
PRIX : 8.00 - 7.00 - 6.00 - 5.00 - 4.00 - 3.00
Renseignements: 842-2112

En 66, véritable réveil du consommateur canadien



HAUSSE DU COUT DE LA VIE — L'indice du coût de la vie, au Canada, est monté de façon continue pendant les onze premiers mois de 1966, pour atteindre en novembre, 145.5, soit quatre points de plus qu'au début de l'année. L'augmentation moyenne annuelle depuis 1949, alors que l'indice a été fixé à 100, fut de 2.7 points. Cependant, depuis le milieu de 1964, il est monté de 10 points. (Graphique PC)

S'il n'y avait pas eu de hausse de prix spectaculaire, surtout dans le domaine de l'alimentation, le consommateur canadien aurait sans doute continué de rogner en silence sur son budget sans mot dire. Mais les hausses de prix ont provoqué son réveil. Dans ce sens, elles auront été salutaires. C'est à une véritable prise de conscience collective, dans le domaine de la consommation, à

Par Solange CHALVIN

laquelle nous avons assisté au cours de l'année qui vient de s'écouler. Une commission d'enquête a dû être créée, elle continue actuellement son travail et dans un rapport préliminaire, elle recommandait la création d'un ministère de la consommation. C'est un pas de géant qui vient d'être franchi dans le domaine de la protection du consommateur.

Même si leur action a été moins efficace que la commission d'enquête, les femmes, à mon avis, ont été celles qui ont attaché le grelot dans cette campagne de protection du consommateur. Leurs moyens d'action comme le boycottage des supermarchés ou de certains produits ont été largement critiqués. Il n'en demeure pas moins que cette action a attiré l'attention des autorités gouvernementales, a incité des corps intermédiaires à faire des pressions sur des coopératives et qu'en définitive, le tout nous apportera probablement en 67 un ministère de la consommation et des coopératives d'alimentation dans de grands centres urbains. Une bataille qui n'aura pas été vaine, même si en attendant, il faut bien l'admettre, le consommateur a payé un peu plus cher que l'an dernier sa dinde du Premier de l'An et son sapin de Noël.

Revision du Code civil

Le consommateur n'est pas le seul, au cours de l'année 66, à avoir ouvert les yeux sur sa condition pour réclamer une meilleure protection ou reconnaissance de ses droits. La Commission de revision du Code civil chargée de faire le procès d'un vieux livre datant de plus de cent ans — le Code civil — a également au cours de l'année, proposé à l'attention du public et du législateur, différents rapports qui pourront éventuellement transformé les structures sociales et familiales dans lesquelles nous vivons.

Le plus important proposait l'adoption de la société d'acquêts comme régime matrimonial légal au Québec. Ce rapport a été l'objet de maintes critiques et le public par l'intermédiaire de corps ou organismes normalement constitués, est appelé à présenter des mémoires qui seront débattus en séances publiques, en mars prochain. On comprend l'importance d'un tel mémoire dans une société dont le régime matrimonial légal avait été jusqu'ici la communauté de biens.

Cette même commission a également proposé un rapport sur l'adoption, un autre sur les droits civils et enfin un dernier sur la célébration du mariage autorisant au Québec le mariage civil contracté devant le maire ou des conseillers municipaux nommés à cette fin. Connaîtrons-nous en 67 un nouveau Code civil ? Cela est peu probable. La commission a un vaste travail à accomplir et il ne sera sans doute pas terminé avant quelques années. Mais la réforme du Code civil n'est pas une opération de replâtrage, faisait remarquer le président, M. Paul-André Crépeau, lors de la présentation du premier rapport de la commission. Mieux vaut y mettre le temps et se livrer à une oeuvre de réflexion collective sur les institutions fondamentales du droit civil québécois.

Planification familiale

Le premier congrès de planification familiale a également eu lieu à Montréal, cette année. On y a proposé d'abroger la Loi concernant l'interdiction de vente de produits contraceptifs. Cette demande d'ailleurs fait l'objet de recommandations à différents congrès tenus au Québec au cours de l'année, congrès où il était question du bien-être des familles. En plus, des cliniques d'information sur la planification familiale ont été réclamées en plusieurs milieux. C'est désormais un problème qu'on accepte de discuter de façon beaucoup moins émotive qu'il y a à peine deux ans. Même l'Eglise catholique qui ne s'est pas encore prononcée ouvertement sur cette question a donné toute latitude à son clergé d'en discuter avec les fidèles. C'est ainsi que dans la majorité des périodiques religieux, l'on retrouve ce problème de l'heure vu sous les angles les plus diversifiés. De plus en plus, semble-t-il, sur ce problème intime du couple, l'on s'en remet à la conscience personnelle des époux.

Femmes au foyer, femmes au travail

L'enquête réclamée depuis maintenant trois ans sur les conditions des femmes au Canada — et en particulier des femmes au travail — n'a pas encore pris racine. Il y a maintenant tant de députés qui l'ont promise qu'on ne sait plus très bien à qui attribuer le parrainage de l'idée. Mlle Judy LaMarsh aurait été celle qui y tenait le plus, secondée par une multitude d'organismes féminins.

Mais l'enquête n'est toujours pas là; les garderies de jour sont inexistantes, les congés de maternité laissés au gré des employeurs, le recyclage des travailleuses à la bonne volonté d'organismes bénévoles, les allocations de mère au foyer peut-être pour l'an 2,000 quant aux allocations familiales, on a beau répéter sur tous les tons, dans tous les journaux, à la radio et à la télévision, qu'elles sont désuètes, elles ne changent pas d'un iota... loin d'augmenter, elles diminuent compte tenu de l'augmentation sensible du coût de la vie. Décidément dans le domaine des conditions des femmes au foyer, tout autant qu'au travail, peu de changement, peu de progrès.

Seul un rapport autorisant le travail de nuit des femmes au Québec a été déposé et fera sans doute l'objet d'études dès la prochaine session du gouvernement provincial. Toutefois, ce rapport, au dire des travailleuses elles-mêmes est loin d'enregistrer un progrès dans leurs conditions de travail. On les obligera à travailler la nuit, en usine, pour que la production ne s'arrête pas afin de mieux concurrencer le marché étranger; toutefois, on leur refuse encore un salaire égal pour un travail égal. Or, il est reconnu qu'aucun homme ne veut ou n'a la compétence d'accomplir le travail qu'on réclamera des femmes, la nuit. Par conséquent, peu de progrès pour la reconnaissance de droits égaux pour les femmes.

Conférence internationale de la famille en 67

Année de grande rencontre, année fertile pour l'élaboration de projets à l'échelle mondiale, 67 permettra à la TERRE DES HOMMES la tenue d'une conférence internationale de la famille. Cette conférence groupera au-delà de mille délégués, dirigeants de différentes associations familiales ou spécialistes de la question. On y étudiera la "Famille nouvelle" votre famille comme la mienne.

Un événement important, me semble-t-il, à noter à l'agenda 67. Cette conférence aura probablement lieu du 27 août au 2 septembre 67, sur le campus de l'université Laval, à Québec.

C'est à un tour d'horizon plein de promesse que je me suis livrée dans cet univers féminin et familial qui est le mien comme le vôtre. Cette rencontre de 67 au coeur du Québec est pour moi la meilleure promesse d'avenir comme dirait Gilles Vigneault.



Le calendrier international...

(Suite de la page 5)

2 décembre — L'ONU proroge de cinq ans le mandat de son secrétaire général M. Thant.

— Le projet de référendum en Côte des Somalis est adopté par l'assemblée nationale française.

5 décembre — Le gouvernement rhodésien rejette officiellement le compromis élaboré par MM. Wilson et Ian Smith à Gibraltar du 1 au 4 décembre.

8 décembre — La Grande-Bretagne porte devant le Conseil de sécurité le problème des sanctions obligatoires contre la Rhodésie.

— Saisie des installations de l'Irak Petroleum Company en Syrie de plus les pays suivants ont accédé cette année à l'indépendance : Guyanne britannique (26 mai), Botswana (ex-Betchanaland) le 30 septembre, Lesotho (ex-Basutoland) le 4 octobre, Barbade le 30 novembre.

Conflit au Vietnam

29 janvier — Le pape Paul VI suggère que l'ONU confie à des neutres la recherche d'un arbitrage du Vietnam.

2 février — Le conseil de sécurité inscrit à son ordre du jour la question vietnamienne.

5 février — Le président Johnson rencontre à Honolulu les dirigeants sud-vietnamiens.

7 avril — Une trêve politique est conclue entre le chef du gouvernement vietnamien et les leaders bouddhistes.

12 avril — Les bombardiers stratégiques américains interviennent pour la première fois au Nord-Vietnam.

23 mai — Reddition des rebelles bouddhistes à Danang et à Hué (80 morts, 100 blessés).

6 juin — Dix civils entrent au directoire su-vietnamien.

29 juin — Attaques aériennes sur les dépôts de carburant d'Haïphong et d'Hanoï.

18 juillet — Le Nord-Vietnam mobilise partiellement ses réserves.

29 juillet — La Chine ne se considère plus comme liée par les accords de Genève de 1954.

31 août — Au Cambodge le général de Gaulle reçoit un représentant du Nord-Vietnam et prononce un discours sur la guerre au Vietnam.

9 septembre — Le Nord-Vietnam rejette les conditions mises par le président Johnson au retrait des troupes américaines.

11 septembre — Elections générales au Sud-Vietnam avec une participation massive de l'électorat.

22 septembre — ONU : les propositions Goldberg pour des négociations avec le Nord-Vietnam sont rejetées par l'URSS et par Hanoï.

1er novembre — Le Vietcong bombarde le centre de Saigon le jour de la fête nationale (7 morts, 44 blessés).

24 décembre — Trêve de Noël de 48 heures.

Dans le domaine judiciaire

14 février — Les écrivains Siniavski et Daniel accusés d'atteinte au régime soviétique sont condamnés respectivement à 7 et 5 ans de privation de liberté.

21 février — L'écrivain Valery Tarsis est privé de la citoyenneté soviétique.

7 mars — Le lt-colonel, Untung, instigateur du putsch manqué du 30 septembre 1965 est condamné à mort à Djakarta.

14 avril — Les trois meurtriers de Malcolm X sont condamnés à la prison à vie aux Etats-Unis.

31 mai — Au Congo-Kinshasa, un tribunal militaire d'exception condamne à mort les quatre conjurés de la Pentecôte qui sont publiquement pendus le 2 juin.

14 juillet — A Chicago, massacre de huit infirmières par un sadique Richard Speck qui est arrêté le dix-huit.

30 septembre — A Spandau, libération de Baldur Von Shirach et d'Albert Speer. Rudolph Hess demeure le seul détenu des criminels de guerre allemands.

5 octobre — La Cour du Texas casse la condamnation à mort de Jack Ruby.

19 octobre — Renvoi du procès Ben Barka qui avait débuté le cinq septembre. Dlimi s'étant constitué prisonnier à Paris.

25 octobre — Condamnation à mort d'Ahmed Subandrio, ancien ministre des A.E. indonésien.

Evénements scientifiques

3 février — Le satellite soviétique Luna 9 atterrit en douceur dans l'Océan des tempêtes et émet des photos du sol lunaire.

17 février — A Hammaguir (Sahara) une fusée Diamant française met sur orbite le satellite français D1 A.

1 mars — Lancé le 26 novembre 1965 l'engin soviétique Venus III se pose sur la planète du même nom.

16 mars — Gemini VIII lancée du Cap Kennedy réussit la jonction avec une fusée cible Agena.

3 avril — L'URSS met le satellite Luna X en orbite autour de la terre.

9 mai — La Chine communiste fait exploser sa troisième bombe nucléaire.

24 mai — A Woomera (Australie), lancement de la fusée Europa 1.

2 juin — Surveyor 1 (américain) se pose à son tour sur la lune et envoie des photos.

5 juin — Au cours de l'expérience Gemini IX Eugene Cernan "marche" dans l'espace pendant 2 heures 5 minutes.

2 juillet — La France fait exploser une bombe A au plutonium à Mururoa (Polynésie).

5 juillet — Les USA mettent en orbite un satellite de 26 tonnes.

19 juillet — La fusée Gemini X bat le record d'altitude (480 milles).

27 octobre — La Chine lance une fusée téléguidée à Ogive atomique.

16 novembre — Lancement de Gemini XII qui met fin au programme Gemini, dernière étape avant la conquête de la lune.

Le doyen des restaurants français

chez Stien

Le sanctuaire de la vraie cuisine française

Diners d'affaires $2.00 — *Tables d'hôtes* $3.50

Cartes de crédit acceptées Licencié — Stationnement gratuit Air climatisé

2149, rue Mackay, Montréal
Ouvert jusqu'à 1h. a.m.
VI. 2-9139

DECORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT LAMY
DECORATEUR-ENSEMBLIER
788, Wilder
Montréal 8 — 737-1955

G. PAIEMENT & ASSOCIES INC.
Décoration intérieure
Esthétique industrielle
1550-A, boul. St-Joseph, Mtl
525-4222

VIAU, MORISSET INC.
décorateurs - ensembliers
Jacques Viau, Laurent Bérubé, Luc Sauvé
Bernard Morisset, Jules Laporte, Marguerite Senay
720 boul. Décarie
Saint-Laurent 747-9921

ARCHITECTES

BEAULIEU, LAMBERT, TREMBLAY
ARCHITECTES
3480 C. de la Côte des Neiges
Montréal — 937-9324

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTREAL — 866-9854

LAROSE, LAROSE, LALIBERTE & PETRUCCI
ARCHITECTES
1255, boulevard Laird
Ville Mont-Royal
Suite 280 — RE. 1-9611

PAUL-O. TREPANIER
ARCHITECTE
GRANBY — 372-5888
MONTREAL — 276-6013

Les architectes
Longpré, Marchand, Goudreau
Dobush, Stewart, Bourke
506 est, rue Sainte-Catherine
Montréal 24 842-9528

Le dimanche au Ritz
BUFFET
SALLE OVALE — TRIO ARYS
6h. à 9h. p.m. — $5.00
CAFÉ DE PARIS
Dîner et souper
Pour réservations
Maître d'Hôtel
842-4212
HOTEL RITZ CARLTON

Le Martinique
MOTOR INN
SOUPER DU JOUR DE L'AN
Pour célébrer cet événement un très bon repas de créations appropriées fera votre délice, telles que Hors-d'oeuvre Français Martinique, Soupe à l'oignon au Salamande, Tournedos Henri IV, entrecôte de boeuf, homard Thermidor ou poitrine de faisan Marie-Louise, desserts délicieux et des surprises du Chef.
Le prix de cet appétissant repas est de $5.50 par personne.
Vous êtes aussi invité à venir terminer l'année et à commencer la nouvelle en dansant aux accords entrainants d'un très bon orchestre, dans notre magnifique salle de Bal.
Frais d'admission pour la danse, $2.00 par personne.
DÎNER DU JOUR DE L'AN
Vous et votre famille aimerez sûrement goûter un jambon fumé braisé, filet de boeuf rôti et lardé, poitrine de chapon rôtie ou filet de sole poché avec homard et truffes au vin.
Prix variant de $4.00 à $6.00 — Enfant: demi-prix.
1005, rue Guy, (en bas de Dorchester)
RESERVATIONS : 866-4611
Vaste terrain de stationnement intérieur ● A quelques pas de notre restaurant

BONNE et HEUREUSE ANNÉE
A TOUS NOS CLIENTS ET AMIS
Reid
J. Felix REID, président
Manufacturier spécialiste en fourrures
1473, Amherst
Au carrefour de la fourrure

DUPUIS
POUR
LUI

Chapeaux "Dobbs", en feutre-fourrure
Les chapeaux "Dobbs" élégants et toujours de mise. Chic feutre-fourrure.
A. Calotte fendue au centre. Bordure 1½".
B. Calotte fendue au centre et pincée sur les côtés. Bordure 1½".
Couleurs : noir, gris (fusain, moyen), marine et brun.
PRIX DUPUIS: 16.95
COMPOSEZ 842-6171
Dupuis — Mezzanine — Rayon 638
DUPUIS 865 EST, RUE STE-CATHERINE
CE SOIR JUSQU'A 9H. — SAMEDI 5H.30
FERMÉ LUNDI, 2 JANVIER

Le succès d'une réception est toujours assuré avec le
Le ROYAL DE NEUVILLE


Code 542-G Code 542-F
Le plus populaire des vins pétillants importés.
Mis en bouteilles par la Maison De Neuville — France.
Faites-en aussi votre vin du dimanche et des jours de fêtes
C'est le vin du sourire et de la joie

Pour aider votre digestion, buvez
Les LITHINES du Dr GUSTIN
Importé de France
Une eau de régime alcaline. Economique.
Pouvant être bue aux repas et en tout temps.
l'eau bienfaisante et agréable à boire

CITE DE WESTMOUNT
ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
AVIS EST DONNÉ AUX PROPRIÉTAIRES QU'IL N'Y AURA PAS D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES LUNDI, LE 2 JANVIER 1967.
LES ENLÈVEMENTS QUI DEVAIENT NORMALEMENT AVOIR LIEU CE JOUR, AURONT LIEU MARDI, LE 3 JANVIER 1967.
J. R. DAYE, ING.,
Ingénieur de la Cité.

Discrète, mais active, l'année 1966 a complété la première phase d'une mutation profonde au sein de l'Église catholique

Par Jean FRANCOEUR

L'année 1966, année Un de l'après-concile, s'inscrit dans le prolongement de l'évolution accélérée qui transforme l'Eglise catholique depuis l'avènement du règne de Jean XXIII.

Une année active, mais d'une étonnante discrétion. Si bien qu'on a pu parler du "grand silence" post-conciliaire qui est descendu sur Rome après le départ des évêques en décembre 1965.

Ce silence a même donné quelque poids à la crainte, parfois exprimée, que les membres de l'administration romaine, réputés conservateurs et peu enclins à la réforme, ne fassent échec au programme de rénovation décrétée par Vatican II.

Les grandes réalisations de 1966 auront été de l'ordre d'une mise en place d'un certain nombre d'institutions et ne représentent que la première phase d'une mutation beaucoup plus profonde.

— I —

C'est avec une certaine diligence que Paul VI s'est appliqué à donner suite aux décrets adoptés lors de la dernière session conciliaire.

Dès le début de janvier, il annonçait la création de six commissions : une commission centrale de coordination à laquelle il confiait la tâche d'interpréter les actes du concile, et cinq commissions chargées de préparer la mise en application d'autant de décrets, celui sur le gouvernement des diocèses, sur les missions, sur les religieux, sur l'éducation chrétienne et sur l'apostolat des laïcs.

Aux membres de ces commissions, le pape demandait de travailler dans la plus grande discrétion, les priant de ne rien divulguer ou colporter de ce qui doit demeurer secret.

Les décrets devaient normalement entrer en vigueur le 29 juin, date convenue pour mettre fin à la "vacatio legis". Le 11 juin, un *motu proprio*, survenant après un long silence, semait quelque alerte. Le pape annonçait que la "vacatio legis" serait prolongée pour une période indéfinie et que chaque décret entrerait en vigueur à une date qui serait précisée ultérieurement. Simple retard, ou renvoi délibéré faisant partie d'une politique d'attente? la question était posée, et les multiples appels de Paul VI à la prudence, échelonnés au cours des derniers mois, donnaient quelque vraisemblance à ces craintes qui se révélèrent heureusement non fondées.

L'atmosphère, légèrement rembrunie, se clarifia tout à fait le 6 août avec la publication du document "Ecclesiae Sanctae" où Paul VI donnait le feu vert à l'application de quatre des six décrets. Rien cependant sur l'apostolat des laïcs, sur le schéma 13 (Eglise et monde) et sur l'éducation chrétienne.

En fait, quelques semaines plus tôt, le Saint-Siège avait annoncé la création d'un comité spécial, présidé par l'archevêque de Québec, le cardinal Maurice Roy, auquel il confiait l'étude des modalités de création de deux organismes recommandés par les pères du concile : un conseil pour les laïcs, et une commission pour la justice internationale, la paix et le développement économique. Le comité s'est réuni au début d'octobre, et Paul VI, dans son discours de Noël devant les membres du Sacré-Collège et de la curie romaine, était en mesure d'annoncer la mise sur pied prochaine de ces deux organismes.

Au terme de cette phase consultative de l'après-concile, la liste des organismes dont l'Eglise s'est enrichie est impressionnante et donne une certaine idée de l'ampleur de la tâche accomplie et à accomplir.

On note ainsi :

● un conseil pour l'exécution de la constitution sur la liturgie, créé au lendemain de la deuxième session, qui mobilise un nombre (trop?) considérable d'experts de toutes disciplines en vue de la réforme liturgique, dont on n'a encore connu que les premiers débuts ;

● trois secrétariats permanents : pour l'unité des chrétiens, pour le dialogue avec les religions non-chrétiennes, pour (et non contre) les incroyants;

● s'ajoutent deux commissions pontificales : la première sur les moyens de communication sociale (groupant une quarantaine de consultants, clercs et laïcs, de 19 pays), et une commission pour la révision du code de droit canonique, institué en 1963 par Jean XXIII;

● restent à mettre sur pied : un conseil pour les missions qui constitue une innovation importante puisqu'il groupera des évêques et aura pour fonction de guider le travail de commission de la propagation de la foi; un conseil pour les laïcs et une commission pour la justice et la paix, dont on ne connaît pas encore la composition et le mandat exacts.

Sans oublier le synode épiscopal dont le pape a annoncé la convocation pour septembre 1967.

L'énumération de cette pléthore d'institutions nouvelles peut paraître fastidieuse, mais une ligne directrice s'en dégage : l'administration centrale de l'Eglise catholique ne sera plus la chasse-gardée de la curie; une distinction commence à se dessiner entre les pouvoirs législatif, exécutif et même judiciaire, et de façon générale, l'Eglise, au seuil d'une mutation dont on ne saurait encore fixer le terme, évolue vers l'adoption des principaux traits des sociétés démocratiques modernes.

C'est ainsi qu'on a avancé l'idée d'une réforme du collège des cardinaux (dans un article paru en Italie et qu'on a longtemps attribué à l'archevêque de Turin, Mgr Pellegrino), selon laquelle cet organisme serait composé des présidents (élus) des diverses conférences épiscopales nationales. Ce collège pourrait désigner des commissions à qui l'on confierait la direction des congrégations elles-mêmes, ainsi devenues l'équivalent des "ministères" dans les administrations publiques.

— II —

Cette mise en place institutionnelle s'est également poursuivie à l'échelle des Eglises particulières. Elle s'est notamment traduite en 1966 par la création, ou la réorganisation, des conférences nationales des évêques d'une même nation ou d'un même territoire.

Ces conférences sont maintenant nanties d'un certain nombre de pouvoirs concédés par l'épiscopat, lui-même restauré par le concile, et peuvent prendre, aux deux tiers des voix, des décisions qui engagent leurs membres.

Au Canada, l'épiscopat a tenu son assemblée plénière à la mi-octobre, session qui a surtout porté sur le réaménagement interne de la Conférence catholique canadienne, fondée il y a une vingtaine d'années. Il en est allé de même dans la plupart des pays du monde.

Une des principales décisions de ces conférences a été la réforme de la discipline pénitentielle, entraînant presque partout la suppression de l'abstinence du vendredi et du jeûne à certains jours de l'année.

A l'échelle diocésaine, le même effort a été fait. Le décret conciliaire laissant une très large place à l'expérimentation, la mise en place s'est centrée principalement sur la création de conseils de pastorale auprès de l'évêque du lieu, ainsi que sur l'aménagement d'un "presbyterium" groupant autour de l'évêque, les prêtres, séculiers et réguliers, du diocèse.

Certains diocèses sont allés plus loin en tentant d'intéresser toute la communauté des fidèles à cette phase d'application des réformes conciliaires. La célébration d'un "jubilé" décrété par Paul VI a été l'occasion d'un certain nombre de manifestations, conférences sur le concile, rencontre avec l'évêque, groupes de travail et le reste.

Le cas le plus éclatant est celui des Pays-Bas où vient de débuter un "concile pastoral" absolument sans précédent dans l'histoire de l'Eglise. Il est vrai que les conditions locales rendaient cette initiative possible, voire même indispensable pour assurer la bonne marche des réformes en cours.

— III —

Car l'après-concile ne se résume pas dans un simple mouvement, du haut vers le bas, tendant à l'application des décisions déjà prises au cours des sessions.

Vatican II a jeté en terre une foule de ferments qui se traduisent par des initiatives venues de la base, et par des exigences nouvelles posées par les fidèles eux-mêmes.

En outre, plusieurs problèmes n'ont pas encore trouvé leur solution, soit que le concile ne les a pas abordés, soit qu'il ne les a qu'effleurés. Ces questions ont été agitées de plus en plus fréquemment par l'opinion publique qui, même à l'intérieur de l'Eglise, est devenue un facteur d'évolution dont l'influence croît sans cesse.

1966 a paru marquer une recrudescence de la discussion des problèmes suivants :

● la moralité des *moyens anticonceptionnels* : Retirée de la compétence du concile par le pape qui a voulu s'en réserver l'étude, cette question n'en a pas pour cela été moins débattue. Paul VI avait déjà institué une commission d'experts qui lui a remis un volumineux rapport, plus de 500 pages, dit-on. Une commission d'évêques a également étudié le même problème, donnant naissance à deux rapports, un majoritaire favorisant un certain élargissement de l'enseignement de l'Eglise catholique, l'autre minoritaire réclamant le maintien du *statu quo*. On s'attendait à une décision du pape à la rentrée de septembre. Ce dernier, prenant la parole devant une société italienne de gynécologie, a indiqué qu'il avait besoin d'un supplément d'étude pour résoudre cette question dont il reconnaît l'extrême complexité ;

● *le célibat ecclésiastique* : Cette question également n'a pas été discutée au concile; des évêques s'apprêtaient à l'aborder lorsque l'autorité supérieure leur a demandé de n'en rien faire. Mais le débat n'en est pas moins fort vif. L'opportunité de maintenir le caractère obligatoire du célibat des prêtres dans l'Eglise latine a fait l'objet de nombreux articles dans la grande presse aussi bien que dans les revues spécialisées. Un hebdomadaire catholique de Kansas City, aux Etats-Unis, "The National Catholic Reporter", a commandité un sondage auprès du clergé américain, enquête fort sérieusement conduite par le père Fichter, sociologue de grande réputation. Plus près de nous, "Relations" et "Maintenant" ont également soulevé cette question, qui a été reprise par la suite par "La Presse" déclenchant une correspondance sans précédent sur une question religieuse. Dans une lettre à ses prêtres, le cardinal Paul-Emile Léger les a invités à respecter leur célibat et à le vivre de façon positive. Sans interdire la discussion publique à ce sujet, il a invité les membres du clergé à la prudence et au discernement, et indiqué qu'il préférait que ceux-ci lui communiquent leurs observations par l'intermédiaire de l'office diocésain du clergé. L'archevêque de Montréal a en outre pris l'engagement d'étudier cette question sous tous ses angles;

● *la psychanalyse* a fait problème en 1966 : on assiste en ce domaine à un chassé-croisé de progrès et de reculs. D'une part, l'initiative, assez spectaculaire, d'un monastère bénédictin de Cuernavaca, au Mexique, soumettant tous les moines à un examen psychanalytique, a soulevé une certaine inquiétude à Rome. Son auteur, le père LeMercier, a été traduit devant un tribunal spécial invité à juger cette entorse à la discipline ecclésiastique. On ne connaît pas encore le verdict. L'abbé Marc Oraison a de son côté connu des difficultés après la publication de son dernier ouvrage "Le mystère humain de la sexualité". Le cardinal Ottoviani a prié l'épiscopat français de refuser l'imprimatur à tout ouvrage de même nature écrit par l'abbé Oraison. En revanche, au cours de 1966, on a pu parler d'une certaine réconciliation entre l'Eglise et la psychanalyse. On a l'impression que la période d'agressivité réciproque entre Freud et la religion est révolue, écrivait H. Fesquet, dans le "Le Monde", en marge du dernier congrès d'études médico-psychologiques qui s'est tenu à Louvain. Il n'est plus possible à l'Eglise de passer, indifférente ou hostile, à côté de la révolution anthropologique amorcée par la psychanalyse;

● le mouvement d'*autocritique prophétique* (pour emprunter une expression du théologien Georges Tavard) s'est également poursuivi cette année. Il s'est traduit principalement par l'expresion d'une conscience plus aiguë des droits de la personne et l'aspiration à un mode de gouvernement plus démocratique des institutions ecclésiastiques. Parmi les manifestations les plus significatives, on peut noter les conclusions d'un colloque organisé par la Société américaine de droit canonique, à Pittsburg cet automne, où ces aspirations furent clairement exprimées par un groupe d'experts de diverses disciplines, sociologues, historiens, juristes . . . De même, autre initiative typiquement américaine, la création d'un comité pour la défense de la liberté dans l'Eglise, présidé à New York par M. Eugene Fontinell, directeur de la revue Cross Currents". Au Canada, la crise de l'Action catholique a témoigné de la même aspiration.

Pour un tableau plus complet, il y aurait lieu de mentionner les diverses révisions en cours dans le domaine strictement théologique. Ainsi ce symposium, tenu à Rome, sur la doctrine du péché originel en regard des données actuelles de la science de l'évolution et de la théorie du polygénisme.

Ce symposium a d'ailleurs été marqué par un incident qui a fait couler beaucoup d'encre. Le pape, dans son allocution devant ce groupe d'une quinzaine de théologiens, avait en effet paru fermer d'une main les portes que, de l'autre, il semblait ouvrir.

— IV —

Cette année encore, on s'est beaucoup interrogé sur la personnalité de Paul VI.

Il serait facile de brosser de cet homme un portrait le montrant indécis, inquiet, voire même effrayé devant certaines initiatives, et davantage soucieux de les freiner que de les susciter.

Il suffirait de dresser une petite anthologie tirée des diverses allocutions du pape sur les dangers de "l'aggiornamento mal compris".

Mais ce portrait unilatéral serait manifestement injuste. Car des mêmes allocutions, dont les passages négatifs ont été largement cités, on pourrait tirer un nombre égal de citations rendant un son sensiblement différent.

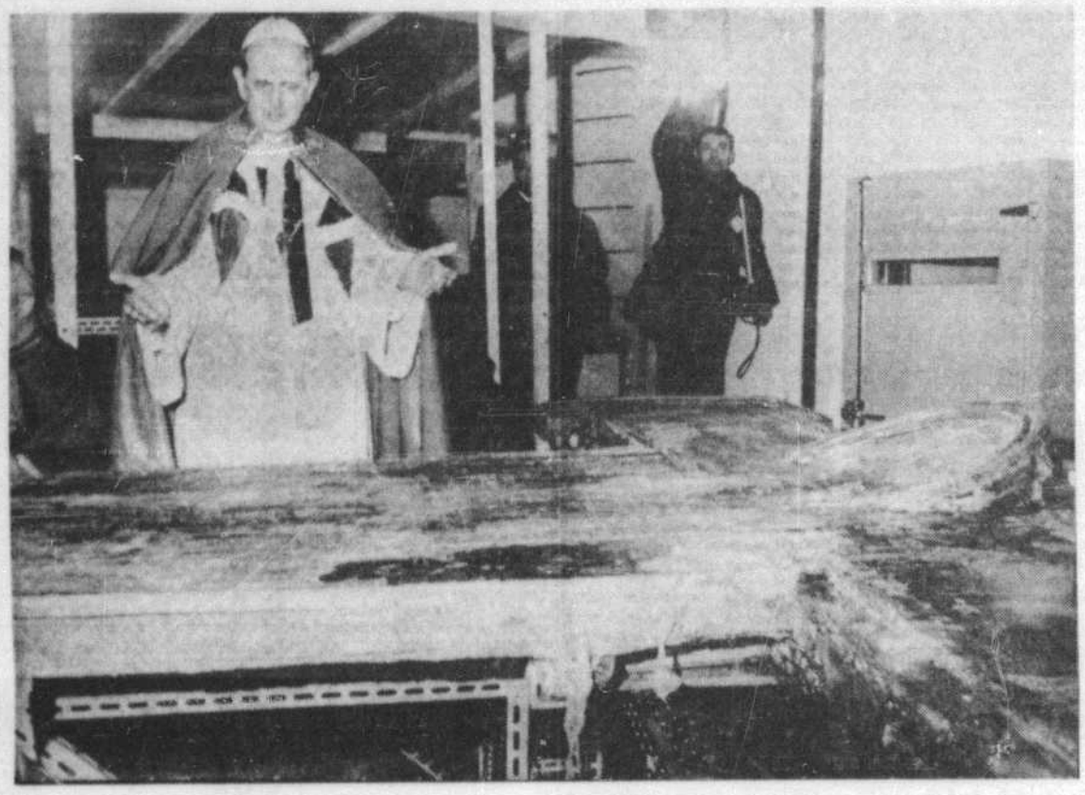
Paul VI reconnaît que le concile n'a pas résolu toutes les questions. S'il met en garde ceux qui "s'attribuant compétence et autorité introduisent leurs propres critères innovateurs ou subversifs", il n'en estime pas moins erronée l'attitude de ceux qui "pensent revenir aux habitudes religieuses et morales antérieures au concile". Le dépôt de la foi, dit-il également, ne peut être sauvé par "la tranquillité, la paresse et le repos".

Au bilan, on a l'impression que l'avènement libérateur de Jean XXIII a ouvert grandes les portes de l'Eglise, que le vent s'y est engouffré avec impétuosité. Héritant de cette situation nouvelle, Paul VI, faisant la part d'un tempérament assez différent, paraît davantage soucieux de guider le mouvement de réforme que de l'accélérer à tout prix.

Préserver l'unité entre les chrétiens, concilier les tendances opposées qui s'affrontent, imposer un rythme modéré d'évolution, telles ont paru ses intentions profondes.

Il a peut-être également cherché à éviter à la communauté des fidèles des "traumatismes" trop grands que peuvent engendrer certaines réformes dans la discipline ou l'enseignement de l'inquiétude. S'agirait-il là d'un des principaux motifs des délais à rendre sa décision sur le problème de la limitation des naissances ? Cette décision, quel qu'en soit le sens, est susceptible de provoquer une grave crise dans l'Eglise, pensent divers observateurs. Une modification substantielle de l'enseignement pratique de l'Eglise sur ce problème pourra paraître un accroc au dogme (mal compris) de l'infaillibilité pontificale, tandis qu'une solution de *statu quo* peut rejeter hors de l'Eglise un nombre considérable de fidèles dont l'attitude et les normes de conduite ont subi une évolution appréciable ces dernières années.

(Sur une question du moins, les intentions de Paul VI ont paru dénuées de toute ambiguïté, c'est celle de la paix mondiale pour laquelle il a oeuvré sans relâche tout au cours de l'année — voir à ce sujet un autre article publié dans cette page).



Paul VI a célébré la messe de minuit de Noël à Florence, qui se remettait à peine des inondations désastreuses d'il y a quelques semaines. Le Saint-Père regarde ici une oeuvre d'art qu'on a réussi à récupérer, la "Crucifixion" de Cimabus. (Photo Keystone)

Paul VI : une année consacrée à la paix et à l'application des décrets conciliaires

CITE DU VATICAN — Recherche de la paix et saine application des décrets conciliaires, tels ont été les soucis constants du pape Paul VI au cours de l'année qui s'achève.

Dès le Jour de l'An 1966, Paul VI adresse des appels retentissants aux chefs d'Etat de l'URSS, des Etats-Unis, de la Chine, du Nord-Vietnam et du Sud-Vietnam. Trois des destinataires répondent en termes nuancés tandis qu'en Chine de Mao-Tsé-Toung et au Nord-Vietnam, l'appel du pape reste sans écho de leur part.

Sans se décourager, le Saint-Père dira en recevant les membres du corps diplomatique, pour la présentation des voeux annuels, qu'il reste décidé à "tenter toutes les initiatives, même en dehors des normes protocolaires".

Dans cet esprit, il reçoit en avril M. Andrei Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères, venu à Rome en visite à son homologue italien.

Cette rencontre ne pouvait pas opérer un miracle, que personne n'attendait d'ailleurs. Elle n'en était pas moins un témoignage de la détermination du pape de mettre tout en oeuvre en vue de solliciter toutes les bonnes volontés.

L'intensification des opérations et les signes sinistres d'une menace de généralisation du conflit poussent le pape à adresser une encyclique à l'épiscopat du monde entier, à l'occasion du mois d'octobre, dédié à la Vierge du Rosaire, pour que des prières soient adressées à Marie, afin que, par son intercession, la paix soit assurée partout dans le monde. Dans ce texte, le pape conjure "au nom du Seigneur" les hommes responsables du sort des nations d'arrêter la guerre au Vietnam.

A la même époque, le pape envoie à Saigon, où se tient la conférence de l'épiscopat vietnamien, un prélat qui jouit de son amitié et de sa confiance: Mgr Sergio Pignedoli, délégué apostolique au Canada. Le but officiel de cette mission est de le représenter auprès de l'épiscopat. Mais Mgr Pigneroli s'emploiera à convaincre les catholiques — et surtout ceux d'entre eux qui, réfugiés du Nord, sont les plus hostiles à toute idée de composition avec le Vietcong — à oeuvrer pour la paix, de concert avec les autres confessions religieuses.

Depuis, tout en prêchant la paix, Paul VI ne renouvellera pas ses tentatives directes en confiant à sa diplomatie officielle ou personnelle le soin de favoriser tout ce qui peut ramener la paix au Vietnam. En recevant M. Paul Martin, ministre canadien des Affaires extérieures, en novembre, Paul VI échange avec l'homme d'Etat, de retour de Pologne — le pays qui, avec le Canada et l'Inde, partage la responsabilité de la commission d'armistice au Vietnam — les informations que l'un et l'autre possèdent sur la situation. Mais la discrétion observée de part et d'autre ne laisse rien percer de cet entretien.

Le 8 décembre, Paul VI demande que les trêves de Noël et du Nouvel An se transforment en armistice.

Sur le plan des relations diplomatiques du Saint Siège, trois faits ont dominé l'année 1966: la conclusion d'un protocole d'une part avec Haïti et d'autre part avec la Yougoslavie, et le refus du gouvernement de Varsovie de permettre au pape de se rendre en pèlerinage à Czestochowa, pour les fêtes du millénaire chrétien du pays.

Avec Haïti, il s'agissait de rétablir une situation compromise par l'expulsion, par les autorités haïtiennes, du nonce et de la plupart des évêques. Les négociations aboutirent à la nomination de nouveaux évêques d'origine locale que Mgr Antonio Samore, secrétaire de la congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, alla ordonner sur place, et de l'envoi à Port-au-Prince d'un nouveau nonce.

Le protocole signé en juin avec la Yougoslavie marquait une date dans l'histoire car c'était la première fois qu'un régime communiste rétablissait ses rapports avec le St-Siège. Mgr Mario Cagna, ne sera que délégué apostolique et "envoyé" auprès du gouvernement de Belgrade et M. Jaroslav Crvlje ne sera que "envoyé" auprès du siège apostolique. Ni l'un ni l'autre ne sera considéré comme véritable représentant diplomatique, tout en jouissant des prérogatives reconnues aux diplomates. Une fiction, mais qui a permis aux deux pouvoirs de s'entendre pour que la paix revienne sur le plan religieux, à l'avantage de l'une et de l'autre partie.

La douleur de Paul VI à la suite du refus que le gouvernement polonais a opposé à son projet de pèlerinage fut grande. Mais le pape, fidèle à son désir d'apaisement, ne manifesta aucun sentiment de désapprobation et pria même pour ceux qui lui avaient infligé cet affront. La situation ne sembla d'ailleurs pas s'améliorer et toutes les tentatives faites par les autorités polonaises en vue de rechercher un accord avec Rome, sans passer par le cardinal primat Stephan Wyszynski se heurtèrent à la ferme détermination du Saint-Siège de ne se prêter à aucun compromis qui ne soit acceptable par tous.

Il en sera de même pour la Tchécoslovaquie à l'égard de laquelle le Vatican ne s'est pas montré disposé à accepter les prétentions de Prague visant à faire nommer à la tête des diocèses vacants des "prêtres de la paix", dont l'association n'est pas approuvée par l'Eglise.

Au premier plan des questions importantes, dont la solution reste à trouver, figure celle, angoissante, de la régulation des naissances. Paul VI ne s'est pas encore prononcé sur le rapport de la commission qui a longuement étudié la question. Sa responsabilité est énorme. Il s'en rend compte. Sa décision ne semble pas être pour un avenir immédiat.

L'année s'achève par un geste de Paul VI destiné à témoigner de sa sollicitude envers tous ceux qui souffrent. Le pape a célébré la messe de minuit de Noël à Florence, encore meurtrie par le débordement de l'Arno.

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc.
8405 BOUL. ST-LAURENT
6520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est, DeCASTELNEAU
Tél. : 277-2135

1967 1967
Nos meilleurs voeux
de bonne et heureuse année
à notre distinguée clientèle
— ★ —
Les Ateliers d'Art Liturgique Ltée
ORNEMENTS D'ÉGLISE
Georges SCHAEFER, président
216 Crémazie ouest — DU. 1-2460

L'émission TÉMOIGNAGE
du 2 au 7 janvier 1967
Animateur : Paul HAMEL, s.J.
LUNDI : Jean Galot : Quelle a été l'attitude du Seigneur devant la femme ?
MARDI : Marcel Marcotte : Quand l'amoureux demande "cette" preuve d'amour...
MERCREDI : André Godin : L'idée étrange que les gens se font du prêtre.
JEUDI : Marcel Clément : L'ouverture de l'Eglise à gauche et à droite.
VENDREDI : Jean-Claude Labelle : Quand les jeunes décident de transformer leur milieu.
SAMEDI : Robert Claude : La jeunesse se laisse-t-elle envoûter par le cinéma ?
A Montréal et aux environs, écoutez
CKAC 730 à 7h.50 du soir
CKBS 1240 à 2h. de l'après-midi

1967 1967
à notre distinguée clientèle
NOS VOEUX LES MEILLEURS
pour une
BONNE et HEUREUSE ANNEE
la direction et le personnel de
Wolfe Street Foot Clinic
LA. 1-0580 1410 rue WOLFE (coin Ste-Catherine)
La plus importante clinique pour le soin des pieds à Montréal
HEURES DE BUREAU : Tous les jours de 9 h. a.m. à 5 h. 30 p.m. SAUF LE LUNDI où la clinique est fermée. VENDREDI: de 9 h. a.m. à 8 h. p.m. JUILLET et AOUT : Clinique ouverte le lundi mais fermée le samedi.

Longs mois d'expectative, courtes semaines de décision : la réforme scolaire a suivi un itinéraire déconcertant

Par Gilles GARIEPY

Une succession de périodes de crises et de périodes de calme plat, une alternance de long mois d'expectative et de courtes semaines fertiles en événements et en décisions majeures : telle a été l'année 1966 dans le domaine de l'éducation au Québec.

Continuant une tradition qui ne cesse de s'affirmer depuis la fin des années 50, l'éducation a souvent occupé la vedette de l'actualité au cours des 12 derniers mois. Si beaucoup d'événements n'étaient pas attendus, bien peu des décisions majeures qui ont été adoptées en 1966 ont constitué des surprises : la plupart des mesures que le gouvernement a adoptées étaient attendues sinon connues en substance depuis l'année précédente. La plus grande surprise de l'année fut peut-être que les étapes de la réforme scolaire qui ont été franchies le furent plus tard que prévu.

L'année a débuté par trois ou quatre mois de tensions, de grèves et d'apparente indécision : à tour de rôle, trois groupes d'enseignants et deux groupes d'étudiants ont déclenché des grèves ; puis les professeurs à l'emploi du gouvernement ont débrayé.

Le mois d'avril a permis de connaître quelques semaines de "grand déblocage" au niveau des politiques gouvernementales : un nouveau système d'examens est établi, deux nouveaux règlements concernant le niveau des études pré-universitaires et professionnelles et la formation des maîtres sont adoptés, le régime des institutions associées est établi et un nouveau régime de subventions aux institutions secondaires et collégiales est annoncé, une direction générale de l'éducation permanente est mise sur pied, la troisième et dernière tranche du rapport Parent est enfin publiée.

La campagne électorale et le changement de gouvernement amènent un sommeil de près de six mois. Le public qui se souvient de l'attitude de l'Union nationale lors du débat sur l'éducation, cherche à vérifier si le nouveau régime entend effectivement poursuivre, voire accélérer, la réforme scolaire. Les déclarations d'intention de M. Johnson n'empêchent pas les observateurs de s'inquiéter du sort de tel ou tel fonctionnaire et de constater qu'il ne se passe rien.

Enfin, tard à l'automne, nouveau départ : les projets concernant l'aide aux étudiants, la loi-cadre des instituts, l'éducation permanente, etc., sont relancés. Parallèlement, des crises graves se dessinent de nouveau, surtout avec les directives du 14 octobre concernant les conventions collectives des enseignants et les menaces de grève que formule, dans les derniers jours de 1966, près de la moitié des enseignants des écoles publiques.

Au sujet du ralentissement de la réforme scolaire, il faut souligner qu'à deux reprises au cours de l'année, les circonstances ont retardé de trois mois le déroulement normal des choses. Ainsi, la série de mesures annoncées le 1er avril par l'ex-ministre Paul Gérin-Lajoie était attendue en janvier ou février. L'indécision du cabinet provincial, inquiet peut-être des malaises perçus dans le public à la suite d'initiatives antérieures du ministère de l'éducation, a entraîné ce délai. M. Gérin-Lajoie a d'ailleurs dû, pour vaincre les réticences de ses collègues, reprendre la route et gagner l'appui du public à ses politiques, en effectuant une tournée provinciale de six semaines.

En juin, le changement de gouvernement a entraîné à son tour d'autres retards. Des lois qui auraient été vraisemblablement adoptées l'été dernier ne seront soumises au Parlement provincial qu'au début de 1967. Il reste à voir si le nouveau gouvernement imprimera à ces mesures une orientation différente.

DES ETAPES IMPORTANTES

Malgré cet itinéraire quelque peu déconcertant, la réforme de l'éducation au Québec a franchi des étapes importantes au cours des douze derniers mois.

• La réorganisation de l'enseignement élémentaire et secondaire, décrétée en 1965 par le règlement numéro un du ministère de l'éducation, a progressé discrètement mais efficacement, notamment par le lancement des "stages d'entraînement aux méthodes d'éducation active" (SEMEA) destinés à familiariser les enseignants avec la pédagogie nouvelle, par la préparation d'un document sur l'école coopérative et par un travail de refonte des programmes d'études.

• Profitant de l'amère leçon apprise à l'occasion du cafouillage des examens de juin 1965, le ministère de l'éducation a revisé le système des examens officiels et a décrété un nouveau règlement à cet effet en mars dernier.

• La réorganiation des structures de l'enseignement s'est étendue au niveau pré-universitaire et professionnel. Conformément aux grandes lignes du canevas tracé par le rapport Parent, le gouvernement a établi un niveau d'études de 12e à 14e année, de caractère polyvalent, à la fois cours préparatoire aux études supérieures et cours professionnel terminal. Toutefois, cette réforme, décidée en mars, est restée provisoirement sur le papier. Le nouveau cours ne pourra être dispensé qu'une fois les programmes d'études tracés et qu'une fois organisés les établissements nécessaires. La loi-cadre destinée à favoriser le regroupement des institutions d'enseignement qui formeront les "instituts" ne sera présentée que le mois prochain.

• Une autre réforme importante ouvre la voie à la réorganisation du système des écoles normales et, de façon plus large, à la refonte du système de formation des maîtres. C'est le règlement numéro quatre du ministère, qui modifie l'organisation des études conduisant à la profession d'enseignant, qui fixe les conditions de la certification des maîtres et de l'émission des permis d'enseigner.

• Bien que le projet de loi préparé à cet effet n'ait pu encore être adopté, un nouveau statut a été offert aux institutions indépendantes de niveau secondaire : celui d'"institutions associées" ; depuis septembre, une vingtaine de collèges classiques ont accepté de "coordonner" leurs activités à celles du système public et ont vu en conséquence leur financement assuré par les commissions scolaires.

• Pour l'éducation permanente, l'année 1966 a été celle du grand départ. Le ministère a attribué cette année $16 millions (comparativement à $6 millions en 1965-66) au financement de diverses expériences pilotes en éducation des adultes ; une direction générale distincte a été créée au sein du ministère ; l'analyse des besoins des adultes en récupération scolaire et en formation professionnelle, ainsi que la planification des efforts à déployer, ont été confiées à des comités régionaux de planification.

• Le régime d'aide aux étudiants a été remanié. Une loi adoptée en décembre substitue au système de "bourses et prêts" en vigueur depuis longtemps un système de "prêts et bourses" qui a l'avantage de procurer des sommes plus substantielles à un plus grand nombre d'étudiants, mais qui a l'inconvénient de forcer tous les étudiants à s'endetter pour financer leurs études. Un comité de planification a commencé la préparation d'un plan quinquennal visant à instituer progressivement la gratuité scolaire.

• Le gouvernement provincial, dans le but déclaré d'uniformiser les échelles de salaires en vigueur dans la fonction publique et de corriger les disparités de traitement entre les enseignants, dans le but aussi de freiner l'escalade des salaires chez les instituteurs, a imposé aux commissions scolaires un contrôle serré sur les offres qu'elles soumettent aux syndicats lors des négociations collectives. Cette démarche, qui modifie dans la pratique les conditions de négociations établies par le nouveau code du travail, a soulevé l'indignation des instituteurs. Elle a aussi entraîné un amoncellement de menaces de grèves qui promet de faire des prochains mois une période très critique en matière de relations de travail.

• La réforme de l'enseignement n'a pas encore touché les universités, si on excepte les efforts accrus qu'elle leur a imposés en matière de formation des maîtres. Mais, en 1966, le projet de créer un organisme semi-gouvernemental pour coordonner et planifier le développement de l'enseignement supérieur a marqué des gains. Le discours du trône en décembre a indiqué qu'une loi sera présentée en 1967 pour constituer un tel organisme.

• L'un des événements les plus attendus de 1966, la publication des deux derniers volumes du rapport Parent, n'a pas eu la portée qu'on en attendait généralement. Rendu public dans un contexte très particulier, le rapport est "tombé à plat," quelques semaines avant un changement de gouvernement ; ce n'est qu'à l'automne, à l'invitation du Conseil supérieur de l'éducation, qu'on a commencé à se prononcer en divers milieux sur ses recommandations essentielles. Le gouvernement, de son côté, s'est soigneusement gardé de se prononcer ou même d'indiquer sommairement sa réaction. Il est peu probable que la dernière partie du rapport Parent soit traduite en législation dans un avenir rapproché.

• Le syndicalisme étudiant a été remarquablement actif. Les étudiants de l'enseignement artistique ont obtenu, en reprenant en mars une grève déjà faite en décembre, la formation d'une véritable commission d'enquête sur le problème de l'enseignement des arts au Québec. Les étudiants de l'enseignement spécialisé se sont ralliés au syndicalisme étudiant à l'occasion d'une grève de protestation contre l'allongement de leur année scolaire. Phénomène plus significatif encore, l'Union générale des étudiants, non sans affronter des résistances à l'intérieur de ses cadres, a adopté une attitude positive et responsable concernant une vieille revendication étudiante, l'avènement immédiat de la gratuité scolaire à tous les niveaux. L'UGEQ situe maintenant la gratuité scolaire dans la perspective plus vaste de l'accessibilité générale à l'éducation, et préconise qu'on y arrive par des étapes bien définies, synchronisées avec le progrès de la démocratisation des structures de l'enseignement.

Les faits saillants

(Suite de la page 7)

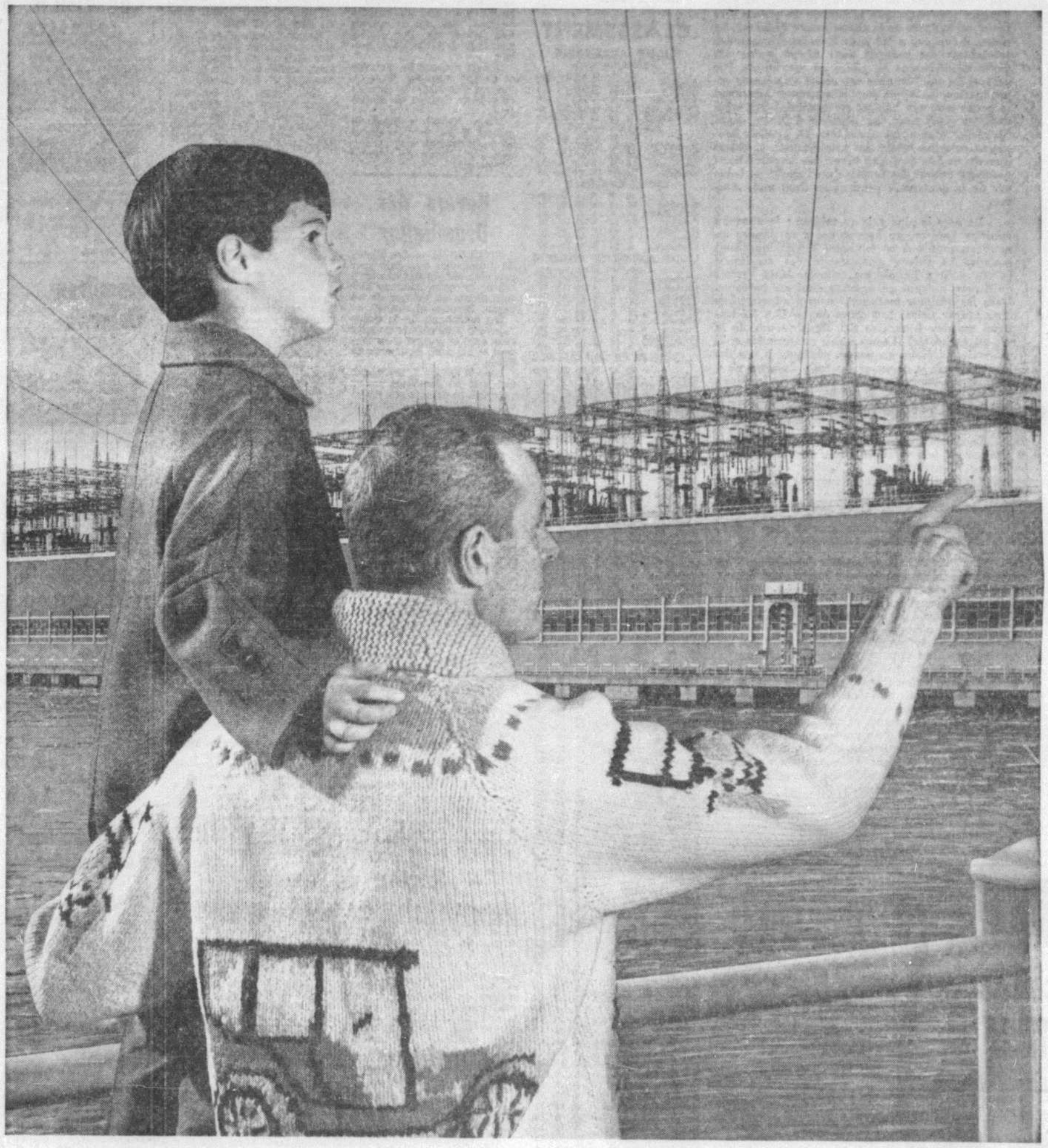
Par ailleurs, le Parlement a été saisi d'importants documents : les Livres blancs sur l'immigration, la radiodiffusion, et les conclusions d'une enquête sur les dépenses électorales.

Dans les partis, l'année fut marquée de fortes tensions. Chez les conservateurs, la victoire de M. Dalton Camp sur M. Diefenbaker marque la fin du règne du vieil homme de Prince-Albert. Mais le leader de l'opposition qui devra faire face à un congrès de nomination à la chefferie d'ici la fin de 1967 s'il veut conserver les rênes, s'est retranché derrière son caucus où il possède une forte majorité.

Chez les libéraux, les politiques appuyées par M. Walter Gordon n'ont pas franchi le parquet du congrès et c'est la tendance continentaliste de M. Sharp qui l'a emporté. Derrière les coulisses, le ministre de la main-d'oeuvre, M. Marchand, s'est affirmé peu à peu comme le chef de file de la députation Québécoise. Il agit effectivement comme leader intérimaire, en l'absence de M. Guy Favreau.

Dans le secteur de la défense, M. Hellyer a poursuivi le processus d'intégration des trois armes et c'est à la reprise des travaux, après le 9 janvier, que le bill de l'unification subira la deuxième lecture, après avoir franchi l'obstacle du comité de la défense nationale où les adversaires du projet, notamment les amiraux, viendront témoigner dans l'espoir de discréditer la mesure à laquelle ils s'opposent farouchement.

Les Communes enfin ont été saisies du rapport Munsinger, l'espionne allemande. M. Diefenbaker et Pierre Sévigny, jadis ministre associé de la défense nationale, y sont vivement critiqués. Cette affaire, et celle du prétendu espion George Victor Spencer, ont convaincu le gouvernement d'instituer une enquête sur la sécurité de l'Etat.



L'Hydro-Québec, génératrice de fierté

Sillonnant rivières et forêts, d'intrépides Québécois construisent barrages, centrales, lignes de transport. Novateurs, créateurs, ils reculent chaque jour les frontières de notre activité, prenant ainsi la mesure de notre espace et de notre temps. Et de source profonde jaillit l'électricité, le confort, le bien-être, la prospérité.

Q

RELEX/165

L'Hydro-Québec participe à Expo 67 au Pavillon des Industries du Québec.

Visa le noir tua le blanc

L'année tire à sa fin. Les chevreuils que nous avons manqués courent encore les bois et les truites que nous allons tenter au printemps sont déjà nées.

En jetant un coup d'oeil en arrière l'année 1966 n'a fait que confirmer l'éternel progrès de l'homme, au détriment de l'habitat des bêtes de la forêt. Les bois reculent continuellement devant le surgissement de nouvelles agglomérations urbaines et commerciales.

L'air et l'eau montrent des signes évidents de la quantité grandissante de déchets qu'ils sont obligés de diluer.

Les résultats de la chasse au chevreuil sont inquiétants et les biologistes nous laissent entrevoir l'obligation de mesures restrictives pour l'avenir (peut-être que le nombre de permis sera limité ou la durée de la chasse encore réduite). La chasse à l'orignal a été pour le moins étrange. Les spécialistes des canards nous disent qu'on exploite actuellement ce gibier au maximum. Par contre, les oies blanches ont réussi une bonne reproduction. Le lièvre semble remonter lentement la pente mais son habitat en proximité des villes diminue rapidement. La gélinotte à fraise, notre "perdrix" n'est guère abondante. La perdrix hongroise, immense espoir des propriétaires de chiens d'arrêt, se fait tuer par vingtaines lorsqu'elles se groupent autour des fermes dans l'espoir de trouver de la nourriture pendant les durs mois d'hiver.

La note la plus gaie au tableau : le nouveau ministre Loubier, un homme qui a su donner un nouveau souffle à ce ministère depuis longtemps malade. La valeur quantitative des territoires privés qu'il a libérés est ridicule. Mais l'espoir qu'il nous a donné en agissant ainsi est immense. Dans les quelques mots qu'il nous a adressés lors d'un souper amical (au cours duquel il a été institué membre honoraire des chroniqueurs de la vie au grand air) il nous a fait comprendre qu'il saisissait, du moins en partie, pourquoi il y a des maniaques de la canne et du fusil. Longue vie à Loubier, au ministère de la Chasse et de la Pêche.

Le mot des fêtes

En dernier, j'aimerais, à l'occasion des saintes fêtes, vous laisser un message, par les mots de "Robert Traver", John D. Voelker de son vrai nom (ancien juge de la cour suprême de l'Etat du Michigan, auteur de Anatomy of a Murder, Anatomy of a Fisherman, Trout Madness).

Voici ce que Monsieur Traver dit dans la préface de son livre "Trout Madness".

"Les qualités qui se cachent dans l'âme d'un bon pêcheur à la mouche sont horrifiantes à contempler. Toute personne ainsi douée pourrait briller dans la sphère de la diplomatie, si elle dédiait son temps à la politique plutôt qu'à la pêche. Ainsi, il n'est pas surprenant que le monde, abandonné à de moins bons diplomates qui ne pêchent pas, se trouve continuellement en guerre. Le seul espoir est que le Seigneur convertisse les pêcheurs à la diplomatie, ou encore, les diplomates à la pêche. Je crois que dans l'une ou l'autre des circonstances, nous aurions finalement la paix. Les pêcheurs diplomates résoudraient leurs querelles sur les bords d'un ruisseau à truites, pour ne pas gaspiller leur précieux temps, et les diplomates-pêcheurs seraient tellement absorbés par leur nouvelle passion, qu'ils ne trouveraient pas de temps pour les guerres.

Merci Robert Traver,
Bonne année à tous !

GREG GUARDO



Gerry Gosselin, dir. des sports au journal "Le Droit"

Gérard "Gerry" Gosselin, que tous les lecteurs du "Devoir" connaissent bien, vient de prendre la direction des pages sportives du journal "Le Droit", à Ottawa. Il est entré officiellement dans ses nouvelles fonctions lundi dernier. Au cours des prochains mois, Gerry espère faire bénéficier les sportifs d'Ottawa d'une information locale plus abondante et partant, plus développée.

A Gerry et ses collaborateurs au journal "Le Droit", la direction des pages sportives du "Devoir" offre ses meilleurs voeux de succès au seuil de la nouvelle année.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

AVOCATS

RIEL, BISSONNETTE, VERMETTE & RYAN
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Suite 2104 Montréal 3
M. Riel, C.R. A. Bissonnette, C.R.
C. Vermette G. J. Ryan, C.R.
J. W. Dunton J. Tétrault
M. Cantin
Conseil
Gérald Le Dain, c.r.
Tél. : 866-6743
Adresse télégraphique : RIVERDIN

BREVETS D'INVENTION

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
MARION, ROBIC & ROBIC
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
MONTREAL, 25 288-2152

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION
Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montre sont déménagés à 916 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG. Vous y trouverez dactylographes, machines à calculer, à photocopier à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de temps, salles de montage spécieuses de meubles de bureau, etc., etc., en somme.
TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
STATIONNEMENT
Notez notre nouveau téléphone :
861-5771

Lisez et faites lire Le Devoir

HOCKEY

HIER

LIGUE NATIONALE
Détroit 2 New York 4
LIGUE AMERICAINE
Springfield 1 Québec 7
Hershey 5 Cleveland 3
LIGUE PROVINCIALE SENIOR
Drum'ville 0 St-Hyacinthe 3
LIGUE JUNIOR "A" ONTARIO
Oshawa 1 Hamilton 3
Niagara F. 2 Peterborough 4
LIGUE JUNIOR "A" QUEBEC
Drummondville à Shawinigan
Sherbrooke à Sorel
LIGUE METROPOLITAINE
Lachine à Mtl-Nord
LIGUE METRO SPECIALE
Outremont 0 Mtl-Nord 4
HORS-CONCOURS
Tchèques 5 Canadien Jr 3

CE SOIR

LIGUE AMERICAINE
Providence à Baltimore
Buffalo à Rochester
Pittsburgh à Springfield
LIGUE JUNIOR "A" ONTARIO
Kitchener à Niagara Falls
LIGUE JUNIOR "A" QUEBEC
Québec à Thetford
LIGUE METROPOLITAINE
Laval à National

CLASSEMENT

LIGUE AMERICAINE

(DIVISION EST)

	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Hershey	17	10	3	130	92	37
Québec	15	12	3	111	114	33
Baltimore	15	11	1	95	87	31
Springfield	11	14	3	105	110	25
Providence	4	20	5	81	133	13

(DIVISION OUEST)

	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Rochester	19	10	2	140	94	40
Pittsburgh	18	7	3	107	87	39
Cleveland	13	11	3	100	93	29
Buffalo	5	22	5	87	148	15

LIGUE CENTRALE

	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Houston	16	8	5	105	92	35
Oklahoma	14	7	6	97	92	34
Omaha	13	13	4	113	101	30
St-Louis	8	10	9	98	99	25
Tulsa	8	14	7	89	111	23
Memphis	8	15	5	96	115	21

LIGUE JUNIOR "A" ONTARIO

	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Kitchener	13	7	3	110	102	29
London	12	11	4	113	111	28
Toronto	13	8	2	94	85	28
Hamilton	11	8	4	92	76	26
St Cath'nes	10	8	4	90	73	24
Niagara F.	8	8	6	98	83	22
Oshawa	8	12	3	61	73	19
Pet'borough	6	13	4	79	105	16
Montréal	5	11	6	78	99	16

LIGUE JR "A" DU QUEBEC

	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Thetford	21	5	1	148	79	43
Sorel	14	11	2	128	92	30
Tr-Rivières	12	13	1	118	137	25
Québec	12	14	0	93	112	24
Sherbrooke	11	14	0	98	113	22
Shawinigan	11	15	0	98	120	22
Drum'ville	8	17	0	80	110	16

LIGUE METROPOLITAINE

	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Verdun	18	5	3	161	101	39
Laval	15	7	3	131	113	33
National	16	9	2	135	98	34
Lachine	14	12	0	120	126	28
Rosemont	9	13	3	121	128	23
Mtl-Nord	6	18	3	108	169	15
St-Jérôme	3	18	2	95	134	12

LIGUE METRO SPECIALE

	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Immaculée	13	3	2	63	34	28
LaSalle	10	3	3	73	44	23
W. Island	9	7	1	39	30	19
Verdun	8	6	2	42	37	18
St-Laurent	7	7	4	64	61	18
Mtl-Nord	7	9	2	48	64	16
Rosemont	7	11	1	53	97	15
V. Mt-Royal	5	9	4	37	49	14
Outremont	2	13	1	27	70	5

les compteurs de la L.H.N.

	B	A	Pts
Mikita, Chicago	16	29	45
Goyette, N.Y.	3	28	31
Gilbert, N.Y.	19	11	30
Rousseau, Can.	9	21	30
Wharram, Chicago	16	13	29
Ullman, Détroit	9	18	27
Marshall, N.Y.	15	11	26
Geoffrion, N.Y.	11	15	26
Howe, Détroit	8	18	26
Hull, D., Chicago	12	11	23
Martin, Boston	9	14	23
Delvecchio, Détroit	8	15	23
Kelly, Toronto	8	15	23
Pilote, Chicago	4	19	23
Hull, B., Chicago	14	8	22
Connelly, Boston	10	12	22
Howell, N.Y.	7	14	21
Keon, Toronto	7	14	21
Hadfield, N.Y.	6	15	21
Fleming, N.Y.	9	11	20
Ellis, Toronto	9	11	20
Nevin, N.Y.	8	12	20
Ingarfield, N.Y.	7	13	20
Kurtenbach, N.Y.	5	15	20
Jeffrey, Toronto	7	12	19
Mahovlich, Tor.	10	8	18
Murphy, Boston	6	12	18
Stewart, Boston	9	8	17
McKenzie, Boston	8	9	17
Richard, Canadien	7	10	17
Hampson, Détroit	7	10	17
Larose, Canadien	10	6	16
Mohns, Chicago	5	11	16
Maki, Chicago	4	12	16
Orr, Boston	6	9	15
Prentice, Détroit	6	9	15
Backstrom, Can.	5	10	15
Nesterenko, Chic.	5	10	15
Bucyk, Boston	6	8	14
Hodge, Chicago	4	10	14
Cournoyer, Can.	10	3	13
Bathgate, Détroit	5	8	13
Esposito, Chicago	4	9	13
Smith, Détroit	4	9	13
Oliver, Boston	3	10	13
Henderson, Détroit	9	3	12
MacGregor, Détroit	7	5	12
Shock, Boston	6	6	12
Shack, Toronto	5	7	12
Béliveau, Canadien	4	8	12
Armstrong, Tor.	4	8	12
Boivin, Détroit	3	9	12
Ferguson, Can.	2	10	12
Laperrière, Can.	0	12	12
Bergman, Détroit	0	12	12
Conacher, Toronto	7	4	11
Pappin, Toronto	7	4	11
Stapleton, Chicago	2	9	11
Douglas, Toronto	2	9	11

FORUM
SAMEDI, LE 31 DECEMBRE
à 8 heures P.M.
HOCKEY — LIGUE NATIONALE
NEW YORK
— VS —
CANADIENS
PRIX : Sièges à $2.00 dans la terrasse en vente aujourd'hui de 10 a.m. à 6 heures et demain à compter de 10 heures. Billets d'admission générale à $1.75 et $1.50 aussi en vente aujourd'hui et demain. Billets d'admission générale à $1.25 en vente samedi soir à compter de 7 heures aux guichets de la rue St-Luc. Plus de problèmes de stationnement — Utilisez le métro.

Plante reviendrait au jeu avec l'expansion de la LNH

QUEBEC — Frank Carlin, gérant d'affaires des As de Québec de la ligue Américaine de hockey, a affirmé hier que le gardien de buts Jacques Plante, ancienne étoile des Canadiens de Montréal, fera, l'an prochain, un retour au jeu avec l'expansion de la ligue Nationale.

"Jacques Plante reviendra avec l'expansion. Plante ne pourra raisonnablement refuser les offres qu'on lui présentera de l'ordre de $35,000 par année pour un contrat de trois ans.

Ca ne se refuse tout simplement pas et c'est facile à comprendre. Les nouvelles équipes veulent avoir de grands noms et en auront besoin et Plante a ce qu'il faut pour répondre à leur besoin de prestige."

Révélant qu'il avait lui-même fait des démarches pour obtenir Plante pour l'équipe des As, mais qu'elles avaient abouti dans une impasse, Carlin a dit qu'il était toutefois peu probable que Plante ait accepté de venir jouer à Québec "pour ne pas briser ses chances avec l'expansion l'an prochain."

Gilbert permet aux Rangers d'augmenter leur avance !

NEW YORK — Rod Gilbert a compté deux buts en portant son total de la saison à 19 hier alors que les Rangers de New York ont vaincu les Red Wings de Detroit 4-2 dans la ligue Nationale de hockey.

Gilbert a réussi les premier et dernier buts des Rangers, qui ont bombardé le gardien rival Roger Crozier de 40 lancers.

Harry Howell a porté le compte à 2-0 neuf secondes après le premier but de Gilbert à mi-chemin du premier engagement.

Howie Young, de retour au bercail des Wnigs, a réduit la marge des locaux en prenant Ed Giacomin en défaut avec un long lancer voilé.

Norm Ullman a égalé les chances pendant qu'un coéquipier était au pénitencier. Il a alors profité de l'aide de Val Fonteyne et Léo Boivin.

Jean Ratelle, qui n'a commencé à jouer qu'au début du mois courant, a réussi le but victorieux, son premier de la saison, avec l'aide de Wayne Hillman et Gilbert.

Enfin, Gilbert a pris le retour d'un lancer de Ratelle pour compter le but d'assurance dans la dernière reprise.

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE

1—New York : Gilbert (18) (Neilson, Hadfield) 12:33
2—New York : Howell (7) (Goyette) 12:42
3—Détroit : Young (1) (Howe, Delvecchio) 13:39
Punitions : MacGregor 2:33, Howell 19:43.

DEUXIEME PERIODE

4—Détroit : Ullman (9) (Fonteyne, Boivin) 7:31
5—New York : Ratelle (1) (Hillman, Gilbert) 11:50
Punition : Goegan 5:40.

TROISIEME PERIODE

6—New York : Gilbert (19) (Ratelle, Hadfield) 6:49
Punition : Aucune
LANCERS PAR :

DETROIT	11	9	11—31
NEW YORK	10	17	13—40

Revers des Drumheller

STOCKHOLM. — Les Miners de Drumheller ont subi leur première défaite dans le tournoi de la coupe Ahearne hier soir, cédant au compte de 5-1 devant Brynaes ed Suède.

Les détenteurs de la coupe Allan ont ainsi cédé le premier rang dans le gorupe 2 au Brynaes et Leksand, également de Suède.

Dans le groupe 1, les Russes ont subi un deuxième revers successif, ce dernier aux mains de Soedertalje, qui domine le classement dans ce groupe.

Les conditions de ski

Le service de météorologie du ministère des richesses naturelles de la province de Québec rapporte que les conditions de ski sont bonnes dans toutes les stations de la province. Celles-ci ont reçu, depuis la nuit dernière, une chute additionnelle de plus de cinq pouces de neige.

Les pentes sont recouvertes de neige poudreuse, l'égèrement foulée et les monte-pentes fonctionnent partout.

Les routes ne sont guère mieux que passables, et la température à 8 heures hier matin allait de 15 à 20 degrés.

L'épaisseur de la neige a été mesurée de 12 à 33 pouces au mont Tremblant; 18 à 34 pouces à St-Jovite; 29 pouces à Ste-Agathe; 16 à 23 pouces à St-Donat; 18 pouces à Val David et à Val Morin; 16 pouces à Sainte-Adèle; 15 pouces à Piedmont; 23 pouces au mont Gabriel et au mont Habitant et 18 pouces au mont Olympia; 22 pouces à Saint-Sauveur; 20 pouces à Shawbridge; de 16 à 20 pouces à Ste-Marguerite; 20 pouces à Morin Heights et 16 pouces à Rawdon et à Saint-Gabriel de Brandon.

Cantons de l'Est

Dans les Cantons de l'Est, une nouvelle chute de cinq à sept pouces a considérablement amélioré la situation; on mesure maintenant l'épaisseur de la neige à 12 pouces à Sherbrooke; 1 pouce à North Hatley; 13 pouces au mont Orford; 12 pouces à Knowlton; de 10 à 12 pouces à Sutton; et 12 pouces à Granby, Thetford Mines et Bromont.

Dans la région de Québec, il y a 23 pouces de neige au lac Beauport; 18 pouces à Stoneham et de 18 à 22 pouces à Beaupré.

Dans la région de la Mauricie, il y a de 12 à 18 pouces à Shawinigan et 18 pouces de neige à Grand-Mère.

Région de Québec

QUEBEC, 29 (CNW) — Hier il neigeait abondamment dans toute la région de Québec. Région du lac Beauport, 20 degrés, 3 à 4 pouces de neige poudreuse sur une base de 20 à 22 pouces, toutes les pistes et tous les monte-pentes étaient en opération, le ski était excellent. Au mont Sainte-Anne, 27 degrés, base de 15 pouces avec trois pouces de neige poudreuse, ski bon à passable, gondoles, T-bars, télé-sièges en opération, pistes ouvertes : la Dolce Vita, Pichard, Familiale, Juvénile, Ecolière, A Stoneham, 20 degrés, base de 8 à 10 pouces avec surface de 4 pouces, ski très bon, pistes ouvertes : 1, 2, 3, 5 et la piste de l'école de ski, ainsi que le bas de la no 4, tous les monte-pentes sont en opération.

Equipe de Montréal dans les matches sur roulettes

Les villes de Montréal et Toronto compteront une équipe dans les matches sur roulettes. La nouvelle sera confirmée officiellement mardi, au cours d'une conférence de presse au Press Club de la métropole.

La franchise de Montréal porterait le nom de "Fleur-de-Lys, celle de Toronto, "Les Royalistes". Le fils de Sugar Ray Robinson, Ronny, sera présent dans la métropole et assistera à la conférence de presse, nous a-t-on annoncé hier. Il en serait de même de Mlle Judy McGuire, une autre vedette de l'équipe de New York.

BOXE

MEXICO — L'organisateur mexicain de boxe Pablo Ochoa a offert à l'Argentin Horacio Accavallo une bourse — qui oscillerait entre 40,000 et 50,000 dollars, — pour qu'il défende son titre mondial des "mouches" devant le Mexicain Efren "Alacran" Torres à Mexico.

De son côté, un autre organisateur mexicain, Angel Vazquez a entamé des démarches pour mettre sur pied un combat entre Torres et l'Ecossais McGowan, le vainqueur (Torres selon Angel Vazquez) devant être opposé à Accavallo.

M. Vazquez estime pouvoir mettre de cette façon un terme à la dualité que règne dans cette catégorie, où certains organismes reconnaissent Accavallo comme champion du monde des "mouches" et d'autres l'Ecossais Walter McGowan.

Tchèques 5
Canadien jr 3

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE

1—Tchécoslovaquie : Nedomansky (Grandther) 2:24
2—Tchécoslovaquie : Jirik 14:16
3—Montréal : Drolet (Gagnon, McComb) 16:18
Punitions : Drolet 2:18, Sutherland 10:31, Jaroslav Hollk 10:41.

DEUXIEME PERIODE

4—Tchécoslovaquie : Nedomasky (sans aide) 8:49
5—Montréal : Beaudoin (Lessard, Côté) 8:39
Punitions : Jirik 6:49, Jaroslav Hollk 15:66, Lessard 17:44.

TROISIEME PERIODE

6—Tchécoslovaquie : J. Hollk (Smid) 1:13
7—Montréal : Côté (Lessard, Drouin) 8:42
8—Tchécoslovaquie : Jarik (Farda, Sevcik) 17:09
Punitions : McComb 3:50, Grandtner 7:42, McComb 17:40.
LANCERS PAR :

TCHEVES	14	4	9—27
MONTREAL	5	7	3—15

Hamilton 3
Oshawa 1

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE

1—Hamilton : Carpenter (Hatoum, Leclerc) 2:08
Punitions : Lawson 6:04, White, R. Smith 7:22, McInally 7:54.

DEUXIEME PERIODE

Aucun but
Punitions : Morenz 7:39, Snow 9:06, Manery 15:21, Dionne 18:55

TROISIEME PERIODE

2—Hamilton : Speck (Cilmie, R. Smith) 8:27
3—Oshawa : Dusslaume (White, Beverley) 13:58
4—Hamilton : Adair 19:45
Punition : Sandford 11:39.

Québec 7
Springfield 1

SOMMAIRE

PREMIERE PERIODE

1—Québec : Labossiere (Hicks, Morrison) 1:30
2—Québec : Gendron (Hanna, Labossiere) 8:21
3—Québec : Sutherland (Mortson, Rivard) 16:38
4—Québec : Rivard (Sutherland, Hicks) 19:21
Punitions : Larose 9:49, White 15:04 et 17:37.

DEUXIEME PERIODE

Aucun but
Punition : Mosdell 14:33

TROISIEME PERIODE

5—Québec : Mortson (Sutherland, Rivard) 1:45
6—Québec : Nolet (Lacroix, Laforge) 11:05
7—Québec : Hicks (Gendron, Price) 12:42
8—Springfield : Rodgers (Ménard, Miller) 12:55
Punitions : Côté 2:43, Laforge 8:36, Johns 11:30.
LANCERS PAR :

QUEBEC	6	4	15—25
SPRINGFIELD	8	11	12—31

Les compteurs de l'Américaine

	B	A	Pts
Labossière, Québec	17	29	46
Hicks, Québec	15	31	46
DeJordy, Hershey	25	16	41
Gamble, Rochester	23	18	41
Gilbert, Hershey	13	28	41
Ubriaco, Hershey	17	23	40
Gendron, Québec	18	20	38
Nykoluk, Hershey	8	30	38
Walton, Rochester	12	24	36
Cline, Hershey	11	24	35
Ehman, Rochester	15	18	33
Marshall, Baltimore	12	21	33
Carter, Buffalo	6	26	32
Rivers, Hershey	13	18	31
Schinkel, Baltimore	13	18	31
Suterland, Québec	20	10	30
Smrke, Rochester	16	14	30
Joyal, Rochester	12	18	30
Gray, Pittsburgh	15	11	26
Dea, Buffalo	13	13	26
Horvath, Rochester	11	15	26
Hannigan, Buffalo	10	16	26
Mattiussi, Cleveland	6	20	26
Rupp, Rochester	4	22	26
Rivard, Québec	10	15	25
Mortson, Québec	8	17	25
Taylor, Pittsburgh	8	16	24
McCarthy, Cleveland	12	11	23
Smith, Springfield	11	12	23
Clancy, Rochester	10	13	23
Sweeney, Springfield	9	14	23
McKenney, Pittsburgh	8	15	23
Robinson, Baltimore	15	7	22
Saura, Cleveland	13	9	22
Kilrea, Springfield	10	12	22
Keil, Providence	9	13	22
Armstrong, Rochester	9	13	22
Attwell, Cleveland	6	16	22
Morrison, Québec	1	21	22
Poley, Springfield	11	10	21
Kachur, Providence	11	10	21
Harris, Pittsburgh	10	11	21
Jarrett, Pittsburgh	8	13	21



Que l'an 1967
apporte à tous...
la joie
la santé
et le bonheur

IMPRIMERIE EDNA
HENRI GAGNE, président
Chevalier de Colomb
GILLES GAGNE, vice-président
IMPRESSIONS DE TOUS GENRES
OFFSET
3980, rue EDNA — PO. 9-5405

Ligue Nationale

	P.J.	G.	P.	N.	B.P.	B.C.	Pts
New York	32	17	9	6	100	75	40
Chicago	28	16	8	4	100	72	36
Toronto	29	13	9	7	82	81	33
Montréal	28	13	12	3	73	69	29
Boston	31	7	17	7	78	112	21
Détroit	30	8	19	3	81	105	19

Rendement des équipes dans la Provinciale Sr

	P.J.	Buts	Ass.	Tot.	Pun.
Malette, Victoriaville	24	17	24	41	21
Mentis, Victoriaville	23	11	27	38	19
Gilbeau, Sherbrooke	23	19	18	37	14
Picard, Drummondville	24	14	22	36	37
Pépin, Sherbrooke	23	19	16	35	2
Dupré, Sherbrooke	23	14	19	33	20
Cardin, Sherbrooke	23	8	25	33	90
Labrosse, Drummondville	24	11	22	33	12
Samson, Victoriaville	24	13	16	29	4
Gosselin, St-Hyacinthe	24	10	19	29	22
Black, St-Hyacinthe	24	13	15	28	46
Richer, Sherbrooke	24	13	15	28	11
Leclecrc, Drummondville	24	11	16	27	2
Viens, St-Hyacinthe	24	14	12	26	32
Renaud, St-Hyacinthe	24	14	10	24	0
Lagueux, Drummondville	23	10	13	23	27
Elwell, Victoriaville	24	7	15	22	4
Roy, Sherbrooke	24	3	18	21	38
Cartier, Sherbrooke	22	10	10	20	14
Hayworth, Drummondville	21	9	11	20	12
Therrien, Drummondville	24	6	14	20	57
Lapalme, Drummondville	24	10	10	20	5
Beauregard, St-Hyacinthe	20	7	12	19	25

Gardien de but

	P.J.	B.C.	Bl.	Moy.
Payette, St-Hyacinthe	24	83	0	3.46
Houle, Drummondville	8	25	0	3.13
Cyr, Drummondville	16	64	0	4.00
Total Drummondville	24	89	0	3.71
Aubry, Sherbrooke	24	91	0	3.79
Grenier, Victoriaville	17	73	0	4.29
Camire, Victoriaville	1	5	0	5.00
Gagnon, Victoriaville	6	27	0	4.50
Total Victoriaville	24	105	0	4.38

Records individuels

BUTS : G. Gilbeau, Sherbrooke 19
R. Pépin, Sherbrooke 19
ASSISTANCES : J. Mentis, Victoriaville 27
PUNITIONS : C. Cardin, Sherbrooke 90 min.

Punitions par club

Victoriaville	221	minutes
Drummondville	307	minutes
Sherbrooke	412	minutes
St-Hyacinthe	455	minutes

Classement

	P.J.	P.G.	P.P.	N	B.P.	B.C.	Pts
Sherbrooke	24	15	9	0	108	91	30
Drummondville	24	11	11	2	95	89	24
St-Hyacinthe	24	11	12	1	78	83	23
Victoriaville	24	9	14	1	87	105	19

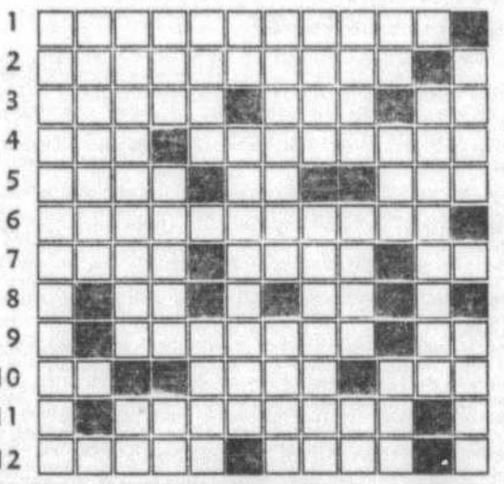
Joutes à venir

Lundi 2 janvier :
Victoriaville vs Drummondville 7:30
Sherbrooke vs St-Hyacinthe 7:30

Les mots croisés du "DEVOIR"

Pour ce nom introuvable

consultez "LE DICTIONNAIRE DES MOTS CROISÉS"
(Les Éditions de l'Homme) — En vente partout à $3.50



HORIZONTALEMENT

1—Plus désagréable quand elle est d'impôt que quand elle est d'amour
2—Annulation
3—Aux mille couleurs — Prénom anglais — Commence par une fête
4—Est allongé — Pour s'adresser à un haut dignitaire
5—Au monde — Infinitif — Initiales de cardinaux
6—De façon bizarre
7—Son tour est douloureux — Monsieur Cacouette pour ses intimes — Lui
8—Note — Personnel
9—Qui se trouve au milieu — Coutumes
10—Obtenu — Lie — Grande ouverte
11—Sapèrent
12—Pour le toit — Vendit son droit d'ainesse

VERTICALEMENT

1—Condescendraient
2—Ivresse du genre éthylique
3—Épreuve sportive — Note
4—Cultivé à l'envers — Prétexte à boire un verre — Lui
5—Vieille — Colline de sable
6—Divinité — Elle s'adresse au chef
7—Incitée à s'approcher — Surface
8—Possessif — De nombreuses
9—Utilisée en teinture — Personnel — Période inversée
10—Indéfini — Refus — Abréviation d'une mesure anglaise de chaleur
11—Qui se rapport au vinaigre
12—Sots — Ont leurs organes

Solution d'hier

Horizontalement : —
1—AFFECTATION
2—MARTIALE — DUS
3—BIERE — EST
4—ARTILLEURS
5—SE — AGRESTE
6—PRONONCAIT
7—AMI — AGREE — ER
8—SUI — VIDE
9—EMACIEE — EN
10—NOS — BRUN
11—RECU — ELIRE
12—STERNUM — ET

Verticalement : —
1—AMBASSADEURS
2—FAIRE — ET
3—FRET — PITANCE
4—ETRIER — COUR
5—CIEL — OASIS
6—TA — LANGUE — DU
7—ALLEGORIES
8—TE — URNE
9—RECEVABLE
10—ODESSA — RIT
11—NUS — TIEDEUR
12—ST — ETRENNES

Marshall malade

DETROIT — Bert Marshall, des Red Wings de Détroit, sera absent du jeu pendant deux semaines en raison d'une défectuosité au poumon qui occasionne des difficultés respiratoires.

Maury Wills signerait le 13 janvier

SPOKANE — Maury Wills, qui avait été un des derniers Dodgers de Los Angeles à signer son contrat l'an dernier, prévoit en venir à une entente avec les Pirates de Pittsburgh dès le 13 janvier. Il ne prévoit d'ailleurs aucune difficulté avec so nouvelle équipe, espérant même une augmentation de salaire, qui était de $75,000 à $80,000 l'an dernier.

Armbro Flight élue

TORONTO. — Ambro Flight, propriété des frères Armstrong de Brampton, Ont., a été élue la trotteuse de l'année, par l'Association canadienne en vertu de ses neuf victoires en 13 essais, plus son record mondial de 1:59 pour le mille sur le plat.



Une attention spéciale est apportée ici à un joueur spécial! En effet, dans la portion du haut de cette photo, on voit Jacques Laperrière tenir en (!) échec le fameux Bobby Orr, la meilleure recrue des Bruins de Boston depuis des années, tandis que dans celle du bas, Jean-Claude Tremblay l'entretient amicalement dans un tête à tête d'où est exclu tout esprit des fêtes!

Providence veut Doug Harvey

NEW YORK. — Les Reds de Providence, de la ligue Américaine de hockey, tentent d'embaucher Doug Harvey comme agent libre.

Le gérant général Buster Clegg a révélé au téléphone hier que les Reds avaient fait une offre à l'ancienne défense-étoile de la LNH, espérant qu'il aiderait les Reds à évacuer la cave de la section Est du circuit.

Clegg croit comprendre que les Clippers de Baltimore avaient acordé à Harvey son congé après 24 parties cette saison. L'ex-porte-couleurs des Canadiens et des Rangers de New York a refusé de se rapporter aux Reds la semaine dernière lorsque Baltimore a tenté de vendre son contrat à Providence.

Harvey a alors dit qu'il avait accepté les conditions des Clippers en qualité d'agent libre et qu'il le demeurait lorsque Baltimore a voulu le vendre.

"J'espère grandement que nous en viendrons à une entente, a dit Clegg, car il nous aiderait beaucoup."

Harvey aurait déclaré en dernière fin de semaine qu'il "aimerait" s'aligner avec l'équipe nationale du Canada, qui compte déjà dans ses rangs l'ancienne défense-étoile Carl Brewer, des Leafs de Toronto.

Ayant l'impression que Harvey lui appartenait pendant une saiso ncomplète, le gérant général Terry Reardon, du Baltimore, a tenté de vendre Harvey à Providence la semaine dernière. Toutefois, selon Clegg, si Harvey est redevenu agent libre, les Reds n'auront pas à verser une somme d'argent aux Clippers, car ils négocient directement avec le joueur de défense.

Clegg a ajouté que la présence de Harvey dans l'alignement des Reds serait d'autant plus utile et importante "que nos jeunes joueurs de défense sauraient profiter de sa vaste expérience".

Selon Clegg, Harvey serait prêt à s'aligner avec les Reds, mais le gérant général a précisé que les deux parties n'en étaient pas venues à une entente. Il espère toutefois pouvoir annoncer incessamment une nouvelle à ce sujet.

En 24 parties cette saison, Harvey a récolté deux buts et 10 aides, en plus d'évoluer très longtemps pendant chaque match.

On n'a pu rejoindre Harvey à Baltimore hier, car les lignes téléphoniques étaient très occupées en raison d'une tempête dans le Maryland.

Johnny Bower encore blessé

TORONTO. — Le gardien Johnny Boyer a subi une fracture à la main droite hier, lors d'une séance d'entrainement. Il sera absent du jeu pendant au moins trois semaines et on ignore encore qui le remplacera dans les filets des Leafs de Toronto.

A-C-S-M Membres

SHEFFORD VALLEY

Jean-Claude Ravary, 8347, rue Casgrain, Montréal — 387-8628.
Gérard Boulanger, 23, rue Mathieu, St-Basile-le-Grand — 653-9442.
Bernard Trottier, 6132, rue Alphonse, Ville Brossard — 676-9151.

SKI-AIR

Serges Guérin, 12035, rue Desaulniers, Montréal-nord — 321-9602.
Jacques Giard, 7085, boulevard Viau, apt. 203, Montréal 38 — 725-1142.

SPORAC

André Turcotte, 120, rue De Gentilly, Longueuil — 674-0881.
Claude Gagnon, 778, Fort St-Louis, Boucherville — 655-8552.
Françoise Lee, 547, avenue Pine, Saint-Lambert — 671-6431.

TAMBOUR-BATTANT

Jean-Marc Moisan, 8362, rue Châteaubriand, Montréal 11 — 387-5143.
Marc Sanscartier, 191, rue Jules-Verne, Montréal — 272-6593.
Pierre-Paul Villemure, 7100, rue Molson, Montréal — 729-8768

TROIKA

Pierre Montesano, 754, rue Bloomfield, Outremont — 272-0839.
Laurent Lussier, 1581, rue Lajoie, Montréal — 273-5513.
Nadia Papineau-Couture, 657, rue Rockland, Montréal — 276-2275.

VENARD

Ecole de ski pour enfants administrée par Venard Enterprises Inc., a/s Jacques Vien, 8383, boul. Saint-Laurent, Montréal — 453-6116.

VOYAGEURS

Yvan Lapointe, 109, rue De Galais, Laval-des-Rapides — 688-4700.
Roger L'Ecuyer, 49, 15ème avenue, Laval-des-Rapides — 667-8673.
Lucien Lachapelle, 5146, rue Mentana, Montréal — 271-9498.

YODEL

Claude Francken, 1062, rue J.-J. Joubert, Laval — 669-6262.
Jean-Louis Ayotte, 4628, rue Boissy, Laval — 661-3421
Claude Lalonde, 2184, rue Mousseau, apt. 3, Montréal.

Les vedettes sportives canadiennes en 1966

L'année 1966 fut fertile en magistrales performances sportives à travers le monde entier et les athlètes canadiens y eurent leur part de triomphes. Les plus brillantes performances canadiennes furent enregistrées aux Jeux de l'Empire à la Jamaïque.

Elaine Tanner

Les plus grands honneurs individuels de la scène sportive canadienne sont allés à une nageuse de 15 ans de Vancouver, Elaine Tanner, qui est sortie des Jeux de l'Empire avec le titre non officiel de "Reine de la Natation". A l'issue des épreuves, la jeune Canadienne avait gagné quatre médailles d'or et trois d'argent.

Jamais dans l'histoire de ces Jeux une femme n'avait réussi pareils exploits.

Un autre nageur de la Colombie-Britannique s'est couvert de gloire lors des Jeux en Jamaïque. Il s'agit de Ralph Hutton, d'Ocean Falls, qui a gagné une médaille dans chacune des huit compétitions auxquelles il a participé. A eux seuls, Elaine Tanner et Ralph Hutton ont gagné pas moins de 15 médailles.

L'équipe canadienne a récolté un grand total de 57 médailles, dont 14 d'or, 20 d'argent et 23 de bronze, soit pratiquement le double de ce que l'équipe de 1962 avait rapporté des Jeux de 1962 à Perth, en Australie.

Deux autres nageurs de Vancouver méritèrent chacun une médaille d'or. Marion Lay se classa première dans les 110-verges libre et Ron Jacks gagna les 110-verges style papillon.

Athlétisme

Notre équipe d'athlétisme a elle aussi remporté d'importantes victoires, s'assurant trois médailles d'or, trois d'argent et neuf de bronze. Les médailles d'or furent gagnées par Harry Jerome dans la course de 100 verges; Dave Steen dans le lancer du poids; et Abigail Hoffman dans la course de 880 verges.

Deux Montréalais gagnèrent des médailles d'or dans différentes disciplines.

Le lutteur Robert Chambreault s'assura le championnat chez les mi-lourds tandis que Pierre St-Jean remportait la victoire finale chez les mi-moyens en haltérophilie.

Le golf

Les golfeurs amateurs du Canada furent à l'honneur au cours de 1966, grâce à la victoire de Gary Cowan, de Kitchener, dans le championnat amateur des Etats-Unis. En battant l'Américain Dean Beman dans une ronde supplémentaire, Cowan devint le premier Canadien à gagner ce prestigieux tournoi de golf depuis 1932. Le seul autre Canadien à avoir réussi l'exploit est Sandy Sommerville.

Nick Weslock, de Burlington, Ontario, s'est de nouveau mis en évidence en remportant une quatrième fois le championnat amateur canadien. Dans la ronde finale de 36 trous, au club Summerlea de Montréal, il battit l'Américain Bill Brew, de Wethersfield, Connecticut.

Chez les professionnels, le Torontois George Knudson, a de nouveau pris la vedette. Il a récolté plus de $35,000 dans le circuit de la P.G.A. Son exploit de l'année toutefois, fut sa victoire dans les rencontres de la coupe Canada à Tokyo, où il battit le Japonais Sugiomoto au deuxième trou d'une ronde supplémentaire.

Le golfeur professionnel le plus constant fut Moe Norman, de Gilford, en Ontario. Il gagna plusieurs championnats provinciaux en plus du championnat de l'Association Canadienne des golfeurs professionnels.

Marlene Stewart Streit, reconnue l'une de nos meilleures golfeuses, a pour sa part remporté les honneurs individuels dans le tournoi mondial d'équipes qui fut disputé à Mexico.

Hockey

L'année 1966 s'est révélée mémorable pour la comète blonde des Black Hawks de Chicago, Bobby Hull, qui a brisé le record de tous les temps de la Ligue Nationale en comptant 54 buts. A la fin de la saison 1965-66, il se vit décerner le trophée Hart pour une deuxième année consécutive.

Le gardien de but Roger Crozier gagna le trophée Vézina, et mérita le trophée Conn Smythe, ayant été choisi la grande vedette des séries éliminatoires de la Coupe Stanley.

Football

Le quart-arrière des Rough Riders d'Ottawa, Russ Jackson, a écrit une nouvelle page de l'histoire de la Ligue canadienne de football en étant désigné une deuxième année le meilleur joueur de la Conférence de l'Est et le meilleur joueur canadien, honneurs qui lui étaient échus une première fois en 1963.

Moe Racine, des Rough Riders d'Ottawa, remporta le championnat des compteurs de la Conférence de l'Est tandis que les mêmes honneurs dans la Conférence de l'Ouest allaient à Hugh Campbell, des Rough-Riders de la Saskatchewan.

La Ligue canadienne de footbal s'est de plus donné un nouveau commissaire en la personne du sénateur Keith Davey, successeur de Sydney Halter, qui avait occupé le poste pendant neuf ans.

Autres sports

Dans le curling, Ron Northcott a conduit son équipe albertaine aux championnats canadien et mondial.

Dans le ski, Nancy Greene, de Rossland, Colombie-Britannique, a maintenu son prestige, grâce à des victoires dans le slalom "Cruche d'Argent" en Autriche, et dans le slalom international canadien, à Banff.

Chez les hommes, Scott Henderson, de Banff, s'est le plus signalé en se classant septième dans les championnats mondiaux de Portillo.

Un coureur de Toronto Dave Bailey, est devenu en 1966 le premier athlète canadien à courir le mille en moins de quatre minutes.

L'équipe canadienne d'équitation s'est couverte de gloire en gagnant la Coupe des nations lors du Toronto Royal Agricultural Winter Fair.

Un membre de l'équipe canadienne Jim Day, d'Oak Ridge, Ontario, s'est distingué en gagnant le championnat nord-américain du saut.

Record mondial égalé par Catie Hall

FORT LAUDERDALE, Floride — Catie Ball, 14 ans, l'une des révélations de l'année en natation aux Etats-Unis, a réussi l'exploit d'égaler le record du monde du 100 mètres-brasse établi par la Soviétique Galina Prozumenchikova le 16 juillet dernier à Moscou, en couvrant la distance en 1'15"7 mercredi à Fort Lauderdale (Floride).

C'est grâce à la lutte acharnée que lui livra sa compatriote Claudia Kolb dans cette épreuve que la Floridienne fut créditée de ce temps d'autant plus surprenant que l'intéressée avait abandonné la compétition en plein air (bassin de 50 mètres) dès après la semaine pré-olympique de Mexico en octobre dernier où elle remporta les deux courses de sa spécialité (100 et 200 mètres) sans la moindre opposition.

Catie Ball s'est franchement révélée cet été lors des championnats nationaux Américains à Lincoln (Nebraska) en abaissant le record des Etats-Unis du 100 mètres-brasse à 1'16"3 et celui du 200 mètres-brasse à 2'44"4, ayant alors donné la forte impression qu'elle pourrait battre les deux records du monde dès la première occasion de confrontation avec les spécialistes Soviétiques.

Claudia Kolb qui détenait auparavant les deux records Américains dans cette spécialité, prit la deuxième place à 5/10 de Catie Ball (1'16"2) soit un temps inférieur d'un dixième à l'actuel record National Américain (1'16"3).



1967

Bonne et Heureuse Année

à tous nos clients et amis

SERVICE DE PNEUS

Stadium Ltée

Eugène TURCOTTE, président
Fernand TURCOTTE, vice-président
André TRUDEAU, directeur-gérant

1871, avenue de Lorimier — LA. 4-1177



Bonne et Heureuse Année

Santé, bonheur, prospérité,
à tous nos clients et amis

OMER DE SERRES

1406, RUE ST-DENIS — 6955, RUE ST-HUBERT

CENTRES D'ACHATS WILDERTON et ROCKLAND

288-0251

STATIONNEMENT GRATUIT



Vive les Fêtes!
Vive la Canadienne!



une petite Canadienne, ça c'est bon!

Montréal a plébiscité Drapeau, célébré l'inauguration du métro, vu s'animer un vaste chantier et étudié des projets de rénovation

par Gilles LESAGE

Au cours de l'année qui s'achève, les contribuables montréalais ont "plébiscité" l'administration efficace et dynamique qu'ils se sont donné en 1960, célébré avec un enthousiasme presque délirant l'inauguration d'un métro qu'on leur promettait depuis le début du siècle, suivi avec le plus vif intérêt la préparation accélérée de l'Expo sur les îles, admiré les gratte-ciel et autres ouvrages de génie qui tracent le nouveau visage de la métropole.

C'est devenu un lieu commun que de dire que Montréal est un immense et bruyant chantier où l'on construit, refait, agrandit, démolit, maquille sans cesse. Mais en 1966 comme l'année dernière, un excellent programme de rénovation urbaine est resté à l'état de programme. On nous promet heureusement plus d'action en ce domaine vital au cours de l'année qui vient, comme en fait foi le programme du Parti civique de MM. Drapeau et Saulnier.

Comme il fallait s'y attendre, le maire Jean Drapeau et son équipe du Parti civique, qui dirigent l'administration de Montréal depuis 1960, ont été réélus avec la plus grande facilité lors du scrutin municipal du mois d'octobre. Déjà, au moment de la mise en candidature, 33 membres du parti étaient réélus ou élus sans opposition au conseil municipal, lequel compte 48 conseillers. Leur nombre était porté à 45 le soir de l'élection.

Seul le district de Sainte-Anne — où les gros canons de l'équipe avaient mené une campagne discrète, et où doit être entrepris incessamment le projet de rénovation urbaine de "La Petite Bourgogne" — faisait faux bond à M. Drapeau, réélisait les indépendants Frank Hanley et Gérard Loiselle, et élisait M. Albert Collette, également indépendant. En défaisant M. Albert Caplette, M. Collette est le seul de la poignée d'indépendants à avoir fait mordre la poussière à un conseiller du PCM.

M. Drapeau lui-même a récolté près de 94 pour cent des suffrages exprimés à la mairie, soit le tiers à peine des électeurs montréalais.

Les noms de deux autres personnes étaient inscrits sur le bulletin, Mlle Louise Parent et M. Gilbert Croteau. Ce dernier, chiro de son métier, a bien tenté, à l'aide d'accoutrements d'homme en blanc, d'envolées brumeuses et d'attentat manqué, de soulever un peu d'intérêt autour de son honorable personne. Lui qui voulait "libérer" Montréal de la "dictature de Drapeau et des taxes" n'a réussi qu'à amuser les quelques curieux qui ont participé à ses assemblées et à se faire prendre au sérieux par quelques milliers de Montréalais.

En somme, une élection terne, une campagne moche, une issue sans surprise, sauf peut-être pour les plus féroces partisans de Drapeau, qui souhaitaient éliminer toute opposition au conseil.

MM. Drapeau et Saulnier n'ont même pas eu besoin d'expliquer le programme de leur parti, élaboré au cours d'une série de caucus ou de retraites fermées, et rendu public au cours d'un grand meeting qui a marqué le sixième anniversaire du PCM.

Le Parti civique, en plus de s'employer à consolider les progrès réalisés ces dernières années, place en tête de son programme les objectifs suivants d'ici l'automne de 1970 :

- une politique vigoureuse de rénovation urbaine;
- l'épuration de l'air et de l'eau;
- l'expansion des transports publics;
- le développement du réseau routier;
- une campagne permanente d'embellissement de la ville;
- la mise en oeuvre d'une politique de loisirs.

Rénovation urbaine

La rénovation urbaine est le plus grave des problèmes sociaux qui affligent la métropole. On en parle depuis fort longtemps, on en discute avec chaleur et éloquence, mais les réalisations se font rares. A Montréal, depuis la construction des Habitations Jeanne-Mance — tant décriée par MM. Drapeau et Saulnier au moment de leur concrétisation — il ne s'est pratiquement rien fait dans ce secteur vital, si l'on excepte la démolition de quelque 2,000 taudis.

Cette année, le service d'urbanisme a terminé la préparation d'un plan général de rénovation pour un secteur de 265 acres du sud-ouest de la ville et rebaptisé pour l'occasion "La Petite Bourgogne".

Les premiers éléments de réalisation ont été mis en place sur une parcelle de ce territoires, les "Ilots Saint-Martin".

Les dirigeants du Parti civique ont soumis que la rénovation urbaine serait désormais une activité permanente des pouvoirs publics et qu'ils étaient résolus à atteindre cet objectif prioritaire : assurer à tous les citoyens un logement convenable.

Le programme mis au point nécessitera des investissements de l'ordre de $150 millions ; et selon des chiffres fournis par le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, c'est au moins un milliard que les pouvoirs publics devront dépenser à Montréal au cours des vingt prochaines années.

Le départ est laborieux et difficile. On a parfois l'impression que certains administrateurs, hypnotisés par le gigantisme des gratte-ciel, ne sont pas encore conquis à l'urgence de la lutte à la pauvreté dans cette métropole "internationale" dont le coeur, pour reprendre un mot cruel d'un universitaire, est en voie de pourrissement.

En ce qui concerne les problèmes intermunicipaux dans l'île de Montréal, encore plus de la région métropolitaine, bien peu de progrès a été réalisé.

A la suite de l'adoption d'une loi par la législature, les municipalités desservies par la Commission de transport de Montréal ont pour la première fois, en 1966, payé leur quote-part des frais de construction du métro et d'exploitation du réseau de surface de la CTM.

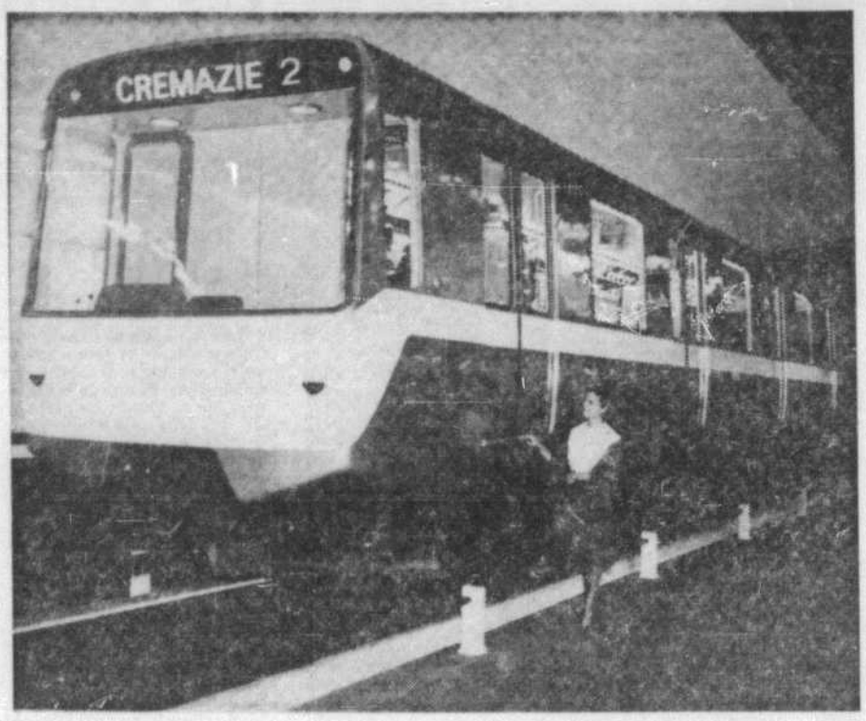
Le Conseil de coordination intermunicipale — qui groupe toutes les villes de banlieue de l'île, moins deux — a proposé de donner un caractère intermunicipal à la CTM et au système de transport en commun dans la région.

On se réjouit en certains milieux de la nouvelle atmosphère, faite de cordialité, des relations entre le "monstre" qu'est Montréal et les "brebis" que seraient les villes de banlieue.

Avec la banlieue

Mais c'est peut-être que la discussion globale des problèmes a été mise depuis plusieurs mois en veilleuse. En fait, depuis la "petite" campagne d'annexions de 1964, depuis la disparition du slogan du maire Drapeau: "une île, une ville", depuis surtout la publication du rapport de la Commission Blier, au début de 1965 ,c'est le calme plat, presque le silence des cimetières.

Le rapport Blier proposait la formation d'un Conseil général de Montréal, formé de 70 représentants des municipalités de l'île, au prorata de la population. Le Conseil hériterait de toutes les obligations et prérogatives de la Corporation de Montréal métropolitain, laquelle n'en finit plus de mourir.



Le CCI a bien tenté de donner forme à cette suggestion, mais de façon tellement jalouse de la fameuse autonomie sacro-sainte, qu'elle s'est perdue entre Montréal et Québec, on ne sait trop où.

Le ministre des affaires municipales M. Pierre Laporte — qui ne cachait pas ses sympathies avec les vues de MM. Drapeau et Saulnier au moment où ils les exprimaient publiquement, c'est-à-dire avant que ne s'instaure la règle d'or du silence — avait pourtant promis que l'année 1966 serait celle de l'île de Montréal. Non pas qu'il se proposât d'imposer un regroupement municipal sur l'île de Montréal. Il voulait plutôt remettre en question la participation des villes de la banlieue aux décisions concernant des problèmes régionaux, et mettre au point une formule administrative qui se serait située vraisemblablement à mi-chemin entre le Conseil supramunicipal proposé dans le rapport Blier et l'actuel CCI.

M. Laporte n'a pas eu le temps de mettre en oeuvre ses projets avant le scrutin provincial de juin dernier.

La solution préconisée par le CCI auprès de l'ancien gouvernement libéral, puis auprès de celui de M. Johnson, prévoit la création d'un conseil intermunicipal de 26 membres, chargé d'administrer les services à caractère régional dans l'île de Montréal, ainsi que la formation d'une régie des relations inter-municipales. Le conseil compterait 26 membres, dont 17 représenteraient la ville de Montréal, mais toute décision du conseil devrait être entérinée par un vote majoritaire de 22 membres, ce qui annulerait en fait le poids de la représentation et donnerait un droit de veto collectif à cinq membres. Ce serait retomber dans la vieille ornière où s'est enlisée la CMM.

Les recommandations du CCI tout en comportant des éléments valables, ne vont pas assez loin et oublient des éléments essentiels du gigantesque problème à résoudre.

Rien n'est réglé de façon définitive, il s'en faut de beaucoup, dans ce vaste secteur. L'accord est loin d'être fait en ce qui a trait uniquement au transport en commun.

Les municipalités de la banlieue tentent de remettre en question la formule de répartition du coût du transport en commun. Montréal, par contre, n'entend pas du tout remettre en question le système de péréquation mis au point à la suite de laborieuses négociations avec des représentants du gouvernement provincial, en 1965. Bien plus, elle entend mettre toutes les municipalités de l'île sur le même pied au sujet des responsabilités qu'entraine le transport en commun.

Avec une population de près de 2,250,000 personnes — environ la moitié de celle de la province — la région de Montréal a évidemment un grand besoin d'une "agence centrale" de transport en commun, si elle veut éviter la strangulation de son économie.

Il se joue là une vaste partie de poker dont l'issue est encore imprécise.

Comme on le voit, on est encore loin d'un vaste regroupement des municiplités, ou même d'un certain gouvernement régional. Au surplus, l'ancien gouvernement avait entrepris une politique de fusion volontaire des municipalités, ou même de fusion imposée (comme dans le cas de l'île Jésus), tandis que le gouvernement actuel — si l'on en juge par ses déclarations et ses gestes depuis six mois — met beaucoup plus l'accent sur l'autonomie municipale et sur la prééminence des entités locales.

Le ministère n'est même pas prêt, selon toute vraisemblance, à mettre en oeuvre une politique de régionalisation municipale telle que préconisée par l'Union des municipalités et retenue "en priorité" par de hauts fonctionnaires des affaires municipales.

Une bonne année

Après bien des atermoiements, Radio-Canada a finalement entrepris à l'automne la construction de la Cité des Ondes dans le quadrilatère borné par le boulevard Dorchester, la rue Craig, l'avenue Papineau et la rue Wolfe. En fait, il s'agit plutôt de l'excavation du vaste terrain, la construction elle-même ne devant débuter qu'à la fin de 1967 et être terminée à la fin de 1970. En sera-t-il bien ainsi ?

En raison des nombreux ajournements et remises en question qu'a subis le projet de $71 millions, certains craignent que les adversaires influents qui préféreraient que les studios de Radio-Canada soient construits dans l'ouest n'aient finalement gain de cause. A cette crainte explicable se greffe le projet de construction de motels temporaires pour la durée de l'Expo 67.

Un office d'embellissement de Montréal a été mis sur pied au mois de juin. Il a entrepris, avec des moyens modestes, une vaste opération de "maquillage" des laideurs et des horreurs qui envahissent la plupart des rues, jusque dans le voisinage de l'hôtel de ville. Il ne s'agit pas de refaire le visage de Montréal en quelques mois, mais de le faire apparaitre un peu moins laid aux millions de visiteurs de 1967.

L'aménagement temporaire des approches nord du pont Jacques-Cartier a été entrepris au coût de près de $3 millions, en attendant la construction de l'autoroute est-ouest, probablement en 1970.

La ville a d'autre part élaboré un système de subventions pour encourager le secteur privé à s'engager dans la rénovation urbaine.

Sous l'impulsion de l'administration, la renaissance du Vieux-Montréal se fait avec une vigueur accrue et compte déjà des réalisations enviables.

La revue "Montréal 66", qui tire à 400,000 copies, porte dans 145 pays des images souriantes, illustrées et bilingues d'une ville dont la vocation internationale commence de s'affirmer.

Bref, une bonne année pour Montréal. Celle qui commence devrait l'être tout autant, en raison de l'Expo. Mais il faudra auparavant que l'administration conjure la menace de grève de milliers de ses fonctionnaires qui s'apprêtent à faire passer un chaud quart d'heure à MM. Drapeau et Saulnier.

L'ombre de la police

Le tableau de l'administration montréalaise, si lumineux soit-il, n'en comporte pas moins sa part d'ombres.

Ainsi, particulièrement depuis quelques mois, des critiques sévères se sont élevées contre certains agissements de la police de Montréal: arrestations dites préventives, descentes également préventives, acharnement contre certains indépendantistes, interrogatoires et questionnaires sur les connaissances politiques de manifestants, autant de faits qui faisaient dire à Me Claude-Armand Sheppard que "les agissements récents des policiers de Montréal attestent que la police peut être aussi dangereuse pour la liberté que les criminels le sont pour la sécurité des citoyens, surtout quand la police bénéficie de la complaisance des autorités et de la passivité de l'opinion publique."

A cela le directeur Gilbert répond qu'à des méthodes nouvelles et à des crimes nouveaux la police doit pouvoir utiliser également des méthodes nouvelles dans le but d'assurer la sécurité et le bon ordre. Tandis que le maire Drapeau, que l'on accuse de "complaisance", convoque une conférence de presse pour faire connaitre un programme de perfectionnement professionnel des policiers ou encore pour des chansons sur Montréal, mais laisse porter les plaintes contre le service de police.

Une autre ombre est l'atmosphère de plus en plus secrète et discrète qui entoure l'administration municipale de Montréal. Non seulement le maire ne veut-il pas que les membres de son parti discutent des grands problèmes sur la place publique, il n'est même pas favorable à l'instauration d'une période de questions aux séances du conseil municipal.

Sous prétexte de faire échec aux chicanes et aux interminables discussions d'un passé encore récent, on note un rapide déclin de la discussion dans la vie municipale. Il n'est jusqu'aux conseillers eux-mêmes, dégagés de toute responsabilité véritable hors les quelques séances du conseil, qui laissent MM. Drapeau et Saulnier prendre toute la place.

Bien qu'on ne veuille l'admettre, il semble que quelques membres du parti souffrent d'être tenus dans l'ombre des "vedettes" et il ne serait pas surprenant qu'en 1967 certains d'entre eux relèvent la tête !

Ils sont 45 "justes" à l'hôtel de ville — 46 avec le premier d'entre eux, le maire — et il ne serait que normal de mettre une quarantaine d'entre eux, les silencieux, dans le coup d'une ville qui se fait : Montréal à l'heure du monde !

1967

Bonne et Heureuse Année

Nous sommes heureux d'offrir à nos membres ainsi qu'à nos amis nos meilleurs voeux à l'occasion du Nouvel An.

PUISSE L'AN NOUVEAU APPORTER A TOUS LA PAIX et le BONHEUR

La Cie Mutuelle d'Immeubles Ltée

CERTIFICATS D'EPARGNE

1306 est, rue Sainte-Catherine Montréal

LA. 6-4901



Bonne et heureuse Année

à tous nos clients et amis

Villemaire Frères Limitée

Livres de comptabilité "VIMI"

Système de feuilles mobiles et accessoires

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

Spécialités dans la reliure mécanique WIRE-O MULT-O et d'Editions

34, STE-HELENE — ST-LAMBERT — 672-2620



La première et la seule liaison directe entre Montréal et Moscou! AEROFLOT. Les lignes aériennes nationales de l'Union Soviétique.

Quittez Montréal le samedi et envolez-vous directement vers l'aéroport Sheremetievo de Moscou, ou encore le mardi par Air Canada. En cours de route, laissez-vous tenter par la cuisine russe, le caviar, la vodka "Stolichnaya", les fins cognacs et les meilleurs crus. Voyagez confortablement à bord du plus grand aérobus au monde . . . le TU-114. De Moscou, Aeroflot peut vous conduire partout en Union Soviétique ainsi que vers plus de quarante autres pays.

Montréal-Moscou, aller-retour: seulement $570.00 (tarif excursion économique, 14-21 jours). Ou renseignez-vous auprès de votre agent de voyages au sujet des nouveaux Tarifs Groupes Tout Compris pour Moscou: seulement $371.00 par personne, groupe de 15 passagers ou plus.

Pour de plus amples renseignements au sujet de cette nouvelle liaison aérienne, appelez Air Canada, les représentants d'Aeroflot, à 937-5771

АЭРОФЛОТ

Soviet airlines





A tous nos clients et amis nous offrons nos voeux les meilleurs pour une

Bonne et Heureuse Nouvelle Année

LEFEBVRE FRERES

BUREAU-CHEF
970, De Bullion, Tél.: 861-7471
MONTREAL (18)

DIVISION DES MOTEURS
10,301, Pelletier, Tél.: DA. 1-2220
MONTREAL-NORD (12)

L'économie canadienne est dans un équilibre fragile et peut déboucher sur une reprise ou une récession

Par la Presse canadienne

OTTAWA — Un arrêt de quatre mois dans la longue progression de la production industrielle commencée il y a près de six ans s'est fait sentir au milieu de 1966 et a servi d'avertissement à l'économie du Canada.

Mais, à l'approche de 1967, des présidents de banques et des chefs d'industrie commencèrent à prédire que l'année serait bonne, et qu'elle comporterait une croissance continue quoique moins spectaculaire.

Les économistes gouvernementaux déclarent que l'économie est dans un équilibre fragile, qui peut être le point de départ vers une nouvelle ascension. D'un autre côté, l'économie pourrait aussi flancher. Le principal souci du gouvernement est de l'empêcher de dégringoler.

Des estimations non officielles indiquent que le revenu national brut en 1966 a été de $57,200,000,000, soit 10 pour cent de plus que celui de 1965, qui avait été de $51,996,000,000.

HAUSSE DES PRIX

On prévoit dans presque tous les milieux une hausse de 3 pour cent dans les prix, en 1967, ce qui constitue, d'après la plupart des économistes, le maximum de ce que l'économie peut assurer sans risque d'inflation.

Ces prévisions ont été faites avant la présentation du mini-budget par le ministre des Finances, M. Sharp, budget qui comportait une augmentation des taxes fédérales de vente de 11 à 12 pour cent. Selon M. Sharp, cette hausse de taxes devrait faire monter le coût de la vie de moins de 1 pour cent.

Au cours des neuf premiers mois de 1966, la production industrielle avait été de 8.4 pour cent plus élevée qu'à la même période en 1965. Et la force sous-jacente de l'économie au cours de l'arrêt de quatre mois mentionné plus haut fut indiqué par le peu de changement survenu dans la production de denrées périssables, comme les aliments, les boissons, les vêtements, etc.

D'autre part, le Conseil économique du Canada jugeait que la capacité de production du pays était presque entièrement engagée. L'activité dans le domaine de la construction avait fléchi considérablement, et le Conseil déclarait que le gouvernement devrait s'efforcer d'aplanir les écarts dans le programme de construction, afin d'en arriver à une plus grande stabilité.

CREDIT LIMITE

Afin de freiner la demande excessive, la Banque du Canada a poursuivi sa politique de crédit limité au cours de 1966.

Mais ceux qui étaient disposés à payer des intérêts élevés pouvaient obtenir de l'argent.

Au cours de l'année, le ministre des Finances, M. Sharp, a imposé plusieurs augmentations de taxes. Lors de la présentation de son budget du printemps, il réajusta les taux d'impôts en vue de grever plus lourdement les groupes à revenus moyens et élevés. Au bout de l'année, il était dans l'obligation de trouver $275,000,000 en revenus de taxes pour payer les bénéfices accrus des pensions. L'augmentation de la taxe de vente, ainsi qu'une hausse de la taxe pour les pensions de vieillesse y ont pourvu.

LE DEVOIR
MONTRÉAL, VENDREDI, 30 DÉCEMBRE 1966 CAHIER 2 / Pages 15-28

Les luttes syndicales de 1966, bien qu'économiques, se sont très souvent donné une dimension politique

par Evelyn DUMAS-GAGNON

De façon plus spectaculaire qu'au cours des années précédentes, l'année syndicale 1966 a été celle de la contestation des idées reçues. Sans doute les grèves très nombreuses ont-elles constamment retenu l'attention, mais cette vague d'arrêts de travail peut facilement s'expliquer par la situation économique: les experts signalent qu'il y a toujours une poussée de revendications salariales à la fin d'un cycle d'expansion économique, lorsque les prix et les profits ont déjà donné leur manne aux employeurs. Aussi, n'est-ce pas tellement le nombre de grèves, mais le style, le ton et l'objet de l'action syndicale qui valent d'être évoqués.

Une revue même rapide des événements les plus discutés au cours de l'année confirment qu'en 1966 les revendications syndicales ne se sont pas limitées aux questions économiques. Qu'on songe à la campagne nationale des affiliés du Congrès du travail du Canada contre l'usage des injonctions dans les conflits de travail; à la lutte menée par la CSN contre les traditionnelles unités nationales de négociation; au nombre élevé de grèves théoriquement illégales (un conciliateur chevronné confiait qu'il a maintenant plus souvent à s'occuper de grèves illégales que de grèves légales).

Ce qu'on perçoit: sans toujours pouvoir le formuler rationnellement, c'est qu'un nombre croissant de travailleurs, surtout chez les jeunes et les nouveaux syndiqués (mais pas seulement chez eux), n'acceptent plus la place médiocre qui leur est faite dans la société, n'acceptent plus des règles du jeu établies par d'autres.

On peut se scandaliser d'une telle évolution, chercher à la contrer par la législation ou autrement, déplorer l'écroulement de valeurs qu'on croyait solidement assises. Mais à quoi sert-il de chercher à nier la réalité.. Pas plus que la famille ou la constituttion ou l'Eglise, le monde industriel n'échappe à la vague d'interrogations et de changements qui marque notre temps.

Un magistrat fort respecté, l'honorable James C. McRuer, membre de la Ontario Law Reform Commission et ancien juge en chef de la Cour suprême de l'Ontario, a fait en août au congrès du Barreau américain une analyse presque surprenante des problèmes que posent les violations actuelles des lois.

Dans un texte qui a été malheureusement peu diffusé, le juge McRuer rappelle que la notion de justice évolue constamment. "L'homme de la rue n'accepte plus une autorité qui n'est pas associée à l'idée de devoir, disait-il. Aujourd'hui la plupart des gens intelligents n'acceptent même pas qu'on exige d'eux une soumission passive au pouvoir de la majorité. Trop souvent le pouvoir de la majorité n'est que la volonté d'un seul homme ou de son petit groupe de conseillers".

Ajoutant que la législation tant canadienne qu'américaine contient beaucoup de lois injustes, et ne reflète pas toujours cette égalité de tous qu'on prétend maintenir en principe, le juge McRuer affirme que "le manque de respect pour un ordre qui n'est pas respectable ne devrait pas être condamné comme un signe de dégénérescence, mais salué comme un signe de santé et de renouveau". Sans doute toute violation des lois n'est pas de cet ordre, dit-il, mais "une révolution intellectuelle contre de mauvaises lois, une mauvaise administration et de mauvaises procédures est aussi saine en 1966 qu'elle l'était en 1793. Elle peut prendre des formes inattendues et parfois des formes que nous n'aimons pas, mais le progrès est impossible si nous ne tentons pas de découvrir les causes d'un manque de respect à caractère révolutionnaire".

"Les moyens de communication modernes sont tels, poursuit le juge McRuer, que les législateurs, les avocats et les juges oeuvrent sous la lumière crue d'un réflecteur qui révèle l'injustice, les mauvaises lois et les mauvaises procédures, et crée un climat de mécontentement social qui peut parfois sembler être un manque de respect pour la loi bien qu'il soit, en réalité, un désir ardent de justice".

On aimerait citer davantage, et ces passages surtout où le juge évoque un ordre peu soucieux de justice sociale. Ces propos d'un homme qu'on ne saurait accuser ni d'enthousiasme juvénile, ni de partisanerie pro-syndicale sont de nature à faire réfléchir ceux qui proposent un renforcement des lois pour faire échec à la poussée revendicatrice en milieu ouvrier. Et s'ils ne suffisaient pas, il faudrait citer aussi les spécialistes qui disent qu'il n'y aurait jamais eu de règlement à la Dominion Ayers sans menace de bombe, et qu'il n'y aurait jamais eu de bombe à la Grenade Shoe si on n'avait pas permis au conflit de pourrir. En d'autres mots, quand on fait violence à la réalité, la réalité répond par la violence.

Mais la réalité dans le monde du travail, au Québec et au Canada, change-t-elle vraiment? S'agit-il d'autre chose qu'une inflation du vocabulaire chez les propagandistes syndicaux? Voyons les événements.

● Dans certaines régions de l'Ontario et en Colombie-Britannique des groupes de syndiqués ont ouvertement défié les tribunaux en organisant des manifestations de masse là où une injonction interdisait ou limitait les piquets de grève, ou encore défendait de faire la grève. Dans les deux provinces, ces gestes ont été punis d'emprisonnement, mais la campagne n'est pas matée. Au récent congrès de la Fédération des travailleurs de l'Ontario, plusieurs syndiqués ont évoqué l'hypothèse que les organisations ouvrières devront avoir plus souvent recours à la désobéissance civile si elles veulent que les hommes politiques les prennent au sérieux. L'un des délégués qui est intervenu en ce sens a signalé que depuis de longues années il s'était fait le défenseur d'une politique travailliste comme moyen de promouvoir les intérêts des ouvriers, mais qu'il commençait à craindre que ce moyen ne fût illusoire.

● Quoi qu'en disent les blasés aux yeux de qui les avantages matériels sont les seuls qui préoccupent les travailleurs, un nombre croissant de conflits portent sur les conditions de travail et le statut des employés dans les entreprises. La grève du bâtiment déclenchée en avril à Montréal est attribuable avant tout à l'agitation d'un groupe homogène qui ne veut plus accepter le caractère instable, aléatoire et dangereux du travail dans cette industrie, pas plus que le statut inférieur qu'occupent les manoeuvres par rapport aux ouvriers spécialisés.

Bien qu'on ne puisse pas l'affirmer catégoriquement, il semble aussi que les deux grèves déclenchées aux chantiers de l'Hydro-Québec ont eu pour cause l'aspiration d'une minorité agissante à une forme d'auto-gestion des conditions quotidiennes de travail.

A l'occasion du conflit du rail, des chefs ouvriers ont confié officieusement que deux sources importantes des tensions qui ont éclaté au grand jour sont, d'une part les conditions de travail et, d'autre part, une nouvelle structure administrative qui dépersonnalise les procédures de règlements des problèmes quotidiens et fait trainer ces procédures en longueur.

On pourrait citer des dizaines d'exemples moins connus de la révolte des travailleurs non pas seulement contre leurs niveaux de salaire, mais contre la façon dont ils sont traités au jour le jour dans les entreprises.

Le cas des ouvriers du textile, qui ont largement exposé leurs griefs à l'occasion de leur longue grève, n'est pas isolé. Sans doute les humiliations quotidiennes ne sont-elles pas chose nouvelle pour les ouvriers. Ce qui est neuf, c'est leur refus toujours plus catégorique de les accepter comme allant de soi.

● A cause de tout cela, on ne peut prendre à la légère la suggestion formulée par le président de la CSN dans son rapport moral au congrès, celle de créer des conseils d'entreprise qui permettraient aux travailleurs de participer de plus près à la vie des entreprises. On trouve déjà des amorces de cette formule dans plusieurs projets de convention collective, et au moins deux contrats, l'un dans une quincaillerie de Québec, l'autre à Rod Service (transport du courrier à Montréal), prévoient la création de comités paritaires chargés d'examiner les méthodes administratives des entreprises en cause. Les "droits de la direction" en prennent pour leur rhume.

● Ces phénomènes qui semblent se résumer à une contestation des notions traditionnelles d'autorité se manifestent également au sein même des organisations syndicales. Sur tout le continent, la base syndicale se laisse moins facilement guider qu'avant, à preuve les nombreux cas d'ententes conclues en principe entre un employeur et dirigeants syndicaux, et rejetées ensuite par les membres. Des hommes qui ont consacré toute leur vie au mouvement syndical ne savent plus aujourd'hui où donner de la tête.

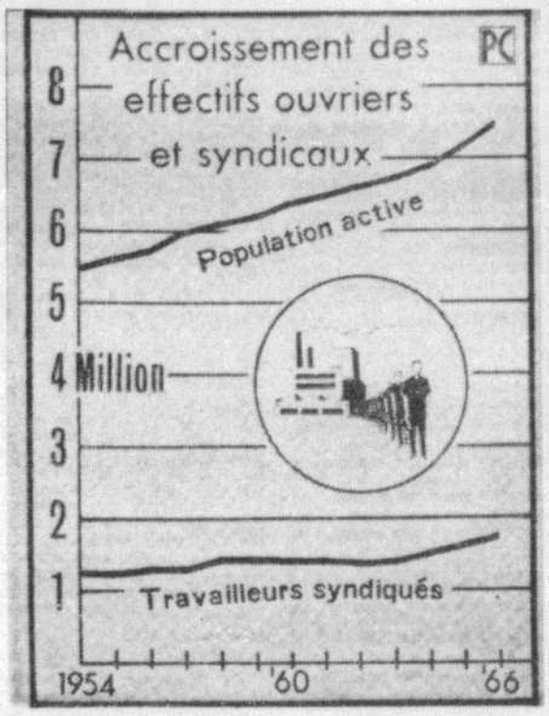
Cette affirmation de la base n'est pas une force aveugle et négative. On pose des gestes concrets : dans les Laurentides, les syndicats affiliés à la FTQ, stimulés par la présence des jeunes membres des travailleurs unis de l'auto à General Motors organisent une manifestation de masse à Saint-Jérôme ; à Montréal, une section locale dans la fabrication des boîtes à carton se fait le promoteur d'un regroupement de tous les syndicats dans cette industrie.

Surtout du côté de la FTQ, dont les structures très décentralisées gênent les initiatives prises au sommet, on peut s'attendre à des initiatives toujours plus nombreuses au niveau de la base.

Quant au Congrès du travail du Canada, il est en pleine crise d'introspection : l'assemblée biennale d'avril a décidé de créer une commission d'enquête interne qui examinera tous les problèmes d'organisation et de fonctionnement de la centrale. Les commissaires qui ont été désignés sont en majorité des personnes dont l'attachement au "statu quo" est bien connu, et plusieurs syndicalistes ont déploré qu'on ne leur ait pas adjoint des experts indépendants qui pourraient mieux déceler les lacunes du régime actuel. Mais le mécanisme de la critique a été mis en mouvement et rien ne saurait l'arrêter, d'autant moins que désormais la CSN entend aller contester le CTC au Canada anglais, resté jusqu'ici sa chasse gardée.

Où conduiront ces phénomènes nouveaux ? Au cours d'un colloque tenu à l'université Laval en novembre, plusieurs participants ont exprimé l'avis que la vague de revendications prendra de l'ampleur au cours des prochains mois, et que la politique aura une importance croissante dans l'action syndicale. Cette thèse de la politisation des mouvements syndicaux s'appuie sur les interventions toujours plus nombreuses du gouvernement dans les conflits, et sur l'extension du secteur public dans l'économie: la grève du rail mène à une politique de transports; la grève des hôpitaux remet en cause le statut juridique d'hôpitaux privés financés par l'Etat; les revendications de fonctionnaires conduisent à l'élaboration d'une politique salariale de l'Etat.

Malgré la popularité récente des pressions sur les députés, malgré le projet de création des comités d'action politique à la CSN, malgré certaines tentatives syndicales d'obtenir le contrôle des conseils municipaux dans des milieux à majorité ouvrière, il me semble trop tôt pour dire comment le mouvement syndical traduira son nouveau souffle en termes politiques. Ce sera un des phénomènes à surveiller de près au cours de la nouvelle année.



ACCROISSEMENT DES EFFECTIFS SYNDICAUX — Les effectifs syndicaux canadiens ont atteint cette année un niveau record de 1,736,000 membres. Par ailleurs, la force ouvrière canadienne n'a, elle aussi, cessé de croître, atteignant 7,482,000 à la fin du mois d'août 1966. L'augmentation de 9.3 p.c. des effectifs syndicaux est la hausse annuelle la plus considérable enregistrée depuis 1952. Il est à noter cependant que seulement 25 p.c. de la force ouvrière canadienne est syndiquée. (Graphique PC)

Les manchettes de l'année

JANVIER : grèves d'enseignants à Repentigny, dans l'Outaouais et dans Papineau. A Oshawa, les syndiqués défient une injonction et provoquent le règlement d'un conflit au quotidien local.

FEVRIER : La CSN et la CTC, en marge du conflit intersyndical à Radio-Canada, s'opposent publiquement sur la notion d'unités nationales de négociation. Les 30,000 fonctionnaires du Québec se prononcent en faveur du recours à la grève.

MARS : Des négociations intensives se poursuivant pendant trois semaines dans la fonction publique et permettent en dernière heure d'éviter la grève. Par contre, la Commissio des relations de travail décrète que tous les services des professeurs fonctionnaires sont essentiels, interdisent au Syndicat des professeurs de l'Etat du Québec de déclencher une grève. Les ouvriers des chantiers de l'Hydro - Québec déclenchent une grève avant l'expiration de leur contrat, par suite du congédiement de quelques travailleurs qu'on accuse d'avoir brutalisé un contremaître. La grève durera cinq semaines.

AVRIL : Un éditorialiste a dit du 13 de ce mois qu'il a été "le jour de la grève" : 60,000 travailleurs avaient débrayé, ceux du bâtiment à Montréal, les ingénieurs de l'Hydro, les professeurs fonctionnaires (malgré la CRT), les ouvriers du textile, sans compter les ouvriers des chantiers de l'Hydro. A la fin du mois le CTC tient son assemblée biennale à Winnipeg et décide notamment d'enquêter sur ses propres structures. Les policiers provinciaux du Québec font une grève "morale" pour appuyer leur demande de reconnaissance syndicale.

MAI : Débrayage des débardeurs des ports du Saint-Laurent (durée, six semaines) et des fonctionnaires de professions libérales. Les grèves des ingénieurs de l'Hydro et des ouvriers du textile se poursuivent. Les débardeurs des ports du Pacifique ne se rendent pas au travail à la fête de la reine Victoria, malgré une injonction qui leur ordonne de le faire, ce qui conduira éventuellement à l'emprisonnement de leurs chefs syndicaux.

(Suite à la page 16)

NOS MEILLEURS VOEUX
de
BONNE ANNEE
à tous nos clients et amis
J.B. Baillargeon Express
423 est, rue ONTARIO — 845-6271

A tous
nos clients
et amis
nos meilleurs voeux
de Bonne et
Heureuse Année
F. BAILLARGEON LTEE
Les plus grands fabricants
de cierges, chandelles et bougies au Canada
ST-CONSTANT, Cté Laprairie, Qué.
MONTREAL, 105 est, St-Paul, Tél.: 866-6913

Bonne et heureuse
Année
A TOUS NOS CLIENTS ET AMIS
J.-M. RAVARY Inc.
QUINCAILLERIE
4039 est, rue Ste-Catherine — Montréal
LA. 6-9128

Nous nous devons de vous avertir: quand vous aurez essayé ce rye, vous trouverez les autres bien quelconques.
Alors mieux vaut finir celui que vous avez avant d'ouvrir votre première bouteille de rye HUDSON'S BAY "CANADIAN"
HUDSON'S BAY
Canadian
Whisky
HUDSON'S BAY COMPANY

Malgré certains inconvénients, le port de Montréal aura connu une année record

Malgré une grève de débardeurs de près de six semaines et la destruction de deux de nos hangars par le feu, il semble que le port de Montréal enregistrera cette année un nouveau tonnage record. On prévoit qu'à la fin de décembre 15.6, approximativement 24.5 million de tonnes de marchandises auront passé par les quais. Il est vrai que certaines denrées importantes telles que pétrole brut, charbon, nickel, légumes, farine, ont accusé une baisse en tonnage, mais il faut aussi constater que cette diminution a été plus que compensée par une augmentation dans d'autres marchandises telles que grain, pétrole raffiné, sel, asbestos, ciment, aluminium. Par exemple, la quantité de pétrole brut manutentionné a décru par à peu près un demi million de tonnes mais cette réduction a été plus que compensée par l'augmentation de tonnage de grain. Aujourd'hui, les expéditions de grain se chiffrent à 178 million de boisseaux et seront probablement dans l'ordre de 183 million de boisseaux à la fin de l'année. Cette quantité est la plus grande à être manutentionnée ici depuis 1928 alors qu'on a établi un record d'expédition de 211 million de boisseaux.

Le tonnage des cargaisons générales demeure approximativement égal à l'an dernier. Le nombre de passagers a continué sa courbe décroissante tel qu'indique le rapport annexé.

Durant 1966, un total de plus de 12 millions a été consacré en immobilisations au port de Montréal. Ce montant ne tient pas compte de sommes supplémentaires importantes faites en vue de répondre aux besoins de l'Expo et de la construction de l'autoroute Bonaventure. Le programme de construction 1966 ci-joint donne un aperçu des projets réalisés ou en cours. Il est intéressant de noter que les hangars B1 et B2 de la jetée Bickerdike ont commencé à fonctionner tôt cette année et que quatre nouveaux hangars sont maintenant en construction sur cette même jetée. Depuis quelque temps, un de ces hangars quoique non complètement terminé est déjà en service et les trois autres le seront au printemps de 1967. A la Section 68, un autre hangar est en construction et sera à la disposition des usagers du port au commencement de 1967. Un contrat pour le prolongement de quai aux Sections 73-77 a été donné l'année dernière; il sera complété à l'automne de 1967. Les hangars 44 et 45 détruits par le feu de mai dernier ont été reconstruits et furent remis en usage en septembre. Les réparations au hangar 19 endommagé par un incendie au cours de l'année progressent normalement et seront probablement complétés au début de 1967.

Bilan des arts

(Suite de la page 8)

ballets, etc... Dans ce dernier cas, les Grands ballets canadiens ont travaillé comme jamais. L'année 1966 aura été pour eux une année faste avec, à leur tête, Ludmilla Chiriaeff, Fernand Nault et Anton Doline. Tous les spectacles commandités pour le Centenaire seront vus l'année à venir et, pour la plupart, ne sont encore que des promesses que le gouvernement voudrait voir comme un bilan. Ces manifestations se confondront avec celles de l'Expo 67. Cette exposition de première catégorie sera sans doute une explosion sur le monde artistique et, presque tout le monde y travaille dont quelques Québécois. L'anée 1966 aura été, par certains aspects, comme une répétition générale au Centenaire et à l'Expo. C'est peut-être la plus simple et la meilleure raison qu'on peut trouver pour expliquer le manque d'enthousiasme qu'elle provoque et, non moins, son côté "international".

Les problèmes

Ce sera aussi l'année où on aura repoussé les grands problèmes. On a construit de nouvelles salles de théâtre sans trop savoir à quoi elles serviront, et si elles serviront bien; on n'aura défini clairement aucune des grandes données d'une politique culturelle cohérente; on n'aura pas réglé le problème de l'enseignement des arts, sinon en nommant une commission d'enquête. On peut voir cependant dans ces retards, une prudence qui sera, en définitive, fructueuse.

Le plus grand des problèmes est enfin de savoir si dans un Québec capitaliste, on peut socialiser les arts. La réponse n'est pas aisée. Même en 1967.

L'industrie de la construction a ralenti quelque peu en 1966

TORONTO. — L'industrie de la construction au Canada, qui avait établi des records durant les six dernières années s'est ralenti quelque peu en 1966.

Bien qu'incomplets, les chiffres pour 1966 indiquent que le total de la production sera probablement inférieur aux prédictions de l'année précédente.

On avait espéré que la valeur totale de la construction en 1966 s'élevait de 14 pour cent, soit jusqu'à $11,200,000,000.

Au début de décembre, cependant, les experts prévoyaient que la valeur totale ne s'élèverait qu'à $10,900,000,000, soit 10 pour cent seulement de plus que l'an dernier. En fait, il s'agit plutôt d'une augmentation de 5 à 7 pour cent, puisque l'amélioration totale vient du fait que les prix sont en général plus élevés.

La politique de restriction monétaire en vue de combattre l'inflation semble être la cause des incertitudes enregistrées dans l'industrie en général, et en particulier dans la construction des centres domiciliaires.

Prédiction optimiste

En dépit de facteurs contraires, M. Armand Trottier, de Québec, président de l'Association canadienne de la construction, prévoit une augmentation de l'industrie en 1967, due à la forte demande dans toutes les catégories.

M. Trottier a cependant fait remarquer, avec humour, que les constructeurs sont par nature des optimistes.

On fonde également des espoirs sur une augmentation du taux d'intérêt sur les hypothèques à 7¼ pour cent, survenue à la fin de cette année.

Cependant, 20,000 nouvelles habitations sont prévues pour 1967, alors que les économistes sont d'accord pour déclarer que 200,000 seraient nécessaires au Canada, chaque année.

La troisième revue annuelle du Conseil économique, publiée en novembre, désignait la construction d'habitation comme un point névralgique de l'économie, soulignant le fait que la pénurie de logements pourrait devenir plus aiguë dans certaines régions métropolitaines, et que, comme conséquence directe de cette pénurie, l'augmentation des loyers serait un facteur puissant dans la hausse du coût de la vie.

Penser à l'avenir

Dans certains optimistes, cependant, on note que la demande est en général très forte, particulièrement en vue de développements de première importance comme les chutes Churchill et la rivière Nelson. Ils sont également d'avis que l'achèvement de certains travaux importants, comme l'Expo, ne feront que rendre disponibles la main-d'oeuvre dont certaines régions ont un grand besoin.

Un représentant officiel de l'industrie de la construction a résumé l'opinion générale récemment en ces termes: "Nous avons toujours vécu ou bien dans des périodes de récession pendant lesquelles nous étions tellement inquiets que nous ne pouvions penser à autre chose, ou bien dans des périodes d'essor économique telles que nos occupations ne nous permettaient pas non plus de penser à autre chose."

"Espérons que, cette fois-ci, le ralentissement que nous avons subi a effrayé assez de gens pour que nous pensions à l'avenir."

Le niveau de l'eau des Grands lacs est inférieur à la normale

OTTAWA — Le niveau des eaux dans les Grands Lacs est bien au-dessous de leur niveau normal et il ne semble pas que la situation va s'améliorer au cours de l'été prochain.

Le lac Erié et le lac Huron, par exemple, ont un niveau d'eau inférieur à la moyenne des 50 dernières années et l'on s'attend même qu'il soit encore plus bas l'été prochain.

C'est du moins l'avis qu'a émis hier M. G. C. Dohler, du service hydrographique canadien.

On s'attend que le niveau du lac Huron baisse de trois-dixièmes de pied et celui du lac Erié de peut-être six pouces. Quant au niveau des lacs Supérieur et Ontario, il est étroitement contrôlé et ne varie guère.

Une importante précipitation au cours du printemps et de l'été pourrait peut-être améliorer les choses, mais le niveau des Grands Lacs est surtout influencé par les précipitations des deux années précédentes.

Ainsi, un été pluvieux contribuera à maintenir le niveau d'eau un peu plus élevé, mais un été chaud et ensoleillé asséchera encore davantage non seulement les Grands Lacs mais aussi leurs affluents.

Les manchettes de l'année

(Suite de la page 15)

JUIN : Les policiers provinciaux votent la grève, évitée en dernière heure. La grève des ports prend fin, mais celles des ingénieurs, des fonctionnaires de professions libérales et des ouvriers du textile se poursuivent. Les manutentionnaires de fret du port de Montréal débrayent pour obtenir la rémunération du surtemps.

JUILLET : Grève des hôpitaux qui prend fin par la mise en tutelle des administrations hospitalières. Première grève des 3,600 employés des compagnies minières de la Côte-Nord. Règlement chez les ingénieurs et les fonctionnaires de professions libérales.

AOUT : Règlement de la grève du textile. Nouvelle grève, de 15 jours, aux chantiers de l'Hydro-Québec. Grève des employés de la Dominion Ayers. Grève des cheminots, à laquelle le gouvernement fédéral met fin par une législation d'urgence.

SEPTEMBRE : Un scrutin de représentation syndicale à l'Hydro-Québec installe le syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) comme représentant de tous les employés des installations permanentes de la société. L'Organisation internationale du travail tient sa réunion régionale des Amériques à Ottawa. Le CTC tient un colloque sur la législation ouvrière et renouvelle son intention de lutter contre l'usage des injonctions dans les conflits du travail. Grève des employés de General Motors à Sainte-Thérèse.

OCTOBRE : Congrès biennal de la CSN ; la centrale décide d'étendre son action à l'extérieur du Québec et de promouvoir la création de conseils d'entreprise. Vague de grèves dans la région des Laurentides.

NOVEMBRE : Grève à la Corporation de gaz naturel du Québec. Grève des employés rampants d'Air Canada. Le Conseil canadien des relations ouvrières annonce la tenue d'un vote de représentation syndicale et la CSN entreprend une campagne auprès des députés fédéraux du Québec en vue d'obtenir leur appui dans sa lutte contre les unités nationales de négociations ; elle décide d'autre part de se retirer des organismes fédéraux où elle a des délégués tant qu'à ses yeux elle ne sera pas équitablement traitée à Ottawa. Le scrutin ne donne à aucun des deux syndicats en cause (IATSE et syndicat canadien de la fonction publique) une majorité absolue.

DECEMBRE : Grève des préposés à la levée du courrier dans Montréal, employés par Rod Service. Menace de grève des contrôleurs du trafic aérien, mais une entente de dernière heure rend inutile l'adoption d'une loi d'urgence. Grève des contremaîtres dans les ports de la Côte du Pacifique, qui veulent la reconnaissance de leur syndicat de cadres.

BONNE et HEUREUSE NOUVELLE ANNÉE

— ★ —

F. Eugène Therrien c.r.

président de
La Société Nationale de Fiducie

CINZANO

sec-importé de France



doux-importé d'Italie

CINZANO

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

844-3361

AIDE DOMESTIQUE DISPONIBLE

CONFIEZ-NOUS VOS CORVEES, nous nettoyons, maisons, bureaux, fenêtres. Demi ou journée complète. S'adresser à Coopérative des Vétérans, RE. 1-2747. 31-12-66

DEMENAGEMENT

ROUSSILLE TRANSPORT. Déménagement local et longue distance. Emballage et entreposage. 723-2421. JNO

DIVERS

Avez-vous besoin d'une garde-malade pratique. Téléphonez : Ecoles des Infirmières Pratiques du Québec, 937-6328. J.N.O.

Constructeur pour ériger maisons à loyers multiples à Saint-Bruno. Ecrire Case 1966 Le Devoir. JNO

TOP MART INC., 15 est rue Ste-Catherine, tél.: 845-0401. Station de métro Saint-Laurent. Vente de liquidation de manufacturiers. Véritables vestons en cuir $25.00. Manteaux d'hiver $15, et $20. Complets en tervlène $25. Complets tissu peigné $18., $20., $30. Vestons sport $10, pantalons $3 et $6.50, etc. JNO

PERSONNEL

JEUNES FILLES, célibataires, veuves, veufs, désirant rencontres sociales, courrier amical, se joindre à Du Bonheur Enr., tél.: RA 9-0680. Pour inscription, envoyer $2.00 à case postale 101, Station Rosemont, Montréal, P.Q. 31-12-66

PRETS HYPOTHECAIRES

ARGENT SUR PROPRIETE A 7% Tél.: 729-4332 JNO

TAILLEUR

Vous avez maigri ou engraissé? Faites réajuster vos vêtements, habits ou paletots, transformés en devant simple dernier style.

DROLET TAILLEUR
— SPECIALITE —
Habits et costumes sur mesure
331 est, rue GUIZOT
388-2532

TRAVAIL DEMANDE

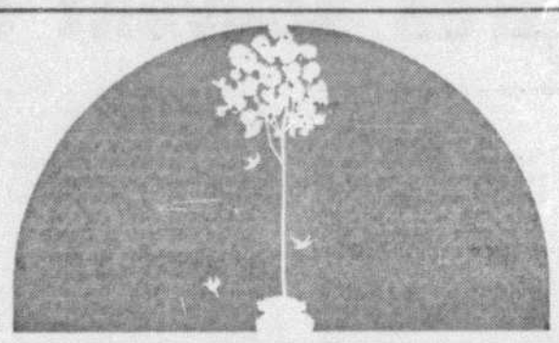
Ferais travail de dactylo à la maison, traductions commerciales et légales, de l'anglais au français. — Ecrire Case 1827 Le Devoir. JNO

Éprouvez des plaisirs nouveaux, visitez

LE CHÂTEAU CHAMPLAIN

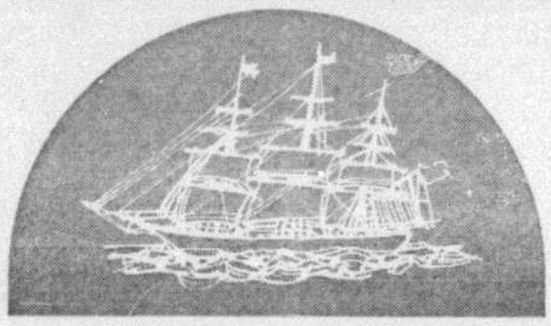
Goûtez la joie de vivre internationale
dans des restaurants et des bars uniques à Montréal.

OUVERT



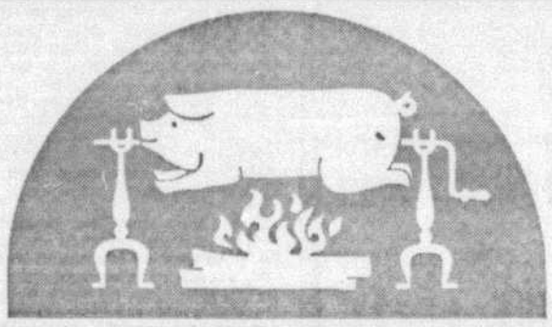
LE CAFÉ TERRASSE un café comme on en trouve dans les grands hôtels du monde. Frais en été et douillet en hiver. On y déguste des spécialités culinaires du Québec.

OUVERT



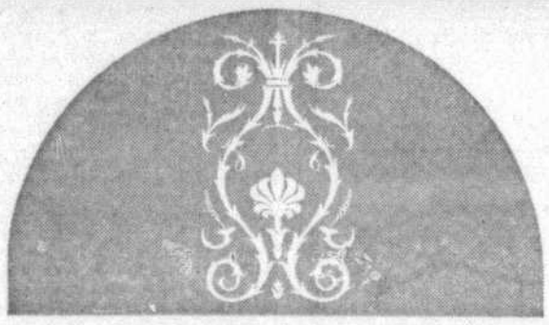
les mariniers un port d'attache paisible pour les hommes d'affaires. Un havre accueillant décoré de maquettes de navires. L'ambiance d'un club privé où il fait bon se retrouver entre hommes.

OUVERT



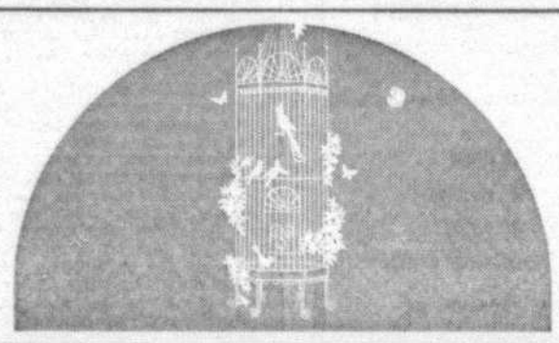
LA TOURNEBROCHE l'ambiance rustique et chaleureuse d'une vieille cuisine française de province. Un endroit charmant pour le déjeûner ou le dîner. Détendez-vous en humant l'arôme du bon pain chaud et des plats qui mijotent.

OUVRIRA LE 1 JANVIER



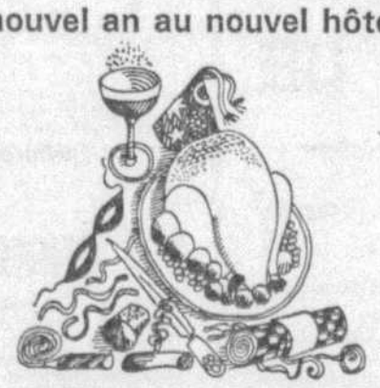
Le Neufchatel chandeliers et mobilier Louis XVI. Grand service français. Un pavillon français du 18e siècle où les gourmets dégusteront des déjeûners à-la-carte et des dîners de table d'hôte.

OUVRIRA LE 1 JANVIER



LE JARDIN l'endroit idéal pour prendre l'apéritif ou pour déguster des petits plats. La bonne façon de se plonger dans l'ambiance avant de passer au Neufchâtel. Un lieu de rendez-vous sans pareil.

Célébrez le nouvel an au nouvel hôtel de Montréal



La veille du jour de l'an

Des mets succulents, servis dans une atmosphère de gala, dans un cadre neuf. Ce qu'il y a de mieux pour commencer l'année. 1967 sera une année mémorable si vous célébrez sa venue en dinant au Café Terrasse ou au Tournebroche.
(Repas servis de 6 h. du soir à la fermeture).

Le jour de l'an

Emmenez toute la famille prendre le dîner du jour de l'an dans l'un des élégants restaurants qui viennent d'ouvrir. Menus spéciaux pour les enfants au Café Terrasse. Prix réduits pour les enfants au Tournebroche et au Neufchâtel.
(Le Neufchâtel ouvre le 1 janvier à 6 h. du soir).
Des menus des fêtes qui vous enchanteront.

Pour vous renseigner ou faire vos réservations, composez 878-1688.



Place du Canada
Montréal

LE CHÂTEAU CHAMPLAIN UN HÔTEL DU Canadien Pacifique

expo67
CANADIEN PACIFIQUE
COMINCO

NOS MEILLEURS VOEUX POUR 1967

CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITEE

Membres de
l'Association canadienne des courtiers
en valeurs mobilières

Suite 500 — Téléphone :
33 ouest, rue St-Jacques — 842-3466
Montréal

Avec les hommages de

S. HENRI ROBITAILLE

630 ouest, Dorchester, Montréal 866-1165

Meilleurs Voeux



Greenshields Incorporated

Courtiers en Valeurs Mobilières

HENRI TURGEON — ROBERT OUIMET
CLAUDE BLANCHARD — PAUL BEAUVAIS
JEAN-PIERRE THEMENS — BERNARD CHAREST

Nos voeux les meilleurs

J. F. Simard Compagnie Limitée

COURTIERS EN VALEURS

Membre de la Bourse Canadienne

140, rue Rideau — Ottawa — 236-9501
10 Circle — Kapuskasing — 335-2249
99, rue Louis — Sudbury — 675-2666

MEILLEURS VOEUX

SERVICE FRANÇAIS

DOMINION SECURITIES
Corporation Limited

1155 ouest, boulevard Dorchester — Montréal
Téléphone : 861-2581

Bonne et Heureuse Année

A tous nos clients et amis qui nous ont favorisés de leur patronage, nous offrons nos voeux les plus sincères à l'occasion de la Nouvelle Année.

Desjardins, Couture Inc.
MONTRÉAL — ST-HYACINTHE

Bonne et Heureuse Année

Les opinions semblent partagées sur ce que 1967 nous réserve, bien que les affaires n'aient cessé de prospérer au pays depuis 5 ans

Par Marcel CLEMENT, B.A., L.L.L., directeur des pages financières du DEVOIR

Au cours de nos 38 années d'expérience au service de journaux locaux à titre de rédacteur financier — 6 ans à "La Patrie", soit de septembre 1928 à février 1934; 20 ans au "Canada", soit de février 1934 à novembre 1954 et, depuis lors, au "DEVOIR", soit depuis 13 ans — nous n'avons cessé de passer en revue chaque jour les développements économiques, boursiers et financiers qui se sont déroulés dans notre pays aussi bien qu'à l'étranger. S'il est une époque, toutefois, durant laquelle toute revue des affaires suscite un vif intérêt chez notre monde des spéculateurs et des investisseurs, aussi bien que parmi les gens en général, c'est bien celle d'une fin d'année. Incidemment, nous en profitons pour faire remarquer au public que nos pages financières sont rédigées en fonction de tout ce qui peut intéresser ceux qui jouent à la bourse ou qui effectuent des placements mobiliers à revenu fixe. Tout comme par les années passées, nos lecteurs trouveront, dans la présente revue économique, maints articles rédigés par des spécialistes en matières de bourse, de finance, d'obligations, de commerce, etc., chacun s'efforçant de faire ressortir ce qui s'est passé dans leur domaine respectif au cours de l'année qui s'achève et ce que 1967 semble vouloir nous réserver.

La tendance fut plutôt réactionnaire sur nos Bourses de Montréal et Canadienne en 1966, et les virements furent variés

Comme on sait, nos Bourses de Montréal et Canadienne n'ont pas connu en 1966 une année florissante pour la 1ère fois depuis 5 ans, tant du point de vue volume, que du point de vue comportement favorable. En effet, environ 42,000,000 actions furent transigées sur la Bourse de Montréal au cours de l'année qui s'achève, au regard de 29,318,362 actions il y a 5 ans, tandis que, sur la Bourse Canadienne, les transactions s'élevèrent, en 1966, à 253,253,838 actions, comparativement à 127,790,065 actions, transigées en 1962. Cette année-là, il y eut un commencement de baisse sur les marchés précités en mars, puis, une forte réaction en mai, puis, sur la fin de juin, la liste mobilière devenait plus soutenue, tendance qui persista jusqu'en fin d'année. Personne n'ignore que la place locale, après s'être assez bien comportée en janvier de cette année, commença à baisser sur la fin de février et, depuis lors, la réaction n'a cessé de s'accentuer, accompagnée de légers soubresauts. Au début de décembre, certain ralliement a paru s'esquisser, mais il était loin d'être aussi accentué que les ralliements de fin d'année, de 1962 à 1966. Il va sans dire que la tenue de la Bourse de New York y fut pour beaucoup, car, qu'on le veuille ou non, Wall Street influe énormément sur le sentiment spéculatif local, même s'il est vrai que ce grand marché n'est plus l'unique place donnant le ton aux diverses Bourses dans le monde.

En dépit du record accusé du côté des dividendes distribués cette année par nos compagnies, ces derniers baisseraient en 1967

Bien que l'année qui s'achève ait été plutôt défavorable aux détenteurs d'actions, ces derniers ne doivent pas se plaindre des dividendes reçus. Un coup d'oeil sur le tableau que nous reproduisons ce matin dans cette section spéciale et qui fut compilé par la firme d'agent de change bien connue J.R. Timmins & Co, membre des Bourses de New York, de Toronto, de Montréal, etc, et membre de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, permettra à quiconque de constater que les distributions de dividendes sur les actions des compagnies canadiennes ont atteint un record au cours de 1966, par rapport aux paiements durant les années précédentes. Il y a même eu accroissement de près du double au regard du chiffre de 1956 et si on compare avec les distributions de dividendes faites en 1946, on constate une augmentation de plus de 4 fois. Il va sans dire que s'il y eut record, cette année, dans les paiements de dividendes à leurs actionnaires par nos compagnies, vu l'excellence de leurs profits — il ne faut pas perdre de vue que la bourse ne reflète jamais les profits de l'année courante, mais qu'elle escompte ceux à venir dans 8 à 10 mois — il pourrait bien en être autrement l'an prochain, car les hausses des gages et salaires que bien des compagnies canadiennes durent accorder ces mois derniers auront des répercussions sur leurs bénéfices en 1967 et, indirectement, sur leurs dividendes.

On prévoit que la demande devrait être élevée pour les obligations en 1967, en dépit d'offres considérables en 1966

Si le comportement de nos bourses fut plutôt défavorable, ce fut le contraire pour notre marché des obligations qui a connu une activité grandissante au cours de l'année sur le point de se terminer. Ne ressort-il pas de la dernière compilation de la firme de valeurs de placement A. E. Ames & Co. Limited qu'il a été lancé sur notre marché, depuis le début de l'année jusqu'au 12 décembre 1966, un total de $4,323,466,279.00 d'obligations, à rapprocher d'un chiffre de $4,183,719,211.00 pour la période s'étendant du 1er janvier au 13 décembre 1965 et comparativement à $4,164,900,463.00 pour l'espace de temps, allant du 1er janvier 1964 au 14 décembre de la même année. Comme l'écart entre les rendements des obligations et ceux des valeurs boursières fut prononcé, rien d'étonnant que les premières furent fort achalandées. Ce n'est pas à tous les jours que l'on peut se procurer des obligations, des débentures, des billets garantis rapportant entre 6¾% et 7½%, soit près du double des rendements obtenus sur des actions de bonnes compagnies.

Selon le bulletin de décembre de Wood, Gundy Valeurs Limitée "la demande pour les fonds à longs termes devrait continuer d'être élevée en 1967 et il faudrait s'attendre au lancement de bien des obligations gouvernementales l'an prochain". Bien que les chiffres de 1965 et 1966 puissent être dépassés, les taux d'intérêt ne devraient pas excéder de beaucoup ceux de cette année et nous sommes même d'opinion qu'ils devraient baisser quelque peu sur la fin de 1967.

La poussée inflationniste en 1966 a été telle qu'elle exige des mesures correctives immédiatement

L'économie canadienne traversa, en 1966, trois phases distinctes, selon le dernier bulletin de l'année écoulée, publié par Greenshields Incorporated. Le 1er trimestre connut une accélération du rythme, déjà trépidant des activités économiques. Le second et le troisième trimestre s'orientèrent vers une crise, vu que les conditions du crédit se resserrèrent sérieusement et que la politique fiscale devint plus restrictive. L'effervescence syndicale, appuyant les demandes excessives de salaires, se propagea dans les grands secteurs industriels. Au 4ème trimestre, la vie économique au Canada retrouva un certain degré de stabilité et de cohérence. Le rythme des activités économiques s'est visiblement ralenti après une brève reprise de l'emploi et de la production industrielle. En même temps, la tension qui sévissait sur les marchés financiers canadiens commença à se relâcher et les pressions inflationnistes affichèrent des signes de modération. La plupart des indices de l'activité de ces derniers mois confirment que l'expansion économique a sensiblement ralenti. Après 5½ ans de forte croissance, notre économie marque des signes d'essoufflement. On se demande, dans nos milieux financiers et d'hommes d'affaires, si notre pays n'est pas à la veille, sinon d'une récession, du moins d'une régression? "L'expansion économique fléchit en Amérique et l'inflation s'accentue", au dire du président de la Banque Mercantile du Canada. La poussée inflationniste constitue une menace réelle qui exige des mesures de correction immédiatement.

Bien que notre économie soit à la hausse depuis 6 ans, on semble douter d'un ralentissement en 1967

Comme les messages annuels, transmis par les présidents et gérants généraux des Banques de Montréal, Canadienne Nationale, Provinciale du Canada, de la Banque de Commerce Canadienne Impériale, etc, furent reproduits en entier récemment dans nos pages financières et comme ils étaient en partie consacrés à notre production nationale brute, ainsi qu'aux différents secteurs de l'économie canadienne, nous nous garderons donc d'y revenir ce matin, nous contentant de dire que "le bilan de l'économie canadienne est moins satisfaisant à la fin de l'année qui s'achève qu'il l'était au début".

Ceci nous amène à se demander ce que 1967 nous réservé ? S'il est vrai que l'Expo 1967 rapportera beaucoup à notre ville, et pour cause il n'en est pas moins vrai que M. Louis Hébert, président de la B.C.N. n'hésitait pas à dire récemment que "la plupart des économistes entrevoient dans la conjoncture actuelle les signes avant-coureurs, sinon d'une récession, du moins d'un sérieux ralentissement du rythme de croissance de notre économie." Par contre, le président de la Banque de Commerce Canadienne Impériale semble moins pessimiste, puisqu'il affirmait, récemment, "qu'au Canada, les perspectives semblent indiquer que 1967 sera une année de rendement économique raisonnablement satisfaisant pourvu que le volume des exportations reste élevé."

La nécessité de nous résumer ne nous permet pas de citer d'autres opinions aussi fort importantes, mais, avant de clore cette chronique, nous tenons à faire remarquer au monde des spéculateurs et des investisseurs qu'il ne faut pas perdre de vue que notre économie en 1967 dépendra de ce qui se passera aux E-U, vu l'interdépendance économique du Canada et des E-U. C'est pourquoi nous nous efforcerons, durant l'An Nouveau, de faire ressortir toutes les mesures fiscales et monétaires que Washington se propose d'adopter, vu leurs répercussions certaines sur nos conditions économiques. Après 6 années de croissance économique dans notre pays, un ralentissement ne serait pas une mauvaise affaire, mais, comme 1967 sera l'Année du Centenaire, le contraire serait à désirer et maints économistes semblent s'y attendre. Il ne faut pas perdre de vue toutefois que le président du C.P.R. que l'extraordinaire croissance du Canada depuis 5 ans diminuera probablement vers la fin de 1967.

A. E. Ames & Co.
Limited

Courtiers en valeurs—Maison fondée en 1889

Bureaux dans les villes principales du Canada, à New York, Londres et Paris

TEL.: 1626 — CASIER POSTAL 67

J. E. Laflamme Limitée

COURTIERS EN OBLIGATIONS

"A votre service depuis plus de 36 ans"

116, Côte de la Montagne
QUEBEC

MEMBRE DE : L'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières

SERVICE FRANÇAIS
GEORGES CAMPEAU

AVEC LES MEILLEURS SOUHAITS DE

Jones Heward & Company Ltd.

Membres:
BOURSE DE MONTREAL
BOURSE DE TORONTO
BOURSE CANADIENNE

249 ouest, rue St-Jacques - Montréal - VI. 5-6131

Nos voeux les meilleurs

Service français : G. M. DOYON
RENE PARADIS

Bell, Gouinlock & Cie, Limitée

VALEURS DE PLACEMENT

Edifice Sun Life, Suite 820
Montréal — Tél. : 875-2180
Québec : 580 Grande-Allée — Tél. : 523-0551

VALEURS DE PLACEMENT

Grenier, Ruel & Cie Inc.

MEMBRES DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES

PLACE VICTORIA/TOUR DE LA BOURSE/MONTRÉAL 3
TÉL.: 878-3307
SIÈGE SOCIAL: 2, AVENUE CHAUVEAU/QUÉBEC 4

Gingras, Reid, Gaudreau, Inc.

Actions — Obligations — Fonds mutuels

71, rue St-Pierre, Québec 2 — Tél.: 692-0155

Membre de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières

Que la Nouvelle Année vous réserve bonheur, paix et santé



WOOD GUNDY VALEURS

Limitée

1, Place Ville-Marie, Montréal
Téléphone : 866-8321

SERVICE FRANÇAIS

GERMAIN BOURGEOIS

Nos meilleurs voeux de Santé et Prospérité

Burns Bros. and Denton
LIMITED

VALEURS DE PLACEMENT — AGENT DE CHANGE

Membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Membres des
Bourse de Toronto
Bourse de Montréal
Bourse de Vancouver
Bourse Canadienne

Suite 3736, 1 Place Ville Marie, Montréal — 875-2130

Toronto, Hamilton, Ottawa, Halifax, Winnipeg, Edmonton, Calgary, Vancouver, New York.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE

F. R. BREBNER D. C. MACKAY

BRIAN WARDLE

Harris & Partners Limited

1155 ouest, boulevard Dorchester

Montréal 2

TORONTO LONDON NEW YORK

A tous nos clients et amis nos meilleurs voeux de Santé et de Prospérité

L. J. Forget & Cie Limitée

MEMBRES :

Bourse de Montreal — Bourse Canadienne

620 ouest, St-Jacques, Montréal

Tel. 879-8191

Nos meilleurs voeux

Service français { C.B. Charron R. Bissonnette

FLOOD, WITTSTOCK & CO.

MEMBRES :
BOURSE DE MONTREAL
BOURSE CANADIENNE
BOURSE DE TORONTO

620 ouest, rue St-Jacques — Montréal 3

Téléphone 842-4871

Bureau de Toronto 60 Younge Street, West

★

Nos voeux les meilleurs

CORPORATION D'EXPANSION FINANCIERE

CORPEX

LA MAISON BIENVENU LIMITÉE

Membre de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Membre de la Bourse de Montréal

Specialiste dans les émissions de la province de Quebec et de l'Hydro-Quebec

Elle transige aussi sur toutes valeurs de premier ordre

Elle souscrit aux émissions des sociétés privées, des provinces et des municipalités

LA MAISON BIENVENU LIMITÉE

210 ouest, rue St-Jacques

Telephone : 842-2791 — Montreal

710, Place d'Youville

Telephone : 522-1511 — Quebec

Bonne et Heureuse Année

Rôle primordial, tenu par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, dans le domaine de l'éducation

Par M. Maurice Rozon L.S.C., C.A., administrateur de Bélanger Inc., membre de l'exécutif et président du comité de l'éducation pour la province de Québec, section française de l'Association précitée.

L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières a depuis longtemps réalisé l'extrême importance de l'éducation pour la formation, la compétence professionnelle, le maintien d'un haut standard de ses employés et également pour le bénéfice du public en général.

En 1964, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières en collaboration avec les Bourses de Montréal, Canadienne, Toronto et Vancouver revisa et améliora complètement son cours No. 1 qu'elle administrait seule auparavant depuis de nombreuses années. Ce cours est maintenant connu sous le nom de "Cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada". Ce cours est présentement obligatoire pour tous les futurs agents-vendeurs, à l'emploi des membres de l'Association ou des Bourses ci-dessus mentionnées, qui doivent réussir les examens imposés avant de pouvoir offrir des valeurs mobilières au public. Ce cours traite des sujets suivants : interprétation des états financiers, obligations et débentures des gouvernements et des compagnies, actions ordinaires et privilégiées, problèmes de la fiscalité, composition et gestion d'un portefeuille de placements, etc. L'association offre également un cours complémentaire pour les diplômés de ce cours qui désirent perfectionner leurs connaissances sur la technique du placement.

L'ENSEIGNEMENT FOURNI AU PUBLIC

Le programme d'enseignement à l'intention du public comprend une édition revisée de son cours par correspondance intitulé "Comment placer votre argent en valeurs mobilières". La version française de ce cours est distribuée au public par l'université Laval à Québec. L'association offre également des séries de cours sur le placement présentés en collaboration avec plusieurs de nos collèges et universités. Une série de cours se donne à l'Ecole des hautes études commerciales de Montréal, à l'Académie à Québec, à l'université de Sherbrooke, à l'université McGill et au collège MacDonald.

Sur demande, des employés des membres de l'association donnent des conférences à un grand nombre d'organisations comprenant les clubs sociaux, les universités, les écoles, les Chambres de commerce et les corps professionnels.

L'association en collaboration avec les Bourses de Montréal et de Toronto, invite depuis plusieurs années les professeurs des facultés de commerce des universités canadiennes à faire un stage d'une durée d'environ une semaine dans les bureaux de certains agents de change et courtiers en valeurs de placement alors qu'on leur explique la technique du commerce des valeurs mobilières.

EVOLUTION DANS LE COMMERCE DES VALEURS MOBILIERES

Notre société évolue rapidement dans les domaines sociaux, politiques, économiques, et le public investisseur devient de plus en plus averti, et plus au fait des problèmes suscités par cette évolution.

Le monde commercial et financier se révèle plus complexe à cause de cette évolution, de la concurrence, des exigences gouvernementales et de la spécialisation.

On ne peut alors isoler le placement, car il voisine de nombreux sujets connexes : assurance, hypothèque, immeuble, succession, impôts, etc. A l'occasion, le représentant du courtier peut être appelé à donner son opinion sur les sujets les plus inattendus quoique, par mesure de prudence, il doive en dernier ressort recourir aux conseils de spécialistes.

Il est donc impératif pour l'agent-vendeur qui désire se gagner la confiance du public investisseur de posséder une connaissance théorique de base acquise par l'étude de cours sur le commerce des valeurs mobilières, et compléter par la suite par une expérience pratique.

Il est à souhaiter ardemment que les autorités provinciales, de qui relève la juridiction sur le commerce des valeurs mobilières, adoptent le plus tôt possible, les mesures qui s'imposent, de façon à standardiser les qualifications requises pour transiger avec le public investisseur afin de mériter pleinement sa confiance, élément sur lequel repose l'industrie du placement.

Le volume des transactions, en 1966, sur la Bourse de Mtl a baissé d'environ 7%, mais la valeur de ces dernières a haussé d'environ 12%

par M. J. Trevor Thompson, de Molson and Co. Ltd., président du Comité des Gouverneurs de la Bourse de Montréal

Il est d'usage, à cette époque de l'année, de faire des pronostics économiques. Je me contenterai, toutefois, de faire le bilan des activités de l'année qui se termine et d'exposer mes vues sur ce que pourrait être, j'en ai du moins l'espoir, l'année 1967.

Les indices de l'activité boursière en Amérique du Nord et dans le monde occidental ont fléchi à maintes reprises et leur comportement est demeuré constamment irrégulier. Contrairement aux années précédentes, le marché a subi des pertes et le volume des transactions s'est affaibli; ce fléchissement général est indésirable. Le marché de New York et particulièrement les moyennes des valeurs Dow Jones ont baissé d'environ 250 points pour atteindre un minimum de 745 en octobre après avoir atteint un sommet de 995 en janvier. Au cours de cette même période, l'indice des valeurs industrielles de Montréal atteignait un somment de 171.39 points en février et un minimum de 136.20 en octobre, soit une perte de 35 points. Depuis son point le plus bas, l'indice des valeurs industrielles de Montréal accuse une reprise de 13% mais le déclin n'a pas encore été complètement compensé. Le volume des transactions à la Bourse de Montréal a augmenté d'environ 7% par rapport à l'année précédente mais la valeur de ces transactions représente une perte d'environ 12%.

Maints facteurs ont influencé le marché

De nombreux facteurs économiques et politiques ont influencé le marché. La taxe de péréquation américaine et l'état de la balance des paiements du gouvernement américain ont sensiblement ralenti le mouvement des capitaux provenant des Etats-Unis. Des conditions comparables règnent au Royaume-Uni et en Europe. La politique de restriction monétaire au Canada et ailleurs paralyse l'investisseur; il ne dispose pas des mêmes sommes d'argent en raison de ces mesures qui ont nettement découragé l'investissement dans les valeurs mobilières. Les amendements à la loi des banques n'ont pas été adoptés par le gouvernement fédéral et ce délai a entraîné une chute des valeurs bancaires. Le déclin général de l'activité boursière est également attribuable au climat politique et aux conflits qui sévissent dans le Sud-Est asiatique, l'Afrique et le Moyen-Orient. Il faut souligner, par contre, que ces facteurs ont toujours influencé le cours des valeurs et continueront de le faire. La faillite d'Atlantic Acceptance et ses entreprises affiliées au début de 1966 ainsi que l'effondrement de la Prudential Finance, au cours des derniers mois de l'année, ont provoqué des remous dans les milieux financiers. Ces événements auront des répercussions qui se feront sentir partout et rendront encore plus difficile la tâche d'encourager l'investisseur canadien à placer ses fonds sur le marché domestique.

Les particularités régionales exigent une législation appropriée

En raison de ces faillites, on réclamera des mesures plus sévères, plus efficaces, et on recommandera, sans doute, une législation uniforme dans toutes les provinces du Canada. Les gouvernements provinciaux devraient collaborer plus étroitement avec le gouvernement fédéral, mais, étant donné que le commerce des valeurs mobilières relève de la juridiction provinciale, il serait difficile d'uniformiser les lois qui le régissent. D'autre part, la situation n'étant pas la même d'une province à l'autre, on ne peut pas les assujettir, dans l'ensemble, à une même loi. Les particularités régionales exigent une législation appropriée, sans quoi on empêcherait l'expansion économique et les valeurs de nombreuses entreprises ne pourraient être admises à la cote et demeureraient hors-liste. Il appartient aux différents corps législatifs de juger de l'apport de ces mesures.

La place locale offre le service boursier le plus efficace au monde

La Bourse de Montréal est logée depuis un peu plus d'un an dans ses nouveaux locaux, Place Victoria, et ce changement de décor a suscité beaucoup d'intérêt dans le public. Les tableaux de cotes électroniques, le système de télévision en circuit fermé et les ordinateurs fonctionnent tous de façon satisfaisante. Tout ce matériel, le programmes nouveaux qui se réaliseront bientôt et certaines améliorations techniques que l'on apporte en ce moment, assurent le service boursier le plus perfectionné et le plus efficace au monde.

Gains considérables prévus à la Bourse de Montréal en 1967

Au cours de l'année 1966, on a inscrit environ 18 nouvelles valeurs à la Bourse de Montréal. Les nouvelles inscriptions augmenteront au cours de l'année 1967. Le volume des transactions à la Bourse de Montréal a été d'environ 42,000,000 d'actions représentant une valeur de plus de $860,000,000 pour l'année 1966.

L'amélioration du volume tout en étant minime, laisse prévoir des gains considérables en 1967 à la Bourse de Montréal. Grâce à nos nouvelles installations nous pouvons mieux satisfaire l'investisseur et répondre à ses demandes de renseignements qui se font de plus en plus nombreuses. Nous disposons aussi de moyens rapides et efficaces pour transmettre à nos membres les informations boursières. Ces deux facteurs encouragent une collaboration plus étroite avec nos membres.

La hausse récente de l'impôt prélevé en raison de l'augmentation de la pension de vieillesse, pourra temporairement restreindre le volume des investissements, mais l'intérêt que suscitera Montréal dans le Canada et le monde entier m'assure que 1967 sera pour nous une année mémorable.

A nos clients et amis nos meilleurs voeux de

Bonne et Heureuse Année

J. L. Levesque & L. G. Beaubien Ltée

VALEURS DE PLACEMENT

Gouvernements — Municipalités
Institutions religieuses
Services publics — Industries

L. G. Beaubien & J. L. Levesque Inc.

AGENTS DE CHANGE

Membres :
Bourse de Montréal
Bourse Canadienne

360 ouest, rue St-Jacques Montréal Tél.: 879-2222

QUEBEC — TROIS-RIVIERES — SAINT-HYACINTHE — SHAWINIGAN — OTTAWA
SHERBROOKE — CHICOUTIMI — MONCTON — PARIS — BRUXELLES — GENEVE

Nos Meilleurs Voeux

Francis I. DuPont & Co.

C-I-L HOUSE
630 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER
MONTRÉAL 2, QUÉBEC, CANADA
TÉLÉPHONE : 868-1961

Membres :
MONTREAL STOCK EXCHANGE
CANADIAN STOCK EXCHANGE
TORONTO STOCK EXCHANGE
INVESTMENT DEALERS ASSOCIATION OF CANADA

Membres :
NEW YORK STOCK EXCHANGE
AMERICAN STOCK EXCHANGE
PRINCIPAL SECURITY & COMMODITY EXCHANGES

ADMINISTRATEURS - EXECUTEURS TESTAMENTAIRES
FIDUCIAIRES

A l'occasion du Nouvel An nous offrons à nos administrés et à nos amis nos Meilleurs Voeux de Prospérité et de Bonheur

SOCIETE NATIONALE DE FIDUCIE

41 OUEST, RUE SAINT-JACQUES — MONTREAL 1
845-3291

Nos meilleurs souhaits à nos clients et amis

J. R. TIMMINS & CO.

MEMBRES

Bourse de N. Y. - Bourse de Toronto - Bourse de Montréal
L'Ass. canadienne des courtiers en valeurs mobilières

360 ouest, rue St-Jacques - Montréal - 845-5162

Service français : G.-M. BAURIOL

Nos meilleurs voeux à l'occasion de la Nouvelle Année

J.-T. GENDRON, Inc.

Membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Membres de la Bourse de Montréal

Succursale :
Chambre 622
800, place Victoria
Montréal 3
878-4266

Siège social :
500 est, Grande-Allée
Québec 4
529-2965

A tous nos amis et assurés, nous présentons nos meilleurs souhaits à l'occasion du NOUVEL AN

LA DOMINION,

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

2055, rue PEEL

GERMAIN NEPVEU, gérant — EMILE DAOUST, gérant adjoint

VI. 5-9275

Nos meilleurs voeux

Un Service complet en français

Vous êtes cordialement invité à vous prévaloir des nombreux avantages qu'offre le Service français de Doherty Roadhouse & McCuaig Bros. Ce Service vous fournira en français des bulletins mensuels (placements), des études sommaires sur la plupart des grandes sociétés industrielles canadiennes, de la correspondance et autres renseignements.

A notre Siège social et à notre succursale de la rue Peel, notre personnel français est à votre disposition.

Doherty Roadhouse & McCuaig Bros.

Membres des principales bourses canadiennes et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Place Victoria, suite 400 — 878-2392
1420, rue Peel — 849-9311
Montréal, Qué.

Nos meilleurs voeux

GEOFFRION, ROBERT & GÉLINAS, INC.

Membres de
l'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES
MONTREAL
199 ouest, rue St-Jacques
70 ouest, rue Jean-Talon
CORNWALL
QUEBEC

Bonne et Heureuse Année

Fléchissement prévu de 1 pour cent en 1967 dans les taux d'intérêt

Par C. Ivor MURRAY, vice-président – Service des études financières
NESBITT, THOMSON et Compagnie Limitée

De l'avis de l'auteur les taux d'intérêt commenceront à baisser au cours de la première moitié de 1967 et, à la fin de l'année, pourraient avoir fléchi d'environ 1% par rapport aux taux actuels.

Lorsque la masse monétaire et le crédit commencent à surpasser l'offre de biens et services produits par une économie, il en résulte de l'inflation. Nous associons généralement ce phénomène à l'augmentation des prix mais ce qui se produit en réalité c'est une diminution du pouvoir d'achat de l'argent. Ce phénomène est devenu apparent parmi les nations occidentales en 1965. En Allemagne l'offre de main d'oeuvre était extrêmement limitée. Les salaires et les prix augmentaient rapidement même après l'importation de milliers de travailleurs étrangers et les bénéfices dans l'industrie et le commerce diminuaient. En France, en dépit des succès du gouvernement à stabiliser l'unité monétaire et à contrôler les prix, l'offre de main d'oeuvre était extrêmement limitée, les impôts si élevés que l'industrie et le commerce furent défavorablement affectés et le pays dut faire face à des problèmes reliés à l'équilibre de sa balance des paiements. Au Royaume-Uni les salaires et les prix augmentaient si rapidement que la position concurrentielle du pays sur les marchés internationaux fut affaiblie et les étrangers craignaient sérieusement que les Britanniques fussent forcés de dévaluer la livre sterling. La crise atteignit son point culminant en 1966 lorsque le gouvernement britannique prit des mesures sévères pour contrôler les salaires et les prix et créer du chômage — en un mot, provoquer une déflation. Des problèmes semblables apparurent aux Etats-Unis et au Canada à l'automne de 1965. Le bilan de ces problèmes se dressait à peu près comme suit: Il n'y avait aucun surplus de main d'oeuvre ou de capacité de production et les prix étaient à la hausse.

Protection du pouvoir d'achat de l'unité monétaire

Ceci est l'ensemble de circonstances qui entraîna une politique d'argent difficile. Une très forte augmentation de prix forcera le gouvernement de toute démocratie à prendre des mesures pour protéger le pouvoir d'achat de son unité monétaire. Ces mesures consistent à restreindre le montant d'argent et de crédit disponible pour l'achat de biens et services. La banque centrale peut y réussir en refusant de permettre l'expansion de la masse monétaire et le gouvernement national en augmentant les impôts. A l'instar de toute autre denrée en quantité restreinte le prix de l'argent augmente; en d'autres termes les taux d'intérêt montent. Tant que les prix continueront d'augmenter et que les tendances inflationnistes seront apparentes, on doit s'attendre au maintien d'une politique d'argent difficile et à des taux d'intérêt élevés. Avant que la Banque du Canada et le gouvernement songent à adoucir leur politique monétaire il faudra d'abord que tous les secteurs de l'économie progressent également et non à un rythme si rapide que le pouvoir d'achat du dollar subisse une diminution.

La question principale est donc de savoir quand les tendances inflationnistes seront moins fortes. Puisque l'économie des Etats-Unis et celle du Canada sont très interdépendantes, étudions la position de l'industrie et du commerce dans ces deux pays.

Mouvement des prix aux E.U.

Aux Etats-Unis, au cours des trois ou quatre derniers mois les prix des matières premières n'ont pratiquement pas augmenté, tandis que les prix des produits agricoles et alimentaires ont fortement diminué. Dans l'ensemble les prix de gros ont baissé lorsque comparés aux tendances saisonnières. Quant aux prix des biens de consommation, les prix de détails des aliments tout comme les prix de gros n'ont diminué que légèrement. Les prix des biens de consommation en général cependant ont atteint un plateau; il n'y a que le coût des services qui continue d'augmenter au même rythme. L'indice général du coût de la vie continue d'avancer mais à un taux beaucoup moins rapide. L'importante poussée des investissements de capital par l'industrie américaine semble vouloir s'immobiliser.

Activité économique, au ralenti ici

Au Canada aussi on peut trouver plusieurs indices d'une diminution du taux de croissance de l'activité économique. Par exemple:

— Le nombre de mises en chantier de résidences urbaines qui avaient atteint un sommet de 160,200 unités sur une base annuelle en août 1965 a diminué à 88,300 unités en août 1966. En septembre cette année lorsque des fonds de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement furent mis à la disposition des constructeurs, le nombre de mises en chantier augmenta à un taux annuel de 123,300 unités.

— Les contrats commerciaux, industriels et de travaux publics atteignirent $404 millions en février 1966; en octobre ils n'étaient plus que de $287 millions.

— Les nouvelles commandes pour biens durables tels que réfrigérateurs et les automobiles s'établissaient à $1,181 millions en février 1966 au regard de seulement $1,070 millions en juillet de la même année. Ceci est peut-être une illustration de l'attitude des individus.

— Il y a plusieurs indices qui portent à croire que si les bénéfices des sociétés ne sont pas effectivement à la baisse, ils ont au moins cessé de croître.

— Le nombre moyen d'heures ouvrées par semaine dans l'industrie manufacturière a diminué de 41.3 en février à 40.5 cet été.

— L'indice des prix de gros des matériaux industriels a atteint 268.8 en février pour ensuite tomber à 260.5 en septembre.

Ces exemples démontrent bien une diminution du taux de croissance de l'activité économique au Canada. Même s'il est vrai que certains indices de l'activité économique sont encore à la hausse, l'ensemble de la situation ne laisse certainement pas prévoir une continuation du phénomène de surchauffe qui entraînerait une inflation encore plus grande. Il semble au contraire que la prochaine préoccupation du gouvernement devrait être d'assurer la croissance de l'économie. Lorsque ceci se produira on peut s'attendre à une baisse des taux d'intérêt. L'argent ne deviendra pas tout à fait bon marché mais au moins il sera moins coûteux. Par exemple on pourrait s'attendre à ce que le taux d'intérêt sur les obligations à long terme du gouvernement fédéral baisse de près de 6% à environ 5% avant la fin de l'année 1967.

Distribution record de dividendes par nos compagnies en 1966

Voici un tableau, compilé par J. R. Timmins & Co., membres des Bourses de New York, Toronto, Montréal, American Stock Exchange, et membre de l'Association des courtiers en valeurs mobilières donnant le total des dividendes distribués chaque année par les compagnies canadiennes de 1938 à 1966 inclusivement :

Année	Divers Industriels	Mines	Utilités	Institutions fiduciaires, etc.	Total pour l'année
1966	$689,393,778	$303,917,224	$191,722,345	$164,005,331	$1,349,038,678
1965	609,945,207	266,646,509	167,020,287	150,953,650	1,194,565,603
1964	533,628,281	233,661,504	137,523,789	137,955,008	1,042,768,582
1963	496,618,497	197,116,823	135,102,402	131,800,322	960,638,044
1962	475,961,209	179,254,942	135,798,260	123,042,292	914,056,703
1961	414,646,625	165,360,296	134,576,918	110,468,280	825,052,114
1960	408,067,530	136,471,825	126,332,766	99,628,410	770,500,531
1959	384,582,499	143,912,205	116,062,035	91,667,751	736,224,490
1958	381,016,926	113,650,278	112,350,917	82,734,517	689,752,638
1957	388,889,879	148,881,816	111,238,442	73,949,728	722,959,865
1956	338,474,092	165,163,746	99,611,839	65,430,922	668,680,599
1955	300,751,877	158,007,703	28,143,271	55,901,278	596,804,129
1954	282,308,531	128,120,199	83,561,888	45,617,658	539,608,276
1953	271,564,787	119,030,418	76,142,895	41,579,062	508,317,162
1952	261,126,752	144,648,391	79,298,548	36,602,818	521,676,609
1951	251,634,913	141,530,407	78,544,607	34,165,684	505,875,611
1950	236,199,070	119,210,973	68,173,467	28,851,036	452,434,546
1949	197,910,012	119,008,117	64,604,238	26,829,940	408,352,307
1948	177,396,587	109,537,290	61,187,020	25,565,873	373,686,770
1947	149,353,965	83,367,052	62,575,026	22,744,821	318,040,864
1946	124,744,180	67,067,275	62,260,977	20,908,630	274,981,062
1945	118,239,564	74,646,692	60,294,365	17,727,438	270,908,059
1944	114,259,698	74,524,449	60,457,232	18,032,080	267,273,450
1943	111,380,388	88,937,873	47,480,023	17,164,217	265,963,001
1942	113,927,978	95,393,901	42,705,419	19,512,687	271,539,985
1941	117,709,246	110,100,459	37,697,104	20,152,397	285,659,206
1940	122,076,726	105,964,563	32,826,204	19,556,295	280,423,788
1939	132,178,803	101,818,660	30,232,123	18,644,651	282,774,237
1938	160,108,389	97,791,480	36,467,075	18,740,391	313,108,335

Meilleurs voeux

McNeil, Mantha, Inc.
VALEURS DE PLACEMENTS
360 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL 1
Tél. 845-8201

Nos meilleurs voeux

MOLSON & COMPANY LIMITED
Membres de l'Association Canadienne des Courtiers en valeurs mobilières
Membres de la Bourse de Montréal et de la Bourse de Toronto
800 Place Victoria, Montréal 3 — Tél. 866-1551

A tous nos clients et amis nos souhaits les meilleurs à l'occasion des Fêtes

CREDIT-QUEBEC INC.
COURTIERS EN VALEURS
200 ouest, rue Saint-Jacques — Montréal — Tél. 849-5361

ADANAC
SOUHAITE QUE
1967
VOIT SE RÉALISER
TOUS VOS DÉSIRS
NOS MEILLEURS VOEUX
CORPORATION D'EPARGNE ET DE PLACEMENTS ADANAC
FONDS ADANAC INC.
MONTREAL : 800 Place Victoria, 50 o. Place Crémazie
SHERBROOKE : 2727 o. King
ROUYN : 34 e. Gamble

SERVICE FRANÇAIS
COLLIER, NORRIS & QUINLAN
Membres des
BOURSE DE TORONTO
BOURSE DE MONTREAL
BOURSE CANADIENNE
Membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
Montréal: 507 Place d'Armes, 845-2201
Toronto: 320 Bay Street, 368-2984

Meilleurs voeux à l'occasion de l'an nouveau
Robin Hood
FLOUR MILLS LIMITED

Nos meilleurs voeux
BULMAN, EVANS & CO.
LIMITED
MEMBRES DES
BOURSE DE MONTREAL
BOURSE CANADIENNE
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIERES
485, rue McGill, Montréal — Tél.: 875-5020
RALPH C. BULMAN, REGINALD B. ASHBY, HARTLAND W. GEE
William J.S. EVANS, GEORGE F. MacRAE, PETER JOHNSTON

Nos voeux les meilleurs
Crédit Foncier Franco-Canadien
(Fondée en 1880)
Prêts sur première hypothèque
Achats de créances
Débentures éligibles pour le placement des fonds de fiducie dans les provinces de Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique.

Nos meilleurs souhaits et voeux de la saison
GAIRDNER & COMPANY
LIMITED
VALEURS DE PLACEMENT
MONTREAL: 715, carré Victoria, Tél.: Victor 5-5251
QUEBEC: 500 est, Grande-Allée, Tél.: LAfontaine 9-2541
SERVICE FRANÇAIS
André Beauchamp, Mark Zamolski, G. Patenaude, Hervé Tremblay

A tous et à notre clientèle canadienne française en particulier
NESBITT, THOMSON
ET COMPAGNIE, LIMITÉE
PLACEMENTS
Bureaux dans les principales villes canadiennes, à New York et Londres
COCOMMANDITAIRES DU PAVILLON DES NATIONS UNIES
expo67
Nous souhaitons LE BONHEUR et la PROSPERITE

NOS MEILLEURS VOEUX
A tous nos amis et détenteurs de Certificats à l'occasion du Nouvel An
INVESTORS SYNDICATE LIMITED
INVESTORS MUTUAL OF CANADA, LTD.
INVESTORS GROWTH FUND OF CANADA, LTD.
INVESTORS INTERNATIONAL MUTUAL FUND LTD.
INVESTORS TRUST COMPANY
G. ARTHUR GENDRON, gérant régional
5030 ouest, rue Sherbrooke, Montréal — HU. 1-0218
ANDREW H. HUGHES, gérant régional
1155 ouest, boul. Dorchester, Montréal - UN. 6-6371

Nos meilleurs voeux

Pour vous aider
à atteindre votre objectif financier
LES PLACEMENTS COLLECTIFS INC.
vous offrent

- le choix entre trois Fonds Collectifs éprouvés
- un programme d'épargne-placement doublé d'une assurance-vie
- un Plan Personnel de Retraite dont les contributions sont exemptes d'impôt

Documentation transmise sur demande
333 est, rue Craig, Montréal
861-1495

COURTIERS EN VALEURS
OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES - MUNICIPALES - INDUSTRIELLES
500 Grande Allée est Québec 2
Téléphone 522-5618
MEMBRES DE LA BOURSE DE MONTRÉAL
MEMBRES DE LA BOURSE CANADIENNE
Téléphone : 842-2901
437 St-Jacques ouest Montréal

MORGAN, OSTIGUY & HUDON LTÉE
Courtier en valeurs mobilières
Membre de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières
et
MORGAN, OSTIGUY & HUDON INC.
Membre de la Bourse Canadienne
et des Bourses de Montréal, Toronto et Philadelphie-Baltimore-Washington
offrent à tous leurs clients et amis
leurs meilleurs voeux
à l'occasion de la
NOUVELLE ANNÉE

LES COMPAGNIES PRET ET REVENU
Certificat de placement ● Fonds mutuel ● Fiducie
Assurance-vie
vous présentent leurs meilleurs voeux
à l'occasion du Nouvel An

Un autre service des caisses populaires...

- Exécuteur testamentaire et fiduciaire
- Mandataire des exécuteurs testamentaires et fiduciaires déjà en fonction
- Mandataire des héritiers légaux
- Gestion de portefeuilles
- Garde de valeurs
- Dépôts à terme et garantis
- Fiduciaire pour émissions d'obligations
- Fiduciaire et administrateur de Régimes de Rentes
- Fiduciaire pour "Les Fonds Desjardins"

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU QUÉBEC
Siège social : 152 est, rue Notre-Dame, Montréal Tél. 875-2063
Succursale : 42, rue Sainte-Anne, Québec Tél. 529-0557
Une entreprise associée au Mouvement Desjardins

Bonne et Heureuse Année

Bilan de l'année 1966 et perspectives pour 1967

par M. Charles B. Neapole, président des Bourses de Montréal et Canadienne

Les contraintes subies par les différents secteurs d'activité de l'économie canadienne ont entraîné un ralentissement du taux de croissance économique global mais en dépit de ces facteurs, l'année 1966 passera à l'histoire comme une année de succès. Les secteurs agricole, industriel, commercial et financier ont enregistré un taux de croissance extraordinaire. Le contrat de vente de blé, pour un montant de $800,000,000, accaparera la production des deux prochaines années. L'activité économique intense, de l'Atlantique au Pacifique, a pratiquement fait disparaître le chômage, qui touche actuellement moins de 4 pour cent de la main-d'oeuvre disponible. Ce niveau élevé de l'emploi, la vive concurrence pour la main-d'oeuvre spécialisée ainsi que les demandes des travailleurs syndiqués ont contribué à une hausse générale des salaires qui, a entraîné par la suite, une hausse des prix des biens et cette montée en spirale des salaires et des prix continue malheureusement son ascension. Le malaise ressenti dans le monde du travail a particulièrement caractérisé l'économie canadienne au cours de l'année et la hausse des prix a augmenté le taux de croissance nominal du PNB.

20 pour cent de dépenses de capital de plus

Le rythme des dépenses en capital a ralenti pendant la dernière moitié de 1966 mais l'augmentation absolue de ces dépenses par rapport à celles de 1965 sera de l'ordre de 20 pour cent. Les entreprises auront consacré plus de $9 milliards à la construction de nouvelles usines et à l'achat de nouvelles machineries, et ce niveau de dépenses sera probablement maintenu au cours de l'année 1967 et devrait augmenter légèrement par la suite. Il est fort possible que les autorités gouvernementales décident dans quelques mois d'atténuer leurs politiques monétaires et fiscales restrictives. Une telle décision stimulerait l'économie. Nous pouvons aussi prévoir un déplacement de la main-d'oeuvre, des moyens de production et des ressources financières actuellement consacrés aux projets du Centenaire réalisés un peu partout à travers le pays et plus particulièrement à Montréal.

Effets des politiques monétaires et fiscales

Les politiques monétaires et fiscales ont particulièrement touché l'industrie de la construction domiciliaire. Au cours du premier trimestre de 1966, le rythme de construction de nouvelles maisons d'habitation a été légèrement supérieur à celui du premier trimestre de 1965, mais si l'on tient compte du rythme actuel de construction il n'y aura environ que 135,000 nouvelles maisons érigées en 1966 alors qu'il y en avait eu 167,000 en 1965, soit une baisse d'environ 19 pour cent. La valeur des maisons d'habitation érigées en 1965 s'élevait à $2.1 milliards mais ce chiffre ne sera vraisemblablement pas atteint en 1966. La valeur des permis de construction octroyés en 1965 atteignait $317.5 millions mais ce montant sera sensiblement inférieur en 1966 puisqu'un certain pourcentage des ressources financières normalement canalisées dans des hypothèques ont été placées dans d'autres secteurs qui offraient des taux d'intérêt plus alléchants. La hausse récente des taux hypothécaires, de 6 3-4 pour cent à 7 1-4 pour cent, permise en vertu de la loi nationale sur l'habitation devrait normalement attirer des fonds nécessaires à la mise sur pied de nouveaux chantiers de construction domiciliaire.

Capitaux immobilisés dans les inventaires, élevés

Les expéditions de biens durables et non durables, d'abord plus élevées au cours de la première moitié de 1966, ont sensiblement diminué dès le début de la seconde moitié de l'année. Les capitaux immobilisés dans les inventaires semblaient toutefois plus élevés et il est donc fort possible que la demande future soit satisfaite à même les inventaires actuels. Il n'y aurait donc à ce moment-là aucun accroissement tangible des inventaires au cours de l'année 1967, particulièrement au cours de la première moitié de l'année.

Dans le secteur de la consommation, les ventes au détail se sont maintenues à un niveau favorable tout au cours de l'année, mais il était déjà possible de percevoir vers la fin de l'année un certain ralentissement dans ce secteur principalement causé par les hausses de prix et la diminution du revenu personnel disponible des consommateurs. Le nivellement des ventes d'automobiles au pays et de d'autres biens de consommation durables explique en partie ce ralentissement. Il est intéressant de remarquer que le crédit à la consommation a atteint un palier dans les secteurs de la vente d'automobiles, des ventes de magasins à rayons, de la vente de meubles et d'appareils ménagers et des prêts à tempérament. La fabrication d'automobiles a légèrement diminué au cours des premiers mois de 1966 et les plus importants producteurs ont maintenant ralenti sensiblement leur rythme de fabrication et mis à pied un certain nombre de travailleurs.

Notre commerce international, meilleur en 1966

Notre commerce international a été meilleur au cours des 9 premiers mois de 1966. Le déficit du compte courant sur les échanges de biens et de services était de 14 pour cent inférieur à celui de 1965 qui s'élevait à $719 millions. L'accroissement de notre solde commercial favorable explique cette diminution du déficit du compte courant. Nos exportations de marchandises destinées à différents pays ont augmenté de $1,203 millions au cours des 9 premiers mois de 1966 par rapport à la période correspondante de l'an dernier. Nos exportations de blé rendent compte d'environ 18 pour cent de cette augmentation alors que nos exportations d'automobiles et de pièces d'automobiles rendent compte d'un accroissement d'environ $350 millions. Les expéditions de métaux ferreux et non ferreux, de pétrole brut et d'amiante ont enrichi notre trésor national d'environ $200 millions et nos exportations de pulpe et de papier-journal, qui occupent le deuxième rang de notre commerce d'exportation, ont augmenté de $100 millions par rapport à l'année dernière. Notre position globale d'exportateurs s'est sensiblement améliorée bien que nos deux plus importants clients, les États-Unis et le Royaume-Uni, aient eu à faire face à des problèmes de paiements.

Le déficit du compte 'capital' a par contre augmenté d'environ 17 pour cent au cours des trois premiers trimestres de 1966. Le déficit non commercial s'élève actuellement à $952 millions et la sortie totale de capitaux pour un montant de $213 millions au cours du troisième trimestre de 1966 constitue la cause principale du déficit. Il est toutefois intéressant de remarquer que l'entrée au pays de capitaux à long terme pour un montant de $221 millions contrecarre partiellement la sortie de fonds à court terme qui s'élève à $434 millions. L'accroissement des paiements d'intérêts et de dividendes aux étrangers, les frais de voyage des Canadiens à l'étranger, les contributions officielles et, bien que moins importantes, les expéditions d'or ainsi que d'autres transactions monétaires expliquent aussi en partie ce déficit au compte capital.

La politique des E.-U. affecte notre position déficitaire

Les 'directives' économiques et d'autres politiques restrictives formulées par le gouvernement américain dans le but d'améliorer leur balance des paiements ainsi que les restrictions sur l'entrée des capitaux étrangers sur les marchés du Royaume-Uni et de d'autres pays européens ont aussi aggravé notre position déficitaire.

Les prix des actions sur les bourses canadiennes et américaines ont baissé tout au cours de l'année. Les marchés canadiens et américains ont tous deux connu un sursaut d'énergie au cours des deux derniers mois mais cette hausse de dernière heure n'a pas réussi à contrecarrer les baisses enregistrées au cours de l'année. Les cours extrêmes de l'indice industriel de la Bourse de Montréal, composé de 65 valeurs différentes, ont atteint 171.39 et 136.20 le 15 février 1966 et le 7 octobre 1966 respectivement. L'indice fluctue actuellement autour d'un niveau de 147.51, soit 11.3 points au-dessus du niveau inférieur de l'année et environ 24 points en dessous de son niveau supérieur atteint en février dernier.

Les restrictions monétaires et fiscales imposées par les autorités fédérales ont de toute évidence freiné l'élan de l'économie et par là même empêché la réalisation de son potentiel total. Le ralentissement économique qui devrait normalement inciter les autorités fédérales à détendre leurs politiques restrictives en 1967 semble avoir déjà atteint le seuil de notre porte.

Climat économique favorable en 1967

Un climat économique et politique favorable prévaudra, à mon avis, au cours de l'année 1967. Un relâchement des politiques monétaires et fiscales restrictives permettrait sans aucun doute une activité économique plus intense. La recherche et les découvertes récentes de pétrole dans la région du lac Rainbow, le harnachement des chutes Churchill ainsi que l'exploitation d'autres richesses attireront du capital et entraîneront la mise sur pied de nouvelles industries. Ces développements m'incitent donc à l'optimisme.

Les secteurs de la construction domiciliaire en particulier et de l'industrie de la construction en général jouiront d'un regain de vie grâce à l'injection de nouveaux capitaux dans le système monétaire. Le loyer de l'argent est moins élevé et il est à souhaiter que les travailleurs, après avoir signé récemment des conventions collectives favorables, contribueront à un accroissement de la production et entraîneront par là même une hausse réelle du PNB au cours de 1967.

Grâce à cette perspective de consolidation économique et à une structure de base saine, pivots d'une activité économique plus intense prévue pour 1967, le marché des valeurs boursières jouira d'un important regain de vie. Nous assisterons à l'expansion de plusieurs industries et à la consolidation d'autres. Cette consolidation entraînera une concurrence plus vive pour l'obtention des marchés disponibles et accélérera la croissanse d'entreprises individuelles. Je ne puis m'empêcher de croire que des réalisations majeures sont déjà au seuil de notre porte et les fêtes du Centenaire, témoignage de notre premier siècle d'existence et point de départ de notre deuxième, contribueront certainement à leur avènement.

DANS UNE BOUTEILLE LE SECRET D'UNE CAVE ENTIERE
POISSON
VOLAILLE
FILET
FROMAGE


un rosé pour rehausser la saveur de vos mets préférés
R.A.Q. No 546 G $1.75
Rosatello RUFFINO
Distributeurs : Importations Durand 861-5471

SERVICE FRANÇAIS
Avec les hommages de
Pitfield, Mackay & Company
Limited
Membres de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières et membres de toutes les Bourses au Canada
Montréal Toronto
Halifax Moncton Saint John Québec Ottawa Cornwall Hamilton Kitchener
Sault-Ste-Marie Winnipeg Calgary Medicine Hat Edmonton Vancouver Victoria
New York Kingston, Jamaïque Londres Bruxelles Genève

Nos meilleurs voeux à nos clients et amis

BELANGER INC.
Membre de
l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
800, Place Victoria, Montréal

BELANGER, GARNEAU, JORON INC.
Agents de Change
Membres
Bourse de Montréal
Bourse Canadienne
800, Place Victoria, Montréal

Nos Meilleurs Voeux
à TOUS nos CLIENTS et AMIS
CLICHE ET ASSOCIÉS LTÉE
Courtiers de Placement - Investment Dealers
Tél. 878-1951 — Tour de la Bourse, Place Victoria — Montréal 3, Qué.
QUÉBEC — TROIS-RIVIÈRES

Bonne et Heureuse Année

Les transactions boursières et le gain de capital

par Me Henri-Paul Lemay, C.R., Licencié en Sc. Sociales, Lic. en Sciences Commerciales, de l'étude légale, Lemay, Poulin & Corbeil

"La notion de capital est trop souvent mal comprise de ceux qui sont charges de percevoir l'impôt lequel grève le revenu, mais seulement le revenu". (Cosmos Inc. vs M.N.R.)

Ainsi s'exprimait M. le Commissaire Maurice Boisvert dans une cause de Cosmos. Dans ce même jugement, le président du Tribunal ajoutait : "Celui qui fait un placement de quelque nature que ce soit entend le réaliser un jour — nul ne le nie. Il n'est pas obligatoire, comme le soutient l'intimé, qu'un actif acquis par un contribuable dans un but de placement porte des fruits pour que le profit qu'il réalisera, lorsqu'il revendra, soit considéré comme imputable au capital".

Un auteur canadien bien connu, Plaxton, s'exprimait en disant : "La taxe imposée par les Statuts britanniques et canadiens est essentiellement une taxe sur le revenu et non sur le capital. Un profit ou gain résultant de la réalisation d'un actif capital en vue de lui substituer une autre forme d'investissement ne doit pas être confondu avec un profit ou un gain réalisé au cours de l'exercice d'un commerce ou d'une entreprise. Si ce gain ou profit n'est que le résultat de la réalisation de la plus-value d'un actif, c'est une augmentation de capital non sujet à la taxe, alors que si le profit ou le gain découle de l'exercice d'une entreprise comme partie d'une activité commerciale, il devient revenu sujet à taxe." (traduction).

C'EST LA PLUS-VALUE ET NON LE CAPITAL QUI EST TAXEE

Lorsqu'il est question de taxer le gain du capital, il faudrait mieux dire que l'on va taxer la plus-value que le capital avec lequel elle est confondue. C'est parce que cette plus-value ne constitue pas un revenu au sens de la loi, qu'elle n'est pas taxable.

C'est d'ailleurs l'attitude prise par les tribunaux canadiens et britanniques, à ce sujet, dont les décisions ont été rendues en tenant compte de textes législatifs à peu près identiques. Les principes contenus dans notre loi ne font pas de distinction quant à l'objet de la plus-value; elle peut porter tout aussi bien sur une terre que sur des valeurs mobilières. Nos tribunaux demeurent d'accord avec un énoncé de principe contenu dans le jugement de Californian Copper Syndicate vs Harris, dans lequel le tribunal s'est exprimé comme suit : (traduction) "C'est un principe bien établi que lorsque l'on traite de question de cotisation, en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, lorsque le propriétaire d'un placement ordinaire décide de le réaliser et qu'il obtient un prix plus élevé que le montant qu'il a originairement déboursé pour en faire l'acquisition, le prix augmenté n'est pas un profit cotisable en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu. Mais il est également bien établi que lorsque des plus-values découlent de la réalisation ou de la conversion de valeurs mobilières, elles peuvent être cotisables lorsque ce qui a été fait n'est pas la simple réalisation ou un simple changement de placement mais en réalité un acte qui reflète l'exercice d'un commerce ou d'une entreprise."

Un grand nombre de contribuables confondent cette plus-value dont la réalisation ne provoque pas de cotisation et le produit d'une disposition d'actifs dont le profit devient réalisable parce qu'il représente le résultat de l'exercice d'un commerce.

LA LOI DE L'IMPOT EST CLAIRE, MAIS IL FAUT BIEN LA COMPRENDRE

La loi de l'impôt sur le revenu indique clairement le genre d'activité dont elle entend taxer les profits et c'est par suite d'une mauvaise compréhension de cette loi qu'un grand nombre de contribuables croient réaliser des plus-values non imposables alors qu'ils se sont, en fait, livrés à une activité de nature commerciale dont le résultat produit un revenu imposable.

Vouloir taxer ce que l'on considère comme un gain de nature capitale, ce serait effectivement accorder un avantage aux spéculateurs dont le revenu est présentement taxé au taux prévu à la loi. L'allégement que les spéculateurs recevraient correspondrait à un fardeau additionnel sur les épaules de tous les autres contribuables. Dans un tel cas, le véritable gain de capital deviendrait imposable et l'activité spéculative de ceux dont le gain est présentement imposable donnerait lieu à un impôt moindre.

Le revenu étant déjà taxable à des taux très élevés, essaierait-on de camoufler une taxe sur le capital en se servant, comme porte d'entrée, de la plus-value qu'un capital peut produire au moment donné où on le réalise ? Une fois la porte ouverte, il n'y a qu'un pas à faire pour taxer le capital que représente l'investissement dans vos résidence et domicile et la valeur réelle que votre investissement représente dans le temps et qui sera payé avec des dollars dont la valeur va décroissant d'année en année. La taxe sur les plus-values ou gain de capital ne marquerait-elle pas effectivement le début d'une ère au cours de laquelle des mesures de plus en plus confiscatoires du capital pourraient être prises. Il semble qu'il faille avoir l'oeil bien ouvert sur les effets à long terme d'une telle taxe et qu'il faille s'opposer à son établissement tant et aussi longtemps que toutes les sources de revenus n'auront pas été épuisées.

L'expansion des Fonds Mutuels constitue un avantage pour ceux qui en acquièrent des actions et pour le Canada

par M. G.A. GENDRON, directeur régional des ventes,
Investors Syndicate Limited,
5030 ouest, rue Sherbrooke, Montréal 28, P.Q.

Il me fait plaisir d'avoir été invité à émettre certaines opinions sur le sujet des Fonds Mutuels. Même si l'industrie des Fonds Mutuels est relativement jeune au Canada, ce mode d'investissement en est un qui date d'au-delà de 100 ans.

L'origine des Fonds Mutuels a pris naissance en Europe vers 1842 et ce n'est qu'au début de 1920 que les Etats-Unis ont copié ce mode d'investissement. Il est vrai que deux ou trois fonds ont pris naissance au Canada vers 1932, mais ce n'est que dans les 15 dernières années que le public canadien a démontré un vif intérêt dans ce nouveau médium de placement.

200 Fonds Mutuels aux Etats-Unis

Les Etats-Unis comptent présentement au-delà de 200 Fonds Mutuels. Comparaison faite en rapport avec notre population, le Canada compte aujourd'hui au-delà de 35 distributeurs, ce qui représente un actif sous administration de tout près de 2 milliards de dollars.

Il est intéressant de noter qu'un si grand nombre de Canadiens ont réussi à acquérir et détenir en cette courte période de 15 années, par l'intermédiaire des Fonds Mutuels, un si grand intérêt dans l'évolution industrielle de notre pays.

Conséquemment, cette évolution dans une si courte période a apporté non seulement des bienfaits au public mais a aussi semé dans l'esprit de plusieurs des confusions, et c'est à ce sujet en particulier que j'aimerais faire une mise au point.

Les Fonds Mutuels ont sans aucun doute permis à plusieurs petits épargnants d'acquérir un pourcentage d'intérêt dans un portefeuille très bien diversifié en profitant de ce mode d'investissement non connu auparavant. Mais par contre, au cours des dernières années, plusieurs fonds ont pris naissance mais pas tous avec le même objectif. C'est donc là que semble exister cette confusion et certains dangers pour quelques individus si une analyse complète et sérieuse n'est pas faite en rapport avec le genre de fonds mutuel, tout en prenant en considération le besoin l'âge et l'objectif de chaque individu.

Cinq catégories de Fonds Mutuels

Je crois que nous pouvons dire que les Fonds Mutuels peuvent être classés en cinq catégories différentes :

1) Il y a les Fonds en titres d'obligations, ces genres de Fonds offrent un revenu fixe à celui qui investit et une sécurité par l'intermédiaire d'une grande diversification en obligations, en débentures et en actions privilégiées, un médium d'investissement moins sujet à la fluctuation du marché.

2) Il y a les Fonds équilibrés, soit "Balanced Fund" dont l'objectif diffère. L'objectif de ces Fonds est d'offrir au public un portefeuille qui est composé de 65 à 75% d'actions ordinaires et de 20 à 30% de positions défensives, soit des obligations, débentures, actions privilégiées, des titres moins sujets à la fluctuation du marché. Ces Fonds sont plutôt recommandés pour des personnes d'un certain âge qui comptent surtout sur un Fonds à revenus pour leur retraite.

3) Il y a les Fonds de Plus-Value "Growth Fund". Ces fonds peuvent pratiquement être considérés comme l'opposé des fonds en obligations car l'objectif consiste plutôt en une appréciation de capital à long terme tout en offrant à celui qui investit une sécurité par sa grande diversification, mais il ne faut pas perdre de vue que l'objectif de ces fonds ne consiste pas nécessairement à une forme de revenus mais plutôt une appréciation probable de capital sur une longue échéance.

4) Il y a aussi les Fonds spécialisés "Specialty Fund" dont les placements consistent dans une industrie en particulier, soit le pétrole, les mines, la pulpe, le papier, utilités publiques, électroniques, etc. etc. Il est à noter ici que l'élément risque devient plus marqué à cause du manque de diversification contrairement aux autres Fonds Mutuels.

5) Il y a aussi les Fonds internationaux dont l'objectif consiste à fournir l'opportunité d'investir dans l'évolution industrielle de différents pays. Ces fonds sont classés dans la catégorie des fonds de Plus-Value "Growth Fund" car généralement, leur portefeuille, en plus d'avoir une diversification internationale, se compose en grande majorité d'actions ordinaires.

Il ne faut pas investir à la légère

Comme nous pouvons le constater, avec une si grande variété de Fonds Mutuels, il serait sage pour celui qui désire investir dans ce mode de placement, d'obtenir un prospectus ainsi qu'une liste des valeurs en portefeuille et si l'on fait des comparaisons entre différents fonds, bien s'assurer que l'on compare des fonds du même genre, avec les mêmes objectifs, et après mûre réflexion, investir dans un fonds qui répond à nos besoins respectifs.

En résumant, l'expansion de l'industrie des Fonds Mutuels en général est un avantage tant pour les Canadiens que pour le Canada. Si achetées intelligemment, les actions dans les Fonds Mutuels nous permettront de plus en plus de devenir propriétaires de nos propres industries tout en contribuant à l'évolution industrielle de notre pays. De plus, ce médium d'investissement procure le minimum de risque pour l'individu par sa grande diversification.

LEMAY, POULIN & CORBEIL
AVOCATS
Henri-Paul Lemay, c.r.
Jean-Marc Poulin - Micheline Corbeil
L.-Gilles Gagnon - Jean Rivard - Gilles Renaud
800, PLACE VICTORIA Tél. 878-4211

HOMMAGES DE
CLEMENT, GUIMONT INC.
Courtiers en valeurs de placement
56, rue Saint-Pierre
QUEBEC
Henri Clément — Paul-H. Guimont — Pierre LeMoine
Membre de l'Association Canadienne des Courtiers en valeurs mobilières

BCG
Nos meilleurs voeux
BRAULT, GUY, CHAPUT & CIE
612 ouest, rue St-Jacques, Montréal — Tél. 845-2161
Membres :
Bourse de Montréal Bourse Canadienne
Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières
Administrateurs :
Jacques M. Brault • Claude Guy • Jean E. Chaput
Maurice Jarry • Jean-Luc Lussier • Pierre E. Langlois
Simon P. Senécal • Alan H. Hubbs

Avant d'acheter un Fonds Mutuel, renseignez-vous sur
PLAN D'ACCROISSEMENT
CANADIAN INVESTMENT FUND
RETIREMENT SAVINGS PLAN
Obtenez gratuitement, un prospectus et un record de nos 33 ans d'existence, de votre courtier de placement ou de tout autre figurant dans cette édition. Demandez, aussi, des détails sur le **Canadian Investment Fund Plan d'Accroissement** ainsi que sur **Retirement Savings Plan.**
CALVIN BULLOCK LTD.
EDIFICE C-I-L, MONTREAL 1

Au début de l'AN NOUVEAU nous présentons à nos actionnaires et amis nos meilleurs voeux
United Obalski Mining Co. Ltd.
Opemiska Explorers Ltd.
Quebec Chibougamau Goldfields Ltd.
United Asbestos Corporation Ltd.
1155 ouest, boulevard Dorchester — Montréal — Tél. 866-7367

Avec les hommages des
ADMINISTRATEURS ET DU PERSONNEL DE
DUROCHER, RODRIGUE & CIE LTEE
VALEURS DE PLACEMENT
SUITE 207 EDIFICE DE LA SOCIETE DES ARTISANS, MONTREAL
333 EST, RUE CRAIG — COIN SAINT-DENIS — TEL.: UN. 1-8297

Au seuil de 1967
A nos amis et actionnaires nous transmettons nos meilleurs souhaits de santé, de prospérité et de bonheur à l'occasion de la NOUVELLE ANNEE
Sullivan Consolidated Mines Ltd
Solbec Copper Mines Ltd
Federal Metals Corporation
Hasting Mining & Development Co. Ltd
La Société Minière Cupra Ltée
East Sullivan Mines Ltd
Quebec Lithium Corporation
Standard Gold Mines Ltd
Sullico Mines Limited
Nigadoo River Mines Limited

Nos meilleurs voeux de bonheur et de prospérité à l'occasion de l'Année Nouvelle
FLORIDO MATTEAU INC.
Maison fondée en 1925
VALEURS DE PLACEMENT
1364, 6e Avenue Tél.: LEcture 8-8628
GRAND-MERE, P.Q.
Membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

LA CORPORATION DE PRÊTS DE QUÉBEC
MEMBRES DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIERES
132, RUE ST-PIERRE, QUÉBEC 2, P.Q.,
C.P. 68, STA. B.
(418) 692-1380
valeurs de placement

Nos meilleurs voeux
SERVICES DE PLACEMENTS UNIS (QUE.) LTEE
distributeurs de
UNITED ACCUMULATIVE FUND LIMITED
1210 ouest, rue Sherbrooke — Montréal

NOS MEILLEURS VOEUX
SERVICE D'INVESTISSEMENTS DIVERSIFIES LTEE
1, place Ville-Marie, Montréal
Suite 2221 — Tél. 875-2080
Distributeur exclusif de: KEYSTONE DU CANADA
FONDS d'ACCUMULATION Limitée


Les administrateurs, représentants
et membres du personnel
de la Maison Leclerc
vous offrent leurs meilleurs voeux
à l'occasion du Nouvel An
RENÉ T. LECLERC
INCORPORÉE
Courtiers en valeurs de placement
MONTRÉAL • QUÉBEC • TROIS-RIVIÈRES

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA
Présents dans l'économie
A l'heure où le Québec accélère le rythme de son évolution, nous sommes fiers de notre apport au développement de nos entreprises et de notre présence dans l'économie du pays.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA
votre partenaire

Bonne et Heureuse Année

L'essor de nos exportations est le pivot d'une structure industrielle plus forte et plus productive au Canada

Par L'HONORABLE ROBERT H. WINTERS, Ministre du Commerce du Canada

C'est avec satisfaction que les Canadiens peuvent jeter un regard sur l'année qui s'achève car elle a été très bonne. Le commerce extérieur a grandement progressé, les exportations ayant augmenté de 20 p.c. au cours des neuf premiers mois par rapport à la période correspondante de 1965. Ce rythme de progression est encore plus remarquable si l'on songe que dans les principaux secteurs de l'industrie canadienne l'essor a été limité par la capacité de production.

Conditions internationales favorables

La performance remarquable de notre commerce d'exportation est partiellement attribuable à des conditions internationales favorables. La forte demande aux Etats-Unis en particulier a joué un rôle important et nos ventes à ce marché ont augmenté de près du quart cette année. Le rythme accéléré des affaires dans plusieurs pays de l'Europe occidentale et au Japon s'est accompagné d'une nouvelle expansion des ventes de produits canadiens à ces régions. Les fortes expéditions de blé aux pays communistes ont aussi grandement contribué à la hausse des exportations.

Parmi nos principaux acheteurs étrangers, seule la Grande-Bretagne a réduit ses importations à cause de l'application de mesures destinées à résoudre les difficultés de la balance de ses paiements et qui ont eu pour effet de réduire ses achats dans bon nombre de pays, notamment au Canada. En outre, les grèves ont sérieusement désorganisé le commerce canado-britannique.

Plus de $10,000,000,000.00

Je prévois que, dans l'ensemble, nos exportations de marchandises en 1966 atteindront ou dépasseront même 10 milliards de dollars, ce qui se compare à des exportations de huit milliards et trois quarts en 1965 et à sept milliards en 1963. Dans l'espace de trois ans, les ventes du Canada à l'étranger ont augmenté de plus des deux cinquièmes du point de vue de la valeur et de 35 p. 100 effectivement.

Cet essor au rythme exceptionnel en ces dernières années ne doit pas inciter les exportateurs canadiens à atténuer leurs efforts. L'accroissement des exportations, élément-clé de la rapide expansion économique du Canada, exige une pénétration vigoureuse et continue des marchés étrangers si nous voulons que le Canada continue de se développer sur des bases solides et saines. Un plus fort excédent commercial est indispensable à l'acquisition des devises nécessaires à l'économie expansionniste du Canada.

Outre son importance du point de vue des paiements extérieurs, l'essor des exportations est le pivot d'une structure industrielle plus forte et plus productive. Afin d'exploiter à fond les progrès rapides de la technologie, il faut souvent des débouchés beaucoup plus vastes que ceux du marché intérieur. Les industries manufacturières du Canada doivent chercher de plus en plus des débouchés hors du Canada si elles veulent en arriver à la spécialisation et au degré de fonctionnement nécessaire à la prospérité dans cette ère de technologie.

Accroissement du commerce mondial

Il est tout particulièrement important de noter que pendant la dernière décennie le commerce mondial s'est accru plus rapidement que la production mondiale. C'est la première fois qu'un tel phénomène se produit au cours du dernier siècle et il témoigne des avantages croissants à retirer de la spécialisation internationale dans le domaine de la production.

Si le Canada veut demeurer à l'avant-garde des progrès économiques du monde, il faut apparemment qu'il cherche à pénétrer davantage sur les marchés étrangers en s'efforçant de vendre, avec initiative et détermination, les biens et services dans lesquels il peut exceller.

Il ne suffit pas que nos exportations enregistrent un taux relativement uniforme d'augmentation, année après année. Il faut plutôt que les exportations augmentent selon le rythme d'expansion de nos ressources productives et des occasions croissantes sur les marchés internationaux.

Le Canada ne pourra se développer que s'il sait profiter de toutes les occasions qui lui sont fournies d'accroître ses exportations de produits manufacturés et de produits hautement ouvrés. L'augmentation des exportations mondiales de produits manufacturés a presque triplé par rapport au taux des produits primaires et plus que doublé celui des matières industrielles. Cependant, ce secteur représente encore une plus petite proportion de nos exportations que dans le cas de tout autre pays hautement industrialisé. Bien que les exportations canadiennes de produits manufacturés aient monté depuis 1960, nous avons encore de belles occasions de les accroître sensiblement.

1967, une année favorable à nos exportations

Je compte qu'en 1967 les exportateurs canadiens augmenteront leurs ventes à l'étranger encore plus que d'ordinaire. Je dis cela pour deux raisons. D'abord, je prévois qu'un plus grand nombre de sociétés se lanceront dans l'exportation et que les exportateurs actuels accroîtront davantage leurs ventes à l'étranger. Deuxièmement, à en juger par les réponses à ma lettre énumérant les principes directeurs de bonne conduite pour les sociétés établies au Canada, je crois qu'un certain nombre de filiales de sociétés étrangères feront de l'exportation pour la première fois. Nous invitons toutes les filiales à profiter des occasions d'exportation qui se présenteront.

Je prévois, je l'ai déjà dit, que les exportations auront augmenté de près de 20 pour cent cette année comparativement à l'année dernière, une fois que tous les comptes seront faits. Une proportion importante de cette augmentation est attribuable à une hausse sensible des ventes de blé qui ne se reproduira sûrement pas l'an prochain. J'ai donc proposé aux exportateurs canadiens, pour l'année du Centenaire, un objectif de onze milliards et quart de dollars, soit une augmentation de 12 ou 13 pour cent par rapport à l'année précédente, sans tenir compte des ventes de blé.

Pour atteindre cet objectif il faudra de la fermeté, de la détermination et beaucoup de travail, mais étant donné les occasions actuelles, je crois que cela est possible.

Les Sociétés de Fiducie — Leur rôle

par Georges E. MARCHAND, L.L.L., L.Sc. Com.

Gérant, succursale de Montréal, de Société d'Administration et de Fiducie.

A l'horizon d'une nouvelle année, il est de tradition de faire une rétrospection tant des événements marquants de l'année qui s'achève que des institutions qui y ont joué un rôle. Ainsi en est-il pour les institutions financières.

Parmi nos institutions financières, il en est une, la société de fiducie, dont le rôle demeure toujours entouré d'un certain mystère aux yeux de notre public québécois, malgré l'expansion toujours plus grande qu'elle connaît et le rôle de plus en plus important qu'elle joue dans l'économie canadienne et québécoise. Quel est le rôle des sociétés de fiducie? Quelles sont leurs fonctions? Ce sont, encore en 1966, des questions auxquelles nous devons répondre.

Double rôle joué au Québec

Les sociétés de fiducie québécoises jouent un double rôle. En premier lieu, elles administrent et gèrent les biens qu'on leur confie; à ce titre, la gamme de leurs services s'adresse tant aux particuliers qu'aux corporations. Leur second rôle est celui d'intermédiaire financier, qui groupe des capitaux et en facilite le transfert entre les différentes unités économiques.

Services aux particuliers

Aux particuliers, les sociétés de fiducie offrent leurs services d'administrateurs, gérants, mandataires, dépositaires, gardiens quant à leurs biens tant durant leur vie qu'après leur décès.

Fonction traditionnelle, à l'origine d'ailleurs des fonctions fiduciaires, l'administration de successions est devenue l'une des fonctions fondamentales et des plus importantes des sociétés de fiducie. Que ce soit comme exécuteur testamentaire nommé par le testament ou comme mandataire choisi par les exécuteurs eux-mêmes ou les héritiers, les sociétés de fiducie fournissent alors la spécialisation et l'expérience qu'exigent des lois de plus en plus complexes. Aujourd'hui, l'administration des biens d'autrui ne peut, sans risque, être l'objet d'un travail occasionnel et à temps partiel. Si autrefois l'ami de toujours acceptait comme un honneur et une marque de confiance le règlement des affaires de l'ami décédé, aujourd'hui ce rôle lui devient souvent une corvée désagréable en raison de la complexité du travail qu'il comporte. Par la stabilité et la disponibilité qu'assure leur statut corporatif, les sociétés de fiducie répondent au besoin.

Dans notre économie moderne, l'Etat est devenu le principal consommateur et, partant, a dû accroître considérablement ses revenus par la taxation, tels les droits successoraux. Par ailleurs, le père de famille a pris conscience de l'importance d'assurer à son épouse et à ses enfants les revenus suffisants pour pourvoir à leurs besoins matériels et éducationnels. Il s'est alors développé, pour l'individu, le besoin de planifier sa succession. Nulles autres que les sociétés de fiducie, avec l'expérience acquise au règlement des successions, n'étaient autant en mesure de satisfaire ce besoin. La planification successorale est aujourd'hui l'une des fonctions importantes de nos sociétés de fiducie.

Tout comme elles le font pour l'administration des biens d'un défunt, les sociétés de fiducie mettent aussi leur expérience des affaires au service du particulier vivant. Qu'il s'agisse de l'administration ou de la vente d'un immeuble, de la gestion de son portefeuille ou de la garde de ses valeurs, le particulier est assuré d'y trouver les services de spécialistes avisés et prudents. Ainsi la gestion de portefeuille est confiée à des analystes financiers qui consacrent tout leur temps à l'étude du marché des valeurs et sont les premiers à pouvoir recommander et conseiller les modifications à apporter. En confiant la garde de ses valeurs à la société de fiducie, le particulier choisit une voûte dont les normes sont acceptées par les assureurs et se met à l'abri du vol et des pertes qui en découlent. Pour les immeubles, les sociétés de fiducie disposent de préposés expérimentés pour la perception des loyers, l'entretien et la réparation, d'évaluateurs renseignés et d'agents efficaces dans l'achat ou la vente.

La médecine, par ses progrès, a contribué à augmenter et semble vouloir augmenter encore la moyenne de vie des individus. De plus, l'industrialisation et son automatisation favorisent, à un certain âge, la mise à la retraite du travailleur. L'individu de 1966, doit amasser des revenus suffisants pour sa retraite. Les gouvernements reconnaissent cette nécessité en exemptant de l'impôt une partie du revenu que l'individu place en prévision de sa retraite. Les sociétés de fiducie, pour leur part, mettent à la disposition du particulier divers plans d'épargne-retraite qui non seulement rencontrent les exigences en matière d'impôts, mais permettent de faire fructifier les deniers y investis.

A cet éventail de services se greffent plusieurs autres services accessoires. Les sociétés de fiducie se font un devoir de répondre aux demandes des particuliers.

Services aux corporations

Si à l'origine les sociétés de fiducie s'adressaient surtout aux particuliers, l'industrialisation et l'expansion du statut corporatif des entreprises leur ont ouvert un champ d'activités en rapport avec leur destinée. L'entreprise moderne, avec ses besoins de capitaux, ne peut plus être entièrement familiale, mais doit compter sur les investissements du public, que ce soit sous forme d'actions ou d'obligations.

Les sociétés de fiducie fournissent aux corporations privées le mécanisme dont elles ont besoin pour réunir les capitaux nécessaires à leur établissement ou, dans d'autres cas, à leurs projets d'expansion, constructions, équipement et machinerie additionnels. Fiduciaires de leurs émissions d'obligations, les sociétés de fiducie détiennent la garantie consentie aux détenteurs des obligations, les représentent, et veillent à ce que l'emprunteur exécute et respecte ses engagements.

La Corporation, qui décide de prélever des capitaux par l'émission d'actions, doit pouvoir offrir à l'investisseur une certaine sécurité et un moyen facile de les transiger. Comme registraires de capital-actions de corporations, les sociétés de fiducie certifient l'émission des actions et veillent à ce que le nombre autorisé ne soit pas dépassé. Comme agents de transfert, elles en facilitent l'émission, procurent un mécanisme rapide de transport et surveillent la validité des transports.

Les services de retraite qu'elles offrent aux particuliers sous forme de plans d'épargne-retraite, elles les offrent aux corporations comme fiduciaires de fonds de pension. Leurs fonctions sont alors déterminées par le mandat qui leur est donné. Si, dans certains cas, elles ne sont que dépositaires du fonds, dans d'autres elles en auront l'entière administration.

Tout comme pour les particuliers, les sociétés de fiducie offrent aux corporations une multitude d'autres services à titre de mandataires ou dépositaires. Elles agissent comme agents-payeurs d'intérêts et dividendes, fiduciaires de conventions entre actionnaires, et autres.

Sociétés de fiducie, intermédiaires financiers

Au cours de la dernière décennie, nos sociétés de fiducie ont excédé les limites de leurs champs traditionnels d'activité. De simples administrateurs de biens d'autrui, elles sont devenues des intermédiaires financiers forts et vigoureux. Elles ont mis à la disposition de l'épargnant différents systèmes de dépôts garantis souples et flexibles, dont les rendements sont des plus attrayants tout en offrant le maximum de sécurité. On juge de l'importance de ce rôle lorsque l'on constate qu'à la fin de 1965 les fonds garantis des sociétés de fiducie opérant au Québec totalisaient près de deux milliards et demi de dollars.

Une économie qui se veut efficace se doit d'assurer la pleine utilisation de ses capitaux en facilitant le transfert des capitaux de ceux qui en ont un excédent à ceux qui en ont besoin. Les certificats de placement garantis permettent aux individus, aux institutions et aux corporations d'obtenir un intérêt avantageux sur des comptes souvent inactifs, à très faible rendement, pour des périodes échelonnées de trois jours à cinq ans. Si, toutefois, l'investisseur ne connaît pas la période où il aura besoin de ses capitaux, certaines sociétés de fiducie lui offrent leur certificat d'épargne garanti, remboursable à demande.

Ces fonds, les sociétés de fiducie les administrent séparément de leurs propres capitaux. Grâce à leur personnel qualifié et expérimenté dans l'analyse financière, elles peuvent en garantir sans condition le capital et les intérêts.

Les sociétés canadiennes-françaises

Les Canadiens français ont vite compris l'importance économique et financière de la société de fiducie. Dès 1902, un groupe canadien-français a constitué la première société canadienne-française, La Société d'Administration et de Fiducie. Quelques années plus tard, deux autres groupes imitaient ce premier geste. Depuis d'autres sont venues s'ajouter et elles n'ont cessé de croître en importance.

Pour sa part, le public canadien-français prend de plus en plus conscience du profit qu'il peut tirer de l'expertise, de la qualité et de l'efficacité de ses sociétés de fiducie.

Quoique les résultats de 1966 ne soient pas encore connus, il est à prévoir que cette année aura été une autre année d'accroissement et ce malgré des restrictions monétaires qui ont freiné l'expansion de beaucoup d'entreprises. Il faut espérer qu'au cours de 1967 il sera possible d'écarter le certain essoufflement que l'économie semble ressentir actuellement et d'enrayer le ralentissement de son rythme de croissance et nos sociétés de fiducie connaîtront une autre année d'accroissement.

Nos meilleurs souhaits de Bonne et Heureuse Année
à nos actionnaires et amis
Société générale de financement du Québec
215 OUEST, RUE ST-JACQUES — MONTRÉAL

Raymond Camus, B. Com. président — Roch Grenache vice-président — F. E. Brossard secrétaire-trésorier — Claude Quesnel B.A., LL.B. administrateur
Henri Bouchard, administrateur
Nos voeux les meilleurs pour une Bonne et Heureuse Année à tous nos clients et amis
RAYMOND CAMUS INC.
COURTIERS EN VALEURS MOBILIERES
4 EST, RUE NOTRE-DAME — MONTREAL — TEL.: 868-1857
SUCCURSALES: TROIS-RIVIERES : 284 RUE RADISSON — TEL.: 378-2044

MacDougall, MacDougall & MacTier Ltd
Membres : Bourse de Montréal, Bourse Canadienne et Bourse de Toronto
Affiliés à
MacTier & Co. Limited
Membre de l'Association canadienne de courtiers en valeurs mobilières
EDIFICE BANQUE DE MONTREAL
129 OUEST, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL 1 — 842-9641

SOUSCRIPTEURS
ET DISTRIBUTEURS
D'OBLIGATIONS ET
DE FONDS MUTUELS

Jacques Légaré & Cie
LIMITÉE

QUÉBEC MONTRÉAL

Service français
Louis Geoffrion - Pierre Ostiguy - Jean Pagnuelo

BONNE ET HEUREUSE ANNEE

KIPPEN & COMPANY, INC.

Membres Bourse de Montréal
Bourse Canadienne
Midwest Stock Exchange

Membres de
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS
EN VALEURS MOBILIERES

1155 ouest, boulevard Dorchester, Montréal
Tél.: 866-5761

Relié par fil privé avec Toronto et New-York

Souhaits de la saison

O.-René Gravel & Cie Inc.

COURTIERS D'ASSURANCE AGRÉÉS

3587, Papineau — MONTREAL — 526-2587

R.-GILLES GRAVEL, C. D'A. A. 677-5085
J.-PIERRE GRAVEL, C. D'A. A. S. 677-7096

Au service du public depuis 40 ans

Nos voeux les meilleurs pour 1967

à tous nos clients et amis

Fiduciaires
DE LA
CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE
1253 AVENUE McGILL COLLEGE, MONTREAL 2 — 878-3381

"À VOTRE SERVICE"

ANALYSE DE PLAN SUCCESSORAL
ADMINISTRATION DE SUCCESSIONS
ADMINISTRATION ET AGENCE D'IMMEUBLES
GARDE ET GESTION DE VALEURS

NOS VOEUX LES MEILLEURS

SERVICE FRANÇAIS

ROYAL SECURITIES CORPORATION
LIMITED

Maison fondée en 1903

VALEURS DE PLACEMENTS

800 Place Victoria — Montreal
Téléphone: 878-3121

Nos Meilleurs Voeux

SHEARSON, HAMMILL & CO.
INCORPORATED

Fondée en 1902

Membres:
NEW YORK STOCK EXCHANGE
BOURSE CANADIENNE

800 Place Victoria 878-1861
MONTREAL S. G. ALLEN, gérant

Bonne et Heureuse Année

Le passé n'est qu'un bâti sur lequel les Canadiens doivent édifier leur avenir

Par M.N.R. Crump, président général et chef de la direction au C.P.R.

A l'aube de la centième année du Canada, le Canadien Pacifique élabore des projets bien définis en vue de relever le défi de la concurrence face aux nouvelles exigences du transport.

La nouvelle année marque le centième anniversaire de la Confédération et elle est le symbole d'un nouveau sommet d'expansion économique d'un pays doué de grandes richesses. Le Canadien Pacifique est fier du rôle historique qu'il a joué au cours des 86 dernières années dans le développement du pays et l'évolution de ses habitants.

Le passé n'est qu'un bâti sur lequel les Canadiens doivent édifier leur avenir. En société avec Cominco, le Canadien Pacifique regarde vers l'avenir, en mettant l'accent sur la jeunesse, dans son pavillon de $4,000,000 à l'Exposition internationale de Montréal en 1967. La participation à l'Expo n'est qu'une des nombreuses manières dont le Canadien Pacifique et ses 67,000 employés se joindront à tous les Canadiens pour fêter le Centenaire.

L'industrie du transport et le Centenaire

Pendant l'année du Centenaire, l'industrie du transport sera témoin de l'élaboration d'un vaste programme législatif préconisant d'importantes réformes au niveau des principes, des lois et des règlements qui doivent régir tous les modes de transport. Ayant pour base les recommandations de la Commission d'enquête MacPherson sur les transports, la Loi nationale du Transport, telle que proposée, créera un environnement nouveau qui permettra aux chemins de fer et aux autres modes de transport des voyageurs et des marchandises de se faire ouvertement concurrence sur la base de leurs avantages de services et d'économie respective.

La concurrence dans l'industrie du transport peut amener le Canada à se créer un réseau de transport à la fois efficace et économique au coût le plus bas qui soit.

C'est là un objectif auquel le Canadien Pacifique souscrit d'emblée. Une fois atteint, il augmentera l'efficacité d'opération de tous les modes de transport et il sera une source de nombreux bénéfices pour le pays sous la forme d'un meilleur service et d'une plus grande souplesse des réseaux de transport.

Le rail n'est par une industrie à son déclin. Son potentiel de croissance est considérable. Une fois qu'on aura établi un climat de réglementation impartiale propre à favoriser la saine concurrence, les chemins de fer seront capables de prouver que ce mode, allié à la technologie et à la science des ordinateurs électroniques, peut assurer le transport de vastes quantités de marchandises en vrac et de produits finis, rapidement, efficacement et à un coût minime.

Le Canadien Pacifique relève les défis d'une nouvelle ère dans l'industrie du transport. Au cours de 1966, il a continué d'aller de l'avant en alliant les techniques de la science moderne au savoir-faire de l'expérience pour créer des services de transport conçus à partir des besoins et des exigences du client — services couvrant le Canada et plusieurs pays du monde par le transport ferroviaire, aérien, routier et maritime.

Commentaires sur notre économie

Au sujet de l'économie en général, le produit national brut en 1966 excédera celui de 1965 de 10 à 11 pour cent, mais les prix augmenteront des deux-cinquièmes par rapport à ce gain.

Pour 1967, on prévoit un taux de croissance moindre. Les dépenses des consommateurs et du gouvernement augmenteront régulièrement, et une certaine hausse de nos exportations devrait cependant appuyer un taux de croissance de l'économie d'environ quatre pour cent. Le investissements diminueront légèrement et les puissances inflationnistes demeureront un problème.

Négociations collectives

Au chapitre de la main-d'oeuvre, l'année qui vient de s'écouler a vu la première grande grève nationale du rail en 16 ans, qui a amené le Parlement à tenir une session spéciale pour mettre fin à cet arrêt de travail et imposer un règlement provisoire en attendant que l'on mette au point une nouvelle convention collective ou que l'on opte pour l'arbitrage.

La loi de retour-au-travail accordait aux cheminots une augmentation de 18 pour cent, pour une période de 2 ans, mais elle ne faisait aucune mention des moyens à prendre, pour les chemins de fer, pour absorber cette dépense supplémentaire. Il en est résulté une hausse de 10 pour cent des tarifs-marchandises, imposée au transport de concurrence et aux marchandises transportées à des tarifs contractuels spéciaux appelés prix forfaitaires.

Les négociations présidées par le médiateur fédéral H. Carl Goldenberg ont eu pour résultat, après entente survenue en décembre, des hausses de salaires et de bénéfices et une convention d'une plus longue durée, ce qui assurera au pays une plus longue période de stabilité ouvrière au cours de laquelle les chemins de fer et leurs employés pourront se mettre résolument à la tâche d'édifier une entreprise capable de fournir de nouveaux revenus au profit et des employés et des actionnaires. Les clauses du nouveau contrat devront être ratifiées par les membres des syndicats concernés.

Le Canadien Pacifique croit que l'industrie ferroviaire est promise à de grands développements et que, dans cet ordre d'idées, l'amélioration de la productivité peut amener un flot continu de nouveaux employés dans cette industrie, qui verra également monter le degré de compétence de sa main-d'oeuvre.

Le volume du trafic-marchandises, calculé en revenu par tonne-mille c'est-à-dire qui tient compte et du tonnage et du millage des marchandises transportées, a fait des gains substantiels en 1966. On croit que les chiffres de 1966 seront de 10 pour cent plus élevés que l'année précédente.

Cette année record du trafic ferroviaire comprend des augmentations considérables dans le transport des céréales et des grains, du papier-journal, du bois de pulpe et des pâtes, du bétail, de la viande, du minerai, du gaz pétrolifère liquéfié, des automobiles, et des engrais, principalement de la potasse de la Saskatchewan.

Le piggyback, qui combine les avantages de la route et du rail pour de très longs parcours, prendra sans doute de l'expansion. Mais le transport par containers, qui est même à l'avant-garde du piggyback au chapitre de l'intégration des divers modes de transport, fera des gains très marqués au cours de l'année.

Le Canadien Pacifique vient d'élaborer un programme destiné à lui attirer une plus grande part du marché canadien en pleine expansion. Il désire servir ses clients avec le meilleur, le plus sûr et le plus économique réseau de transport qui soit en regard de ses propres ressources et des besoins de l'expéditeur. Cela se traduit dans la réalité par du marketing planifié en transport, soit par l'étude approfondie des besoins du client et par le travail d'équipe et de planification au sein des services du Canadien Pacifique. L'action de ce programme se poursuit sur plusieurs fronts, dont celui de la plus grande efficacité de l'appareillage ferroviaire et d'une compétence plus poussée des cheminots.

Au cours des années à venir, le Canadien Pacifique saura relever le défi de l'efficacité. Durant les onze premiers mois de 1966, le rail a enregistré une hausse de plus de huit pour cent en tonnes-milles brutes, par train et par heure, au chapitre du trafic-marchandises, ce qui semble être la meilleure jauge pour mesurer l'efficacité du rail en terme de tonnage total, de distance, de vitesse et de poids des trains.

Pour marcher de pair avec la rapide expansion du trafic, le Canadien Pacifique a dépensé $15,000,000 pour l'achat de locomotives diesel plus puissantes; $42,000,000 pour le renouvellement de son matériel roulant et l'achat de wagons spécialisés et plusieurs autres millions pour l'entretien de ses voies et installations. Une forte dépense de capital est prévue pour 1967, en vue de la mise en application d'un plan élaboré aux fins de réorganiser le rail au niveau de la concurrence efficace et intelligente.

Le but visé est de concevoir le matériel et les services en fonction des besoins du client. Plus que jamais, on mettra l'accent sur les exigences des expéditeurs quant au transport et aux services connexes requis. Pour aller de pair avec les nombreux changements qui s'effectuent dans le trafic-marchandises, le Canadien Pacifique a mis en exercice un système de renseignements par ordinateur électronique, qui permet de faire une rapide évaluation des ventes effectuées et de repérer les tendances du trafic.

Services de transport du CPR, intégrés

Le Canadien Pacifique, dont les services de transport sont parfaitement intégrés, est entré dans le domaine hautement compétitif du transport en vrac à l'échelle mondiale par le truchement de sa filiale à part entière, la Canadian Pacific (Bermuda) fondée en 1964. Au début de 1966, cette compagnie a mis en service un cargo moderne affecté au transport de concentrés de plomb et de bois, de la Colombie-Britannique au Japon et, sur la voie du retour, pour le transport de produits finis japonais au Canada.

Un peu plus tard, le premier de deux navires citernes automatisés, le "Lord Mount Stephen", qui jauge 71,000 tonnes, a commencé à naviguer pour le compte de la

(suite à la page 26)

Le loyer de l'argent pour des fins hypothécaires ne cesse de monter

par M. Jean DUSSAULT, directeur du Service des hypothèques (Québec) de la Compagnie de fiducie Canada Permanent

En jetant un rapide coup d'oeil sur le marché du loyer de l'argent pour fins d'hypothèque, on constate qu'il y a eu augmentation générale du coût. L'intérêt consenti sur les débentures a passé de 6 à 6¼%, tandis que les taux sur les premières hypothèques sont montés de 7½% à 8 et 8¼% et, même à ces taux, les fonds disponibles sont très limités. Un des grands facteurs de cette hausse a été l'augmentation des frais d'opération en plus du coût de base de notre argent.

Les derniers 12 mois de resserrement du crédit, le manque de liquidité, l'augmentation du coût de la main-d'oeuvre et des matériaux ont grandement contribué à réduire le nombre de nouvelles constructions et nous constatons que l'habitation en a subi le plus dur coup.

RENDEMENT, ELEVE

Même les prêts en vertu de la loi Nationale de l'Habitation qui comportaient un taux d'intérêt de 6¼% en janvier dernier portaient un taux d'intérêt de 7¼% en novembre. Ce taux est de 1½% plus élevé que le rendement des obligations à long terme du Gouvernement fédéral du Canada.

Tout ceci a eu pour résultat de réduire les prêts hypothécaires pour fins résidentielles de 7% et pour fins commerciales de 12%, pour la période allant de janvier à août. Toutefois, d'après les statistiques pour la période comparable de l'année précédente, les constructions résidentielles ont subi un recul de tout près de 40%.

AUCUNE BAISSE PREVUE

Les pouvoirs que la nouvelle loi des banques accorderait aux banques à charte, en leur ouvrant le champ des prêts hypothécaires, constituent un élément impondérable qui pourrait avoir un effet marqué sur la disponibilité de fonds pour fins hypothécaires.

Pour l'année qui vient, et sujet aux changements que le législateur apportera en ce domaine, nous prévoyons un peu plus de liquidité, mais, nous n'anticipons pas de baisse dans les taux, étant donné la forte demande de fonds de la part de nos gouvernements et de l'industrie en général.

MEILLEURS VOEUX

Davidson & company

Membres des Bourses
de Toronto et de Montréal
de la Bourse Canadienne
et de
L'Association Canadienne des courtiers
en valeurs mobilières

Montréal - Toronto - Ottawa - London
St. Catharines - Kitchener - Hull

1015 Côte du Beaver Hall, Montréal

Bonne et heureuse année

Crédit Suisse (Canada) Limited

1010 Beaver Hall Hill
MONTREAL

Une affiliée au Crédit Suisse, Zurich

Nos vœux pour l'Année 1967

Les Placements Citémont Inc.

COURTIERS EN VALEURS
Membres de la Bourse Canadienne

360 ouest, rue St-Jacques Montréal 1, Qué.
Téléphone 849-1695

Nos meilleurs voeux

Service français
Henri de Lotbinière Hardwood, directeur

R. A. DALY & COMPANY
LIMITED
En affaires depuis 1918

630 ouest, boul. Dorchester, Montréal 2
Téléphone: 861-9751

Membres des:
Bourse de Montréal — Bourse Canadienne — Bourse de Toronto
L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

SAF

LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION ET DE FIDUCIE
10, rue St-Jacques, Montréal — Tél.: 844-3961

présente ses Meilleurs Voeux
à ses Amis et Clients
ainsi qu'aux Lecteurs du Devoir
à l'occasion du

NOUVEL AN

— SUCCURSALES —

QUEBEC — CHICOUTIMI — TROIS-RIVIERES — ROUYN
WINNIPEG — REGINA — EDMONTON — VANCOUVER

Meilleurs Voeux

BANKERS BOND CORPORATION
LIMITED

Fondée en 1912

Membres de la Bourse de Toronto
Membres de l'Association canadienne
des courtiers en valeurs mobilières

1 Place Ville-Marie, Montréal
Téléphone 866-7768

TORONTO KITCHENER HAMILTON LONDON

Service français: J.-A. Sénécal

P E P

Fonds Populaire d'Epargne et de Placement

LES FONDS P.E.P. INC.

Groupons
nos épargnes
et investissons
dans l'avenir
économique
de notre nation.

Edifice de la Société des Artisans
333 EST, RUE CRAIG — Suite 206
MONTRÉAL 18, P.Q. — Tél. 861-2856

Avec nos meilleurs voeux!

BOUCHARD & CIE LTEE

Membres:
BOURSE DE MONTREAL
BOURSE CANADIENNE
BOURSE DE TORONTO

BOUCHARD & LEBLOND INC.

Valeurs de placement
Membre de l'Association canadienne des courtiers
en valeurs mobilières

Gouvernements — Municipalités — Institutions
religieuses — Services publics — Industries et
fonds mutuels

1015 Côte du Beaver Hall, suite 203 - 875-5050 - Montréal 1

BOLTON, TREMBLAY & COMPAGNIE

CONSEILLERS FINANCIERS — ETUDES DE PORTEFEUILLES

1245 ouest, rue SHERBROOKE, MONTREAL, CANADA - 849-4591

Surveillance et administration de portefeuilles : au service des particuliers, successions, fonds de pension, institutions religieuses et sociétés

Roger Martel
vice-président

Meilleurs voeux

Jacques Gill
directeur

MEAD & CIE
LIMITÉE
ÉTABLIE EN 1934
Membres de la Bourse de Montréal et Canadienne et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
630 ouest, boul. Dorchester - Montréal - 866-3061

Nos meilleurs voeux
GRENACHE
Marque des gourmets
- crème glacée
- beurre de caramel
- confitures
- garnitures pour tartes
- marinades

9500, boul. Parkway
Ville d'Anjou, Mtl 5
Tél. 352-3630

Meilleurs souhaits à nos clients et amis
Descarries, Vinet & Cie Ltée
Spécialisée dans les placements privés aux institutions
500 ouest, rue Saint-Jacques — Tél. : VI. 2-1834
Montréal

Nos voeux les meilleurs
BAKER, WEEKS & CO.
Membres de :
New York Stock Exchange
American Stock Exchange
Philadelphie-Baltimore-Washington Stock Exchange
Montreal Stock Exchange
Toronto Stock Exchange
Canadian Stock Exchange
et de
The investment Dealers' Association of Canada
SIÈGE SOCIAL
1 Wall Street, New York 5, N.Y.
BUREAU DE MONTRÉAL
635 ouest, boul. Dorchester
BUREAU DE TORONTO
60 Yonge Street

Nos voeux les meilleurs
A. Renaud & Cie Ltée
VALEURS DE PLACEMENT
200 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal
Victor 4-2886

Nos meilleurs voeux
LESSARD & ASSOCIES INC.
Courtiers en valeurs mobilières
Chambre 36, 266 ouest, rue Notre-Dame
Montréal 1, Qué. — Tél. 288-2136

Pour être bien renseignés sur la finance, lisez Le Devoir

Bonne et Heureuse Année

Nos hommes d'affaires n'exploitent pas à fond les possibilités commerciales du Québec

Par M. Maurice BELLEMARE, ministre de l'industrie et du commerce de la province de Québec et le Service de l'information.

"Nos hommes d'affaires n'exploitent pas à fond les possibilités commerciales du Québec". C'est l'opinion émise par le ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, M. Maurice Bellemare.

Le ministre déplore cette situation car les marchés existent pour les produits du Québec: aux Etats-Unis, où le coût de la main-d'oeuvre est plus élevé qu'ici, certains de nos produits semi-ouvrés dans les secteurs du bois, du papier et dans les textiles peuvent concurrencer avec succès leurs équivalents américains. On se souvient que la participation de sept manufacturiers québécois à l'International Furniture and Woodworking Supply Fair de Louisville, au Kentucky, a été un succès remarquable.

En Europe, les marchés sont plus restreints à cause, entre autres, des frais de transport, mais il y a là des possibilités à exploiter, et les succès remportés récemment par les produits québécois au Royal Dairy Show de Londres et au Salon international de l'administration à Paris en sont la preuve. Outre les denrées alimentaires, les produits textiles, le prêt-à-porter en particulier, pourraient être exportés avec succès en Europe.

Les petites et moyennes entreprises négligent les marchés extérieurs à cause d'un manque d'informations sur les rouages d'exportation, les conditions commerciales et douanières, les possibilités des marchés etc., autant de renseignements que la direction du Commerce est à même de fournir aux hommes d'affaires. Et il y a aussi une bonne dose d'individualisme qui fait que l'homme d'affaires préfère faire cavalier seul plutôt que de s'associer avec ses collègues pour répondre aux commandes d'envergure.

La direction du Commerce a organisé, depuis deux ans, quatre sessions d'études sur les techniques d'exportations, sessions auxquelles ont participé de nombreux industriels du Québec.

Mais devant la concurrence des grandes entreprises, il ne suffit plus d'être un commerçant compétent, il faut être plusieurs. Et c'est en s'associant que les petites et moyennes entreprises pourront faire face à la concurrence.

LE COMMERCE INTERIEUR A ETE PROGRESSIF

Les ventes au détail atteindront, cette année, environ 5.73 milliards de dollars, soit une augmentation de 5.4% sur 1965. L'an dernier, elles s'établissaient à 5.41 milliards, ce qui correspondait à une augmentation de 6.6% sur l'année précédente.

Le taux de croissance des ventes au détail a donc fléchi de 1965 à 1966, ce qui s'explique en partie par la baisse enregistrée dans les ventes de biens durables, celles des automobiles en particulier. En 1965, celles-ci avaient augmenté de 14% par rapport à 1964, pour atteindre 847 millions de dollars.

En 1966, la vente des automobiles n'a augmenté que de deux pour cent, ralentissement qui s'explique en partie par la mise en question de la sécurité à bord des automobiles et par le resserrement au crédit. Toutefois, il faut s'attendre à une reprise au cours du dernier trimestre, avec l'arrivée sur le marché de nouveaux modèles. On peut donc s'attendre que le taux d'augmentation des ventes au détail dépasse les 5.4% qui ont été estimés.

LE COMMERCE EXTERIEUR DU QUEBEC

Quant au commerce extérieur, les seuls chiffres disponibles sur la répartition des exportations québécoises remontent à 1961. Ils sont contenus dans une brochure publiée récemment par le ministère de l'Industrie et du Commerce, et intitulée "Les échanges de biens et services entre le Québec et le monde extérieur". On remarque, entre autres, que le Canada est le meilleur client du Québec, en achetant 30.3% de sa production manufacturière, soit 2.21 milliards de dollars.

Le tableau qui suit illustre la destination des exportations des produits manufacturés au Québec :

REPARTITION DES EXPORTATIONS DU QUEBEC

INDUSTRIES	Production totale	Exportations en %	Exportations dans les provinces canadiennes	Exportations à l'étranger	Consommation au Québec
	('000,000)				
Industrie du papier et produits connexes	765.00	39.24	121.7	418.2	225.1
Industrie métallique primaire	761.5	31.52	106.0	335.9	319.6
Industrie du matériel de transport	351.8	08.64	155.1	92.1	104.5
Industrie des aliments et boissons	1,346.2	06.61	252.1	70.5	1,023.6
Industrie chimique et produits connexes	407.1	02.92	186.1	31.2	189.8
Industrie du bois	195.5	02.46	33.6	26.2	135.7
Industrie des appareils électriques	328.2	02.25	175.1	24.0	129.0
Industrie des machines	90.5	01.52	37.2	16.3	37.0
Industrie textile	464.0	01.42	178.7	15.2	270.1
Industries manufacturières diverses	159.6	01.14	58.5	12.2	89.0
Industrie des produits métalliques	393.2	00.76	131.5	8.1	253.6
Industrie des produits minéraux non métalliques	193.4	00.49	46.7	5.3	141.5
Industrie du cuir	133.8	00.26	67.4	2.8	63.6
Industrie du vêtement	454.4	00.23	253.8	2.5	198.0
Industrie du tabac	202.6	00.13	132.1	1.5	68.9
Industrie du meuble	122.4	00.13	41.6	1.4	79.4
Bonneterie	99.9	00.12	48.8	1.3	49.7
Industrie du caoutchouc	68.5	00.09	39.0	1.1	28.4
Industrie du pétrole, du charbon et leurs dérivés	378.3	00.00	151.2	0.1	227.0
Inprimerie, édition et industries connexes	253.5	00.00	4.6	—	248.9

LA DIRECTION DU COMMERCE

Informations économiques, conseils techniques, statistiques, renseignements sur les marchés, les lois commerciales, les tarifs douaniers, le transport, les techniques du marketing, tout cela, la direction du Commerce du ministère de l'Industrie et du Commerce est en mesure de le fournir au commerçant désireux d'améliorer son chiffre d'affaires.

La division des Commerces et Services conseille les établissements commerciaux et met à leur disposition des renseignements de nature à favoriser leur prospérité. Son travail profite également au consommateur du fait qu'elle vise à l'amélioration du service que fournit le commerçant et qu'elle cherche à mettre le consommateur à l'abri de certaines pratiques déloyales.

La division des Expositions industrielles incite les exportateurs québécois à participer aux foires et expositions internationales. Sur le plan intérieur, elle organise des expositions destinées à mieux faire connaître les produits québécois afin que nos fabricants s'assurent une part plus grande des marchés.

Par la division des Missions commerciales, le ministère organise et coordonne les missions d'hommes d'affaires qui entreprennent d'explorer les marchés étrangers.

Enfin, la division des Techniques d'exportation recueille et diffuse des renseignements touchant les divers aspects du commerce extérieur, ses exigences et ses règlements.

Essor de l'ass.-vie au cours des 100 dernières années

par M. ALISTAIR M. CAMPBELL, F.I.A., président de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie.

En cette année du centenaire du Canada, il vaut la peine de faire l'examen de l'essor du secteur de l'assurance-vie au cours des cent dernières années.

Tout comme le Canada, deux facteurs importants ont influencé son progrès: l'un de ces facteurs fut le leadership d'hommes de marque et l'autre, les difficultés inhérentes à un pays à faible densité de population.

Le secteur de l'assurance-vie ne s'est pas développé par hasard. Il est surtout attribuable à certaines personnes qui, en 1867 et au cours des années qui suivirent, furent des hommes bien en vue dans la vie publique du Canada.

INFLUENCE SUR L'ASSURANCE-VIE

Dans les premiers temps, notre commerce était extrêmement influencé par le commerce de l'assurance tel que pratiqué à la fois en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Heureusement, notre pays a pu éviter certaines phases du développement de l'assurance qui avaient affecté le commerce sous sa forme primitive dans chacun de ces deux pays. L'un des premiers actes du nouveau parlement canadien fut de proclamer une loi de l'assurance qui est encore en vigueur aujourd'hui, modifiée et plus élaborée de façon à s'adapter au monde moderne. Le service de l'assurance à Ottawa existe depuis 1875.

La première compagnie d'assurance-vie canadienne à être formée fut la Compagnie d'assurance du Canada sur la vie, fondée à Hamilton en 1847. C'était la seule compagnie canadienne active en 1867, bien qu'il y eût alors quatorze compagnies britanniques et neuf américaines. Vers 1900, on comptait trente-cinq compagnies d'assurance-vie actives — dont dix-huit canadiennes, huit britanniques et neuf américaines. A la fin de 1965, on comptait au Canada cent quatorze compagnies enregistrées au fédéral, dont quarante canadiennes, seize britanniques, cinquante-deux américaines et six européennes. On comptait également trente-deux compagnies à enregistrement provincial.

BESOIN D'UN COMMERCE CANADIEN

Après la Confédération, certains Canadiens éminents prirent conscience du besoin d'un commerce canadien d'assurance-vie. La charte de la Sun Life du Canada remonte à 1865

(suite à la page 26)

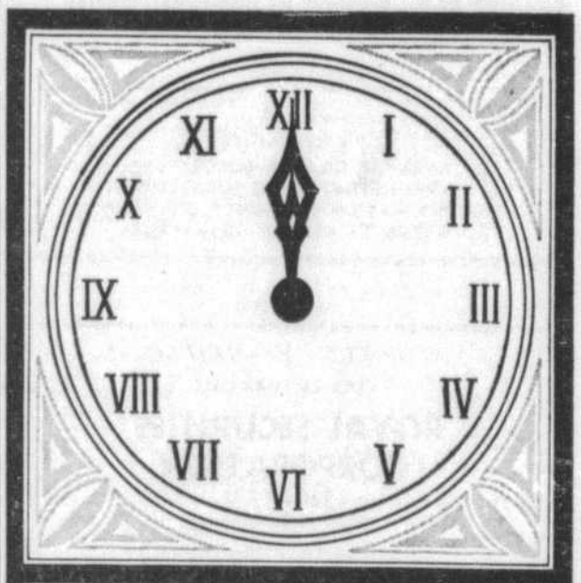
Nos meilleurs voeux
Canada Permanent Mortgage Corporation
La Compagnie de Fiducie Canada Permanent
600 ouest, boulevard Dorchester
J.-E. NADEAU
directeur général adjoint
JEAN DUSSAULT
directeur, Service des hypothèques

Nos meilleurs voeux les meilleurs
Graham, Armstrong Securities Ltd.
Membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
Cable : "GRAMSTRONG" Montréal — TELEX. 01-2418
Oswald, Drinkwater & Graham Ltd.
Membres des Bourses de Montréal, Canadienne et de Toronto
Affilié à GRAHAM, ARMSTRONG SECURITIES LTD.
Téléphone 845-4221
Montréal Toronto Sherbrooke Paris

Nos meilleurs voeux les meilleurs
Mills, Spence & Co.
Limited
VALEURS DE PLACEMENT
200 OUEST, RUE SAINT-JACQUES — MONTREAL
Toronto Winnipeg New York London, Eng.
Milner, Spence & Co.
Limited
Membres de The Toronto Stock Exchange
Service français

Nos meilleurs voeux pour 1967
Marc Carrière, Limitée
VALEURS DE PLACEMENT
210 ouest, rue Notre-Dame, Montréal - 849-9294

Service français :
Paul MARCEAU — Norman MEUNIER — Michel LEDUC
Nos meilleurs souhaits à nos clients et amis
RICHARDSON SECURITIES OF CANADA
620 ouest, Saint-Jacques — Montréal
Tél. 288-3151
Administration : WINNIPEG
SUCCURSALES : Montréal, Québec, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver Victoria Prince George, Lethbridge, Regina, Medecine Hat, Moose Jaw, Swift Current Saskatoon, Brandon, Kenora, Kingston, Galt, London (Ont.), Hamilton, Simcoe, Chatham Kitchener, Leamington, Windsor, London (Eng.), Saint John, N.B., New York City (U.S.A.).



Puisse l'année 1967 être le gage d'un bonheur constant pour nos amis et clients.
À tous, que la joie de demain dure toute l'année.
Castonguay, Lemay, Graveline, Pouliot, Guérard & Associés.

Nos meilleurs voeux à nos clients et amis
SOCIETE de PLACEMENTS Ltée
Fondée en 1928
Valeurs de Placements
Membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
Tél. 845-6161
Société de Placements & Cie Ltée
360 ouest, rue St-Jacques, Montréal
Téléphone : 845-6161
ALMA - QUEBEC - JONQUIERE - TROIS-RIVIERES
Membres
Bourse de Montréal
Bourse Canadienne
Membres Associés Bourses de :
Boston, Philadelphie-Baltimore, Washington
360 ouest, rue Saint-Jacques
Montréal

Nos voeux les meilleurs pour 1967

Fondée en 1928

Oscar Dubé & Cie Inc.

VALEURS DE PLACEMENT

925, Chemin Saint-Louis, QUEBEC 6, P.Q.

110 A, rue des Forges, TROIS-RIVIERES, P.Q.

Meilleurs voeux pour la nouvelle année

Service français — André Vanier, Paul Clément, Robert Desfossés, François Brault, Pierre Soulard, Jean-Paul Lapointe, René Lemyre

Service français *Directeur régional:* Paul J. Sullivan

MERRILL LYNCH, PIERCE, FENNER & SMITH INC

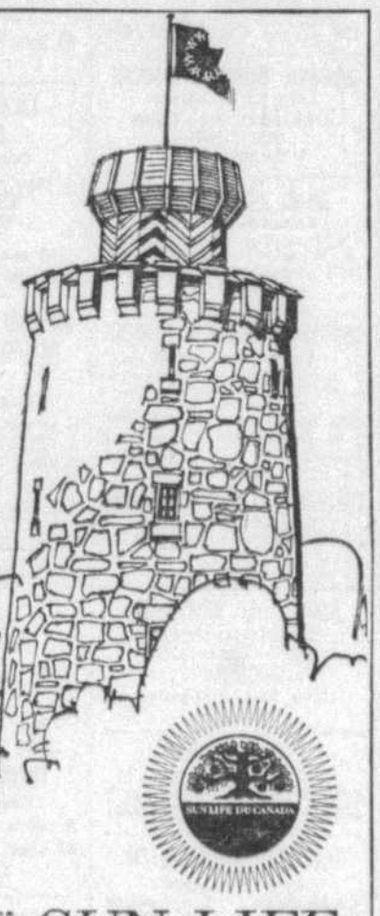
MEMBRES DES BOURSES DE MONTRÉAL ET DE NEW YORK ET AUTRES GRANDES BOURSES

635 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER, MONTRÉAL 2 • TÉLÉPHONE: UNIVERSITÉ 1-1841

Bienvenue internationale

Les visiteurs de notre cité entendront le langage universel, la musique jouée sur le plus grand carillon du monde, le carillon Sun Life du centenaire, situé dans la tour Lévis à l'Expo 67. C'est "La voix de l'Expo".

De même "La voix de la Sun Life", dont le siège social est à Montréal, se fait entendre de par le monde dans un langage que tous comprennent, celui de la protection et de la sécurité qu'accorde l'assurance.



"La voix de la Sun Life" est internationale mais ses accents sont particulièrement chers aux Québecois. Les gens de la belle province aiment qu'on leur rappelle que la Sun Life a investi plus de $400 millions de dollars dans l'économie du Québec, en obligations provinciales et municipales, en prêts hypothécaires et sous diverses autres formes. Elle aide ainsi le Québec à grandir, à prospérer et à se mériter le respect international.

SUN LIFE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

FONDÉE EN 1865. SIÈGE SOCIAL À MONTRÉAL.

Bonne et Heureuse Année

Coup d'oeil rétrospectif sur 1966

par le président de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada,

M. MARCEL VINCENT

Durant les douze derniers mois, la compagnie a franchi trois grandes étapes, toutes de succès pour l'industrie canadienne. Nos dépenses en immobilisations se sont élevées à près de $300 millions, le plus haut niveau jamais atteint. Nous avons installé plus de 280,000 téléphones, ce qui en porte le nombre total à près de 5 millions sur le territoire desservi au pays par Bell Canada. Tout au début de décembre, la compagnie devenait la première société canadienne à compter plus de 250,000 actionnaires.

Prévisions pour 1967, de bon augure

Les prévisions pour les douze prochains mois sont également de bon augure. Nous estimons que 290,000 appareils téléphoniques s'ajouteront aux postes en service tandis que nos immobilisations accuseront une hausse de $320 millions au cours de 1967.

L'arrêté de la Commission des transports du Canada relatif au niveau admis des bénéfices dans l'établissement des tarifs téléphoniques présentait aussi un élément d'importance en 1966. La décision spécifiait que les bénéfices permis seront déterminés et exprimés en fonction d'un taux de rendement du capital global plutôt que d'une somme spéciale arrêtée pour chaque action. Ainsi, les bénéfices par action peuvent s'accroître de façon continue.

En septembre 1966, la compagnie informait le public de la demande qu'elle avait déposée au Parlement et par laquelle elle désirait modifier sa loi d'incorporation et renouveler, éclaircir et élargir ainsi certaines clauses de sa charte. Il s'agissait, pour elle, d'obtenir l'autorisation d'augmenter son capital-actions d'alors, d'émettre des actions tant privilégiées qu'ordinaires, de mettre en circulation un capital social susceptible d'être versé au comptant ou à tempérament et de l'émettre dans les limites approuvées par le Parlement, sans d'abord rechercher l'assentiment de la Commission des transports du Canada à l'égard des modalités de l'émission.

Vaste réorganisation du service

Une vaste réorganisation du service par tout le territoire de la compagnie constituait une des mesures adoptées au cours de l'année en vue d'accroître l'efficacité générale de notre exploitation. Ainsi, on a partagé en zone est et en zone centrale l'ancien secteur est qui comprenait l'Ontario oriental et la plus grande partie du Québec. La zone centrale, dont le siège social est à Ottawa, dessert, pour sa part, la partie orientale de l'Ontario et certaines régions de l'ouest du Québec et du nord de l'Ontario, tandis que la zone est, dont le siège social se trouve à Québec même, assure le service de communications au reste du territoire québécois de la compagnie, exception faite de la région métropolitaine de Montréal.

Bell Canada s'occupe, en outre, de la formation d'un service d'achats qui remplirait certaines tâches autrefois confiées par contrat à notre filiale, la Northern Electric, Limitée. Nous comptons créer ainsi des liens plus étroits entre Bell Canada et les diverses maisons d'affaires qu'elle dessert.

Comme c'est du point de vue de l'usager que nous concevons tous les aspects des services que nous lui assurons, nous avons établi un nouveau programme grâce auquel nous demanderons, chaque année, l'opinion franche de bon nombre de nos abonnés.

1er équipement électronique installé au pays en 1966

C'est au cours de 1966 que l'on installait le premier équipement de commutation électronique au Canada et qu'on soumettait à des essais à Montréal cet appareillage de l'industrie canadienne des télécommunications. Il doit desservir l'Expo 67 et, plus tard, certains secteurs du centre-ville de la métropole. Vers la fin de 1967, un équipement semblable sera installé à Toronto.

Le service Touch-Tone est maintenant disponible dans 37 localités desservies par Bell Canada, et l'on estime à 70 le nombre des centres qui, dans les treize prochains mois, en seront pourvus. Des touches y remplacent le traditionnel cadran téléphonique, tandis que des signaux sonores, et non plus des impulsions électriques, établissent la communication.

On arrêtait, en 1966, un vaste programme d'automatisation de l'interurbain, assurant ainsi aux habitants de Sherbrooke et de quelque 21 localités avoisinantes un meilleur service interurbain. C'est là un projet de $1 million et demi. Un programme semblable a été prévu pour Saint-Jérôme.

On établissait, au cours de 1966, divers réseaux de relais radiotéléphoniques à micro-ondes. Au Québec, l'artère Montréal-Val-d'Or était inaugurée en 1966 et des sondages se font pour établir de nouvelles liaisons à micro-ondes entre Rivière-du-Loup et Chicoutimi, entre Trois-Rivières et Sherbrooke. Celle de Barrie-Sudbury, dans l'Ontario, doit être terminée en 1968.

Nous avons mis l'accent sur l'amélioration du service téléphonique aux régions non urbaines. Vingt-cinq centraux ruraux à fonctionnement rural manuel sont devenus automatiques et aujourd'hui plus de 99 p.c. des abonnés de Bell Canada disposent du service automatique. De plus, nous avons muni bon nombre de localités, auparavant pourvues du service de lignes de groupe, du service à lignes individuelles.

Les services spéciaux

Durant l'année écoulée, le Centrex a été installé dans les bureaux du gouvernement fédéral à Montréal et à Toronto ; le nombre de Data-Phone en service s'est accru d'environ 30 p.c., atteignant 425 appareils installés à la fin de l'année. Pour la première fois au Canada, une expérience de transmission d'un électroencéphalogramme a eu lieu cet été entre des hôpitaux situés à London, Montréal et Québec.

Dans le domaine de l'éducation, les premiers cours avec communication dans les deux sens furent transmis sur le réseau à Ottawa, et le VERB (tableau électronique télécommandé) fut utilisé expérimentalement par l'Aluminium du Canada, Ltée entre Montréal et Arvida, et à Québec par le Ministère de l'éducation. Le VERB a également été employé régulièrement entre le siège de l'administration centrale de Bell Canada à Montréal et l'université Queen's à Kingston. Ce système permet la retransmission en direct, par le réseau téléphonique normal, de la voix et de l'écriture d'un professeur à des élèves se trouvant dans d'autres villes.

Il est à noter que Bell Canada assurera les communications sur le site de l'Expo 67 durant l'année du centenaire. Nous avons posé quelque 58,000 milles de câbles et de fils souterrains et installé quelque 6,000 téléphones, un système d'appel de secours ainsi que des installations très perfectionnées pour la radio et la télévision, sur le site de l'Expo.

Bell Canada, de concert avec six autres membres de l'Association du Téléphone du Canada et la Northern Electric, participe au pavillon du téléphone à l'Expo 67. Les annuaires émis cette année par Bell Canada, ainsi que ceux d'autres compagnies de téléphone, comportaient une illustration représentant le pavillon.

Les recherches et le perfectionnement

Au cours de 1966, $25,000,000 furent dépensés pour la mise au point de systèmes de communications dans les laboratoires de recherches et de perfectionnement de la Northern Electric à Ottawa. Ces laboratoires constituent le plus important centre de recherches industrielles du pays et comptent parmi les 25 plus importants du continent. Les projets étudiés comprenaient la mise au point de circuits sur films minces, de circuits intégrés, de nouveaux systèmes de commutation, l'amélioration des systèmes de transmission par micro-ondes et de la transmission sur de longues distances par câbles coaxiaux.

La Northern Electric a aussi construit une des stations de repérage de satellites les plus perfectionnées au monde, à Shirley Bay, près d'Ottawa, et des plans ont déjà été établis pour la construction d'une station au sol à Bouchette, à environ 70 milles au nord d'Ottawa. La station de Bouchette servira aux essais de transmission de communications par satellites aux régions les plus reculées du Canada, dans le grand Nord.

Bell Canada s'est rendu acquéreur de 27 petites compagnies de téléphone au Québec et en Ontario durant l'année écoulée ; ces compagnies comptaient un total de 9,200 téléphones. De plus, et dans le but de sauvegarder l'appartenance canadienne de certains éléments clés du réseau national de télécommunications, nous avons acquis des intérêts majoritaires de Northern Telephone, de The Maritime Telegraph and Telephone Company et de la New Brunswick Telephone Company.

Au total, ces compagnies comptent quelque 800,000 téléphones.

Les appels interurbains et internationaux furent encore en augmentation en 1966, les appels outre-mer pour leur part s'étant accrus de 30 p.c. Beaucoup de ces appels outre-mer furent retransmis par satellite à partir de la station de Mill Village (N.-E.), station qui fut terminée au cours des douze derniers mois.

Deux réductions de tarifs interurbains

Avec l'augmentation du nombre des appels interurbains, les abonnés ont bénéficié de deux réductions de tarifs importantes. La première de ces réductions fut annoncée par le Réseau Téléphonique Transcanadien au début de 1966 et concernait les appels acheminés d'un point à un autre du Canada. La deuxième fut annoncée en décembre conjointement par l'American Telephone and Telegraph Company et par le Réseau Téléphonique Transcanadien et concernait une réduction des tarifs pour les appels interurbains sur de grandes distances. Cette dernière réduction doit entrer en vigueur à la mi-janvier.

Avec l'avènement de la télévision en couleur en 1966, l'industrie téléphonique a, une fois de plus, démontré son efficacité. En raison de la planification soignée dont a été l'objet le réseau micro-ondes à travers le pays, les modifications nécessaires à la retransmission des émissions en couleur d'un océan à l'autre purent être faites à l'avance.

Une des contributions de Bell Canada à l'année du centenaire sera le lancement d'un programme de bourses d'études supérieures du centenaire, visant à aider l'éducation supérieure au niveau universitaire, l'un des besoins les plus urgents en ce domaine au Canada.

L'industrie téléphonique joue, de nos jours, un rôle essentiel dans la vie de tous les Canadiens et notre compagnie pense que ses responsabilités vont au-delà de la fourniture des services de communication de base. Nous avons toujours encouragé nos employés à prendre part aux activités et à la vie communautaires. Durant l'année écoulée, environ 5,400 employés ont suivi avec succès les cours de secourisme, portant ainsi le total des employés ayant suivi ces cours à 14,000. Nos employés, au nombre de 40,000, ont suivi soit des cours de secourisme ou des cours de soins à domicile. De plus, plusieurs membres du personnel ont été félicités publiquement pour leurs activités dans ces domaines ainsi que pour des actes d'héroïsme.

1966 a été assez difficile, mais 1967 semble plus prometteuse

par M.H.A. Wheeler, administrateur de la maison Pitfield, Mackay & Co. Ltd., et président du Comité de Régie de la Bourse Canadienne

Au cours des deux dernières années, la plupart des travaux de recherche et de développement majeurs ont été effectués dans l'ouest du pays ainsi qu'en Australie et en Irlande et ils ont ainsi entraîné un déplacement majeur de l'activité minière au Canada. Ce développement ainsi que l'application de politiques monétaires restrictives par le gouvernement fédéral et une réglementation plus rigide de l'activité minière ont directement touché la Bourse Canadienne. Le volume des transactions boursières effectuées en 1966 est plus bas qu'au cours de nombreuses années antérieures et la valeur globale de toutes les transactions a diminué sensiblement. Au cours de l'année, les actions de 24 entreprises ont été retirées de la Bourse pour différentes raisons.

Intensification des activités de l'industrie pétrolière

L'industrie pétrolière a sensiblement intensifié ses activités au cours des derniers mois à la suite d'une concentration d'efforts dans la recherche et la découverte de pétrole. Les travaux d'exploration pétrolière au large des côtes de l'océan Atlantique et de l'océan Pacifique ainsi que dans les régions canadiennes du nord de l'Arctique ont certainement donné un regain de vie aux valeurs boursières pétrolières. Un prolongement de cette tendance actuelle entraînerait probablement une activité pétrolière aussi intense que celle du début de la décennie 1950-60.

Spécialisation de notre industrie minière

Les industries minière et pétrolière sont maintenant très spécialisées, leurs frais d'exploration et de développement, très élevés et les petites entreprises peuvent difficilement concurrencer les grosses. La disponibilité de ressources financières déterminait hier et détermine encore aujourd'hui le succès ou la faillite des petites entreprises dans ces industries. Dans le passé, l'inscription et la transaction des actions de ces petites entreprises sur la Bourse Canadienne constituaient dans plusieurs cas le seul moyen d'obtenir les fonds nécessaires. Les autorités de la Bourse continuent d'ailleurs à encourager les petites entreprises, qui peuvent se conformer aux exigences normales de la Bourse, à y inscrire leurs actions et obtenir ainsi le capital dont elles ont besoin. Ce commentaire devrait particulièrement retenir l'attention des entreprises qui exercent leur activité dans le Québec mais dont les actions sont inscrites sur des marchés boursiers étrangers. La Bourse Canadienne a joué dans le passé et jouera encore dans l'avenir un rôle vital dans le développement des industries minière et pétrolière et celui de l'économie canadienne en général. Plusieurs entreprises n'auraient pas connu le succès sans le concours de la Bourse Canadienne.

Nos exportations de minéraux devraient s'accroître

L'accroissement récent de la demande pour les minéraux se maintiendra dans l'avenir immédiat. Aucun pays ne peut faire face, seul, à la demande internationale et comme le Canada jouit d'une abondance de minéraux et possède les connaissances techniques requises pour l'exploitation de ces minéraux, nos exportations devraient s'accroître. Les nouvelles nations ont fait appel à la collaboration du Canada pour le développement de leurs ressources naturelles et il est important que les entreprises canadiennes acceptent cette invitation et y cultivent ainsi leur esprit entrepreneur. Il est logique qu'une certaine quantité de capitaux canadiens soient ainsi placés dans ces entreprises étrangères et que nos épargnants puissent profiter en retour des intérêts et des dividendes qu'elles engendreront.

La guerre du Vietnam ainsi que d'autres conflits dans le monde ouvrent au Canada un marché pour son pétrole et ses métaux et cette demande internationale accrue pour nos richesses naturelles intensifiera le rôle joué par la Bourse Canadienne. L'année 1966 a été assez difficile mais l'année 1967 est, par contre, plus prometteuse et j'espère sincèrement que nous conjuguerons ensemble nos talents respectifs en vue de la réalisation de nos objectifs.



VISITEZ NOTRE NOUVEAU SIÈGE SOCIAL

909 ouest, boul. Dorchester
Édifice IBM
Place Ville-Marie
Montréal

866-9641

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

La production de pâtes et papiers augmente à un rythme sans précédent

potins financiers

Le fait que le ralliement traditionnel de fin d'année n'a pas eu lieu cette année s'est traduit par un désappointement général des spéculateurs hier sur les Bourses de Montréal, Toronto et New York. Sur cette dernière, l'indice des industriels, compilé par DJ, clôturait 2.23 points plus bas à 786.35, au regard de pertes de 3.62 points, la veille, et de 6.90, l'avant-veille. L'effritement des valeurs françaises s'est poursuivie hier sur la Bourse de Paris.

-O-

Comme l'économie canadienne est en équilibre fragile, au point que plusieurs anayistes financiers se demandent si elle saura se maintenir au début de 1967 ou s'il n'y aura pas une récession, c'en est assez pour expliquer la nervosité des spéculateurs canadiens hier.

-O-

La visite prochaine en Angleterre du leader soviétique, M. Kossyguine, a stimulé légèrement les obligations de quelques pays de l'Est hier, sur la Bourse de Londres.

-O-

Selon Goodbody & Co., l'état actuel des conditions économiques en Amérique du Nord ne permettrait pas d'entrevoir l'ampleur de la récession attendue ou sa durée.

-O-

Nos Bourses fermeront à midi, aujourd'hui et elles ne seront ouvertes que mardi, d'où un calme relatif prévu pour ce matin, à moins de surprises à Wall Street.

-O-

Les actions privilégiées de Dominion Coal ont plus que doublé hier, à la nouvelle qu'une compagnie de la couronne, formée par Ottawa et Halifax, achèterait l'industrie du charbon du Cap Breton.

-O-

Il y aurait pénurie de cuivre durant la majeure partie de 1967; ce qui constituerait un développement favorable pour les cuprifères des E.-U. et du Canada ainsi que pour les producteurs de métaux ayant une production mixte.

Nous profitons de cette dernière séance de l'année sur nos Bourses pour présenter aux lecteurs des pages financières du Devoir "nos meilleurs voeux à l'occasion du Nouvel An". Puisse 1967 être pour tous "une année de bonheur et de prospérité". Quant à ceux qui nous ont témoigné leurs marques d'estime, soit par des cadeaux inattendus ou de simples cartes — un mot d'appréciation ne vaut-il pas, bien des fois, plus que tout l'or du monde? — nous leur présentons nos sincères remerciements, d'autant plus qu'il est particulièrement réconfortant, à cette époque de l'année, de recevoir des témoignages d'appréciation évidente d'un travail ingrat, qui nous vaut autant d'ennemis que d'amis et pour cause... le jeu de bourse, n'est-il pas un jeu fort risqué et tout commentateur de nouvelles boursières court, évidemment de grands risques dans ses pronostics, tout comme dans ses analyses de marchés mobiliers.

A cette époque d'incertitudes internationales, (Vietnam); économiques (assisterons-nous en 1967 à une récession ou à une dépression ou plutôt à un ralliement durant la dernière partie de l'année?); ou encore fiscales (y aura-t-il augmentation des taxes, de l'impôt sur le revenu, etc.?), il est difficile, plus que jamais, de chercher à entrevoir l'avenir, menacé par l'inflation, d'autant plus que maints développements inattendus peuvent influer, dans un sens ou dans l'autre, sur le sentiment spéculatif.

Nous nous efforcerons donc en 1967, tout comme en 1966, d'indiquer au public spéculateur et aux investisseurs, les facteurs susceptibles d'influencer sur la bourse ou le marché des obligations à la lumière de nos 38 années d'expérience comme directeur des pages financières de 3 journaux locaux et de nouveau, nous réclamons leur indulgence, tout en leur présentant nos meilleurs souhaits.

MARCEL CLEMENT

Le passé...

(suite de la page 23)

compagnie Shell International Marine Ltd. Un autre navire citerne de même tonnage, le "Lord Strathcona", a été lancé en novembre et il se joindra à la flotte de la Cie Bermuda au début de 1967. Il sera nolisé par la société BP Tanker Co. Ltd., de Londres.

En 1967, on fera construire deux cargos de 27,700 tonnes pour le transport en vrac, conçus pour déchargement rapide dans les ports. Ils entreront en service en 1968 et ils transporteront les divers produits des forêts de la Colombie-Britannique vers les grands marchés du monde.

Services aériens de la compagnie

Au chapitre des services aériens de la compagnie, Canadien Pacific Airlines croit que l'année du centenaire canadien lui apportera des revenus accrus étant donné qu'un plus grand nombre de Canadiens voyageront durant cette année-là. Ils auront le loisir de voyager davantage et de parcourir le pays en jet. Des réductions de tarifs en 1967 sur la plupart des routes aériennes encourageront les voyages, principalement les voyages à prix forfaitaires faits en groupes.

En vue de la venue prochaine de l'ère du supersonique, CPA a élaboré un vaste programme d'expansion qui devrait voir le nombre de ses employés, de 3,200 qu'il est présentement, presque doubler au cours des six ou sept prochaines années. Tout d'abord, on commencera en 1967 les travaux de construction, à Vancouver, au coût de $26,000,000, de hangars et d'ateliers d'entretien. Cette nouvelle base abritera et assurera l'entretien des jets supersoniques capables d'une vitesse de 2,000 milles à l'heure, dont la livraison se fera vraisemblablement en 1970, ainsi que la flotte actuelle des jets de CPA et les appareils présentement en commande de la version Spacemaster du DC-8.

CPA consacrera $40,000,000 à l'expansion de sa flotte aérienne pour mieux desservir ses 32,000 milles de lignes en pleine activité. En 1967, la compagnie recevra livraison de trois appareils Spacemaster et, en 1968, d'un quatrième. Ces avions peuvent transporter chacun 205 passagers, comparativement à 141 que peuvent transporter les DC-8 actuels. De plus, CPA a fait des dépôts pour des positions préférentielles de livraison de trois avions supersoniques en préparation aux Etats-Unis.

En 1966, CPA a inauguré un service aérien sans escale entre Toronto et Honolulu, qui permet aux Canadiens des provinces de l'est du pays de faire en quelques heures un voyage aux îles baignées de lumière et de chaleur de l'archipel hawaien. Au début de 1967, la compagnie inaugurera une autre route aérienne très importante, celle qui reliera Vancouver à San Francisco par des vols quotidiens de 120 minutes.

Au cours de 1967, alors que les vols seront beaucoup plus fréquents, CPA envisage une hausse de 18 pour cent de ses revenus bruts. Ce sera beaucoup mieux que 1966, alors que les gains ont été de 14 pour cent par rapport à 1965.

Progrès généralisés

Les entreprises du Canadien Pacifique non reliées au transport ont également marqué des progrès sous la direction de Canadian Pacific Investments et de ses filiales.

Au chapitre de ses valeurs en portefeuille, Canadian Pacific Investments a continué de se procurer des actions, tant ordinaires que privilégiées, au cours de 1966. Son portefeuille d'actions ordinaires s'est grossi de sept pour cent pendant les onze premiers mois de 1966 — il vaut maintenant $161,800,000. 80 pour cent de cette somme a servi au financement de papeteries, de pipe-lines et d'entreprises gazières, pétrolières et financières.

L'ouverture de deux nouveaux hôtels — Le Château Champlain à Montréal et le Château Lacombe à Edmonton qu'administrera le Canadien Pacifique — a contribué à faire de 1966, pour la Cie Canadian Pacific Hotels Ltd., une année de grande activité. La compagnie, qui exploite une chaîne d'hôtels et de restaurants, cherchera des occasions d'investissements semblables et étendra ses services de réservations d'hôtel.

La société Canadian Pacific Oil and Gas, qui possède des droits d'exploitation de puits de gaz et de pétrole principalement en Alberta et en Saskatchewan, s'est lancée en 1966 dans le domaine des recherches géologiques en faisant l'acquisition de 1,327,462 acres de terrain dans les Territoires du Nord-Ouest. C'est là la première migration de cette compagnie vers le Grand Nord

Marathon Realty Co. Ltd., une filiale chargée de mettre en valeur les propriétés immobilières du Canadien Pacifique, a continué de mettre à exécution son vaste programme de construction, au Canada, de parcs industriels, de centres d'achat et d'édifices à bureaux. En société avec d'autres entreprises, cette compagnie a des projets en chantier à Calgary et à Montréal et elle a un projet de développement urbain à Vancouver.

La société Canadian Pacific Securities Ltd., la plus jeune filiale de Canadian Pacific Investments, a émis des billets à court terme par l'entremise de plusieurs sociétés de placements en vue de recueillir du capital pour les filiales du Canadien Pacifique non rattachées au transport.

En 1966, la Consolidated Mining and Smelting Co. of Canada Ltd., dont C.P. Investments détient le contrôle financier, a abrégé son nom en celui de Cominco Ltd. En société avec la compagnie Mitsubinshi Metal Mining, de Tokyo, Cominco a mis sur pied au Japon une fonderie capable de produire annuellement 36,000 tonnes de plomb raffiné. Cette fonderie traite des concentrés de plomb provenant de la mine Pine Point, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Une fonderie de zinc de $12,000,000, dans l'Inde, construite en société avec la compagnie Metal Distributors Ltd., de Calcutta, commencera ses opérations au début de 1967, et sa production annuelle sera de 22,000 tonnes de zinc. Pendant l'année, la filiale de Cominco aux Etats-Unis a inauguré, dans le Nebraska, une usine d'engrais chimiques dont la construction a coûté $20,000,000.

par R. M. FOWLER, président
Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers

Au Canada, en 1966, la production de pâtes et papiers a augmenté de plus de 9 p. 100. Cette montée vertigineuse est la plus élevée jamais réalisée, et elle a placé à près de $2.3 milliards la valeur de la production canadienne de pâtes et papiers.

Immobilisations de $50,000,000

Les immobilisations au sein de l'industrie des pâtes et papiers du Canada ont aussi atteint un niveau record; on estime que, pour la première fois, elles ont dépassé le demi-milliard. Plusieurs nouvelles usines ont commencé à produire et des éléments importants de programmes d'agrandissement et de modernisation qui avaient été lancés dans certaines usines ont été réalisés.

Cette expansion est caractéristique de la croissance dynamique qui a marqué la principale industrie manufacturière et exportatrice du Canada depuis 1960. En fait, la valeur de la production de pâtes et papiers du Canada, cette année, a été de 40 p. 100 plus élevée qu'en 1960.

Production accrue en 1966

En 1966, la production a augmenté, mais le prix de revient aussi. Il en est résulté que l'augmentation de la production ne se reflète pas dans les bénéfices qui, en certains cas, ont été inférieurs à ceux de 1965.

Encore une fois, l'industrie dans son ensemble a continué de produire presque à plein régime. Qu'il en ait été ainsi au moment où l'on ajoutait considérablement à la capacité de production reflète bien la croissance marquée et soutenue des besoins mondiaux de pâtes et de papiers. La demande vigoureuse aux Etats-Unis, où l'économie continue de se renforcer grandement, a été particulièrement remarquable.

Pour 1967, les perspectives de l'industrie canadienne des pâtes et papiers semblent favorables. Dans le monde des affaires, les marchés principaux semblent devoir se maintenir à un niveau élevé, de sorte que les expéditions, encore une fois, pourraient établir un nouveau record.

Essor de l'assurance-vie...

(suite de la page 24)

quoique la Compagnie n'ait commencé ses opérations qu'en 1871. La charte de la Mutual Life du Canada fut instituée en 1868, celle de la Confédération en 1874, celle de la North American Life en 1884, et ainsi de suite.

Dans une grande mesure, ces compagnies d'assurance contribuèrent à éveiller la conscience nationale. La bonne administration de première heure de l'assurance-vie au Canada, aussi bien que le sens des responsabilités et la prudence des compagnies, conjuguées à la saine législation qui les régissait, ont rapidement porté fruit. Le Canada s'est bâti une réputation mondiale dans le secteur de l'assurance-vie.

En 1871 la population du Canada se chiffrait à un peu plus de trois millions et demi de personnes et les Canadiens commençaient à ressentir le besoin d'expansion. Vers 1880, la concurrence dans le domaine de l'assurance-vie au Canada était devenue extrêmement serrée et certaines compagnies se tournèrent vers les marchés étrangers sachant bien que, pour progresser, il leur fallait agir ainsi. La Sun Life s'installa aux Antilles en 1879 et ce n'est que peu de temps après que les compagnies d'assurance-vie canadiennes devinrent connues à travers le monde et commencèrent à jouir d'une réputation enviable. Dans plusieurs petits pays, à ce moment-là et pendant de nombreuses années par la suite, le seul résident canadien était habituellement le représentant de la compagnie d'assurance-vie canadienne. On peut dire que le secteur de l'assurance-vie canadienne fut le pionnier du commerce canadien à l'étranger et même aujourd'hui, l'assurance-vie constitue l'un des plus importants produits d'exportation du Canada.

Le secteur de l'assurance-vie canadienne a également été à l'avant-garde de la modernisation des formules de police et de la création de nouvelles garanties et, en général, a contribué à révolutionner les relations entre les compagnies et leurs détenteurs de polices. En retour, la confiance des gens s'est accrue à l'égard des compagnies d'assurance-vie et le commerce s'est très vite étendu géographiquement. Aujourd'hui, quatorze compagnies canadiennes assurent plus de deux millions de personnes dans cinquante pays étrangers, pour un montant de plus de vingt milliards de dollars. Ce montant représente environ 28% de l'assurance-vie en vigueur auprès de compagnies canadiennes.

L'un des développements les plus importants en assurance-vie depuis le début du présent siècle a été l'assurance — non seulement l'assurance-vie, mais aussi l'assurance-santé collective sous toutes ses formes. Ce genre de protection a commencé durant les années '20, mais cest surtout durant les deux dernières décennies qu'elle a progressé à pas de géants. Par exemple, en 1945 l'assurance collective ne représentait que 11% du total de l'assurance-vie en vigueur; maintenant, elle en représente 37%. Aujourd'hui, plus de 89% des employés de l'industrie canadienne sont protégés par des régimes d'assurance collective.

CROISSANCE MARQUEE AU CANADA

Il est frappant de constater la croissance de l'assurance au Canada au cours des années.
Assurance-vie en vigueur:

(000,000 sous-entendu)

	1867	1900	1925	1965	1966 (est)
Individuelle	$15	$431	$4,071	$45,243	$49,200
Collective	—	—	141	28,832	32,800
Total	15	431	4,212	74,075	82,000
Assurance-vie en vigueur par personne à la fin de l'année	4	77	410	3,700	4,075
Achats d'assurance-vie nouvelle pendant l'année	9 (approx.)	68	728	9,677	10,200
Versements en prestations	Inconnu	9	72	880	970
Actif des compagnies d'assurance-vie au Canada	15	59	907	11,856	12,600

A la fin de 1965, le secteur de l'assurance-vie fournissait du travail à plus de 43,300 personnes. Parmi celles-ci, 25,200 étaient employées à des tâches administratives, tandis que les autres étaient des gérants d'unités ou des agents de carrière. Ces chiffres excluent le grand nombre de représentants de vente travaillant à temps partiel dans les régions rurales.

Le caractère technique de l'assurance-vie exige un personnel administratif hautement qualifié. Les associations d'assurance-vie remontent au début du siècle et chacune d'elles insiste avant tout sur la formation. Le secteur de l'assurance fut l'un des premiers à profiter des ordinateurs électroniques et on a assisté, au cours de la dernière décennie, à une amélioration constante des ordinateurs. L'amélioration de la technologie des ordinateurs se reflète dans l'abaissement des frais d'administration, au profit des détenteurs de polices.

L'ASSURANCE A PARTICIPATION

Au Canada, la législation stipule la part des profits provenant de l'assurance à participation qui doit être conservée pour les détenteurs de polices participantes par les compagnies canadiennes à capital social. Les proportions figurent sur une échelle graduée; les détenteurs de polices doivent recevoir au moins 90% des profits répartissables en ce qui a trait aux petites compagnies et 97½% en ce qui a trait aux grandes compagnies. Certaines grandes compagnies canadiennes sont des compagnies mutuelles, c'est-à-dire que les propriétaires des polices participantes sont propriétaires de la compagnie. Dans une compagnie mutuelle, tous les profits répartis vont aux détenteurs de polices participantes.

Il est intéressant de noter que les compagnies d'assurance-vie au Canada ont continué d'augmenter les montants versés en dividendes sur polices. Ces augmentations peuvent être considérées comme un redressement économique à l'égard du détenteur de police participante; ainsi, le rendement du placement sur police s'accroît par suite de l'augmentation des gains des compagnies elles-mêmes.

L'assurance-vie constitue toujours le fondement de tout portefeuille de placements. Elle fournit l'occasion d'épargner régulièrement tout en offrant une protection contre la perte du revenu par suite de décès. Dans une période telle que 1966, alors que la valeur des obligations et des actions a fluctué de façon indue, les garanties inhérentes à l'assurance-vie du type permanent ont représenté un avantage précieux pour ces détenteurs de polices.

Le rôle du monde de l'assurance-vie est particulièrement important à un moment comme celui que nous traversons, face à une pénurie mondiale de capitaux. Les primes versées au secteur de l'assurance-vie, considérées individuellement, semblent de faibles contributions à l'épargne mais, prises collectivement, elles deviennent un facteur d'importance. Ce n'est qu'en augmentant l'épargne que nous pourrons combattre efficacement le manque de capitaux.

IMPORTANTE SOURCE DE CAPITAUX

Le monde de l'assurance-vie est, et a été, une importante source de capitaux pour toute l'économie canadienne.

En 1967, nous pouvons nous permettre d'être optimistes, nous particulièrement du secteur de l'assurance-vie canadienne. Les Canadiens reconnaissent la nécessité d'une source de fonds garantis, lorsqu'on en a besoin, et seule l'assurance-vie est en mesure de procurer cette garantie. Au fur et à mesure que notre population s'accroîtra et que se relèvera le niveau du revenu moyen, le secteur de l'assurance-vie progressera.

D'autre part, les compagnies d'assurance-vie se préparent pour l'avenir. La participation de plus en plus grande des gouvernements à notre activité financière personnelle rend les expertises successorales de plus en plus compliquées. Le secteur de l'assurance est e ntrain de recruter des vendeurs de calibre supérieur, dont la formation leur permettra de traiter des problèmes plus complexes d'analyse de succession. Le vendeur d'assurance-vie de demain sera un homme de profession hautement qualifié et de formation supérieure.

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'une des premières préoccupations du secteur de l'assurance est d'abaisser les frais et elle marche à grand pas vers de nouvelles techniques d'administration depuis la technologie des ordinateurs électroniques jusqu'aux méthodes administratives. Les résultats profiteront considérablement aux détenteurs de polices.

Le secteur de l'assurance-vie canadienne, envisageant l'avenir, s'attend de continuer à jouer un rôle marquant dans la vie financière de notre pays, en contribuant à accroître l'essor économique de même que notre niveau de vie.

Bourse de New York

Wall Street ne cesse de baisser depuis 3 séances

NEW YORK, (AFP). — De nouveaux fléchissements ont affecté la cote en cette avant-dernière séance de l'année, cependant que l'activité atteignait le plus haut niveau depuis le début de la semaine.

La baisse n'a été que modérée mais n'en a pas moins éclipsé les derniers espoirs d'une reprise de fin d'année.

Une fois de plus le marché a été affecté par des dégagements inspirés par des considérations fiscales: les dernières réalisations de pertes imputables sur les bénéfices imposables de 1966 et les premières prises de bénéfices à valoir sur ceux de 1967.

Le recul des valeurs a également anticipé un ralentissement de l'expansion tel qu'il a été exprimé par nombre de chefs d'entreprises dans leurs déclarations de fin d'année.

En clôture, les baisses étaient deux fois plus nombreuses que les hausses.

Parmi les compartiments les plus affectés par le repli figuraient les compagnies aériennes, les chimiques, les automobiles, les télévisions et les caoutchoucs.

La plupart des autres groupes ont évolué de façon irrégulière.

Parmi les canadiennes, International Nickel a gagné un point, Dome Mines et Granby Mining 1-2 et Canadien Pacifique 3-8. Mais Massey-Ferguson et Alcan ont cédé 1-8 chacun.

Les titres ont perdu à la Bourse américaine, où Scurry-Rainbow a acquis 3-8, Brazilian Light and Power, Canadian Javelin ont perdu 1-4 et Canadian Marconi, Preston et Fargo Oil a cédé 1-8.

L'indice des industrielles s'inscrivait à 786.35 en baisse de 2.23 points et le nombre d'actions ayant changé de mains a été de 7,900,000.

Bourse de Montréal

La place locale, irrégulière et inactive

MONTREAL — Les banques étaient fermes tandis que les autres compartiments ont perdu quelques fractions hier à la Bourse de Montréal où les échanges se suivaient à un rythme lent.

Les reculs prédominaient sur les gains dans une proportion de 41 à 30.

Banque provinciale a acquis un point à 39, Banque de Montréal et Banque de la Nouvelle-Ecosse 1-2 chacune à 52 3-4 et 63 respectivement.

Massey-Ferguson a perdu 1 1-2 à 22 1-2 et Canadian Marconi 30 cents à $4.55. Asbestos a aussi cédé 1-2 à 19 1-2.

Dominion Textile et Fleetwood ont chacun gagné un point à à29 et 23 respectivement. Hawker-Siddeley a acquis 25 cents à $4.10. Dominion Coal a ajouté 3 1-2 à 9 1-2.

Great Lakes Paper a perdu 1-2 à 22 1-2. Dominion Foundries et Dominion Steel ont chacune progressé de 1-2 à 18 3-8 et 9 respectivement.

Brinco a gagné 30 cents à $3.95. Texaco Canada 1-2 à 68 1-2.

Les échanges étaient lents à la Bourse canadienne, où Van Der Hout a grimpé de 25 cents à $4.25.

L'indice des industrielles a fléchi de .36 à 148.21 et 153,500 actions ont changé de mains tandis que le volume chez les minières et pétrolières a été de 520,400.

Bourse de Toronto

La dernière séance complète de 1966, défavorable

TORONTO — Les actions privilégiées de Dominion Coal ont gagné 2 3-4 à 8 3-4 hier à la Bourse de Toronto, après l'annonce par le gouvernement de la création d'une société de la Couronne qui aidera l'industrie de la houille en Nouvelle-Ecosse.

Dosco, dont Dominion Coal est une filiale, a gagné 3-4 à 9. Hawker Siddeley, qui contrôle Dosco, a ajouté 25 cents à $4.10.

Seulement 2,188,000 actions ont changé de mains.

Great Lakes Power a cédé 1 1-4 à 21 3-4, Jefferson Lake et Banque Toronto-Dominion 3-4 chacune à 25 1-4 et 56 7-8 respectivement. Ford du Canada a perdu 1 1-2 à 118 1-2.

Chez les aurifères, Dome a acquis 1 1-2 à 45 1-4 et Campbell Red Lake 1-4 à 22 1-4. Noranda a gagné 7-8 à 48 3-8 tandis que Pine Point a cédé 1 1-2 à 49.

PCE Explorations a gagné 2 points à 34 cents.

L'indice des industrielles a fléchi de .03 à 146.80 et l'indice général de .01 140.92.

Cours de l'or

PARIS, Reuter — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, valait 49.50 sur le marché libre de l'or français aujourd'hui.

L'aigle, pièce d'or américaine de $20 cotait 133.80.

Londres — Cote de l'once d'or fin en argent américain sur le marché européen de l'or: $35.19 à l'achat et $35.21 à la vente.

Prix de l'once troyes d'or à la Bourse londonienne des lingots: $35.19 9-100 ou 252 shillings et 2 3-4 pence.

Indice Dow Jones

	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.	Diff.
30 Ind.	784.52	792.70	781.51	786.35	—2.23
20 Rail	204.79	205.71	202.82	203.28	—2.47
15 Utils	136.64	137.42	136.43	136.43	—0.19
65 Stks	282.69	284.51	280.43	282.01	—1.54

Indices des Obligations à New York

	20rt	10in	10ut	10trn	10ty
Jeudi	70.6	91.5	81.8	90.6	85.9
Mercredi	70.5	91.6	81.8	90.6	85.7
Sem. pas.	70.7	90.5	81.5	90.6	85.8
Mois pas.	71.3	90.1	81.3	91.1	85.4
An. pas.	79.4	100.9	86.4	91.6	90.3
1966 haut	79.5	101.4	86.1	93.1	90.7
1966 bs	71.3	88.9	79.2	91.6	83.7
1965 hf	80.7	102.5	88.9	95.0	94.3
1965 bas	79.3	99.9	86.4	91.4	90.1



COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC — THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC

— Etabli en 1880 —

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Edifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière — Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND, BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Gerald Arbour, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
159 o., rue Craig. 861-1491

ARMAND, FILLION & ASSOCIES
Comptables agréés
3785 ouest, Jean-Talon
RE. 1-7601
Ville Mont-Royal

AUDET, POUPART & CIE
Comptables agréés
R. Audet, B.A., L.Sc. Com., C.A.
G. Poupart, B.A., L.Sc. Com., C.A.
7073 St-Denis Montréal 10
272-8751

BASTIEN, BARRIERE & ASSOCIES
Comptables agréés
F. J. Bastien, C.A. R. Barrière, C.A.
G. Bordeuas, C.A. B. Pellerin, C.A.
Yvon Joyal, C.A.
620 ouest, boul. Dorchester
2 bl. Desaulniers, St-Lambert
Montréal 866-5886

LORENZO BÉLANGER & ASSOCIÉS
Comptables agréés
1980 ouest, rue Sherbrooke
Suite 360
937-4238

BENOIT, ROY, DIRY & CIE
Comptables agréés
Lionel H. Benoit, C.A.
Claude Roy, C.A.
Jean-Paul Diry, C.A.
3500 Parc Lafontaine
527-2463

PAUL E. BONNIER
Comptable agréé
360, St-Jacques Montréal 1
842-4691 842-2761

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables agréés
R.V. Barnett, CA H.E. Bell, CA
A.M. Camirand, CA H.M. Caron, CA
L.J. Carrière, CA D.J. Finley, CA
J.B. Gick, CA A.W. Gilmour, CA
G. Gingras, CA J.P. Graveline, CA
G.P. Keeping, CA K.A. MacKenzie, CA
R. Normandeau, CA D.C. Scott, CA
W.J. Smith, CA
Associés-résidents
Montréal — Québec
Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver

COULOMBE, BESNER, TREMBLAY & CIE
Comptables agréés
C. André Coulombe, C.A.
Marcel Besner, C.A.
H. Denis Tremblay, C.A.
René Bourdelais, C.A.
Marcel Lecourt, B. Comm., C.A.
426 ouest, rue Fleury
Montréal 12 Tél. 389-5995

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables agréés
F. Fredette, C.A. G. Charette, C.A.
R. Poupart, C.A. M. Laleunesse, C.A.
L. Robillard, C.A. H. Mercier, C.A.
J.C. Racette, C.A. L. Bellefleur, C.A.
G. Fausse, C.A. H. Mercier, C.A.
507 Place d'Armes
Tél.: 842-8621

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables agréés
50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tél.: 384-1890

DENIS, DESMARAIS, HOULE ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Duncan Mooney, C.A.
57, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

DESCHAMPS & GROTHÉ
Comptables agréés
J.-Arthur Deschamps, C.A.
René-F. Grothé, C.A.
1411 Crescent, Montréal 25
845-3248

GAUVIN, DUCHARME, ROULEAU PRENOVOST, DUMAIS, BRAULT & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
J.-Omer Ducharme, C.A.
Jean-Paul Rouleau, C.A.
Georges Prenovost, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Louis-P. Brault, C.A.
Pierre Laloie, C.A.
561 est, boulevard Crémazie
Montréal 11 Tél.: 381-8011

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

GÉRARD LABELLE
Comptable agréé
80 est, boul. Henri-Bourassa
384-9945

LACHANCE, BROSSEAU, ALLARD & CIE
Comptables agréés
Bernard F. Lachance, C.A.
Pierre Y. Brosseau, C.A.
Denis Allard, C.A.
Roger Morin, C.A.
A. Urbain, C.A.
110 ouest, Place Crémazie
Suite 750 — 381-9323

LAVALLÉE, BÉDARD, LYONNAIS, GASCON, LUSSIER, NOISEUX, SÉNÉCAL
Comptables agréés
H. Lavallée, C.A. R. Lyonnais, C.A.
L. Gascon, C.A. J. Lussier, C.A.
P. Noiseux, C.A. R. Sénécal, C.A.
P. Bédard, LL.L., CA D. Crockett, CA
M. Demers, C.A. A. Lussier, C.A.
M. Hardy, C.A. P. Hébert, C.A.
215, rue St-Jacques, Montréal
Tél.: 849-7791
111 e., rue King, Sherbrooke
Tél.: 569-5503

LEBLANC & CIE
Comptables agréés
Fernand E. Leblanc, L.S.C., C.A.
436 est, rue Laurier
MONTREAL
276-2638

LEMIRE, ROULEAU & CIE
Comptables agréés
R. Lemire, C.A. R. M. Rouleau, C.A.
33 ouest, St-Jacques, ch. 505
Tél.: 844-3475

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables agréés
360 St-Jacques — Suite 567
MONTREAL

MAHEU, NOËL & CIE
Comptables agréés
J. E. Maheu, C.A. A. Noël, C.A.
R. Maheu, C.A. R. Robert, C.A.
A.R. Faggiolo, CA M. Hurtubise, CA
G. Amideneau, C.A. G. Landry, C.A.
L. Jarry, C.A. R. Tremblay, C.A.
M. LeTellier, C.A. Y. Lapalme, C.A.
A. Harel, C.A. J. Côté, C.A.
G. Normandeau, C.A. A. Gaudette, C.A.
G. Yergeau, C.A.
507 Place d'Armes
Montréal Tél.: 842-6651

MALLETTE, CÔTÉ, NORMANDIN & CIE
et
RENÉ DE COTRET, OSTIGUY, HÉBERT, ST-ARNAUD, GOSSELIN, VERRIER, BEAUCHEMIN & CIE
Y. Normandin, CA J. R. de Cotret, CA
E. Mallette, CA J. Ostiguy, CA
A. Côté, CA C. Hébert, CA
G. Normandin, CA P. R. de Cotret, CA
A. Roussel, CA A. St-Arnaud, CA
J.-J. Lecavalier, CA C. Gosselin, CA
A. Massé, CA R. Verrier, CA
G. Lefebvre, CA L. Beauchemin, CA
1440 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal — 866-2891
Drummondville, Tracy, Trois-Rivières, Nicolet

McDONALD, CURRIE & CIE
COOPERS & LYBRAND
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 2 875-5140

MERCIER, ROY, DORAY & CIE
Comptables agréés
Gaston N. Mercier, C.A.
Robert Roy, C.A.
Pierre Doray, C.A.
3500 Parc Lafontaine
Suite 404
Montréal 24 526-0828

MESSIER, JACQUES, GAUTHIER, SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
Roger Messier, C.A.
Robert Jacques, C.A.
Régent Gauthier, C.A.
Marcel Saint-Denis, C.A.
Jacques Lefebvre, C.A.
Jacques Martin, C.A.
(Associé Jolietta)
360 o., St-Jacques, local 1225
842-9131

MESSIER, GUY, POIRIER, BOURGEOIS, GUENETTE & ASS.
Comptables agréés
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Guy Guenette, C.A.
Pierre-Paul Guy, L.S.C., C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Raymond A. Poirier, C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
99 Place Crémazie — Suite 425
Montréal 11 287 6425

NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables agréés
Jacques R. Nadeau, C.A.
Réal Malnville, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Michel Guérin, C.A.
E.G.M. Mulligan, C.A.
1420 ouest, Sherbrooke,
ch. 850 842-6812

NADON, NADON & ASSOCIÉS
Comptables agréés
J. Emilien Nadon, C.A.
André Nadon, C.A.
André Lanctôt, C.A.
Robert Dagenais, C.A.
Robert Nadon, C.A.
215 ouest, rue St-Jacques
845-8051

PRICE WATERHOUSE & CO.
Comptables agréés
5 Place Ville Marie 866-9701
Montréal, Ottawa, Halifax, Toronto, Hamilton, Windsor, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

PROULX, D'ORSONNENS & CIE
Comptables agréés
René Proulx, B.A., C.A.
Guy D'Orsonnens, B.A., C.A.
360 ouest, Saint-Jacques
Suite 2004
VI. 4-3017

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & CIE
Comptables agréés
J. Raymond, C.A. G. Chabot, C.A.
G. Martin, C.A. J. Paré, C.A.
J. Brissette, C.A. L.-P. Rondeau, C.A.
J. Girard, C.A. J.-P. Roy, C.A.
G. St-Pierre, C.A. C. St-Denis, C.A.
R. Gagnon, C.A. S. Saucier, C.A.
G. Groulx, C.A.
La Tour de la Bourse
Montréal 3, Qué. 878-2691

RIDDELL, STEAD, GRAHAM & HUTCHISON
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
866-7351
Montréal, Halifax, Québec, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver
Représentés aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, Europe et Amérique du Sud

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000, Ave du Parc, Suite 301
Montréal 15 CR. 4-2797

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montréal - Québec
Rimouski
360 Saint-Jacques
Montréal — 842-4691

TOUCHE, ROSS, BAILEY & SMART ET CHABOT, FORTIER & HAWEY
Comptables agréés
Edifice de la Banque Royale
Place Ville-Marie — 861-8531
Halifax, Saint-Jean, Québec, Cap-de-la-Madeleine, Montréal Ottawa, Toronto, Hamilton, London Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria, Nassau, Bahamas, Etats-Unis, Grande-Bretagne, et autres pays du monde

THORNE, GUNN, HELLIWELL & CHRISTENSON
Comptables agréés
Incorporant les sociétés suivantes:
W. J. T. Adamson & Co.
Aimé Galarneau et Compagnie
Gunn, Roberts & Co.
Middleton Hope & Co.
Thorne, Mulholland, Howson & McPherson
Bureau à travers le Canada
Correspondants dans la plupart des pays du monde
Suite 2604,
LA TOUR DE LA BOURSE
Montréal 3, Qué. 878-3011

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
210 o., b. Crémazie DU 8-9251

VIAU & ROBIN
Comptables agréés
L.-D. Viau, C.A. Lionel Robin, C

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Abitibi	2065	$10	9⅞	10	+ ⅛
Alta Gas T	275	$31	30¼	30¼	
Alta Gas p	535	$85½	85	85	
Alta Gas w	350	425	625	625	— $
Alta Nat	1100	$17	17	17	
Algo Cent	220	$9¼	9¼	9¼	
Alg Cent W	50	500	$60	500	
Algoma St	1988	$22½	21¼	21⅞	+ ⅜
Algonquin	1200	41	40	40	+15
Alcan	4902	$30⅜	30¼	30⅜	— ⅛
Alcan pr	225	$37½	37¼	37¼	
Alumin pr	240	$19	18¾	18¾	
Alumin pp	125	$39	39	39	
Anglo-c pr	2000	$19⅝	19⅛	19⅛	+ ⅛
Anthes A	280	20¼	20¼	20¼	
Argus	546	$14½	14⅜	14½	— ⅛
Argus B pr	165	44	42	43	— ½
Argus C pr	250	$11¼	11⅛	11¼	
Ashdwn B	100	450	450	450	
Atl Sugar	360	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Atl Sug A	175	$20	20	20	
Avco	2231	$14¾	14⅜	14⅜	
Bank MH	334	$53⅛	53⅜	53⅜	+ ⅛
Bank N S	734	563	563	563	+ ½
Bathurst	200	$27⅛	27¼	27½	+ ¼
Bathrst A	75	$55	55	55	— ⅛
Beaver pr	125	$25½	25½	25½	+1½
Bell Phone	3360	$44½	44¼	44½	— ⅛
Bow Valy	500	11½	11½	11½	
Brazilian	3443	$10½	10⅜	10⅜	— ⅛
Brdg Tank	200	410	400	400	—45
Bright	50	167⅛	67⅛	67⅛	+2½
BA Constr	600	55¼	55¼	55¼	
BA Oil	692	$32⅜	32½	32⅝	+ ⅛
BC Forest	400	$19⅛	19	19	
BC Prest p	150	$50½	50	50½	+ ½
BC Sugar	115	$33	32	32	— 1
BC Phone	215	$45⅞	62¼	62¼	
BCPh 4½ p	45	$80⅛	80⅛	80⅛	—1⅛
BCPh 4½ p	25	$75¼	75¼	75⅛	
BCPh 5¼ p	25	$96	96	96	
BCPh 4.84	280	$20	20	20	
Br Intl Fin	100	470	470	470	+20
Bruck A	125	19	19	19	
Burns Fds	190	$13½	13½	13½	+ ⅛
CAE Ind	400	$8	7⅞	8	+ ⅛
Calgary P	475	$21¼	21½	21½	— ⅛
Can Cem	219	$34⅞	34⅛	34⅞	
Can Cem p	347	$22	21½	22	
Can Iron	100	$18¾	18¼	18¾	
Can Perm	275	$100	99	100	
Cdn Brew	6019	$7⅛	7	7⅛	
C Brew Ap	200	$35	35	35	
CB Al A wt	250	360	350	350	—25
C Chem w	600	495	490	490	— 5
C Curtiss	1400	53	51	51	+ 1
C Goldale	250	325	325	325	
C Hydro	250	$19¼	19¼	19¼	
C Imp Bnk	355	$58¼	57¾	58	
C Ind Gas	531	$12	11¾	11¾	— ⅛
Ind Gas p	1000	$11½	11½	11½	
Cit	572	$15⅝	15¼	15¼	
C Marconi	600	450	450	450	—25
CPR	2125	$54¼	54	54½	+ ½
CPR pr	320	$8⅛	8¼	8¼	+ ⅛
C Patrofin	297	$11⅛	10⅜	11⅛	
Cdn Tire	250	$15½	15½	15½	
Cdn Tire A	750	$14⅜	14¼	14⅜	+ ⅛
C Utilities	65	$35	35	35	+ 1
CVN Gas	420	$17⅜	17¾	17⅜	
C Westing	1610	$20	19¾	20	+ ⅛
Chemcell	1112	$12¾	12½	12½	— ⅛
Chem 175 p	550	$31	30	30	+ ½
Chrysler	435	$34¼	34¼	34¼	— ¼
Clairtone	250	$10	10	10	
Codville A	150	365	360	360	—15
Colombi p	880	18⅜	18⅜	18⅜	— ⅛
Cominco	1775	$31	30½	30½	— ⅛
C Savings	222	$8⅝	8¼	8⅝	
Computr	150	$8¼	8¼	8¼	
Conduits	500	$6½	6½	6½	+ ⅛
Con Bldg	1627	110	100	105	— 5
Con Bldg p	200	300	300	300	+10
Con Paper	125	$28¼	27⅞	28	— ⅛
Con Pap w	815	770	765	770	
Con Papr p	960	$24	24	24	
Cons Gas	7190	$15½	15¼	15⅜	— ⅛
Corby vt	250	$22	22	22	+ ⅛
Craig Bit	300	165	165	165	
Crain R L	25	$29¼	28¾	28¾	
Crestbrk	400	$8	8	8	
Crow Nest	215	$7½	7½	7½	
Crush Intl	2100	$11⅛	11¼	11⅛	
Cygnus B	2100	$7½	7½	7½	
Cygnus pr	100	$21	21	21	— ⅛
Dale-R pr	100	$9	9	9	
Distl Seag	720	$33¾	33¼	33⅝	— ⅛
Dema Pete	1275	$37½	36½	36½	— ⅛
Dom Angl	125	$15	15	15	— 3
D Bridge	1000	$17½	17½	17½	
Dom Coal	4620	$12	6½	8¾	+$¼
D Electro	250	$12¾	12¾	12¾	+ ⅛
Dofasco	1211	$18¾	18⅛	18⅛	
Dom Glass	100	$12¼	12¼	12¼	
D Lime w	300	30	30	30	— 1
Desco	984	$10	9	9	+ ⅛
Dom Store	740	$18⅛	18⅛	18⅜	— ⅛
Domtar	4700	$15¾	15¾	15⅞	— ⅛
D Textile	100	$28	28	28	— ¼
Dupont	50	$35¼	35¼	35¼	
Econ Inv	100	$9⅞	9⅞	9⅞	— ⅛
Emp Life	255	$14	14	14	
Exquite w	100	110	110	110	
Falcon	410	587	87	87	
Fam Play	305	$33	32½	33	+ 1
Fed Grain	200	$6⅛	6¼	6⅛	+ ⅛
Fleetw'd	500	$27½	27½	27½	+ ½
Ford Cnda	215	$119	118	118½	—1½
FPC Plon	240	$17½	17½	17½	
Fraser	100	$21½	21½	21⅝	+ 1
Gen Baker	160	$6½	6½	6½	— ⅛
GMC	245	$73	72½	73	
G P Drill A	100	290	290	290	—10
Globe Env	100	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
GL Power	850	$22¾	21¼	21⅝	—1¼
GN Cas w	200	5	5	5	
GN W Life	320	$38½	37½	37½	— ⅝
G Wpg Gas	21	$24½	24½	24½	
Greyhnd	400	$19¼	19¼	19¼	+ ⅛
Guer Trst	2615	$8¾	8½	8½	— ⅛
Hardee	400	40	40	40	+ 2
Hard Carp	60	$36½	36	36½	— ¼
Hard Crp A	140	$31	30½	30¾	+ ¼
H Wood b	600	15	99	15	—15
Hawker S	4864	425	380	410	+25
Hind Dauc	100	$56½	56½	56½	
Home A	298	$23¾	23⅝	23⅝	+ ⅛
Home B	1100	$23¾	23¼	23⅞	+ ⅛
Home Pit	770	250	240	240	—10
H Bay Co	200	$15⅞	15⅝	15⅝	
HB Oil Gas	575	$24¼	24⅛	24⅛	— ⅛
Husky Oil	1025	$25¼	25⅜	25¼	
Husky D W	220	$15	$15	15	
Imp Oil	4094	$57½	57⅛	57⅜	— ⅛
Imp Tob	1775	$13¼	13⅛	13⅛	+ ⅛
Ind Accept	370	$20¾	20¾	20¾	+ ½
Ind Wire	1100	460	455	460	+ 5
Inglis	725	$8⅛	8¼	8⅛	+ ⅛
Inland Gas	615	$8⅜	8¼	8⅜	+ ⅛
IBM	25	$390	390	390	
IMC	2148	$49¼	48	49⅛	
Int Nickel	1670	$94	93½	93¾	+ ⅛
Int Util	2070	$25½	25	25	— ⅛
Int Util pr	1885	$27⅜	27⅛	27⅜	
Intpr Pipe	477	$83½	83	83½	— ⅛
Intpr Steel	830	475	475	475	
Inv Grp A	855	$9¾	9½	9¾	— ⅛
Jefferson	580	$26	25¾	25¾	— ⅛
Jefferson w	726	$17⅜	17½	17½	— ¼
Jockey C	4530	385	380	380	—10
Jockey C p	500	8	8	8	
Kelly D A	300	475	450	475	+20
Kelsey Co	725	$12⅞	12⅝	12⅞	
Labatt	7550	$19½	19¼	19½	— ⅛
Lafarge A	150	$7½	7½	7½	— ⅛
LDnt Cem	2800	445	420	445	+ 5
LO Cem w	3500	1	1	1	
Laura Sec	215	$12⅛	12⅜	12⅛	
Lau Fin	2800	430	410	430	+10
Lau F 63w	400	70	51	70	+15
Levy	245	$15¾	15	15	
Leb Co A	1365	$7⅞	7¾	7⅞	
Leb Co B	1000	$8	8	8	— ⅛
Leb Co pr	434	$37½	38½	37½	+ ⅛
Leb G B pr	25	$26	26	26	— ½
Lueb M	1660	$10¼	10	10	— ¼
Maclean H	50	$32	32	32	+ ¼
MB Ltd	1455	$23½	22¾	22¾	— ⅛
Magna El	1630	$7½	7¼	7¼	— ⅛
M Lf Gard	210	$26	24	26	
M Lf Mills	320	$16⅛	16¼	16⅛	
Mass-Fer	3708	$22½	22½	22½	— ¼
MEPC p	290	$22	22	22	
Met Stores	600	$17¼	17¼	17¼	+ ⅛
Mex LP	29	$10¾	10½	10½	
Mill Brick	400	250	250	250	
Molson A	282	$18⅝	18½	18¾	— ⅛
Molson B	1000	$18¾	18½	18⅝	— ⅛
Mon Trust	500	$7⅜	7¼	7⅜	+ ⅛
Mon Inv	215	$70	70	70	
Montex	100	315	315	315	
Montex pr	300	$10¼	10¼	10¼	— ⅛
Mont Loco	100	$16⅛	16⅛	16⅛	— ⅛
Moore	315	$86	85	86	
Morse A	275	$17½	17⅜	17½	+ ⅛
Morse B	1365	$17⅜	17⅛	17⅜	+ ⅛
Morse pr	55	$51	50⅝	51	+ ⅛
Mrphy Pr	25	$27½	27½	27½	— ½
Nat Drug p	225	$11⅞	11⅞	11⅞	
Nat Groc p	30	$25¾	25¾	25¾	+ ⅛
Nat Hees p	100	165	160	160	+20
Nat Trust	225	$16	16	16	
Noranda	1801	$48⅛	47	48¼	+ ⅛
Nor Ctl G	2485	$13⅜	13½	13½	— ⅛
Ogilvie	100	$13¾	13½	13¾	+ ¼
Ont Store	200	$10½	10½	10½	
Pac Pete	4630	$11⅛	11	11	— ⅛
Pac Pete w	30	395	395	395	
Pembina	725	$11	11	11	— ⅛
Pow Corp	1660	$9½	9¼	9½	
Prem Iron	200	145	145	145	+ $
Pric Com	555	$12⅞	12¾	12⅞	
QN Gas	416	$10	9⅞	9⅞	+ ⅛
QN Gas pr	40	$8	8	8	
Rank Org	200	415	415	415	
Revenue	28	$6⅛	6⅛	6⅛	
R Nedwell	450	130	130	130	—30
Rothman	225	$25¼	25	25⅛	
Royal Bnk	958	$48¾	48⅛	48¾	+ ⅛
Russell H	200	$13⅜	13¾	13⅜	+ ⅛
St Maurice	255	37	35	37	+ 2
Saladа	1100	$10	10	10	
Savvette	550	395	390	395	
Seaway H	500	350	350	350	—10
Secur Cap	100	290	290	290	
Selkirk A	21	$8	8	8	
Shell Inv w	1630	690	685	685	—15
Shell Can	1115	$22⅛	22⅛	22⅛	+ ⅛
Shoppers Ct	1200	300	300	300	
Simpsons	611	$28½	28	28	— ⅛
Simpson S	176	$14⅞	14⅞	14⅞	+ ⅛
Slater Stl	400	$9¾	9¾	9¾	
Sobey Stor	150	$7½	7½	7½	— 1
Sogemine	21	$10⅞	10⅞	10⅞	
Southam	40	$33	33	33	+ ½
St Paving	200	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
Steel Can	2087	$20	19¾	19¾	+ ⅛
Steinbg A	136	$18⅞	18⅞	18⅞	+ ⅛
Stuart Hse	825	355	355	355	
Stuart Oil	40	$47	47	47	
Supterst od	210	$18½	19½	19½	+ ⅛
Texaco	135	$69	68	68	
Textiles pr	115	$7⅛	7⅛	7⅛	
Thd CGInv	300	$9	9	9	
Thom N P	300	$19	19	19	
Tor Dm Bk	173	$57	56⅞	56⅞	— ⅛
Tor Iron W	3460	$36	35¼	35¾	+ ⅛
Towers	100	20	20	20	— 1
Traders A	1062	$8¾	8½	8⅝	+ ⅛
Trader A p	100	$20¼	20¼	20¼	— ¼
Transair	1350	$5¾	5½	5¾	+ ⅛
Tr Can PL	755	$24½	24¼	24½	+ ¼
Tr Can Pl p	150	$46	45¾	45¾	+ ⅛
Tr Can P w	140	620	620	620	—10
Trans Mt	3030	$16½	16¼	16⅛	— ⅛
Tru-Wall	300	250	250	250	+15
UNAS Inv	150	$14	14	14	+ ¼
UnAcc 2p	1	325	325	325	
Un Carbid	378	$19⅝	19¼	19¼	
Un Gas	1320	$10⅜	10¼	10⅜	+ ⅛
Vascan	200	73	73	73	
Versald	100	370	370	370	— $
Versatile	145	$25⅛	25⅛	25⅛	
Vic G Tr	100	$14⅛	14⅛	14⅛	
Walnoco O	1700	255	245	250	
Walk GW	830	$38⅛	38¼	38⅛	
Well Fin A	325	$5	5	5	+25
Well Fin fc	100	270	270	270	+10
Wburne	700	130	120	125	+ 5
Westc'st	930	$25⅛	25¼	25⅛	
West Ind	100	195	195	195	+ 5
W Bridcast	254	$12¾	11½	12¾	
W Pacific	1550	490	465	490	— $
WSupply A	125	$9½	9½	9½	
Weston A	676	$19⅛	19	19	— ⅛
Weston B	325	$20	20	20	+ ⅛
Wstn Alop	45	586	86	86	— 2
Wst Nspr	20	$100½	100	100	— 1
White Pas	100	$10	10	10	— ⅛
Woodwd A	217	520	22	23	— 1
Mines					
Acad Uran	1000	3½	3⅛	3⅛	— ⅛
Accra	2250	11	11	11	
Acme Gas	2000	24½	24	24	— ⅛
Advocate	220	285	285	285	
Agana Mg	5500	20	19½	20	+ ⅛
Aiguille	715	108	105	108	
All Pitch	4000	15	15	15	— 1
Am Larder	1000	25½	25½	25½	+ ⅛
Am Moly	4800	35	30	33	+ 2
Ang Ruyn	5000	130	127	130	+ 2
Ang UD	17600	73	68	72	+ 4
Ansil	4235	8	7½	8	+ ½
Area	200	295	295	295	+ 4
Argosy	2800	45	41	43	+ 1
Armore	3000	16½	16	16½	— ½
Arcadia	3000	21	20½	20½	+½
Atl C Cop	1700	90	86	90	+ 3
Aunor	400	265	265	265	— 4
Bankeno	1700	78	78	78	— 2
Bankfield	3000	9½	9	9½	
Barex	18500	38½	38½	39½	— ½
Barnat	1000	40	40	40	
B-Dgu	4633	13	13	13	
Belcher	2100	31	31	31	
Belletere	2500	20	20	20	+1½
Bethlm	5180	675	660	675	
Bidcon	1000	4	4	4	
Black Bay	8008	9	8½	9	+ ⅛
BL Hawk	3230	80	78	80	+ 3
Bounty Ex	376	14	14	14	
Bralorne	2660	155	140	150	+12
Broul Reef	1000	23½	22½	23½	
Brunswk	770	950	935	935	—15
Bunker H	2000	16	15	15	— 1
Cable	250	4	4	4	
Calv Mine	1600	15½	15½	15½	— ½
Camflo	200	355	355	355	— 5
Camp Chib	3550	645	620	620	—15
Camp RL	400	52½	52¼	52¼	+ ¼
C Tung	31180	147	131	142	+ 7
C Dyno	900	135	135	135	+ 1
C Faraday	500	245	245	245	— 5
C Jamieson	500	120	115	119	— 1
Cdn Keely	2500	6	5½	5½	+ ½
Cdn Nisto	5350	17	17	17	+ 1
Candore	8383	25	22	22	— ½
Can-fer	6000	102	99	100	+ 7
Centre	8000	15½	15	15	
Captain	2000	12	12	12	+1½
Cassiar	300	$15⅞	15⅞	15⅞	
Cent Pat	1100	138	135	135	— 5
Chestrvlle	8000	19	18½	19	
Chib Kay	2200	13	13	13	
Chib M	5981	53	53	54	— 4
Coch Hill	5900	175	170	170	— 5
Coin Lake	4500	22	22	22	+ 1
Comb Met	2166	20	19½	20	+ 1
Conlagas	2325	48	48	48	
Conigo	2500	12	11½	11½	+½
C Shaw	20000	36	35	35	+ 1
C Hall	42600	50	48	53	+ 2
C Marben	300	210	210	210	—10
C Marcus	1520	18	18	18	— ½
C Mogul	1000	330	325	330	+ 5
C Morisn	5150	250	248	249	
C Mosher	1100	43	40	40	— 8
Con Negus	4000	11	10½	11	
Con Nichel	2000	20½	20	20	+ ½
C Rambler	600	175	175	175	+ 5
C Red P	99000	22	20	21½	+ ½
Conwest	200	545	545	545	— 5
Copercorp	3100	47	44½	47	
Cop Fields	7332	142	135	142	+ 7
Cop-M	114700	27½	24½	25½	— 1
Coulee	2500	54	54	54	— 1
Courvan	1250	54	54	54	— 1
Cowich	3000	16½	16	16½	— ½
Craigmt	575	$13	12¾	13	+ ½
Cstland	2150	27	25	27	+ 2
Crowpat	2000	7½	7½	7½	
Daering	293	9½	9½	9½	
D'Aragon	2460	12	12	12	
Deer Horn	5000	16½	16	16	
D'Eldo	22800	110	107	109	+ 1
Denison	481	$55⅝	55¼	55⅞	+ ⅛
Dickinsn	725	300	299	300	+10
Discovry	1740	130	130	130	
Dome	663	$45¼	44¾	45¼	+1½
Donalda	2000	16	16	16	
Dunraine	3000	41	41	41	+3½
Duvan	1500	9	9	9	
East Mal	250	140	140	140	
East Sull	1500	540	530	540	
F Mar	325	270	260	260	—11
F Orenada	1000	26	26	26	
Ffncour	2000	11	11	11	
Frobex	4256	345	340	345	
Gnt Masct	2500	92	90	91	+ 1
Giant Yk	800	805	785	785	—15
Glenn Exp	2000	9½	9½	9½	+ ½
Goldrm	64700	34	27	32	+5½
Gordidrm	110	200	200	200	—10
Gradore	8383	25	22	22	— ½
Grandroy	2000	9	9	9	— ½
Grandluc	500	370	360	370	+15
Granisle	3190	525	515	525	
Green Pet	500	29½	29½	29½	+3½
Gulch	14500	15	13	14½	+2½
Gulf L	7000	7	6½	6½	
Gunnar	1895	98	97	97	— 2
Hastings	500	165	158	160	+10
Headway	8000	20½	19½	20	
Heath	25200	10	9½	10	
High-Bl	300	780	750	750	
Hollinger	300	$21½	21½	21½	— ⅛
Huds Bay	465	564	63½	63½	
Hu-Pam	5000	8	8	8	+ ⅛
Hydra Ex	2270	14	13½	14	
Int Bibis	14200	96	86	95	+ 5
Irish Cop	3350	14	14	14	+ 1
Iron Bay T	625	255	255	255	+ 1
Iso	500	122	121	121	+ 1
Jaye	14500	14½	13½	14½	+1½
Jelex	19650	22	20	21½	+ 2
Joliet	22100	46	44	45½	—1½
Jonsm	21500	27½	26	27	+2½
Joutel	11700	93	84	90	+ 6
Jowsey	1222	53	53	53	+ 1
Kam Kotia	1000	345	330	335	+ 5
Kerr Add	6916	$12¼	12	12	— ¼
K Anacon	300	129	125	129	+ 9
Kid Creek	600	53	53	53	— 2
Kirk Min	2000	11	11	11	
Kirk Trans	3000	11	11	11	+½
Lab Min	260	$28½	27½	27½	
L Dufault	5715	$13¾	13	13¾	— ⅛
Lake Lyn	2144	13	13	13	
L Osu	1000	14	14	14	+ 1
La Luz	1123	19½	19½	19½	— ⅛
Latin AM	500	8	8	8	
Leitch	5050	520	510	515	
Liberlan	200	925	925	925	—50
Lorado	4700	95	90	95	+ 2
Louvicrt	7500	18½	17	18½	+1½
Macassa	500	181	180	181	+ 1
Macdon	6000	22	22½	22½	+ ½
MacLeod	500	60	60	60	
Madsen	8455	99	97	97	— 2
Matachw	1150	53	53	53	+ 1
Manok MS	900	6	6	6	— 2
Marchant	500	165	165	165	
Martin	9000	30	28½	29½	+ ½
Match	1625	7½	7½	7½	
Mattgmi	514	$12½	12⅜	12½	
Maybrun	1100	14	14	14	
Mc Adam	4000	51	47	47	— 3
Mc Intyre	100	$84	84	84	— 1
McWat	2850	37½	36	36	— 2
Mentor	7500	53	51	52	— 2
Meta	5000	9	8½	8½	— ½
Metal Min	3480	103	99	103	
Midrim	2100	26	26	26	
Min Ore	27500	22	21	21½	
Moneta	500	59	59	59	— 1
Mt Wrt	18018	17½	16	16	— 1
Multi-Mi	2250	94	90	90	— 4
Nat Expl	2400	9½	9½	9½	
Nealon	19500	7	6¾	7	— 1
New Ath	1000	21	21	21	—1½
New Bid	2000	2	2	2	
New Cal	1900	29	28	29	+ 1
NewConex	300	515	515	515	+ 5
Nconex w	1425	33	30	31	— 2
N Harri	500	9	9	9	
N Hosco	2150	260	256	259	+ 4
N Impri	56550	263	253	258	+ 5
Newlund	2000	15	15	15	
N Alviama	25500	17	16	17	+ 2
Newmor	4000	8	8	8	—1
N Que Regl	400	470	465	465	—10
N Senator	3000	28	19½	19½	— ½
New Taku	1000	25	27	29	+ 2
Nick Rim	1810	13	13	13	
Nor Acme	9000	10	10	10	
Norbaska	800	53	53	53	+ 2
Norlex	11500	22	20½	22	+ 2
Normetal	500	410	410	410	
Norgox	1400	8½	8½	8½	+ ½
N Bordu	1000	10½	10½	10½	
N Coldstm	2200	66	66	66	
North Exp	5500	26	24	26	+ 2
Northgat	2140	455	440	450	—10
N Rank	3800	28	27	27	
N Rock	500	26	26	26	+ 1
North Can	300	125	125	125	+ 4
N Beauc	500	30	30	30	— 1
Obaska	4000	7½	7½	7½	+ ½
Opemska	1458	945	940	940	
Orchan	2930	235	228	235	
Osisko	5000	43	42	42	—1½
Pamour	1500	170	165	170	+10
Paramaq	4000	9	9	9	
Patino	426	900	895	895	— $
Pax Int	6500	18½	16	16	— 2
Pce Exp	238586	36	31	34	+ 2
Peerless	5000	13	12	13	+1½
Perron	3000	6	5	6	
Pine Point	1296	$30	49	49	—1½
Placer	275	$28⅞	28⅝	28⅝	
Perc Pay	8600	11½	10½	11½	+ ½
Preston	155	$13¼	13¼	13¼	— ⅛
Probe M	1000	14	14	14	— ½
QMI	24	221	221	221	
Q Chib	12800	12½	12	12	— ½
Que Lith	200	150	145	145	
Que Man	7500	21	21	21	
Q Malartic	5100	49	47	47	— 1
Quemont	2000	920	920	920	+10
Quinnte	9500	7½	7½	7½	+ ½
Radiore	9300	58	56	56	— 1
Ravrock	900	125	125	125	
Rio Algom	1948	$23⅞	23¾	23⅞	— ⅛
Rio S.Jo Py	50	$97	97	97	— ½
Rio Alg c w	50	$10⅞	10⅞	10⅞	
Rix Athab	7000	24½	24½	24½	
Rowman	1471	$14¾	14¾	14¾	+ ⅛
Rowen Cn	5000	4½	4	4	— ½
Ryanor	2000	12	12	12	+ ½
Satellite	4550	21½	21	21½	+1½
Sherritt	4040	405	400	400	— 5
Sil Eureka	310	100	100	100	
Silvrfids	700	305	305	305	
Sil Miller	7495	13	12	12	+ ⅛

Menace d'une grève générale à Saïgon

SAIGON — Saigon est menacée d'une grève générale. Un ordre de grève de 12 heures a en effet été lancé pour aujourd'hui à tous les travailleurs de la capitale sud-vietnamienne et de sa banlieue. La Fédération vietnamienne du travail à laquelle sont affiliés 119 syndicats — entend ainsi soutenir les débardeurs du port de Saigon en grève depuis quatre jours pour protester contre le licenciement de 600 de leurs camarades employés par les autorités militaires américaines. L'ordre de grève doit être appliqué de 6 heures du matin à 6 heures du soir vendredi.

Tandis que le ministère sud-vietnamien des Affaires étrangères accusait jeudi le Vietcong d'avoir violé cent fois la trêve de Noël, l'activité des unités régulières nord-vietnamiennes infiltrées au sud de la zone démilitarisée reprenait après plusieurs semaines de calme. Les positions américaines et gouvernementales ont été sévèrement bombardées au mortier lourd et ont subi des pertes "modérées".

Même la bombe A ne pourra sauver les Américains

HANOI — "Les Etats-Unis peuvent introduire deux ou trois cent mille soldats supplémentaires pour s'accrocher au Sud-Vietnam ou pour étendre la guerre au Nord-Vietnam et à toute l'Indochine, leurs efforts seront vains. Même des bombes atomiques ne pourront pas sauver l'impérialisme américain car elles le conduiraient au suicide", a déclaré M. Le Doan, premier secrétaire du parti des travailleurs nord - vietnamiens dans un discours prononcé devant une unité de DCA de la région d'Hanoï.

"L'arme atomique est efficace, a poursuivi le dirigeant nord-vietnamien, mais l'impérialisme américain n'a plus le monopole de l'arme nucléaire. L'URSS et la Chine possèdent aussi des bombes atomiques. De plus, les masses révolutionnaires du monde entier constituent une arme encore plus puissante que l'arme atomique. Et les peuples révolutionnaires n'accepteront jamais que des armes nucléaires tombent sur leurs têtes : ils se soulèveront pour écraser et ensevelir l'impérialisme".

Dans son discours qui est reproduit hier matin à la première page de l'organe du parti, M. Le Doan, dont les discours ou apparitions en public ne sont signalés qu'exceptionnellement, a exprimé sa confiance en la victoire finale mais a surtout demandé aux combattants nord-vietnamiens de se préparer à de dures épreuves. Il a proposé au Nord-Vietnam l'exemple des combattants du FNL qui "se battent à un contre huit ou neuf, avec un matériel dix fois inférieur à celui de l'ennemi mais qui, grâce à leur héroïsme et à leur intelligence, ont déjoué la puissance impérialiste".

Des parlementaires américains demandent une action plus vigoureuse contre Hanoï

WASHINGTON. — Les Etats-Unis devraient "si nécessaire, aplatir Hanoï et envoyer l'opinion publique au diable", a déclaré mercredi soir, au cours d'une interview, le représentant démocrate de la Caroline du Sud, M. L. Mendel Rivers, président de la commission des services armés.

"Nous devrions, a-t-il ajouté, utiliser au maximum le potentiel de notre grande puissance aérienne; en ne le faisant pas, les Etats-Unis poussent les Nord-Vietnamiens à ne pas les prendre au sérieux."

Son vis-à-vis au Sénat, M. Richard B. Russell, de Georgie, qui préside la commission des services armés de la Chambre haute, est également d'avis que "l'utilisation d'une force supérieure est le seul moyen d'obliger les communistes à se rendre à la table de conférence".

Hanoï n'a pas montré le moindre intérêt dans l'amorce de négociations pour une solution honorable de la guerre," a fait observer le sénateur qui estime que "cette intransigeance prolongée ne laisse aux Etats-Unis pas d'autre choix que d'infliger aux communistes un châtiment plus sévère jusqu'à ce qu'ils mettent fin à leur agression."

Par contre, le sénateur Wayne Morse, de l'Oregon, membre influent de la commission des affaires étrangères où il n'a cessé d'attaquer la politique vietnamienne du gouvernement, s'est déclaré persuadé que les pertes infligées aux civils ont raidi les Nord-Vietnamiens dans leur "détermination de résister à la puissance militaire américaine." Aussi, le sénateur propose-t-il que confiance soit faite au pape Paul VI, au secrétaire général des Nations unies ou à d'autres personnalités neutres pour trouver une solution au conflit.

Kennedy apprenait le français pour discuter avec de Gaulle

NEW YORK. — Le président Kennedy prenait des leçons de français afin de pouvoir non seulement s'adresser au président de Gaulle dans la langue du général, mais négocier avec lui lorsqu'il le rencontrerait, révèle le livre de William Manchester, "Mort d'un président".

L'information sera contenue dans les extraits de l'ouvrage que publiera en feuilletons l'hebdomadaire "Look".

D'autre part, un porte-parole de la famille Kennedy a confirmé qu'une lettre que la veuve du président écrivit à M. Khrouchtchev, avant de quitter la Maison-Blanche, sera également reproduite dans le magazine. Dans cette lettre, Mme Kennedy assurait le président du conseil de l'Union soviétique que son mari et lui, bien qu'adversaires, avaient été mus par le commun désir d'empêcher la destruction de la planète.

Au sujet des sentiments de la famille Kennedy à l'égard du président Johnson, sentiments qui auraient été, selon certaines personnes ayant lu le livre, le sujet d'indiscrétions de la part de l'auteur, on affirme dans l'entourage de Mme Kennedy que l'impression défavorable que l'ouvrage peut donner à ce sujet ne provient pas des conversations de M. Manchester avec des membres de la famille Kennedy mais bien plutôt de l'opinion personnelle de l'auteur.

Bourguiba fustige certains étudiants

TUNIS — "Certains étudiants reprochent à l'Union générale des étudiants tunisiens d'être inféodés au parti. Mais qu'est-ce que le PSD (Parti socialiste destourien), si ce n'est l'ensemble des militants qui œuvrent pour le bien du peuple", a déclaré le président Bourguiba évoquant, dans un discours prononcé à l'occasion du Nouvel An, les récentes manifestations estudiantines de Tunis. "Ces étudiants, a-t-il dit, sont obnubilés par les problèmes du Vietnam, de la Corée, de l'impérialisme, du colonialisme et autres. Ils doivent être conscients que nous devons d'abord combattre l'impérialisme ici, en Tunisie. Nous avons assuré toutes les facilités aux étudiants pour qu'ils n'aient d'autres soucis que leurs études. Mais certains, pour prouver qu'ils ont du caractère, se déclarent opposés à la politique de Bourguiba. Bourguiba n'est qu'un homme qui a consacré sa vie à assurer la dignité de tous les Tunisiens et permettre justement à ces étudiants de prendre la relève pour le progrès et la prospérité de la Tunisie".

Congo : épreuve de force entre le gouvernement et l'Union minière

KINSHASA. — L'Union minière du Haut-Katanga a fait savoir au gouvernement congolais que "suite à l'embargo sur les exportations de ses produits et au blocage de ses comptes en banque" au Congo, elle n'effectuera pas un transfert à Kinshasa de 514 millions de francs belges qui était prévu pour le 27 décembre. On évalue dans les milieux officiels de Kinshasa à 150,000 tonnes le stock de cuivre détenu à l'étranger par la société, dont le gouvernement congolais s'attendait à recevoir la contrevaleur au fur et à mesure des ventes.

L'attitude de l'Union minière est considérée à Kinshasa comme une tentative d'étranglement du Congo sur le plan financier. Des mesures de rétorsion pourraient être prises par le gouvernement congolais dans les prochains jours.

Poloane: réunion de la commission mixte Eglise-Etat

VARSOVIE — La commission mixte Eglise-Etat, instituée en 1956 pour régler par voie de discussion les différends et litiges surgis entre la hiérarchie ecclésiastique et les autorités de l'Etat, qui ne s'était pas réunie depuis plusieurs années, se réunit aujourd'hui pour examiner le problème du contrôle, par l'Etat, de l'enseignement dispensé dans les séminaires polonais.

Ainsi se trouve exaucé le voeu formulé par l'épiscopat, qui réclame depuis longtemps la réunion de cette commission. A l'issue de la conférence épiscopale tenue les 13 et 14 décembre, Mgr Zygmund Choromanski, secrétaire de l'épiscopat, avait, dans une lettre adressée le 16 à M. Zenon Kliszko, vice-président de la diète polonaise et collaborateur immédiat de M. Wladyslav Gomulka, chef du parti polonais, demandé une nouvelle fois la réunion de la commission mixte.

L'Afrique du Sud continuera à commercer avec la Rhodésie

PARIS. — "Nous continuerons à commercer normalement avec la Rhodésie, qui est notre principal client", a déclaré, hier, le Dr N. Diederichs, ministre sud-africain de l'économie, au cours d'une conférence de presse à Paris.

Le ministre a ajouté que son pays ne croyait pas en la vertu du boycottage pour résoudre les problèmes entre nations. Il a démenti, d'autre part, que l'Afrique du Sud exerce une pression quelconque sur Salisbury pour la dissuader de proclamer la République.

"Nous ne voulons pas nous immiscer dans les affaires intérieures des autres Etats," a-t-il souligné. Il a, enfin, exprimé l'espoir qu'un accord interviendrait entre la Grande-Bretagne et la Rhodésie, ce qui se réaliserait "à condition qu'on ne ferme pas définitivement la porte aux négociations".

Quant à l'objet de sa visite à Paris, le Dr Diederichs, a confirmé que les consultations qu'il a, depuis mercredi, avec les chefs des missions diplomatiques et les conseillers économiques de l'Afrique du Sud à Paris, Londres, Rome, Bonn, Bruxelles, La Haye et auprès des organisations internationales à Genève, avaient pour objet de déterminer les effets, sur le commerce extérieur de l'Afrique du Sud, de l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne au Marché commun. "Je n'hésite pas à déclarer que cette adhésion aurait, pour nous, des effets néfastes", a-t-il dit. Il a rappelé que la province occidentale du Cap, dont la production agricole est vendue presque exclusivement à la Grande-Bretagne, connaîtrait dans cette éventualité une sévère dépression qui se répercuterait sur l'ensemble du pays.

AUX QUATRE COINS DU MONDE

LONDRES — Les projets de fusion entre Sud-Aviation et Nord-Aviation d'une part, entre Dassault et Bréguet de l'autre, avaient fait naître des craintes à Londres, en ce qui concerne l'avenir du "Concorde". Ces craintes ne sont pas fondées, déclare-t-on de source autorisée. En revanche ces projets, qui ne sont pas officiellement connus à Whitehall, semblent indiquer, estime-t-on ici, que la France se propose de mettre l'accent sur les projets civils tels que celui du "Concorde", aux dépens des projets militaires tels que celui de l'avion à géométrie variable.

-O-

PARIS — Le prototype du "Mirage F2" a atteint jeudi matin la vitesse de mach 2 au cours d'un vol d'essai effectué à Istres.

Le "Mirage F2", qui avait volé pour la première fois le 12 juin dernier est le banc d'essai volant d'une nouvelle génération d'avions français d'interception. Cette génération est intermédiaire entre lés "Mirage III" utilisés actuellement dans les armées de l'air de différents pays et l'avion à géométrie variable bi-réacteur d'interception et de combat à long rayon d'action, à basse altitude, qui sera opérationnel vers 1975.

-O-

AMMAN — Trois soldats syriens qui avaient pénétré en Jordanie ont tué un sous-officier jordanien, dans la nuit de mercredi à jeudi. Le communiqué publié à ce sujet à Amman précise que les trois soldats syriens armés de mitraillettes ont tué le sous-officier sur le seuil de son domicile situé à 150 mètres à l'intérieur du territoire jordanien.

-O-

AMMAN — Le gouvernement jordanien a publié jeudi soir sa réponse au secrétaire général de la Ligue arabe en ce qui concerne l'exécution des décisions du conseil de défense commune. Dans cette réponse, le gouvernement jordanien souligne que l'entrée d'unités irakiennes et séoudiennes en Jordanie n'est que l'un des neuf points de ces décisions et réclame l'exécution intégrale de celles-ci, à commencer par les engagements financiers.

-O-

KHARTOUM — L'auteur de la tentative du coup d'Etat au Soudan, le lieutenant Khaled Hussein, a refusé, au cours de l'enquête de donner la moindre information sur ses complices, a déclaré à la presse le premier ministre Sadik El Mahdi. Le premier ministre a ajouté que le lieutenant Khaled Hussein avait également refusé de révéler les raisons qui l'avaient amené à utiliser les hommes de son unité pour tenter un coup de force contre le régime. En outre, "l'enquête a révélé l'infiltration dans les forces armées d'individus appartenant à certaines tendances politiques".

-O-

WASHINGTON — Le département d'Etat s'est officiellement réjoui jeudi de la décision du gouvernement cubain de permettre à des ressortissants américains de quitter l'île des Caraïbes pour regagner leur pays natal.

Le porte-parole du département d'Etat a exprimé l'espoir que tous les ressortissants désireux de s'installer aux Etats-Unis s'en verront accorder l'autorisation par les autorités de La Havane. Il a précisé que 950 ressortissants américains ont demandé à être rapatriés en même temps que leurs familles, soit au total 3,500 personnes. Un premier vol transportant 80 personnes est attendu incessamment à la Nouvelle-Orléans venant de Merida au Mexique.

-O-

BONN — Près de 3,000 nazis incorrigibles sont fichés à l'Office de protection de la constitution (service de sécurité), révèle un rapport du chef de la section pour l'extrémisme de droite de cet organisme, M. Bessel Lorck. Le rapport signale 2,872 délits imputables à "l'extrémisme de droite" ou à l'antisémitisme. Le rapport affirme qu'il n'existe que six groupes locaux néo-nazis.

Un savant russe pense que la vie est possible à la surface de la lune

MOSCOU — "La vie sur la lune est possible. Il peut y avoir des organismes vivants", a déclaré hier matin le biologiste soviétique Alexandre Oparine dans un article du journal "Moskovski Komsomoletz", paraissant dans la capitale soviétique.

"Si au cours de nos observations futures nous décelons sur la lune une vie même sous une forme primitive, ou des restes d'anciens organismes vivants, une telle découverte sera pour nous d'une importance capitale pour l'étude du phénomène même de la vie, affirme le savant soviétique.

Sismographie lunaire

WASHINGTON — La nature du sous-sol de la lune pourra faire l'objet d'une reconnaissance exacte par l'utilisation des méthodes de la sismologie.

C'est ce qu'a révélé le professeur Robert Kovach, de l'université Stanford, au cours d'une réunion, à Washington, de l'Association américaine pour le progrès de la science.

Selon le projet actuellement à l'étude, et qui a l'appui de la NASA, a déclaré le professeur Kovach, les astronautes américains débarquant sur le satellite de la terre seraient munis d'un appareil consistant en un enregistreur électronique central branché par fil conducteur à trois sismomètres distants l'un de l'autre de 50 mètres environ.

Un astronaute se porterait le long de la ligne avec un "boutoir" spécial destiné, grâce à des décharges explosives, à lancer des vagues de choc vers l'intérieur du sol. Les chocs ainsi produits seraient enregistrés par la centrale électronique.

De plus, un lance-grenades serait installé sur la surface lunaire, capable de lancer, après le départ des astronautes, à des distances variant de 300 à 3,000 mètres, des projectiles destinés à provoquer des vagues de choc en terrain profond.

Les résultats de ces expériences seraient transmis à terre par l'enregistreur électronique central lui-même destiné à être abandonné sur la lune.

Chine: de nouveaux leaders sont à leur tour critiqués

PEKIN — "Tao Chu est un nouvel élément bourgeois, liquidez Tao Chu," lit-on sur des slogans en caractères géants placardés hier dans le centre de Pékin, notamment sur la place Tien An Men.

Tao Chu, ancien premier secrétaire du bureau communiste centre-sud chinois, qui fut nommé chef de la propagande du Comité central l'été dernier en remplacement de Lu Ting Yi, après le limogeage de ce dernier, avait déjà été critiqué par voie d'affiches le mois dernier. Le fait qu'il soit maintenant traité de bourgeois constitue à son encontre une sorte d'escalade d'autant plus révélatrice qu'elle fait suite à la grande réunion du 28 octobre, à laquelle il assista sans prendre la parole et où Chiang Ching (Mme Mao Tsé-toung) ne mentionna pas son nom dans la liste de ceux qui jouèrent un rôle particulièrement positif dans la révolution culturelle.

Une autre victime des nouvelles affiches d'hier est le deuxième secrétaire et maire intérimaire de Pékin, Wuth qu'il convient aussi de "liquider".

En outre, la cinquième explosion nucléaire chinoise, quelle que puisse être son importance stratégique, ne le cède en rien dans l'opinion publique au déroulement tumultueux de la révolution culturelle. C'est ainsi qu'une affiche représente au-dessus d'un vaste champignon atomique rouge et or, quatre têtes "pas sympathiques" paraissant être celles de Peng Chen, Lu Ting Yi, Lo Jui Ching et Yang Shang Kun. Une profusion de dessins ridiculisent aussi Wang Kuang Mei (Mme Liu Chao Chi), qu'on voit notamment habillée en impératrice et descendant d'une luxueuse voiture.

Autre nouveau sujet de stupéfaction : le vétéran Hu Chiao Mu ancien compagnon de Mao Tse Toung pendant la révolution, est lui aussi mis à l'index sur des affiches. Hu Chiao Mu, prit la direction du "Jen Min Jih Pao" en 1949 et écrivit en 1958 le seul livre chinois existant sur l'histoire du parti communiste chinois : "Trente ans dans la vie du parti communiste chinois". Le "Jen Min Jih Pao" a publié seize de ses poèmes en janvier 1965 et son oeuvre est inscrite au programme de beaucoup d'universités étrangères, dont la Sorbonne.

D'autres affiches relatant une réunion critique tenue mercredi à Pékin, indiquent que Liu Chao-Chi, Teng Hsiao-Ping secrétaire général du parti, Liao Lu-Yen, ministre de l'agriculture, Teng Tzu-Hui ancien spécialiste agricole, Chen Yu, économiste, et deux autres leaders peu connus : Chang Hsiu-Szu et Ching Hua-Long, furent stigmatisés.

Dans leur journal, les gardes rouges indiquent de leur côté que "les professeurs et étudiants révolutionnaires des instituts dépendant de la défense nationale préparent une grande offensive d'hiver contre le comité scientifique du ministère de la défense nationale, dont la ligne réactionnaire bourgeoise devient intolérable".

Les Chinois de la rue ne paraissent pas très surpris en lisant ces affiches et journaux révélant la disgrâce des hommes qu'ils vénéraient il y a quelques mois.

Dans ce festival de critiques et d'autocritiques, les étrangers décèlent pourtant des lignes directrices et se demandent si, quel que soit le sujet de la querelle, il sera possible, même en usant au maximum de la "bannière rouge de la pensée de Mao Tse-Toung" de faire accepter à une immense nation le limogeage de presque tous ces chefs.

Nouvel échange de prisonniers entre les deux Allemagnes

BERLIN — Quatre détenus politiques d'Allemagne occidentale et de Berlin-Ouest condamnés par les tribunaux d'Allemagne de l'Est ont été échangés contre un espion ayant travaillé pour le compte des services de sécurité d'Allemagne de l'Est, a-t-on appris hier à Berlin-Ouest. Les quatre personnes, dont les noms n'ont pas été relevés, ont en effet été remises à Berlin-Ouest contre Hans Weiss, 61 ans, condamné en septembre dernier par un tribunal de Berlin-Ouest pour avoir fourni pendant 11 ans aux services secrets est-allemands des informations auxquelles il avait accès en tant que membre de la police criminelle de Berlin-Ouest.

A Noël, Martina Kischke, journaliste allemande de Francfort, ainsi que trois autres Allemands de l'Ouest avaient été échangés contre l'ancien député du Bundestag social-démocrate Alfred Frenzel, condamné pour espionnage au profit de la Tchécoslovaquie et gracié par le président de la République Heinrich Luebke.

Démission de quatre ministres argentins

BUENOS AIRES — Les quatre ministres du gouvernement du président Juan Carlos Onganía ont présenté hier après-midi leur démission afin de faciliter un remaniement du cabinet. Il s'agit de MM. Enrique Martinez Paz (Intérieur), Nicanor Costa Mendez (Affaires étrangères et intérimat de la Défense nationale), Jorge Salimei (Economie et Travail) et Roberto Petracca (Bien-Etre social).

Selon les milieux proches de la Maison Rose, seule la démission de M. Jorge Salimei serait acceptée par le chef de l'Etat. M. Salimei a été l'objet de nombreuses critiques, notamment de la part d'importants organismes commerciaux et financiers argentins, qui lui reprochent, entre autres, de ne pas avoir su empêcher l'inflation galopante qui sévit dans le pays.

DÉCÈS

CLEROUX — A Montréal, le 28 décembre 1966 à l'âge de 84 ans, est décédée Marie Thivierge, épouse de feu Dr Vital Cléroux. Elle laisse dans le deuil une fille Lydia Landry (Mme Claude Trudel) ainsi que ses belles-soeurs et beaux-frères, René Cléroux et son épouse Blanche Gobeille, Hugues Cléroux et son épouse Germaine Poirier, Philippe Desforges et son épouse Thérèse Cléroux, Mme Cécile Gagnon et Mlles Julie et Agnès Cléroux ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 31 décembre. Le convoi funèbre partira du Salon J.R. Deslauriers Ltée, no 5650 Chemin Côte-des-Neiges à 8h.30 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Neiges où le service sera célébré à 9h. a.m. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

GARAND — A St-Laurent, le 29 décembre 1966 à l'âge de 65 ans, est décédée Laurette Gravel, épouse de feu le Dr Lucien Garand, mère de Roger, Micheline, (Mme Robert Giguère), Renée, Lucille (Mme Jean-Pierre Jasmin), Jacques, Pierre et belle-mère de Suzanne (Mme Jean Martin) et de M. Maurice Garand. Les funérailles auront lieu samedi le 31 décembre. Le convoi funèbre partira du Salon J.R. Deslauriers Ltée, no 790 boul. Ste-Croix, St-Laurent, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Bois-Franc où le service sera célébré à 9h.30 a.m. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ARTISAN DU PROGRÈS AU QUÉBEC

Associé aux grandes réalisations de l'année:
EXPO 67
MÉTRO
etc.

SIMARD-BEAUDRY INC.

- CONSTRUCTION
- PRODUITS DE BÉTON
- CARRIÈRES
- ASPHALTE

Souhaite à tous une année 67 heureuse et prospère

SIÈGE SOCIAL :
630 DORCHESTER O.
TÉL. : 878-9378



BONNE
et
HEUREUSE ANNÉE
à tous

LA SOCIÉTÉ DOMINION TEXTILE

FABRICANTE DES PRODUITS TEX MADE

